

*Don Desjardins Cantin
83-11-21*

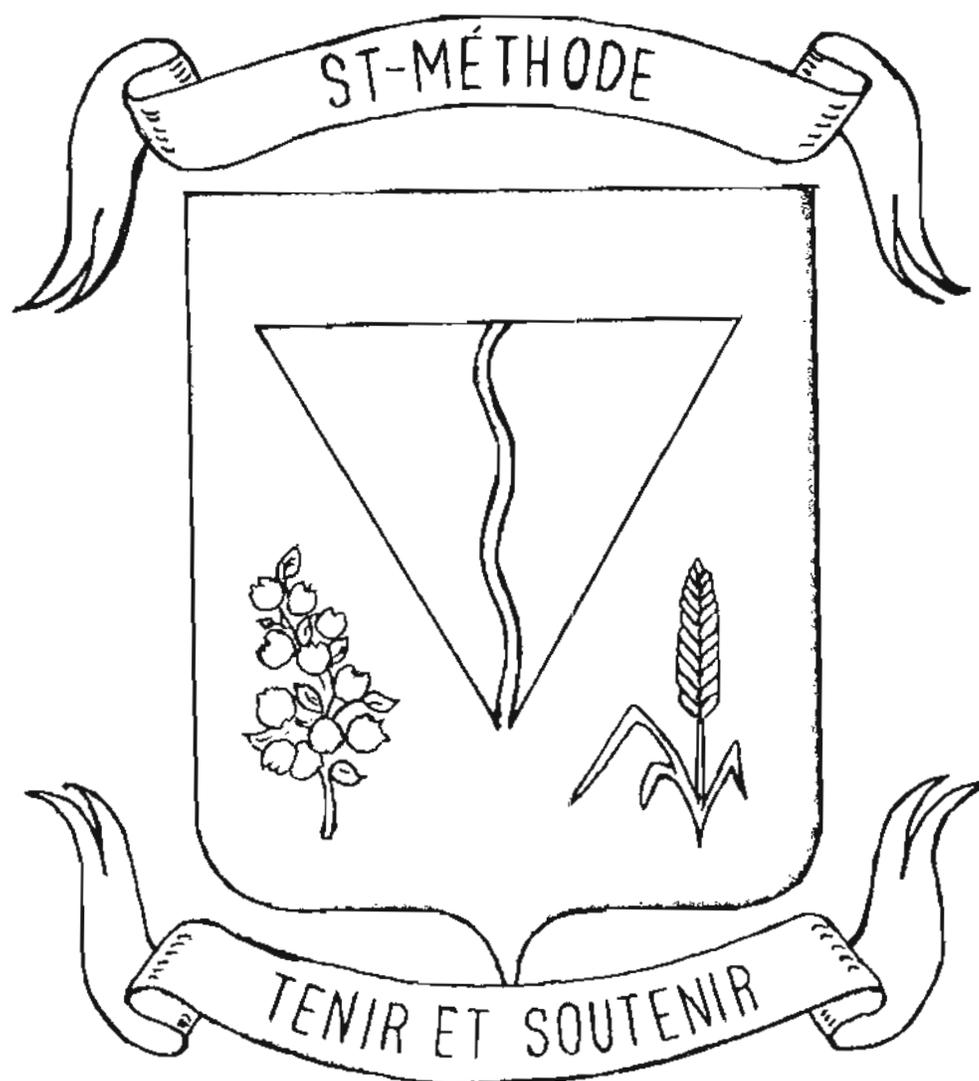
467

**Histoire
de
Saint-Méthode**

1863

1980

LES ARMOIRIES DE ST-METHODE



BLASON : "D'AZUR, AU TRIANGLE INVERSE D'OR, CHARGE D'UN PALONDE D'AZUR ET ACCOMPAGNE, A DEXTRE, D'UNE GRAPPE DE BLEUETS D'OR ET, A SENESTRE, D'UN EPI DU MEME."

DEVISE : "TENIR ET SOUTENIR"

EXPLICATION SYMBOLIQUE DES ELEMENTS DU BLASON

LES ATTRIBUTS

- a- **LE TRIANGLE:** Le triangle d'or sur fond bleu symbolise parfaitement St-Méthode qui est entouré d'eau de toutes parts.
Le pal ondulé sur le triangle achève ce portrait en rappelant la rivière Ticouapé qui traverse St-Méthode.
Le triangle équilatéral est synonyme de stabilité, de solidité, de force et de perfection.
- b- **LA GRAPPE DE BLEUETS:** L'industrie; soit la pêche, les bleuets, le tourisme.
- c- **EPI DE BLE:** L'agriculture que figure l'épi de blé, symbole de richesse et de vie.

SYMBOLISME DES EMAUX

- a- **Bleu ou azur:** Le bleu symbolise parfaitement la mer ou l'eau qui habituellement, réfléchit les couleurs du ciel et rappelle aussi que nous sommes des descendants des Français.
L'azur est synonyme de paix, de calme et de beauté
- b- **Or ou jaune:** L'or symbolise surtout les valeurs spirituelles, ce sont la foi, la constance, la force et le courage, la charité et le dévouement.

LA DEVISE: TENIR ET SOUTENIR

- TENIR:** Il est facile de commencer une oeuvre, mais tenir jusqu'au bout malgré les échecs, les déceptions et les épreuves n'est pas le partage de tout être humain.
- SOUTENIR:** Soutenir demande renoncement, largeur de vue, dévouement et charité profonde afin que St-Méthode puisse aider tous ses membres à grandir et à connaître le succès dans la paix et le bonheur.



Le Centenaire de St-Méthode est pour moi une belle occasion de rendre hommage aux pionniers et aux pionnières ainsi qu'aux artisans et artisanes d'aujourd'hui qui ont bâti ou font actuellement progresser une des belles paroisses rurales de la région du Saguenay-Lac-St Jean.

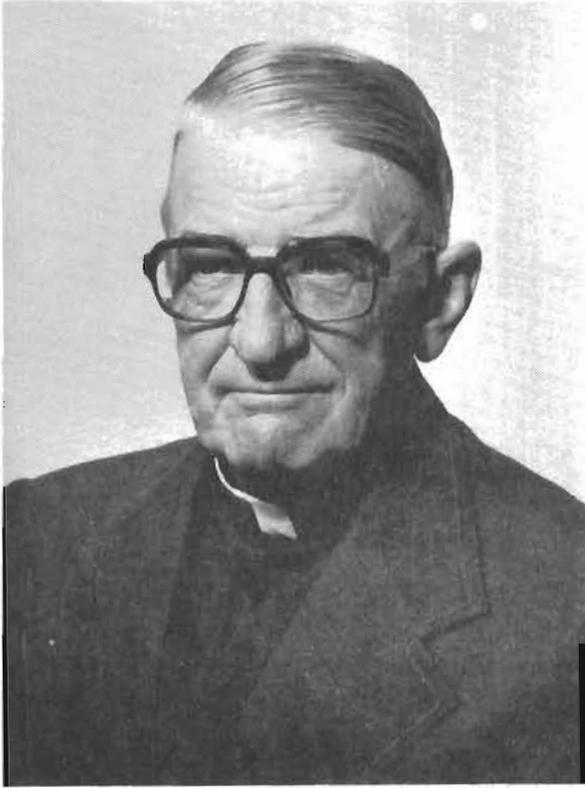
Une municipalité dynamique comme la vôtre ne peut s'édifier qu'avec la contribution de toute la population. La vitalité de votre communauté chrétienne prouve bien que dans le peuple de Dieu,

chaque membre est une pierre vivante et joue un rôle important et irremplaçable. Ainsi en est-il dans la cité terrestre où chaque citoyen et citoyenne occupe une place qui lui est propre.

Le souvenir de la foi des anciens et des anciennes vous soutient pour relever les défis d'aujourd'hui. De même soyez stimulés par le regard des jeunes qui vous observent car ils sèmeront dans le sillon que vous tracez aujourd'hui. Ils feront face plus tard à des difficultés nouvelles, mais c'est de votre courage qu'ils s'inspireront.

Je vous souhaite par cette célébration de réaliser l'objectif de toutes fêtes: faire mémoire du passé pour renouveler ses forces présentes en vue de mieux préparer l'avenir.

+ Jean-Guy Couture,
Evêque de Chicoutimi .



ST-METHODE CELEBRE SES CENT ANS

En 1880, les gens qui habitaient les rives de la Ticouapé et de la Mistassini inférieure ont manifesté le désir de former une communauté paroissiale. Leur geste a eu comme premier effet la célébration d'une messe chaque semaine dans une maison privée dès la fin de novembre de la même année. L'érection officielle du territoire en "Mission", sous l'invocation de Saint-Méthode, le 22 novembre 1881, fut l'aboutissement de leur démarche et le début de la vie religieuse et même civile de cette communauté.

Les colons assurant eux-mêmes par corvée un certain nombre de services civils.

Célébrer un centenaire, c'est l'occasion d'un rappel de la vie d'autrefois. Ce rappel laisse voir les valeurs qui motivaient ces gens et leur permettaient de vaincre les difficultés de leur temps. La valeur qui soutient toutes les autres, c'est leur foi très ferme soutenue par une piété fidèle. On constate aussi une collaboration entière et à tous les niveaux quand il s'agissait de maladie ou de sinistre. Un grand respect de la propriété d'autrui...les archives en conservent plusieurs témoignages. Apparaissent aussi un grand désir d'autonomie personnelle et communautaire, accompagné d'une grande générosité pour établir et maintenir les services communs en coopérative ou par la Corporation municipale.

Les difficultés d'aujourd'hui ne sont plus les mêmes, mais les mêmes valeurs morales et religieuses sont encore nécessaires pour les surmonter. Nos devanciers semblent nous dire: "Notre rôle est terminé; c'est à vous de continuer. Avec les mêmes forces morales, vous accomplirez des oeuvres aussi grandes et aussi difficiles."

Thomas-Louis Doré, ptre, curé.



Je suis heureux de rendre hommage aux pionniers de Saint-Méthode, à l'occasion du centenaire de fondation de cette paroisse.

Nous ne pouvons qu'être remplis d'admiration en songeant au courage et à la ténacité qu'il a fallu aux fondateurs de nos villages et de nos villes. Nous devons aussi nous réjouir de la constance avec laquelle leurs descendants ont suivi leur exemple, poursuivant la tâche collective inaugurée au siècle dernier.

A toute la population de Saint-Méthode, j'adresse mes cordiales salutations et souhaite la plus heureuse des célébrations.

Ottawa
1981

P. E. Trudeau,
Premier ministre du Canada



Permettez-moi de m'associer à la joie de toute la population de St-Méthode à l'occasion du 100e anniversaire de fondation de votre belle municipalité.

Certain que la haute qualité de leurs traditions est le meilleur gage de la fécondité de leur avenir, j'adresse à toutes et à tous mes vœux les plus chaleureux de dynamisme et de prospérité.

Très cordialement vôtre,

M. René Levesque

Premier Ministre du Québec.



A l'occasion du Centenaire de St-Méthode, permettez-moi d'adresser au comité d'organisation, aux autorités municipales et aux citoyens et citoyennes de St-Méthode, tous mes voeux de succès et mes salutations les plus chaleureuses.

Suzanne Beauchamp Niquet, m.p.
député du comté Roberval.



La municipalité de St-Méthode fête dignement cent ans d'histoire. C'est une occasion unique pour faire revivre le passé et rappeler à tous les évènements qui ont marqué la vie de la paroisse.

Je félicite les organisateurs de ces fêtes et leur souhaite plein succès.

Nos meilleurs voeux à la population de St-Méthode qui célèbre son Centenaire et mes hommages respectueux à ses valeureux pionniers.

ME ROBERT LAMONTAGNE

Député de Roberval



Fêter un centenaire, c'est fêter d'abord la vie des gens qui ont vécu et qui vivent ici. C'est aussi et surtout se souvenir se souvenir de ceux et celles qui ont trimé dur dans les débuts de cette paroisse et qui ont réussi, à force de labeurs et d'audace devant les difficultés normales de toute vie naissante, à asseoir cette municipalité sur des bases solides. Fêter un centenaire, c'est exalter aussi le présent, le travail actuel des gens d'ici, qui continuent d'ouvrir et de faire grandir les progrès du petit peuple de St-Méthode.

A titre d'invité, comme président de la Commission scolaire régionale Louis-Hémon, il est normal que je sois plus attentif aux jeunes de cette paroisse, qui toute l'année durant, vont vivre avec les adultes, leurs parents, des moments de fêtes, des manifestations, qui vont interroger leur appartenance et leur fierté d'être de ce beau village. Oui, un beau village avec de l'eau tout près, situé dans un décor naturel qui fait l'envie de tous ceux qui regardent et passent sur la route de ceinture du Lac St-Jean.

Je voudrais dire aux jeunes, à la grande adolescence, d'être fiers et heureux d'habiter ces lieux. Je veux leur dire surtout de bien regarder et de réfléchir sur ce patrimoine de St-Méthode, qui ne s'est pas édifié tout seul. Il a fallu beaucoup de travail, de fraternité, de coude à coude, pour bâtir ce beau coin du Lac St-Jean. Le moment sera privilégié, au cours de cette année du centenaire qui commence, de réfléchir sur les valeurs de base, à partir desquelles la vie et le progrès n'ont fait que grandir dans cette paroisse et dans cette municipalité.

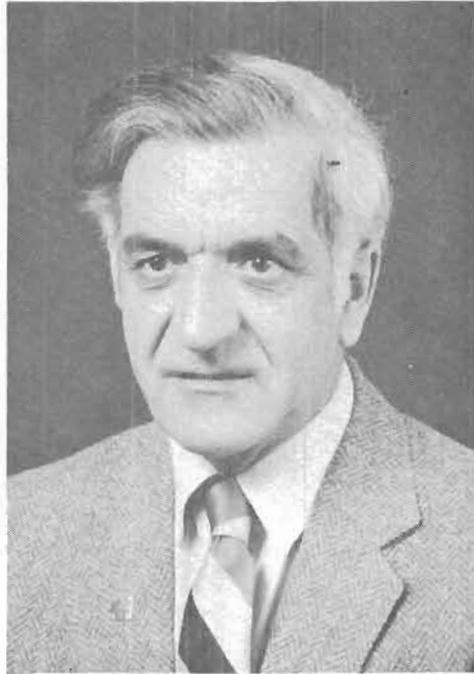
Je veux dire aux jeunes d'aujourd'hui que c'est avant tout le travail et la ténacité pour le travail bien fait, qui font progresser les personnes, les événements, les institutions. C'est grâce aussi à l'attachement à des valeurs fondamentales comme la vie, la natalité, la religion et combien d'autres que l'on questionne beaucoup aujourd'hui, que votre coin de terre, vos habitats et vos institutions tant religieuses que municipales et scolaires, ont atteint le développement et le succès que tous reconnaissent.

A mon humble avis, des fêtes de centenaire ... ça constitue surtout un appel pour les jeunes, un appel à la fierté, au travail, à la vie, à la participation active et engagée dans toutes les organisations du milieu. Puissent les jeunes de St-Méthode marcher sur les traces des adultes et des anciens de leur paroisse.

Merci, et félicitation au comité organisateur.

M. François-Paul Boivin

Président de la Commission Scolaire Régionale Louis-Hémon



Hommage aux fondateurs et à la population de St-Méthode qui ont su reconnaître l'éducation comme valeur première dans l'édification d'une communauté paroissiale.

M. Roland Tremblay,

Président de la Commission Scolaire La Vallière



En hommage à un groupe de personnes, que depuis cent ans nous appelons nos maîtresses d'école et qui ont été et qui sont en réalité nos grandes dames de l'éducation, et qui ont donné une partie de leur vie, sinon toute leur vie, pour nos jeunes.

Elles ont données et continuent à donner l'excellence de leur expérience et la sagesse de leur coeur de femme et de mère pour que nos jeunes perpétuent chez nous les qualités et les traditions de ceux qui ont bâti notre communauté.

M. Gérard Baril

Commissaire d'école à la Commission
Scolaire La Vallière.



L'année 1981 sera pour vous tous l'occasion de rendre hommage à ceux qui ont défriché et bâti la paroisse.

Pour vous acquitter de ce devoir citoyens de St-Méthode, vous serez appelés à participer avec générosité à la réalisation des fêtes du Centenaire.

C'est au souvenir du passé que vous puiserez la force nécessaire pour garder avec soin l'héritage légué par vos devanciers; héritage d'amour du sol et du travail courageux et constant. Toutes difficultés rencontrées, toutes misères supportées, toutes sueurs versées ont un langage significatif.

Au regard de ce passé glorieux et au nom de l'histoire, j'invite toute la population à prendre pleinement conscience de ces faits. Déjà l'épaule est mise à la roue; je félicite donc tous ceux et celles qui se dévouent à la cause et je suis sûr que la population se joindra à tous pour le succès du couronnement de ces efforts.

M. Marc Garneau

Préfet du Comté Lac St-Jean Ouest.



Pour fêter nos cent ans, je me joins à une population heureuse de renouer avec certaines vertus de nos ancêtres. Dans ce rappel du passé sachons puiser des leçons de fierté, de courage, d'entraide et de foi inébranlable.

L'évènement qui marque notre premier centenaire me permet de rendre hommage aux prédécesseurs qui, de leurs mains expertes ont su bâtir ce coin de pays où il fait si bon vivre.

Qu'il me soit aussi permis d'adresser des félicitations et des remerciements aux organismes et aux personnes qui se dévouent pour la réussite de ces fêtes.

Continuons de créer un milieu de vie où voudront demeurer tous ceux qui suivront.

Jean-Marie Mailhiot, maire



Fêter le centenaire de St-Méthode c'est:

Rendre hommage aux pionniers

Vivre un temps de retrouvailles

Fraterniser avec les gens de chez-nous,
nos voisins et nos amis.

Le succès des fêtes de 1981 est l'oeuvre de la population
entière qui donne son coeur à le préparer.

Je remercie mes collaborateurs immédiats et tous les
bénévoles des comités pour leur appui, leur travail,
leur compréhension et leur dévouement.

Continuons dans la confiance en Dieu l'oeuvre de nos
pères pendant les années à venir.

Meilleurs voeux d'amitié, de paix et d'amour
et joyeuses festivités.

St-Méthode est fier d'avoir 100 ans

St-Méthode a le coeur content

St-Méthode vous attend

Amitiés à tous

Mme Simone Darveau Roberge

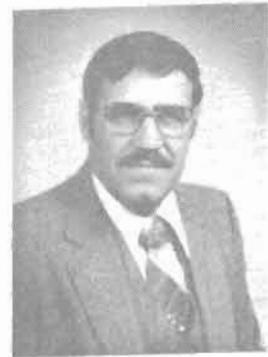
Présidente du Comité du Centenaire.

Conseil Municipal St-Méthode



SUZANNE A. GIRARD
SECRETAIRE

1980



MICHEL FAURIOL
MAIRE



GEORGES FORTIN
ECHEVIN



MAURICE BEAULIEU
ECHEVIN



YVONNAT DOUCET
ECHEVIN



ANDRÉ LEBLOND
ECHEVIN



BENOIT SÉGUIN
ECHEVIN



ANDRÉ SÉGUIN
ECHEVIN



LE COMITE DU CENTENAIRE



Mme Simone Darveau-Roberge, Présidente

M. Josaphat Boutin, Vice-Président

Directeurs: Mme Solange Lavertu-Coudé

M. Roger Fortin

M. Jean Lavertu

M. Gilles Vallée

Mme Pauline Gagnon-Ouellet, Secrétaire

CHANSON DU CENTENAIRE

Refrain:

Sur l'air du tra-la-la-la...(bis)

Sur l'air du tra-dé-ri-dé-ra

Tra-la-la.

Remettons en mémoire

L'histoire de not'paroisse

Depuis que nos colons

Ont pris habitation

Cent ans sont écoulés

Et on va les fêter

Apportez vot'gaieté

Et venez célébrer.

Honneur à nos ancêtres

Et leurs nombreux enfants

Qui malgré la misère

Trouvaient chacun leur pain

Et fervents à l'église

Bravant toutes les brises

A la vitesse folle

D'une jolie carriole.

Les femmes aidaient leurs hommes

Souvent dans leurs besognes

Elles filaient bien la laine

Pour faire bas et mitaines

Elles retroussaient leurs manches

Frottaient à la p'tite planche

Faisaient des planchers nets

Au balai d'épinettes.

Disons qu'nos habitants

Sont des gens bien contents

Même si les industries

Chez nous n'ont pas fleuries

Soyons donc satisfaits

Nous avons les bleuets

Ne soyons pas en peine

Car le Bon Dieu nous aime!

De toute l'histoire contée

Un fait qu'il faut citer

C'est quand la Ticouapé

S'est mise à déborder

Au moyen de bateaux

Et aussi de radeaux

Ils transportaient des vivres

Pour nourrir leurs familles.

Vous parents et amis

Accourez tout joyeux

Venez tous vous réjouir

Glorifiant nos aïeux

Fêtons not'centenaire

Offrons not'savoir-faire

Partageons not'bonheur

Et chantons tous en chœur.

Paroles: Mme Rose-Aimé Painchaud

Air: Un jour maître corbeau sur un arbre perché.

AVEC LA PREMIERE EQUIPE DE CHERCHEURS NOUS DISONS:

"L'histoire de St-Méthode est une odyssée qui renferme de bons souvenirs, mais de mauvaises expériences aussi.

Avant tout St-Méthode est une histoire humaine.

Les écrits de ce livre ne sont pas le fruit de l'imagination, ils racontent les souvenirs de St-Méthode vécus par nous, nos pères et nos ancêtres.

St-Méthode (Ticouapé) est le résultat d'efforts d'hommes généreux et courageux. St-Méthode a grandi, a connu des jours heureux et malheureux; à nous de vous en faire part.

Nous n'avons pas la prétention de dire que cet historique est des mieux façonné, mais il a été conçu au meilleur de nos connaissances et de nos capacités. Il est le résultat de plusieurs mois d'efforts et de labeur.

Par conséquent, nous tenons à remercier toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce projet."

Recherchistes: Mesdemoiselles: Carole Baril

Diane Coudé

Danielle Bélanger

Ginette Coudé

Martine Perron

Marjolaine St-Pierre

Messieurs: Pierre Guillemette

Denis Painchaud

Madame: Solange Lavertu Coudé, responsable.

Mise en page: Madame: Danielle Coudé Brassard.

INTRODUCTION

En guise d'introduction, citons la mention que fait l'Encyclopédie Canadienne de Grolier sur la municipalité de St-Méthode:

Texte original

St-Methode, Que.
Community in Lake St-John Country, to the N.W. of Lake St-John on the N. side of the Ashuapmouchouan River. It is 9 miles S. of Normandin and 23 miles N.W. of Roberval on the highway that encircles the lake. Settlement here dates from 1881. The municipality was organized in 1885 and the parish in 1887. Their territory extends N.E. to the Ticouape River, and Ticouape is the name of the post office. This name, originally Attikouape, was that of an Indian whose hunting grounds were here. Raising of the level of Lake St John flooded some of the farm lands of this community; some have been reclaimed by drainage and new lands have been brought under cultivation.

Traduction

St-Méthode, Qué.
Communauté dans la contrée du Lac St-Jean, dans le N.O. du Lac St-Jean, au N. de la rivière Ashuapmouchouan. C'est à 9 milles au S. de Normandin et à 23 milles au N.O. de Roberval sur la route qui entoure le lac. La colonisation ici date de 1881. La municipalité est organisée depuis 1885 et la paroisse depuis 1887. Le territoire s'étend au N.O. de la rivière Ticouapé, et Ticouapé est le nom du bureau de poste. Ce nom, originellement Attikouapé, était celui d'un Indien qui avait son terrain de chasse ici. Au haussement du niveau des eaux du Lac St-Jean, quelques fermes de cette communauté furent inondées; quelques-uns ont réclamé un drainage et de nouvelles terres ont été apportées à la culture.

AVANT-PROPOS

"La crise agricole (pénurie de terres à cultiver) et démographique, (émigration des canadiens-français vers les Etats-Unis et les provinces de l'Ouest) dès le début du dix-neuvième siècle, obligea, en 1823, le gouvernement de Québec (Bas Canada) à entreprendre une enquête approfondie sur les causes de cette crise afin d'en trouver les remèdes appropriés."

Le comité chargé de ces recherches entreprit un inventaire complet de toutes les terres détenues par la Couronne, encore incultes mais susceptibles d'être un jour livrées à la colonisation. C'est de cette étude du territoire appelé Domaine du Roi, que furent puisées les données relatives à la possibilité de coloniser le lac St-Jean.

Le gouvernement nomma un comité formé de gens connaissant la région pour y avoir vécu ou pour l'avoir visitée, afin de vérifier les données du rapport de 1823.

De l'opinion généralement émise par ces personnes, dont Jean-Baptiste Taché, membre du parlement provincial, Pascal Taché, seigneur de Kamouraska et François Verreault, navigateur, les terres étaient propices à la culture.

Un témoin assigné, François Verreault, répondra aux questions concernant la culture possible au lac St-Jean: "Vers le lac St-Jean et tout à l'entour les terres sont superbes." "En prenant la rivière Mistassini à la droite de celle de l'Assommois et en la suivant sur trente lieues dans la direction N. N.E., la terre est très forte et bonne pour la culture; l'on n'y rencontre point de montagnes pendant toute cette distance et quoique cet espace de terre soit plus au nord, cependant, le climat est bon à cause de l'exposition de son terrain au midi, et la protection que les montagnes qui sont en arrière lui donne contre le vent du nord; au-delà de ces montagnes le terrain n'est pas cultivable."

"L'Acte VI Géo. IV ch. 34, sanctionné par Sa Majesté dans son conseil privé, le 14 mars 1827, affectait une somme d'argent à la visite et examen de l'étendue de terre au nord du fleuve et du golfe St-Laurent, communément appelé Postes du Roi et des terres adjacentes."

En 1827 deux commissaires sont nommés à cette fin. D'autres personnes sont questionnées et une expédition de vérification de ces témoi-

gnages est organisée. Quelques toponymiques sont dus à leur passage: Lac des Commissaires, Lac Bouchette.

"Le rapport des commissaires nommés pour explorer le Saguenay, daté du 26 décembre 1828, fut déposé devant la Chambre de l'Assemblée le 14 janvier suivant. Imprimé et publié au cours de l'année 1829, il forme un volume d'environ 200 pages avec deux cartes hors-texte. Il contient les trois rapports officiels, signés par les arpenteurs Joseph Hamel, Joseph Bouchette et J.P. Proulx, les observations du lieutenant Baddeley et de l'enseigne Nixon sur la géologie et sur la qualité du sol, ainsi que les témoignages recueillis par le comité de la Chambre."

(extrait textuel)

A la fin de cette enquête qui avait été menée très sérieusement, le comité était en mesure de déclarer: "Nous en avons assez fait pour établir qu'il y a autour du lac St-Jean, le long du Saguenay et des rivières qui s'y jettent, un vaste territoire où il est à souhaiter qu'on fasse des établissements."

(Rapport des Commissaires 1829. p. 211)

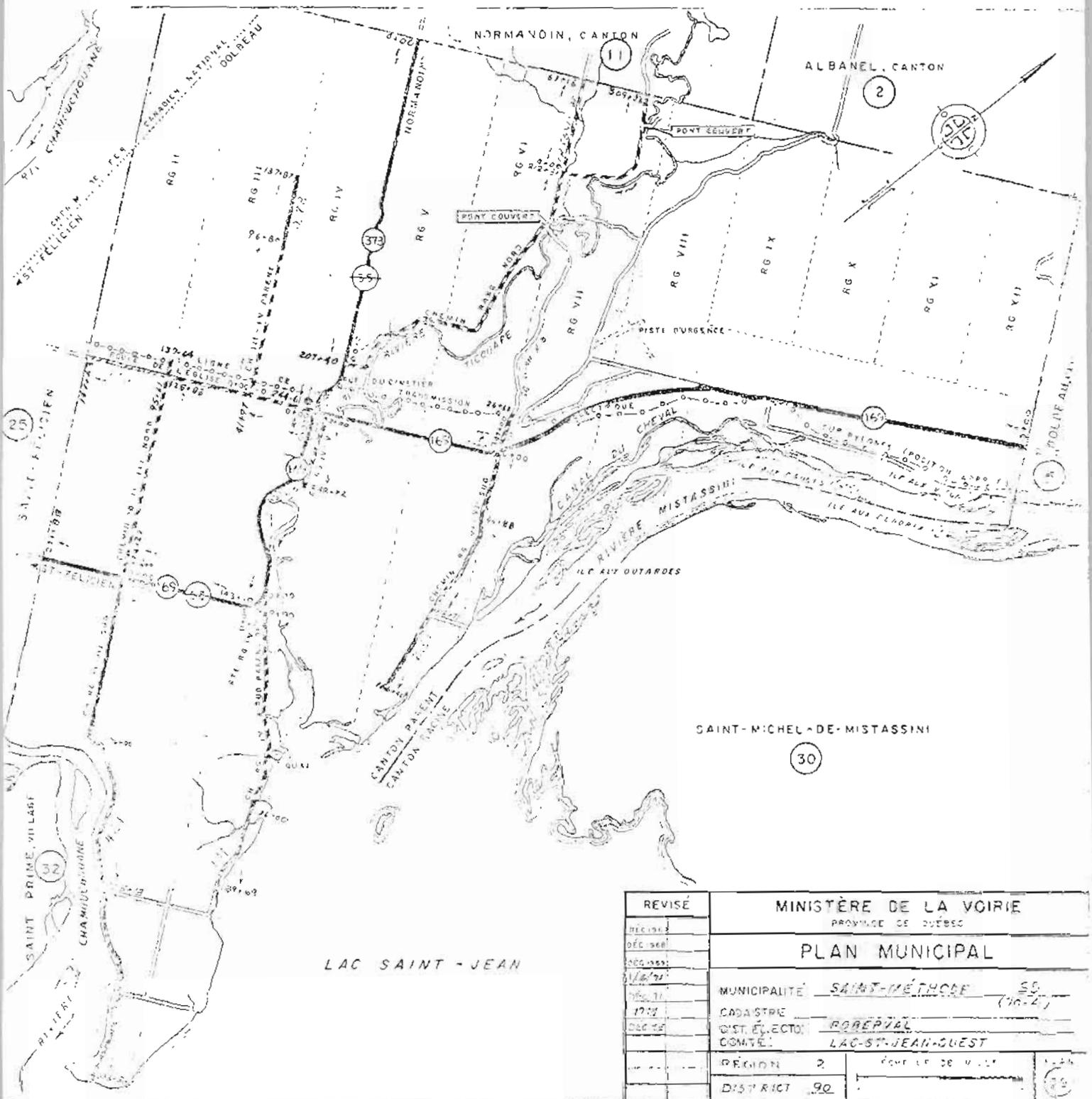
L'élan qui jetait des centaines de familles à partir des années 40, vers les rives du Haut-Saguenay, ne pouvait manquer de déferler jusqu'au Lac St-Jean. Les descriptions favorables données par le rapport de 1829 avaient ému l'opinion: on faisait de la cuvette du lac une sorte de paradis. "En arrivant sur ses rivages enchantés on est ravi d'admiration, écrivait un missionnaire en 1845. La vue se perd sur cette nappe d'eau. Les terres qu'il baigne s'élèvent en amphithéâtre jusqu'à plusieurs lieues et sont boisées d'érables, de hêtres, de merisiers, de peupliers et d'ormes qui annoncent la fertilité."

"Comme l'entreprise de colonisation dépassait les forces d'un particulier, ce sont des sociétés par actions qui agissent. Le mouvement, parti de trois points différents à l'intérieur de la province de Québec. Des sociétés se formèrent en 1848, une à St-Ambroise près de Québec, par l'abbé Boucher et une à Baie St-Paul."

Mais c'est par la fondation d'Hébertville, au carrefour des routes vers le nord et l'ouest que débuta la colonisation du lac St-Jean. Fondée en 1849, l'Association des Comtés de Kamouraska-l'Islet, sous la direction de l'abbé Nicolas de Tolentin Hébert, y amena des colons dès

la même année.

"La marche devait se continuer à l'ouest le long de la 'vieille route des fourrures' pour atteindre les rives de l'Ashuapmouchouan, territoire de St-Méthode, en 1864.



LE TERRITOIRE



M. Etienne Parent

La municipalité de St-Méthode est située au Nord-Ouest du Lac St-Jean, à 9 milles au Sud de Normandiac et à 23 milles au N. Ouest de Roberval. Le territoire de cette paroisse, détaché de St-Félicien, comprend une partie du Canton Parent et les Iles de Mistassini. Il est en fait, renfermé entre les douzième et dix-septième rangs du Canton Parent; le territoire compris entre les rangs XII et XVII inclusivement appartenant à la paroisse de St-

Michel de Mistassini et le rang I étant sur le territoire de St-Félicien.

Jusqu'à 1886, la presqu'île s'avancant vers le lac entre les rivières Ashuapmouchouan et Mistassini était propriété de St-Prime. Cette pointe, appelée Pointe Mistassini, fut cédée, par requête des contribuables, au conseil de St-Méthode. On ajoutait ainsi au territoire de la municipalité, 60 lots, ce qui amenait la superficie totale à 34822 acres carrés.

Le dit Canton fut érigé le 6 mai 1870 et a été ainsi nommé en l'honneur d'Etienne Parent, alors rédacteur au "Canadien" et député du Comté du Saguenay. (4) Aussi loin que l'on puisse remonter, il semble que ce Canton fut arpenté pour la première fois par P.A. Tremblay en 1864 puis par Horace Dumais en 1872.

Le Canton est avantagé sous plusieurs aspects. Son sol est uniforme, fertile et peu rocailleux. En outre, l'eau, cette ressource inestimable aux yeux des colons y coule abondamment. Beaucoup de ruisseaux se

plaisent à irriguer cette vaste plaine; les sept plus importants sont Bélanger, Boilard, Dallaire, Gagnon, Godin, Guay et le ruisseau Rouge.

Le Canton profite, en plus, de trois rivières navigables. Il est en effet borné au Sud-Ouest par l'Ashuapmouchouan, à l'Est par la Mistassini et traversé en son centre par la Tikouapé.

Certains facteurs cependant ennuièrent le colon; le terrain est bas et facilement inondable en plus d'être envahi par les mouches.

L'ORIGINE DU NOM TIKOUAPE

La rivière Tikouapé sillonne le Canton Parent sur une distance de 47 kilomètres. Une légende se rapporte à cette rivière, celle-ci veut qu'un grand chef indien ait laissé son nom au cours d'eau auprès duquel se tenait son terrain de chasse. Selon certaines informations, dans le langage montagnais; ATIK, caribou et NAPEU, homme; originellement Attikouapé, signifierait donc: "L'homme au caribou".

Toutefois, selon Monsieur P.G. Roy, ce mot se traduisait tout simplement par le prénom André. Nos premiers colons appelaient cette rivière "La Paresseuse", chose qui s'explique facilement et qui lui est bien mérité puisqu'elle descend vers le beau Lac St-Jean en s'amusant à tracer mille courbes gracieuses avant de s'y jeter comme à regret.

Les colons n'étaient pas les premiers à apprécier cette rivière. Les Montagnais venaient chasser et camper sur les rives de la Tikouapé. A une certaine époque, les indiens avaient deux camps; un à chaque extrémité de la rivière, où ils faisaient halte quand ils descendaient à la chasse. Le premier camp se trouvait à l'extérieur du Canton Parent, plus au Nord, sur le Canton d'Albanel et le second était sur la presque île s'avancant vers le lac, entre la rivière Mistassini et l'Ashuapmouchouan.

Concernant cette pointe de halte au Sud, on rapporte qu'il y eut un jour une rencontre sanglante entre les Iroquois et les Montagnais.

Au temps des premiers colons, on trouva sur le territoire beaucoup d'objets ayant appartenu aux indiens. (4)



M. Philippe Doucet, arrivé en 1880.

LA COLONISATION

LES PREMIERS PIONNIERS

Tikouapé, quel coin magnifique pour la culture, lisait-on dans les journaux. "Se rendre au Lac St-Jean, sa vie était gagnée" assurait-on.

A l'harmonie de ces échos et de ces écrits, quelques hommes forts et courageux abandonnent tout pour venir s'installer dans ce prétendu paradis.

Il est difficile d'évaluer avec exactitude qui fut le premier à défricher notre coin de pays. Cependant, aussi loin que l'on puisse remonter dans le passé, on trouve des indices nous

permettant de croire qu'Hubert Villeneuve s'était installé sur la Pointe Mistassini dès 1864.

En 1860, il venait trapper sur les bords de l'Ashuapmouchouan avec Edouard Lalancette, père et fils, et Edouard Coudé. L'hiver ils travaillaient au chantier pour la Compagnie Price ou chassaient pour la Compagnie Baie d'Hudson. L'été, ils cultivaient légumes et céréales mais pour leur utilité seulement. Leurs buts et leurs occupations n'étaient pas la culture et la colonisation mais la pêche et les chantiers. Il faut noter cependant que plusieurs d'entre eux s'achetèrent plus tard des lots et s'établirent définitivement à St-Prime ou encore à Tikouapé.

Il dut attendre plusieurs années avant d'être suivi par d'autres colons sur ce Canton. Les premiers à venir rejoindre le père Villeneuve furent Odilon, Aubert et Napoléon Perreault, trois frères arrivés le

4 septembre 1878 suivis d'Olivier Perreault quelques temps plus tard. Ces hommes étaient partis de Ste-Victoire d'Arthabaska dans le Comté de Mégantic. Ils sont venus s'installer sur les cinq, six, sept et huitième lots du rang IV.

Quelques mois plus tard, les Doucet, Leclerc, Painchaud, Hébert et Roberge venaient dans ce petit pays encore sauvage s'établir à leur tour.

Nos premiers pionniers venaient presque tous du Comté de Mégantic. Ils empruntaient le petit parc des Laurentides, communément appelé "parc de la galette"; puis, rendus au Lac St-Jean, longeaient ses rives en direction du Canton devant leur apporter bonheur et richesse.

Ils partaient tôt le matin, le coeur plein de joie, avançant avec courage toute la journée. La nuit venue, ils arrêtaient dormir dans des camps que le ministère de la colonisation avait fait construire. Le lendemain on repartait. Le convoi avançait lentement; on devait se frayer un chemin dans la neige, ce qui s'avérait très difficile: on ne faisait parfois que 8 milles dans la journée. Le voyage de Québec durait facilement 19 jours. (4)

VISITE DE L'EVEQUE

Les colons de Tikouapé reçurent pour la première fois la visite de Monseigneur Dominique Racine, évêque de Chicoutimi, en 1879. Il lui firent un très bon accueil, semble-t-il:

"Monseigneur voulut venir encourager ses colons de l'Attikouapé. Il portait tant d'intérêt à l'oeuvre de la colonisation qu'il ne pouvait se dispenser d'aller faire une visite à ces pionniers de la colonisation (civilisation) Il prend le canot et arrive au milieu de ses enfants.

Vous dépeindre la joie de ces chrétiens est chose impossible. Ils sont là depuis 4 ans; pas de chemin, pas de communication, et sont dévorés par les mouches de l'Attikouapé dont la renommée est vaste comme le monde, et cependant, la joie qu'ils ont éprouvée a fait oublier toutes les douleurs passées. Mgr. avait le coeur gros en serrant la main de tous ces êtres qui lui sont si chers. Quelle bénédiction il répandit sur les travaux de tous ces géants de la colonisation. Les chemins partant

d'un chantier à l'autre étaient balisés, les maisons ornées. Il fallut aller dans chaque maison, manger au moins une bouchée sous chaque tente et chose surprenante, un pain de Savoie, le seul qui ait jamais paru sur les bords de l'Attikouapé, s'étalait impérieusement sur une nappe propre. Mgr. sut trouver un mot heureux pour tous et fit pleurer ces braves en disant que s'il était libre, il choisirait de venir rester avec eux.

Quand le moment du départ arriva, les larmes longtemps comprimées éclatèrent, chacun entourait sa Grandeur, lui demandait un souvenir, une prière particulière, une bénédiction spéciale. C'était le Père au milieu de ses enfants. Les dernières paroles de Mgr. furent dites avec tant d'émotion que je crus qu'il ne pourrait maîtriser son émotion. "Ah dit-il en s'en revenant, quelle belle visite je viens de faire! Il y a de ces choses qui pénétrèrent tellement dans le coeur qu'elles ne sauraient jamais plus en sortir". (5)

Mgr. Dominique Racine
l' évêque du diocèse de Chicoutimi



HISTOIRE RELIGIEUSE

LE PATRON DE LA PAROISSE



St-Méthode et St-Cyrille.

Le décret de l'érection canonique fut émis le 21 novembre 1884 par Monseigneur Dominique Racine; ce fut la même année que l'érection paroissiale de Normandin, c'est pourquoi l'on a choisi les deux frères comme patrons, soit St-Cyrille et St-Méthode.

Nés à Salonique, Cyrille et Méthode étaient deux frères fils d'un haut fonctionnaire impérial et ils furent les apôtres des slaves.

Devenus évêques ils se vouèrent à la conversion de la Dalmatie, la Hongrie et de la Pologne. Très savants, ils inventèrent l'alphabet encore employé par les Russes et les Serbes et

traduisirent en slavon la Bible et les textes liturgiques. Ils furent approuvés par le pape Adrien II.

Méthode survécut à son frère et poursuivit son apostolat jusqu'à sa mort en 885. Dans les dernières années de sa vie et peu après sa mort, la haute figure de Méthode se révéla dans toute sa grandeur.

L'envergure de sa personnalité a suffi à maintenir ses ennemis à distance. En conséquence, il put s'adonner aux activités pastorales et littéraires jusqu'à sa mort. Il eut la satisfaction de voir, rassemblés autour de lui, près de 200 prêtres et diacres écoutant ses exhortations avec un religieux respect. C'était là une très grande force morale, susceptible d'assurer pour plus tard un développement positif à l'héritage culturel de Cyrille et Méthode.

La fête de notre patron, Méthode, est célébrée le 9 mars.

L'ORGANISATION PAROISSIALE

"Avant 1831 il ne fut aucunement question de ce qu'il est convenu d'appeler l'érection civile d'une paroisse. En cette année la législature adopte une loi pour faire déterminer les limites des paroisses. Le but de cette loi, disait le préambule, était de soustraire les sujets de Sa Majesté aux embarras et incertitudes qui existent présentement à cet égard et de prévenir les difficultés qui doivent survenir, si les limites des paroisses ne sont pas fixées conformément à la loi."

Avant de parler de l'érection de la paroisse, nous devons parler de la mission qui fut le début de la paroisse. La mission est, si nous pouvons nous exprimer ainsi, la source de la paroisse.

Pour les colons de Tikouapé la mission fut tel que recommandé par le droit paroissial, "un territoire délimité bien qu'il ne fut pas érigé en paroisse, sur lequel il y avait un endroit déterminé pour les fonctions du culte, avant la construction de la chapelle, avec un prêtre nommé par l'évêque pour veiller au bien spirituel de la population du dit territoire, constituant ce qu'on pouvait appeler une paroisse De Facto".

Après la visite du territoire par Mgr Racine en 1879 et la première messe à l'automne de la même année chez M. Alphonse Richard, les colons durent attendre près d'un an avant de voir un début d'organisation paroissiale. Après avoir reçu les services religieux à N. D. de Roberval, ils devaient se rendre à St-Prime, nouvellement nommée paroisse, pour les baptêmes, mariages, sépultures, etc.

Nommée desserte en 1880 par Mgr Racine, la maison de M. Napoléon Perreault fut désignée pour la célébration des offices religieux. La première messe y fut célébrée le 29 novembre 1880 par le Rév. F.X. Belley, curé de St-Prime, désigné par l'évêque comme desservant.

Mgr F.X. Belley p.d.	Thomas-Louis Doré, ptre
l' responsable de la paroisse	curé actuel.

Ceux qui avaient l'honneur d'oeuvrer durant ces offices espéraient bien s'acquitter de leur rôle avec élégance. A cet effet, les chantres étaient des plus glorifiés.

Durant environ un an, des chantres de St-Prime dont MM. Elie St-Hilaire, Edouard Marcoux et Jean Fradette en plus d'être les rameurs du Rév. Belley, soutinrent les chantres de Tikouapé. Les premiers noms connus sont ceux des frères Laurent et Joseph Coulombe.

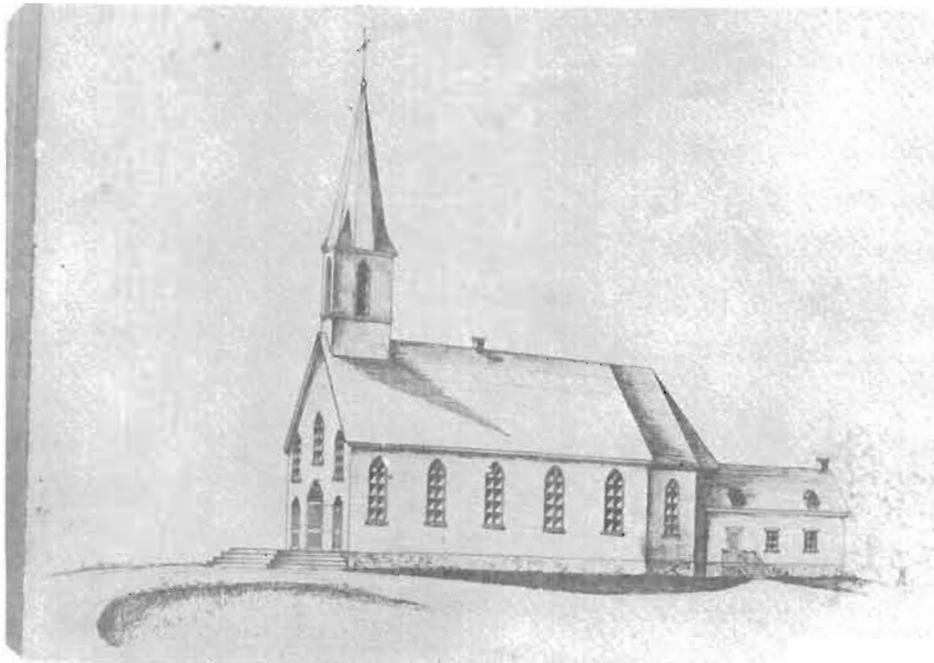
L'évêque fixa ensuite la mission chez M. Charles Hébert, le 27 janvier 1881. Ce fut ensuite M. Théophile Dion qui eut l'honneur de recevoir ses concitoyens jusqu'à l'ouverture de la chapelle en 1883.

Pour la première messe célébrée chez M. Perreault, les colons préparèrent un autel rustique qu'ils conservèrent pendant plusieurs années.

Pendant ces années, désirant se doter d'un lieu réservé au culte, ils avaient adressé une requête à Monseigneur Dominique Racine demandant l'autorisation de construire une chapelle.

Cette requête disait: (Voir copie du texte en page suivante)

PREMIERE CHAPELLE



A Sa Grandeur Monseigneur Dom. Racine
évêque de Chicoutimi

L'humble requête des sousignés, propriétaires résidents , sur la pointe Mistassini et le long de la rivière Tikouapé expose respectueusement :

Que le nombre de familles résidentes sur la pointe Mistassini ainsi que sur les bords de la rivière Tikouapé est maintenant assez considérable pour permettre l'érection d'une bâtisse destinée au culte divin et que vos requérants composant la grande majorité des contribuables intéressés désireraient de tout coeur obtenir cette faveur de votre Grandeur, étant bien disposés à s'imposer des sacrifices pour faire face aux dépenses qu'une telle bâtisse en rapport avec leurs moyens et les besoins de la localité pourrait occasionner.

Qu'à cet effet vos requérants prient votre Grandeur de bien vouloir fixer la place de cette petite chapelle au centre de la mission qu'elle voudra bien y attacher, en y comprenant toute la pointe Mistassini, vu que cette dernière partie du township Parent est séparée de la paroisse de St-Prime par une traversée incommode, parfois dangereuse et que tous les colons sans exception qui y résident préfèrent s'annexer à la mission de Tikouapé.

Et vos requérants ne cesseront de prier.

Tikouapé 8 juillet 1881

Hubert Villeneuve	André Villeneuve
Siméon Villeneuve	John Villeneuve
Edouard Lalancette (père)	André Fraser
Guste Lalancette	Pitre Lalancette
Elie Lalancette	Onésime Bouchard
Edouard Lalancette (neveu)	Jean Savard
Edouard Lalancette (fils)	Adrien Ardouin
Sherlé Ardouin	Abel Lalancette

Jean Bélanger	Charles Coulombe
George Marceau (père)	David Carrier
George Marceau (fils)	Joseph Dion
Joseph Coulombe	Laurent Coulombe
Chrysalague Marceau	Odilon Perreault
Albert Perreault	Napoléon Perreault
Louis Lupien	Narcis Lupien
Edouard Dubuc	Joseph Langevin
Théophile Dion	Joseph Leclerc
Hilaire Bélanger	Napoléon Bélanger
Arthur Charufelle	Louis Choulombre
Pierre Choulombre	Alfred Campagna
Olivier Perreault	

Réponse à la requête adressée à Monseigneur Dominique Racine. (81)

A TOUS CEUX QUI PEUVENT ETRE INTERESSES DANS LA CONSTRUCTION D'UNE CHAPELLE ET D'UNE SACRISTIE DANS LE CANTON PARANT, DANS LE DISTRICT DE CHICOUTIMI.

Vous êtes avertis que mercredi le douzième jour du mois d'octobre prochain, je sousigné, vicaire-forain, Curé de Notre-Dame d'Hébertville, me transporterai à la demeure du sieur Napoléon Perreault, résidant dans le canton susdit, en vertu d'une commission spéciale de Monseigneur l'évêque de Chicoutimi, pour ce qui concerne l'érection d'une chapelle et d'une sacristie dans le dit Canton Parant, conformément à une requête en date du 8 juillet de la présente année 1887, présentée à cet effet à Sa Grandeur par la majorité des habitants franc-tenanciers d'icelui canton. En conséquence tous ceux qui se croient intéressés pour ou contre la construction des dites chapelle et sacristie sont requis de se trouver le dit jour, au lieu ci-dessus indiqué à dix heures du matin.

Hébertville, ce 18 Septembre 1881.

B. E. Leclerc ...
Vic. forain.

Le 15 août 1881 Mgr déléguait Messire B. E. Leclerc, vicaire-forain pour une rencontre, après avis public, avec les franc-tenanciers de Tikouapé, laquelle assemblée devait décider du bien-fondé de la requête ci-haut mentionnée. Le 12 octobre de la même année le grand-vicaire, en compagnie de Monsieur le curé Belley, fixe le lieu de la première chapelle sur les parties de terre données par M. Théophile Dion et Arthur Champagne, sur les lots neuf et dix (9et10) du quatrième rang du canton Parent. Le don de ces messieurs constituait un arpent et demi de terre.

En prévision de cette construction, on nomma des syndics pour surveiller le déroulement des travaux et le bon fonctionnement de la chapelle. Le 27 décembre 1881 MM. Charles Hébert, Olivier Perreault et Hubert Villeneuve sont désignés en assemblée des francs-tenanciers pour remplir cette fonction.

La construction de la chapelle s'échelonna de fin 1881 à mai-1883. Sa façade était tournée vers le lac, ses côtés étant dans le sens du chemin et de la rivière. Cette chapelle, élevée "à la corvée" occasionna une dette de \$91.55 en plus de nécessiter un emprunt de \$50.00 portant intérêt à 7%, lequel emprunt fut autorisé par Mgr Racine en 1881. Modeste construction de "pièces équarries à la hache" pouvant loger une centaine de personnes, elle était située près de la maison de M. Théophile Dion.

Le 15 mai 1883 on y célébrait la messe pour la première fois. Il serait plus juste de parler d'offices, car les vêpres suivaient de quelques quinze minutes la célébration de la messe et parfois s'ajoutait le catéchisme.

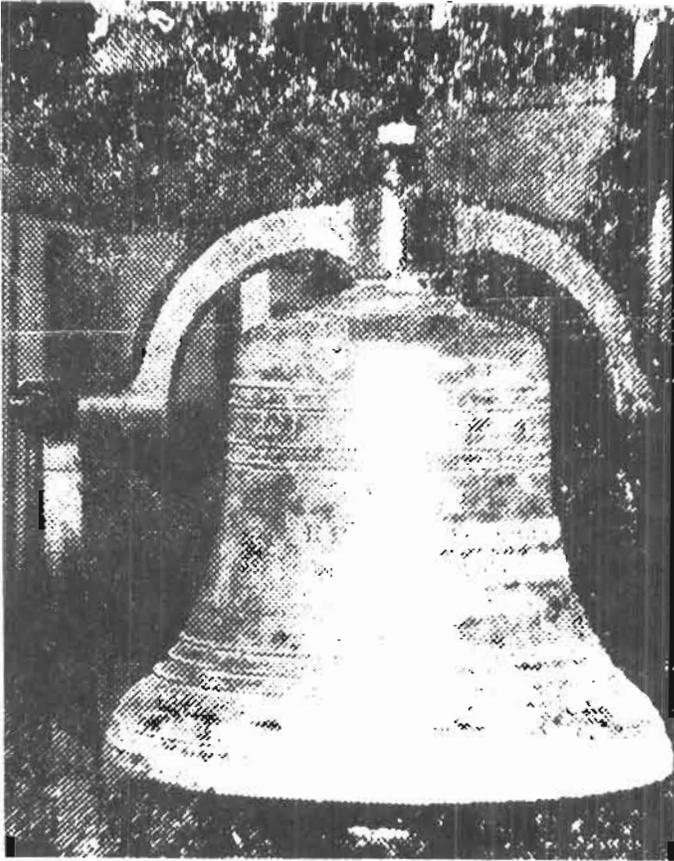
Quelques mois après l'inauguration de la chapelle, soit le 13 novembre 1883, on célébra l'érection solennelle du chemin de la croix par M. F. X. Belley, prêtre desservant, M. Joseph Girard, curé de St-Félicien et d'un grand nombre de paroissiens.

GRACIEUSEMENT DE

LES ASSURANCES LEO COTE LTEE.

1439 Boul. Sacré-Coeur St-Félicien.

VIE - INCENDIE - AUTO - RESPONSABILITE



LA CLOCHE DE LA CHAPELLE

Pour présenter l'histoire de la première cloche de St-Méthode, empruntons la plume d'un scribe du temps.

"Les colons voulaient bien avoir une cloche sur cette chapelle tant désirée mais il semblait que seul un miracle apporterait la solution."

Grâce au dévouement du curé Belley, St-Méthode obtint sa cloche.

La cloche de la première chapelle.

Pour mieux faire connaître cette partie de notre histoire, nous reproduisons le texte intégral d'un article du journal ECHOS DES LAURENTIENS du premier août 1884:

Gloire & Honneur à nos Ancêtres

Mme Alphonse Painchaud et sa famille.

"Le canton d'Attikouapé est ouvert à la colonisation depuis cinq ans environ. Tous les braves gens qui se sont établis là, comme défricheurs en général, n'ont pour ressources que leur énergie et leur courage extraordinaire.

Ils ont construit, l'année dernière, une petite chapelle où le révérend messire Belley, curé de St-Prime, leur dit la messe une fois le mois. Il manquait quelque chose à ses âmes pieuses, accoutumées à vivre dans les vieilles paroisses qui bordent le St Laurent: c'était une cloche.

La cloche catholique, l'amie sincère du chrétien, l'ange qui annonce au monde avec transport la naissance de l'homme ou cette voix plaintive qui fait retentir les airs des plus lugubres accents en déplorant sa mort.

Que nous serions heureux, se disaient ces pauvres colons, si nous pouvions placer sur notre humble chapelle une cloche! Mais pour acheter une cloche il faut des ressources et nous n'en avons pas. M. le curé Belley comptant sur la Providence, acheta le printemps dernier, la cloche désirée; il lui fallait la payer, et ça n'était pas le moins difficile à faire.

Le zélé missionnaire avait connu autrefois les citoyens de Chicoutimi et leur générosité proverbiale, comme il le dit lui-même. Il se souvint d'eux, leur fit appel qui fut entendu. Dimanche, le treize du courant, la cloche d'Attikouapé était bénie à Chicoutimi. Elle avait pour parrains et marraines: M.J.A.Tremblay, M.P. et demoiselle E.Tremblay; M.E.St-Hilaire, M.P.P. et dame I.Dumais; M.Michel Caron maire de Chicoutimi, et dame G. du Tremblay; M.O.Lachance, préfet du comté de Chicoutimi et dame Lachance; M.A.Hudon, magistrat de district, demoiselle M.Boily; M. Edmond Savard et dame Th.Roberge. La recette a dépassé de beaucoup les espérances.

Les citoyens de Chicoutimi ont plusieurs oeuvres de charité à soutenir et cependant malgré ces charges journalières, ils n'ont pas hésité à délier les cordons de leur bourse et verser généreusement de belles offrandes. Au nom de la colonisation, hon-

neur à vous messieurs les parrains et marraines.

Messieurs les citoyens de Chicoutimi, les colons d'Attikouapé, du fond du coeur, vous disent merci. Et dans les annales de leur nouvelle paroisse vos noms seront inscrits, profondément gravés, comme bienfaiteurs."

(signé) Hubert

St-Prime, Lac St-Jean

19 Juillet 1884.

Ce fut le 13 juillet que cette cloche, pesant 125 livres, fut bénie par le révérend Messire Ambroise Fafard, curé de la cathédrale. Elle reçut les noms de Marie, Joseph, Dominique, Ambroise.

Lors de son transport de la chapelle à l'église actuelle où elle fut installée quelques années, Monsieur le curé Tremblay avait demandé aux transporteurs de faire en sorte qu'elle ne sonna pas, afin de ne pas trop chagriner les gens qui la voyait quitter le clocher près d'eux.

Ceux-ci racontèrent fréquemment qu'ils ne purent résister longtemps au plaisir d'annoncer son arrivée à la nouvelle église et qu'ils la firent joyeusement tinter sur la plus grande partie de son parcours.

Hommage a nos pionniers

HOMMAGE ET LONGUE VIE A TOUS CES PIONNIERS

LES MEMBRES DE L'AMBULANCE ST-JEAN

Division Combinée 401, St-Félicien

Par Maude Rivard, Officier Régional.



Hommage a nos ancetres

LIGUE DU SACRE-COEUR - CHRETIENS D'AUJOURD'HUI

1903 - 1981

DONS A LA CHAPELLE

Si les généreux parrains et marraines de la cloche virent leurs noms publiés dans les journaux, d'autres demeurés anonymes jusqu'à ce jour aidèrent aussi l'organisation matérielle de la chapelle en offrant divers objets nécessaires aux cérémonies religieuses. On peut en retracer beaucoup dans les registres de la fabrique; parmi ceux-ci ont été retenu ceux des premières années. Dès 1883, inscrits par M. F.X. Belley nous lisons:

Le tapis qui couvre le coeur a été donné par M. Joseph Janelle ainsi que plusieurs verres et deux chandeliers.

La statue de la Bonne Ste-Anne est un don de M. Alcide Hébert

L'encensoir et le bénitier qui se trouve placé à la porte de la chapelle sont des dons de Madame Pierre Dumontier de Beauport.

L'image de St-Joseph est un don de M. Damasse Dion, ancien cultivateur de St-Méthode.

Les rideaux de l'autel sont un don de Madame Georges Guénard.

La lampe du sanctuaire a été donnée par MM. François Maltais, Pitre Maltais, Isée Brassard, Joseph Desbiens de la Malbaie.

L'ostensoir est un don de la valeur de \$25.00 présenté par M. Charles Angers, avocat de la Malbaie. Sur notre proposition de faire graver son nom sur le pied de l'ostensoir, il a préféré qu'on y fit mettre les initiales de son fils C.J.A. voulant attirer sur lui les bénédictions que pourrait lui valoir cette bonne oeuvre.(1887)

La croix de procession a été donnée par L. Dufresne, employé au département des terres de la couronne. Le prix de cette croix est de \$8.00.

Mme veuve Pierre Dumontier a donné deux quarts de clous afin de servir à la construction d'une grange pour la fabrique.

Les magnifiques tentures du dais sont le don généreux de Mlle Etiza Bélanger de St-Vallier, Québec. Cette demoiselle a en plus donné une aube.

Le magnifique cadre représentant la Ste-Face a été donné par Mme veuve Aubert. (1899)

Cette liste n'est pas complète, mais elle montre bien que la générosité des colons et amis savait aussi se manifester de façon tangible.

L'ERECTION CANONIQUE

Les colons de Tikouapé, qui avaient maintenant une chapelle recevant régulièrement la population pour les offices religieux, désiraient obtenir une reconnaissance officielle de paroisse. Aussi, le 13 février 1884, ils préparaient une requête à cet effet:

A Sa Grandeur,

Monseigneur Dominique Racine

Evêque de Chicoutimi

Chicoutimi.

L'humble requête de la majorité des francs-tenanciers résidents d'une partie ci-après désignée du Canton Parent professant la religion catholique, lesquels représentent très respectueusement à Votre Grandeur.

Que leurs habitations, terres établies et autres qui le seront par la suite, dans la dite partie du Canton Parent, Comté de Chicoutimi, District de Chicoutimi, comprennent une superficie totale de trente-un mille quatre cent soixante et dix acres. 31470

1' Que ce territoire est borné de front par le premier rang du Canton Parent, au N.E. par la Rivière Ashuapmouchouan, le Lac St-Jean et la Rivière Mistassini.

En profondeur au 13^e rang du canton précité.

Au N.O. par la ligne qui sépare les lots Nos 41 et 42 dans le 2^e rang et les lots Nos 42 et 43 dans les 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e 11^e et 12^e rangs.

2' Que dans l'espace compris entre ces lignes il se trouve trois cent soixante et dix sept lots.

3' Que de ce nombre de terres quarante-six sont déjà habitées par autant de familles et que ces familles forment une population de deux cent soixante et cinq âmes dont cent cinquante communicants, lequel nombre ne peut qu'augmenter en proportion de défrichement tant des dites terres habitées que de celles qui ne le sont pas encore.

4' Que Vos suppliants ont été à la vérité connus vulgairement comme appartenant à la Mission de St-Méthode mais que cette mission n'a jamais reçu d'érection régulière et Canonique.

Ce considéré, Monseigneur, ils vous supplient de vouloir bien ériger canoniquement en paroisse sous l'invocation de St-Méthode le territoire ci-dessus mentionné, se proposant, après avoir obtenu de Votre Grandeur le Décret Ecclésiastique requis en pareil cas, de s'adresser à MM les commissaires nommés dans le Diocèse de Chicoutimi pour les fins du chapitre I8 des Status Re-fondus du Bas Canada, afin de procurer à leur dite nouvelle paroisse une existence civile dont ils reconnaissent le besoin.

Et vos suppliants ne cesseront de prier le Saint Méthode ce I3' jour de février de l'année mil huit cent quatre-vingt quatre

Hubert Villeneuve	Damase Dion	Olivier Perreault
Odilon Perreault	Joseph Dion	Alphonse Richard
Albert Perreault	Alec Hébert	Napoléon Ferrant
André Fradet	Alcide Hébert	Damas Gagnon
Joseph Langevin	George Guénard	George Marceau
François Boulanger	Joseph Doucet	Jean St-Hilaire
Chrysalague Marceau	Joseph Hébert	Odilon Lapointe
Joseph Coulombe	Isidore Vallée	Thélesphore Guilmet
Aubert Perreault	Joseph Janelle	Hubert Messiers
Célestin Lapointe	Théophile Dion	Bélonie Janelle
Jean Bélanger		Laurent Coulombe

Nous soussigné certifions que les signatures ci-dessus ont été données librement en notre présence, et qu'elles sont véritablement de ceux dont elles portent les noms.

En foi de quoi nous avons signé le présent certificat.
Saint Méthode ce quatorzième jour de février 1884.

Alphonse Richard
Jean Bélanger

Les colons installés près des limites du Canton Normandin n'avaient pas appuyé la demande de construction de la chapelle. Leur position était restée la même, car le 8 janvier 1884 le territoire compris entre les lots 43 et 49 des rangs 3-4-5-6-7-8 du Canton Parent et ses habitants sont inclus dans la requête demandant l'érection de Normandin.

La commission désigna le Rév. Bruno E. Leclerc pour tenir l'enquête de "commodo et incommodo", soit une enquête sur l'opportunité de l'érection demandée. Au cours de l'enquête sont entendus les intéressés et les opposants. C'est le 19 mars 1884 que celui-ci se rendait à la chapelle, comme en fait preuve le procès-verbal qui se lit comme suit:

PROCES-VERBAL CONCERNANT L'ERECTION CANONIQUE DE LA PAROISSE DE
SAINT METHODE

L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le dix neuvième jour du mois de mars, à deux heures et demi de l'après-midi, en vertu de la commission à moi donnée par Monseigneur Dominique Racine, Evêque de Chicoutimi, la dite commission en date du neuvième (9) jour de février dernier, je soussigné, Vicaire-Forain, me suis transporté dans le Canton Parent, à la chapelle située dans le quatrième Rang du dit Canton, conformément à l'avis lu publiquement et affiché, dimanche de Deuxième et dimanche le Neuvième jour de mars courant, à l'issue du Service Divin du matin, à la porte de l'église de Saint Prime, comme il appert par les certificats signés des Sieurs Jean Fradet et Stanislase Maurice; et le peuple étant assemblé dans la dite chapelle, conformément à l'invitation à lui faite par le dit avis, j'ai d'abord donné lecture à haute et intelligible voix de la dite commission, puis de la requête adressée au dit Seigneur Evêque par les francs-tenanciers résidants dans la partie du Canton Parent mentionnée dans la dite requête et connue sous le nom de Mission de Saint Méthode de Tikouapé, à l'effet d'obtenir une érection canonique de la paroisse, et, procédant en présence de l'assemblée à l'exécution de la dite commission, j'ai constaté:

1' Que la dite requête y ajoutant les noms des Sieurs Jean Saint-Hilaire, Joseph Hébert et Joseph Doucet était véritablement de ceux au nombre de trente et un (31) dont elle porte les signatures et que ce nombre de trente et un forme la grande majorité des francs-tenanciers résidants dans la dite mission;

2' Que ce territoire comprend une superficie de près de trente un mille quatre cent soixante et dix (31470) acres, ce qui me paraît suffisant pour former, dans un avenir assez prochain,

une belle grande paroisse capable de fournir suffisamment à l'entretien de son curé;

3- Que les meilleures limites à donner à la future paroisse de Saint-Méthode, sont les mêmes que celles mentionnées dans leur requête susdite, à part quelques légères modifications, savoir:

En front partie par le fronteau qui sépare le premier rang du second rang dans le dit Canton Parent, et partie par la rivière Ashuapmouchouan;

En arrière par le fronteau qui sépare le douzième rang du treizième rang dans le dit canton, et au

Nord-Ouest par la grande ligne qui sépare le Canton Normandin du Canton Parent sus-dit; ce qui revient à dire que la paroisse de Saint Méthode doit comprendre dans son enceinte les deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, dixième, onzième et douzième rangs du dit Canton Parent.

J'ai constaté enfin que les autres allégués de la requête sus mentionnée étaient conformes à la vérité et en conséquence, j'ai, séance tenante, dressé le procès-verbal de commodo et incommodo afin d'être présenté au dit Seigneur Evêque de Chicoutimi et être par lui réglé ce que de droit.

En foi de quoi j'ai signé le dit Procès-Verbal avec les Sieurs Damase Gagnon et Isidore Vallée----témoins pour ce appelés,....

Damase Gagnon,

Isidore Vallée,

B.E.Leclerc, Vicaire forain.

Hommages aux Pionniers

LA FAMILLE ADRIEN LAVERTU:

MME ANTOINETTE	GUAY
DENISE	ELIETTE
DIANE	MARIO
DANIELLE	ALAIN
SUZANNE	REJEAN
JEANNE-D'ARC	BERNARD
LUCIE	LINDA

Peu de temps après l'enquête du grand vicaire Leclerc, paraphé par le secrétaire du diocèse, signé par Monseigneur Dominique Racine, déterminant les limites de la paroisse, le décret d'érection canonique proclame :

Dominique Racine

Par la Grâce de Dieu et du Saint Siège Apostolique
Evêque de Chicoutimi.

A tous ceux qui les présentes verront, savoir, faisons que vu :

1- La requête, en date du treizième jour de février mil huit cent quatre vingt quatre, à nous présentée, au nom et de la part de la majorité des francs-tenanciers d'une partie ci-après désignée du Canton Parent, professant la religion catholique, Comté et District de Chicoutimi, la dite requête demandant l'érection du dit territoire en paroisse pour les raisons y énoncées :

2- Notre commission en date du dix-neuvième jour de février dernier, chargeant le Révérend Monsieur Bruno Leclerc, Prêtre et Vicaire-Forain et curé de Notre-Dame d'Hébertville, de se transporter sur les lieux après avis préalable, de vérifier les allégations de la dite requête, et d'en dresser un procès-verbal de commodo et incommodo ;

3- Les certificats signés T. Jean Fradet et Stanislas Maurice, d'un avis lu publiquement et affiché dimanche le deuxième jour de mars et dimanche le neuvième jour du même mois, à l'issue du Service Divin du matin, à la porte de l'église de Saint-Prime, le dit avis convoquant les intéressés, pour ou contre la dite requête, à une assemblée pour le dix-neuvième jour de mars, à deux heures et demi de l'après-midi ;

4- Le procès-verbal de commodo et incommodo du dit Révérend Mons. Bruno Leclerc, en date du dix-neuvième jour du mois de Mars constatant et vérifiant dans toutes leurs parties les faits énoncés dans la susdite requête.

En conséquence, nous avons érigé et érigeons par les présentes, au titre de curé et paroisse, sous l'invocation de Saint-Méthode, Confesseur Pontife, dont la fête se célèbre le cinq juillet, la susdite partie du Canton Parent, comprenant une superfici-

cie d'environ trente un mille quatre cent soixante et dix âres (31470) bornés comme suit savoir:

En front partie par la ligne qui sépare le premier du second rang dans le dit Canton Parent, et partie par la Rivière Ashuapmouchouan.

En profondeur, partie par la ligne qui sépare le douzième du treizième rang du dit Canton Parent, partie par la R. Mistassini.

Au N.E., partie par la R. Ashuapmouchouan, partie par le Lac St-Jean et partie par la R. Mistassini. Au N.O. par la ligne qui sépare le dit Canton Parent du Canton Normandin. Ainsi la paroisse de Saint Méthode comprendra dans ses limites les 2', 3', 4', 5', 6', 7', 8', 9', 10', 11' et 12' rangs du dit Canton Parent.

Pour être la dite cure et paroisse de Saint Méthode entièrement sous notre juridiction spirituelle, à la charge par les curés ou les desservants qui y seront établis par nous ou par nos successeurs, de se conformer en tout aux règles de discipline ecclésiastiques établies dans ce diocèse, spécialement d'administrer les Sacrements, la parole de Dieu et les autres Secours de la religion aux fidèles de la dite paroisse; enjoignant à ceux-ci de payer aux dits curés ou desservants les dîmes et oblations telles qu'autorisées dans ce diocèse, et de leur porter respect et obéissance dans toutes les choses qui appartiennent à la religion et qui intéresse leur salut spirituel.

Mais comme le présent décret est purement ecclésiastique, et ne peut avoir d'effets civils qu'autant qu'il sera confirmé par une proclamation de Son Honneur le Lieutenant Gouverneur, sous le sceau de la province, nous recommandons très particulièrement aux paroissiens de la nouvelle paroisse de s'adresser aux commissaires chargés de mettre à exécution dans le district de Chicoutimi, l'ordonnance de la 2^e de Victoria ch. 29.

Sera votre présent décret lu et publié au prône de la messe paroissiale de Saint Méthode, le premier dimanche après sa réception et le dimanche suivant. Donné à Chicoutimi sous notre seing le sceau de nos armes et le contre seing de notre Secrétaire, le vingt un novembre mil huit cent quatre vingt quatre.

Dom Ev. de Chicoutimi
Ths Roberge Secrétaire

LA VIE AVEC LE PREMIER CURE

Quoiqu'érigé canoniquement en 1884, ce n'est qu'en 1887 que les colons de St-Méthode ont la joie de recevoir leur premier pasteur.

Le Rev. Louis Tremblay, premier curé, arriva le 12 octobre 1887. Une note, sur la page de garde du premier volume des prônes, le signale en ces termes: "J'ai fait mon entrée dans la nouvelle paroisse de St-Méthode d'Attikouapé comme premier curé le 12 octobre 1887. La mission ayant jusqu'alors été donnée depuis 1880 par le curé de St-Prime le Rev. F. X. Belley." Malheureusement la signature a été, depuis longtemps, soigneusement enlevé au bas de l'écrit, laissant le reste de la page blanc.

Pour recevoir leur curé, les résidents avaient construit le presbytère. Il n'était pas entièrement terminé. Les dépenses pour le presbytère s'élevèrent à \$241.01 incluant \$32.95 pour le plan. Les travaux n'étaient pas terminés mais le curé s'y installa dès son arrivée.

Le premier article du premier prône indique: Lecture et commentaires de la lettre de mission du curé.

- 2- Annonce d'une mission à Normandin dimanche prochain.
- 3- Corvée au presbytère.
- 4- (Le sujet du sermon) Devoirs du pasteur. Devoirs des paroissiens

Les biographies des curés résidents étant présentés dans un autre chapitre, abordons ses activités qui furent nombreuses et variées. Il dut s'occuper de rendre habitable, si non confortable, le presbytère commencé pour son arrivée; former des chantres et des clercs; se procurer certains objets nécessaires au culte; (possiblement M. Belley apportait ses objets de St-Prime pour les missions) pourvoir la chapelle et la sacristie de poêles, ceux installés étant insuffisants pour "même tempérer la chapelle" pendant l'hiver. Aux activités de son ministère s'ajoutèrent les visites aux colons, les travaux de la terre de la fabrique. Outre ses paroissiens et les résidents de Normandin, où il était desservant, il s'occupait aussi des territoires d'Albanel et de Mistassini qui s'ouvraient à la colonisation. Il se rendait également, pendant l'hiver, aux chantiers de la rivière Péribonka dont il faisait la mission. Il s'occupait d'obtenir un lot pour la fabrique. Ses démarches amenèrent la concession du lot 10 et ensuite les lettres patentes en 1895. La fabrique était propriétaire d'un lot propre à la culture.

La situation des colons de Mistassini attira son attention dès son arrivée. Un mois après son installation il sollicite l'aide de ses paroissiens pour eux, notant dans son prône: "Au secours des Gaudreault de la rivière au Foin." "Corvée pour ouvrir un chemin d'hiver aux colons de Mistassini."

Il ne délaissa pas pour autant les obligations de son ministère, comme en témoignent les annonces d'absences pour assister aux Quarante Heures et aux journées eucharistiques soit à St-Prime, Pointe aux Trembles (Chambord), St-Félicien et même à la décharge (Alma).

La majorité des colons, étant venus s'installer sur leur terre sans autre avoir que leur courage et leur ténacité, ne pouvait remplir leurs obligations envers la fabrique et le curé. Les prênes des premières années sont parsemés de la note: "Dîmes à payer." Il précise même que les dîmes et autres dus au curé et à la fabrique doivent être payés comme les autres dettes.

Les corvées sont nombreuses. Durant plusieurs années, demandés afin d'aider les familles dans le besoin, pour des travaux à la chapelle d'entretien et de lavage, sur la terre de la fabrique, etc, les participants sont remerciés pour leur bon travail.

Son intérêt pour l'instruction se manifeste tout au long de son ministère à St-Méthode. Les nombreuses incitations à envoyer les enfants aux écoles, au catéchisme, les rencontres avec les institutrices, les visites aux écoles sillonnent le prône.

Isolés depuis plusieurs années, certains des colons avaient sans doute oublié la vie civilisée, car il jugea nécessaire de rappeler comment se comporter dans la chapelle entre les offices et sur le terrain de la chapelle pour le respect des lieux saints.

Si la première année de son arrivée, les résidents de St-Méthode assistèrent à la messe de minuit, M. le curé Tremblay se rendit à Normandin pour le premier janvier 1888.

Des notes, échelonnées sur plusieurs années, laissent croire qu'il dut être aussi un conciliateur. La liste des: exhortations à la participation de la justice; équité envers tout le monde; malheur des divisions à l'intérieur de la paroisse; appel à l'unité des paroissiens; éviter les querelles, et d'autres semblables, pourrait s'allonger de beaucoup.

La vie du pasteur ne devait pas être facile dans une paroisse di-

visée, logé dans un presbytère inachevé, célébrant dans une chapelle pour le moins inconfortable: le froid était tel que plusieurs dimanches il n'y eut pas de sermon à cause du froid. Après plusieurs célébrations sans sermon il est signalé: "pas de messe aujourd'hui, le curé est indisposé."

A la visite paroissiale de 1888, la population de compose de 252 âmes dont 88 non-communiants; 6 mariages, 10 baptêmes et 4 sépultures furent célébrés.

L'arrivée du printemps n'est pas que l'annonce du beau temps. Les mouches font leur apparition en quantité telle que, chaque année, une messe est célébrée contre elles.

Le mois de Marie, à la chapelle pour les villageois et à la croix du chemin dans chaque rang, est célébré chaque soir du mois de mai.

Aux examens de fin d'année des écoles sont invités les commissaires, les parents et les amis de l'éducation. Le dimanche suivant la fermeture des classes, une note au prône rappelle que les taxes scolaires doivent être payées: "Maîtresses non-payées."

La répartition du bois de construction et du temps, que chaque fabricant doit donner pour la construction de la grange-étable, est décidée en assemblée publique. Ainsi la grange construite en 1890 au coût de \$53.74 est évaluée à \$300.00. La différence est l'oeuvre de notre foi écrit le curé Tremblay.

La visite pastorale est préparée avec soin et tous y participent: catéchisme pour les confirmés, lavage de la chapelle et des surplis pour les dames, balisage du chemin parcouru par Monseigneur pour les hommes. Lors de la première visite pastorale par Monseigneur Racine, le 15 juillet 1890, les confirmés n'étaient pas tous des enfants, certains avaient 16, 17 et même 19 ans.

Monseigneur Racine accepte les comptes du bureau de la fabrique et recommande de faire lambrisser la chapelle et le presbytère afin de les conserver en bon état.

Les conseils sur l'union nécessaire entre les paroissiens, sur la surveillance pendant la cueillette des bleuets, les exhortations à la charité, les remarques sur les divisions qui existent dans la paroisse, les recommandations sur la conduite en période électorale, la nécessi-

té de fréquenter l'école, l'obligation de payer ses dettes, aussi à la fabrique, jalonnent les prônes.

Après l'annonce de la démolition de la Petite Décharge, des conseils sont donnés à ceux qui vont y travailler.

Une note est aussi rédigée: Les voitures d'été roulaient encore le 1^{er} Janvier 1892. Le lendemain une légère couche de neige permettait l'utilisation des voitures à patins; aujourd'hui le 12 nous n'avons pas encore de bons chemins d'hiver.

Après une retraite ecclésiastique, en 1892, quelques semaines de repos sont accordées au curé Tremblay. Il est remplacé pendant ce temps par l'abbé Bilodeau, vicaire à Roberval.

Dès son arrivée, le curé Tremblay s'occupe de la formation d'un cercle agricole. Les conférenciers du ministère de l'agriculture se rendent à la demeure de M. Joseph Langevin où tous les cultivateurs sont invités à les rencontrer.

L'établissement de l'oeuvre des Missionnaires Agricoles pour la colonisation du Lac St-Jean, établi en 1894, devait amener de nouveaux colons, mais les inondations printanières, citées dans les publications du ministère de l'agriculture incitaient plutôt les colons à s'établir plus loin des rives du lac. Malgré tous les efforts déployés par ce prêtre colonisateur, la communauté ne s'est accrue que de onze membres depuis son arrivée, et il doit quitter ses paroissiens.

L'annonce de son départ se lit: "Normandin aura son curé résident au commencement de septembre. St-Méthode reste trop faible pour faire vivre seul son curé. Suis nommé curé de St-Félicien, aurai un vicaire pour desservir St-Méthode où les offices seront donnés presque tous les dimanches et fêtes, cet arrangement est supposé devoir exister un an ou deux. Raisons qui justifient cette décision de l'évêque; pénible pour vous mais nécessitée par les circonstances."

Le dernier sermon avant son départ a pour sujet "l'amour de ses ennemis."

LA VIE PAROISSIALE

Quoique prévus presque tous les dimanches, les offices sont irréguliers. Les vents violents empêchent souvent le desservant de traverser

la rivière Ashuapmouchouan. La raison de l'absence au jour prévu est donnée à la prochaine visite. Pendant deux ans les services religieux sont ainsi donnés par les prêtres de St-Félicien.

Le Révérend François-Régis Gauthier arrive le 24 août 1896. A son ministère à St-Méthode s'ajoute la mission de Mistassini.

Le téléphone est une invention récente, mais le Rév. Gauthier entreprend l'organisation de ce service dans sa paroisse.

Après un an passé à St-Méthode il annonce son départ pour St-Félicien. Il part du quai où les paroissiens sont invités à transporter son ménage. Son successeur, dès le premier dimanche, remercie pour l'aide reçue à son arrivée et sollicite des bénévoles pour une corvée sur les terres de la fabrique. Les marguilliers sont responsables de l'organisation et de la surveillance de ces travaux.

La chapelle ne répondant plus aux besoins de la population croissante, un jubé est ajouté et la vente de ces nouveaux bancs rapporte \$7.64.

Pour Noël 1898 "la messe de minuit aura lieu à Notre Dame de la Doré cette année. La messe du jour se dira ici à la même heure que d'habitude à moins de temps extraordinaire", écrit le curé Bergeron.

Désireux d'implanter l'Association de la Sainte Famille dans la paroisse, il invite tous les chefs de famille, n'ayant pas l'image de la Ste-Famille, à donner leur nom après la messe, pour commander les images en nombre suffisant. "Il y en aura pour toutes les bourses" écrit-il.

La culture fait aussi partie de la vie du pasteur et la clôture du jardin est l'objet d'une demande détaillée:

"Comme je veux remplacer la clôture du jardin par une clôture en planches je vous demande si vous pouvez m'apporter 16 poteaux en épinette rouge de $6\frac{1}{2}$ pieds de long sur 5 à 6 pouces de grosseur équarris sur une face. Comme les paroissiens du bas de la chapelle ont apporté des perches l'an dernier ceux d'en haut doivent faire leur tour cette année"

H o m m a g e
a u x
P i o n n i e r s

FAMILLE SIMONE ET REAL PAINCHAUD
résidant sur la Ferme du Patrimoine

Diane et Daniel Girard
Sylvie et Jacques Doucet
Marc

L'organisation du pèlerinage annuel à Ste-Anne, collecte pour payer une chape, recommandations de toutes catégories se lisent dans les prênes de ces années.

L'annonce de la lecture d'une lettre circulaire de Mgr Labrecque, autorisant la célébration d'une messe de minuit, le 31 décembre, dans le diocèse de Chicoutimi est suivie d'une note brève: Ici pas de messe de minuit.

Les cours préparatoires à la première communion se donnent le printemps. Les garçons sont admis à 11 ans et les filles à 10 ans révolus.

En 1900, les mouches ne sont pas la principale préoccupation des agriculteurs. Par une note au prône la présence de tous les paroissiens est sollicitée aux vêpres, un quart d'heure après la messe, et à une heure d'adoration qui suivra "afin de demander au Bon Dieu de faire disparaître les chenilles qui menacent de faire de gros ravages au foin et au grain."

La visite paroissiale est aussi le sujet d'une recommandation: Ne présenter aucune liqueur pendant la visite, ce n'est pas convenable. La visite terminée, les observations sont notées en quatre points:

- Propreté pas partout.
- $\frac{1}{2}$ minot de grain c'est trop peu.
- Encore des maisons non divisées.
- Des petits enfants bien ignorants.

Les réjouissances de la "mi-carême", populaires en ce temps, sont le sujet d'autres remarques: "Cette semaine demi-carême. Elle n'est pas obligatoire cette année! Ne pas oublier qu'il y a faute grave chaque fois que la femme prend l'habit de l'homme et l'homme l'habit de la femme."

En 1904, pour la première fois, une souscription pour "la musique" est annoncée. Il est demandé \$0.25 par famille pour recueillir les \$35. encore à payer.

Le recensement, suivant la visite paroissiale de 1904, dénombre 190 âmes pour le bas de la paroisse, dont 124 communicants, réparties en 30 familles du côté nord de la rivière et 177 âmes, 104 communicants en 31 familles du côté sud de la rivière pour un total de 564 âmes et 93 familles.

Les confessions avant Noël sont ainsi annoncées: "Confesserai de $2\frac{1}{2}$

à 5 $\frac{1}{2}$. Pendant la veillée de 8 à 11. En dehors de ces heures pas de confession. Faites votre possible pour venir à ces heures. A l'heure dite je quitterai sans pitié le confessional. Veuillez me laisser tranquille à mes heures de repas. Pas le temps de régler les affaires."

Pendant la messe de minuit il écrit avoir donné la communion à 154 personnes.

La construction de l'église doit se faire, l'unanimité se fait sur ce sujet. Le désaccord provient du site à déterminer pour cette construction.

LE CHANGEMENT DU SITE DE LA CHAPELLE

Le changement de site pour la construction de l'église ne se fait pas facilement, rapportent les personnes âgées qui ont conservé le souvenir de ce temps. Les archives de la fabrique et de l'évêché révèlent partiellement les démarches et discussions de ces années.

La chapelle est devenue trop petite pour répondre aux besoins de la population. Il devient nécessaire de reconstruire plus grand.

Le 21 juin 1894, des résidents de la partie nord de la paroisse adressent à Monseigneur Labrègue une requête ainsi formulée:

St-Méthode 21 Juin 1894

Monseigneur T. M. Labrègue
Monseigneur,

Nous soussigné, paroissiens de cette paroisse, vous exposons humblement les besoins suivants, que dans notre humble opinion nous croyons très urgent.

D'abord Monseigneur, le site actuel de notre église n'est pas central, elle se trouve sur le 9^e lot du rang 4 tandis que nous aimerions l'avoir sur le 23^e lot de ce même rang, qui est exactement le centre de notre paroisse. De cet endroit il y aurait facile accès à Mistassini avec Normandin et St-Félicien Le bas de la paroisse est on peut le dire, tout établi, tandis qu'en haut, il y a nombre de bonnes terres encore à coloniser. Déjà Monseigneur, on s'est aperçu à nos dépents, que l'église

n'était pas central, il y a quelque chose à perdre. Quand il a été question d'un pont sur la rivière St-Félicien, l'entreprise n'a manqué paraît-il, que par la division de St-Méthode, une partie ayant peur avec raison, que l'église serait trop isolée; car le pont construit le gouvernement s'engage de faire une route qui monte au rang de l'église et qui aboutit justement au 23' lot, ou nous aimerions voir l'église.

Monseigneur, il y a pas encore de dépenses considérable de faite jusqu'ici il nous semble prudent de faire ce changement avant quelles augmentent si nos prières vous agrément.

A l'endroit dessigné dans notre humble opinion, pour placer l'église le lot sera donné en tout ou en partie. Avant tout Mgr nous voudrions voir prospéré notre paroisse qui nous paraît être d'avenir, par la qualité du sol, par le terrain a coloniser ci-haut mentionné, et par l'endroit ou elle est situé étant la sortie d'autres paroisse qui paraissent avoir une avenir prospère eux aussi, tant sous le rapport spirituelle que temporel, il y aurait moins de divisions. Les paroissiens ne pouvant discuter la justice de la dessition que nous espérons la grande majorité des paroissiens se trouverait dans le haut. La première et la dernière de nos raisons c'est que nous désirons la concorde, la bonne harmonie entre nous tous membres de cette paroisse.

C'est là le but principal de notre humble requête, et nous ne cesserons de priers.

Télesphore Guillemette

Alexandre Hébert

Onésime Painchaud

Alcide Hébert

plus Patrice Lesveque

Napoléon Goudreault

* Ne voulant pas changer le sens de la requête, nous avons jugé préférable de reconstituer le texte intégralement, d'où les fautes .

En décembre 1895, une rencontre des francs-tenanciers avec le délégué de Mgr Labrecque était annoncée au prône: "pour entendre raison de part et d'autre sur la question de changement de la chapelle".

Après publication de l'avis, la rencontre annoncée se tint le mardi. Les tenants du changement de site avaient préparé une requête qu'ils présentent au délégué, le Rév. J.E.Lizotte.

Datée du 7 Janvier 1896 et disant: "Au Révérend Monsieur J.Lizotte, délégué de Sa Grandeur Monseigneur Labrecque évêque de Chicoutimi, chargé de marquer définitivement la place de l'église à St-Méthode". Cette requête demande que ce site soit le lot 22 ou 23 du rang IV, et que cette décision soit prise avant de commencer les réparations nécessaires à la chapelle. Ce nouveau site favoriserait l'établissement de nouveaux colons, les intérêts matériels des signataires et le développement du commerce.

Dans son rapport du 10 mars 1896, le Rév. Lizotte écrit:

Roberval, le 10 Mars 1896.

A Sa Grandeur,
Monseigneur M. T. Labrecque
Ev. de Chicoutimi
Monseigneur,

Conformément aux instructions verbales que m'avait données Votre Grandeur, je me suis transporté à St-Méthode, le septième jour de Janvier dernier. Après avoir fait donner un avis régulier à tous les paroissiens, le Dimanche précédent j'ai ce sept Janvier, tenu et présidé une assemblée de paroisse dans la sacristie de la dite paroisse de Tikouapé, alias St-Méthode, à laquelle assemblée étaient présents cinquante-sept (57) chefs de familles ayant droit de vote aux élections de marguilliers, trois chefs de familles seulement se trouvaient absents pour cause de maladie.

Le St-Esprit invoqué, on m'a transmis une demande pour le déplacement de la chapelle de St-Méthode, et son transport à 2 milles du site actuel. Cette demande était faite sous forme de requête écrite, je me permets de l'annexer au présent rapport y compris les signatures que j'ai vérifiées et annotées au crayon. Vingt neuf signatures authentiques sont au bas de cette requête.

Cette demande de changement de l'Eglise a été opposé
fortement par (28) vingt-huit autres propriétaires ayant
droit de vote aux élections de marguilliers.

Ils donnent pour raisons de leur opposition:

1' Que la chapelle actuelle se trouve dans le centre
des habitations, et même du town ship, qui renferme 80 lots,
dont 40 se trouvent au Nord et 40 au Sud de la dite chapelle

2' Ils s'en tiennent à la question de justice: la plu-
part d'entre eux ont acheté leurs propriétés et les ont pay-
ées plus cher en raison du site de l'église, il s'en sui-
vrait pour eux une perte sèche de centaines et même de mil-
liers de piastres, dans le cas où ce changement s'effectue-
rait.

Je me souscris bien respectueusement, Monseigneur,
Votre très humble et très dévoué serviteur

J. E. Lizotte, prêtre.

Dès le 12 mars, Mgr Labrecque annonce ainsi sa décision: "Je viens
de recevoir le procès-verbal de l'assemblée tenue à St-Méthode par le
Rév. Lizotte au sujet du transport de la chapelle de cette mission. Vu
la division de la paroisse à ce sujet je décide que l'église et ses dé-
pendances demeurent au même endroit. Cette décision est définitive et
veuillez avertir vos gens de ne plus agiter cette question".

En assemblée des francs-tenanciers la construction d'un hangar et
des travaux au presbytère sont décidés.

La visite pastorale de 1900 est l'occasion de nouvelles requêtes
des tenants du déplacement du site.

Dans une première demande, en août, après une allusion à la possi-
bilité de construire en neuf émise par Mgr Labrecque, les raisons déjà
connues sont répétées, l'espérance que le chemin de fer passera au pont,
soit à quatre milles de la chapelle, s'ajoute à leur demande. "Espérant,
écrivent-ils, Monseigneur, que vous prendrez en considération cette re-
quête et que vous égréerez à notre demande, alors vos requérants ne ces-
seront de prier." Quarante-sept signatures suivent cet exposé.

Toujours en août, dans une autre demande ils écrivent:

"Monseigneur, soyez donc assez bon de nous laisser vous exposer toutes nos raisons:

D'abord nous tenons deux écoles et on parle de la troisième et le bas de la chapelle on ferme leur école. Nous avons une fromagerie au centre de la paroisse.

Monseigneur, pensez que si l'église reste là, qu'elle sera toujours isolée, en arrière des communications.

Monseigneur, voici les noms des garçons qui sont encore avec leur père, mais qui ont leur établissement, ils paient leurs taxes et ils ont leurs lots."

Les vingt-deux signatures qui suivent sont appuyées par un autre exposé, daté du 17 août et signé par Joseph Giguère, secrétaire-trésorier, est ainsi présenté:

"Province de Québec. Municipalité rurale de la paroisse de St-Méthode, montant de l'évaluation distincte d'en-bas et d'en-haut de la chapelle qui ne sont pas encore résidant sur leur propriété, donné par Joseph Giguère, secrétaire-trésorier de sus-dite municipalité sur la demande de M. Alphonse Richard de la paroisse de St-Méthode. Le montant de l'évaluation municipale d'en-bas de la chapelle et de dix-sept milles trois cent cinquante piastres (17,350). Et le montant de l'évaluation d'en-haut de la chapelle est de trente-quatre milles six-cent cinquante piastres (34,650). "

Les propriétaires non résidents sont au nombre de 25 et la liste des noms se lit au bas du feuillet.

Les marguilliers font connaître leur opinion en ces termes:

St-Méthode 28 octobre 1900.

A Sa Grandeur, Monseigneur Labrecque, Evêque de Chicoutimi.
Monseigneur,

Nous soussignés, nouveaux et anciens marguilliers de la paroisse de St-Méthode dans le comté du Lac St-Jean, exposons humblement à votre Grandeur.

I' Que la rumeur du changement du site de l'Eglise de notre paroisse étant un obstacle nuisant tellement à l'avancement

de la colonisation et à la prospérité de notre paroisse; que bon nombre de citoyens étrangers venant de part et d'autres pour s'y fixer comme colons ou encore des gens de différents métiers reculent devant cet obstacle, qui est certainement de nature à décourager, même ceux qui y demeurent déjà.

2' Que cette tendance au changement ci-haut mentionné, est pour un trop grand nombre de paroissiens de St-Méthode en bien des circonstances, l'occasion de commettre de graves injustices, dans l'administration des affaires municipales, scolaires et même religieuses pour la réalisation de leurs projets respectifs.

3' Que la prétention des aspirants au susdit changement, c'est à dire; retrancher de la paroisse de St-Méthode les habitants qui résident sur la pointe Mistassini, savoir: Messieurs Joseph Gagnon et François-Xavier Gobeil, pour annexer à la paroisse de St-Prime, n'est pas du tout approuvée par ces derniers, tel que Votre Grandeur le verra par la lettre ci-jointe que vous adresse un des intéressés.

4' Que de plus, Monseigneur, que nous avons à faire dès le printemps prochain de grandes réparations à la grange et à l'étable qui menacent de s'écrouler.

5' Que les raisons alléguées dans cette opposition sont toujours les mêmes que celles qui ont été alléguées et prises en considération lors de l'érection de cette paroisse c'est à dire; le grand inconvénient de la traverse de la rivière Assuapmouchouan. C'est pourquoi Monseigneur, que nous marguilliers de cette paroisse au point de vue de la charité chrétienne pour le bien spirituel et même temporel de notre paroisse espérons, que Votre Grandeur voudra bien se rendre à nos légitimes désirs, en maintenant sa décision antérieure à ce sujet.

Espérant donc surement Monseigneur, que sous peu vous nous donnerez une réponse favorable à notre juste demande.

Nous nous disons très respectueusement Monseigneur, vos enfants dévoués et soumis.

(signature des marguilliers)

(La lettre mentionnée par les marguilliers ne nous est pas parvenue.)

Pendant l'année 1901 aucune note dans les prônes ou les procès-verbaux du bureau de la fabrique ne rappelle le sujet.

En juillet 1902 les francs-tenanciers sont invités à signer après les offices, une requête qui sera adressée à Mgr Labrecque, demandant la permission de construire une nouvelle église.

La deuxième lecture d'avis d'assemblée publique, pour vérification de la requête demandant la construction d'une église se fait jeudi, le 9 octobre 1902 à 4 heures P.M.

Pendant cette assemblée une "supplique" des opposants est remise au Rév. Hudon, délégué, qui fait parvenir les documents à monseigneur le jour même. Le groupe s'opposant au changement de site écrivait à Mgr Labrecque pour expliquer la situation, signalant que lors de la signature pour la construction de l'église il n'avait pas été fait mention du déplacement de celle-ci. Un document signé et remis au Rév. Hudon pour être annexé au procès-verbal expliquait le refus du changement de site et non l'accord pour la construction de l'église. Dix signatures suivent cet exposé.

Près de deux ans s'écoulèrent sans manifestation écrite ni tentatives pour la construction de l'église.

En mai 1904 une nouvelle requête est présentée à l'évêque, demandant l'autorisation de construire une nouvelle église. Les signatures se recueillent après la messe et une demande est faite pour une assemblée avec un délégué de l'évêché.

Le 30 juillet 1904, le Rév. Belley préside une assemblée dont le procès-verbal répète les raisons déjà connues, à savoir: l'église est trop petite et le besoin d'en construire une nouvelle est vivement ressenti, que la sacristie est aussi dans le même état et que les "suppliants" prient l'évêque de leur permettre de construire en bois, une nouvelle Eglise et une sacristie, au lieu et sur telles dimensions qu'il lui plairait de déterminer.

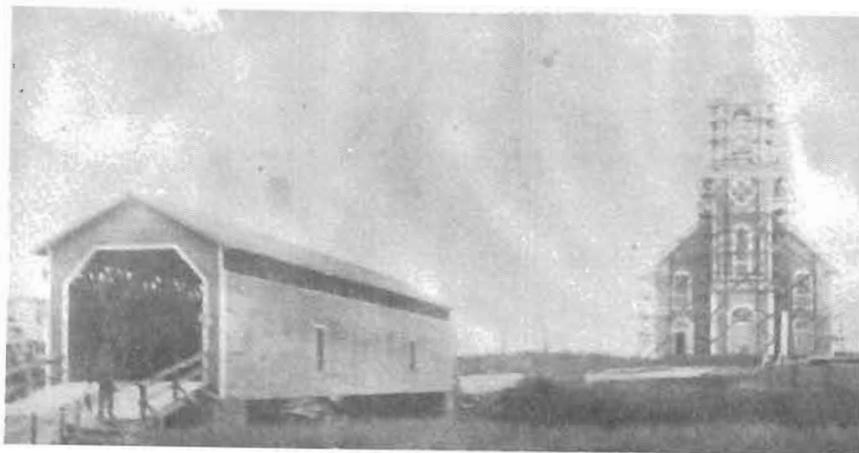
Après avoir recueilli quatre-vingt-une signatures, le délégué exprime que celles-ci ont été données librement en sa présence.

Le 18 septembre 1904, le Rév. F.X. Belley est de nouveau délégué pour une assemblée publique, annoncée par avis lu et affiché comme le veut la loi. Les signataires de l'assemblée du 30 juillet forment la

majorité des francs-tenanciers mais les opposants au changement de site présentent quand même, pendant cette assemblée, une opposition écrite, portant soixante neuf signatures, à ces constructions sur le lot 22 appartenant à M. Honoré Genest, sur le rang IV du Canton Parent.

En vertu de la commission donnée et en présence de l'assemblée, le Rév. Belley reconnaît qu'il est convenable que l'église qui sera construite ait environ cent vingt cinq pieds de longueur et soixante pieds de largeur, et que la sacristie ait environ quarante pieds de longueur et trente deux pieds de largeur, sur le lot 22 du quatrième rang, Canton Parent, et signe le procès-verbal de l'assemblée.

Après avoir été assermentés, le 7 septembre 1904, deux témoins font signer la requête suivante et la font parvenir à Monseigneur Labrecque. (voir reconstitution de cette requête à la page suivante)



L'église actuelle en construction dans l'année 1906.

COURTOISIE de

ASSOCIATION COOPERATIVE LAITIÈRE DU
SAGUENAY - LAC SAINT-JEAN.
Siège Social: Chambord
Monsieur Hubert Doré - Président
Monsieur Alphonse Doré - Dir. Gén.

A Sa Grandeur,

Monseigneur Thomas Michel Labrecque, Evêque de Chicoutimi
ou à son représentant.

Monseigneur,

Nous, soussignés, citoyens de la paroisse de St-Méthode, dans le diocèse de Chicoutimi, vous prions très respectueusement et très humblement d'accorder une attention bienveillante à notre requête dont voici la teneur.

Une église doit bientôt se construire à St-Méthode. Des citoyens de notre paroisse dont nous respectons les vues sans les partager, voudraient que cette église fut construite dans un endroit autre que celui occupé actuellement par notre chapelle.

Nous nous opposons **énergiquement** à ce projet pour les raisons suivantes: l'**endroit occupé** par la chapelle actuelle, se trouve être, dans notre humble opinion, le centre de la paroisse de St-Méthode et le plus convenable.

Et parce que la majorité qui existait en faveur du déplacement de l'église lors de votre dernière visite pastorale n'existe plus, ce que nous vous prions respectueusement de constater, en faisant faire l'énumération des noms au bas de cette requête; lesquels ont été signés devant deux témoins.

Nous serait-il permis, Monseigneur, de vous rappeler ici, avec joie et partant avec confiance de la décision que vous aviez déjà donnée relativement à cette question; décision que nous considérons comme **définitive**, si nous nous en rapportons à une lettre de Votre Grandeur, adressée régulièrement à la paroisse de St-Méthode et dont nous possédons une copie.

Nous faisons des vœux, Monseigneur, pour que notre supplique vous soit agréable et nous prions Votre Grandeur d'agréer nos sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

Signatures

Olivier Trudel, témoin

Clovis Julien, témoin

Suite à l'assemblée du 8 septembre, le 17 septembre 1904 Mgr Labrecque décrétait: "L'église aura 125 pieds de longueur et 60 pieds de largeur avec hauteur proportionnée; la sacristie aura environ 40 pieds de longueur et 32 pieds de largeur et hauteur proportionnée. Les dites mesures seront prises en dedans et à mesures anglaises. Il sera procédé à la construction des dites église et sacristie après qu'un plan d'icelles aura reçu notre approbation."

Après lecture du décret, le 25 décembre 1904 se tenait une assemblée générale "pour examiner les plans de la nouvelle église et de la nouvelle sacristie devant être construite dans la paroisse". Après examen et approbation des dits plans il fut proposé par Monsieur Georges Guénard marguillier de l'Oeuvre et secondé par Monsieur Alexandre St-Germain que les plans soient soumis à Sa Grandeur Monseigneur Labrecque, évêque du diocèse, suppliant Mgr de vouloir bien donner son approbation.

La majorité des citoyens présents ayant accepté, quelques signatures furent ajoutées à la signature du proposeur et le tout envoyé à Mgr Labrecque.

Les syndics désignés, soit Messieurs Alphonse Richard président, Joseph Roberge, Philippe Doucet, Alexandre Hébert et Eugène Hébert prêtre, secrétaire, sont confirmés à ces postes par la lecture de l'acte des commissaires diocésains le 2 avril 1905.

Le Rév. Hébert est mandaté pour se rendre à Québec rencontrer Monsieur Jean-Joseph Ouellet, architecte pour soumettre quelques modifications suggérées par les syndics, aux plans et devis présentés.

Le 9 avril, le curé Hébert lisait l'annonce de son départ ainsi rédigé: "Mgr vient de se rendre à mon désir en me nommant un successeur en la personne du Rév. M. Thomas Tremblay qui sera dorénavant votre nouveau curé. J'invite donc tous ceux qui ont quelque affaire à régler avec moi à venir aujourd'hui et demain s.v.p. Mon successeur recevra volontiers l'argent que vous voudrez lui confier pour moi d'hui ou mois de Juillet."

Ce même jour, en assemblée, les marguilliers approuvent les plans et devis. Il est également décidé à cette assemblée qu'un presbytère et ses dépendances seraient également construit près de la nouvelle église. Les plans proposent un presbytère de 36 pieds de longueur par 30 pieds de largeur à deux étages, plus une annexe de 24 pieds de longueur par 18 pieds de largeur, aussi à deux étages.

Après lecture des devis, ceux-ci sont acceptés par messieurs les marguilliers.

La demande de soumissions est publiée et le 4 juin est fixé pour l'ouverture de celles-ci. Quelques jours plus tard, une requête est adressée à Monseigneur par un groupe de francs-tenanciers, exposant les raisons de leur refus au changement de site pour la future construction.

A Sa Grandeur,

Monseigneur Michel Thomas Labrecque, Evêque de Chicoutimi.

Les soussignés, habitants francs-tenanciers de la paroisse de St-Méthode et formant la majorité exposent humblement que, tout en reconnaissant la nécessité d'une nouvelle église pour la paroisse, s'opposent à sa construction sur le site adopté, et ce pour les raisons suivantes:

1' D'après les soumissions reçues le coût des 4 pans, de la couverture et des planchers est de dix sept mille cinq cent piastres et il est certain que le reste devra coûter encore autant si on y ajoute le prix d'un presbytère et des dépendances.

2' En construisant la nouvelle église sur le site de l'ancienne la paroisse sauvera le presbytère actuel et toutes les dépendances qui valent au bas mot dix mille piastres.

3' L'évaluation de la paroisse n'étant que de soixante et dix mille piastres, Votre Grandeur ne doit pas ignorer que c'est surcharger énormément les épaules des francs-tenanciers d'un fardeau que la plupart d'entre eux ne pourront supporter.

C'est pourquoi les soussignés après mûre réflexion retirent leurs signatures de la requête demandant que la nouvelle église soit construite égale au pont et supplient humblement Votre Grandeur de permettre qu'elle soit construite sur le site de l'ancienne.

St-Méthode 21 Juin 1905

Cette démarche est approuvée par soixante-cinq signataires, dont un syndic.

Les assemblées sont nombreuses et à l'une d'elles il est proposé de retenir la soumission de M. Cyrille Bussière de Normandin.

Après les annonces d'assemblée pour l'emprunt pour la construction de l'église, M. le curé Tremblay, s'adressant à ses paroissiens, dira: "Tel qu'annoncé dimanche dernier, aujourd'hui même, immédiatement après la messe il y aura dans cette église, une assemblée des marguilliers anciens et nouveaux à l'effet de se prononcer pour ou contre l'emprunt de l'argent nécessaire à la construction de la nouvelle église et qui se monte à \$13,700. Immédiatement après il y aura assemblée au même endroit des francs-tenanciers de cette paroisse à l'effet de se prononcer pour ou contre cet emprunt qui se monte à \$13,700. J'espère que les choses se passeront dans le plus grand calme. Rappelez-vous toujours que vous êtes dans le lieu saint et que ce n'est pas un lieu ordinaire et qu'il faut se conduire en conséquence, si non vous serez mis à l'ordre et vous verrez combien la loi est sévère pour ces cas. Maintenant rappelez-vous aussi que des gens d'affaires ne règlent pas leurs affaires dans la discorde ni dans la chicane. Rappelez-vous encore que cette assemblée n'est pas convoquée pour sacrer ni maudire ni pour nous rappeler les vieilles chicanes et ces vilaines questions personnelles. Vous venez voter pour ou contre l'emprunt. Voilà tout. Prononcez-vous pour ou contre et attendez le résultat. Tant mieux pour la partie gagnante et tant pis pour celle qui sera perdante.

Qui a le droit maintenant de présider cette assemblée? C'est le curé de la paroisse (Mignonet page 290 et 380) Remarquez que la loi ne dit pas que je dois être proposé par Pierre, Jacques ou un autre. Maintenant qui a le droit d'assister à l'assemblée et d'y voter? Lire lettre de Gosselin. Le curé fait le procès-verbal. (Mignonet page 299) J'espère avoir tout dit et que cela va bien aller. Il ne s'agit pas de \$60,000. et de \$40,000. comme on a voulu le faire croire à quelques-uns, c'est \$13,700. Pas de scrupule pour la requête surtout si on vous a dit que l'emprunt se montait à \$20,000. Maintenant si cela ne passe pas les syndics prendront d'autres moyens qui vous obligeront de payer peut-être dans trois ans cette somme, tandis que l'emprunt sera pour 20, 30, ou 40 ans. Je suppose Perturbateur possible d'une amende de cent (100) piastres et un emprisonnement de trois mois."

A l'assemblée des marguilliers le vote étant nul, avec 3 pour et 3

contre, M. le curé, comme président vote pour et l'avis des francs-tenanciers est demandé, lequel donne une majorité de 27 votes pour, avec 60 pour et 33 contre l'emprunt.

Devant les difficultés de faire cet emprunt dans la région, il est décidé en assemblée des syndics que M. Alphonse Richard se rendra à Québec pour cette négociation. Ses démarches sont fructueuses, car le 27 décembre 1905, M. le curé Tremblay et M. Alexandre St-Germain se rendent à Roberval pour la signature du contrat, au nom du corps des syndics. Celui-ci est accordé à M. Cyrille Bussière, à \$12,800. pour la construction d'une église et d'une sacristie "logeables et confortables", conformément aux plans de l'architecte J.J. Ouellet.

Les nombreuses assemblées ne peuvent être toutes rapportées, les décisions prises et reprises sont abondantes. Des arguments aident à prendre et à tenir une décision, tels ces mots du curé: "Il faut construire un presbytère. Je ne suis pas pour rester à deux milles de l'église. Il faut aussi construire des dépendances. Pour cela il faut du bois et du gros bois. Le temps presse. Je viens aujourd'hui faire appel à votre générosité etc."

Les projets de construction sont contestés et à une assemblée des syndics, M. le curé donne lecture du protêt par lequel un citoyen demande l'annulation du contrat passé le 27 décembre 1905 devant Me Morisset, notaire public de Roberval. M. Alphonse Richard est désigné pour se rendre à Chicoutimi défendre la cause des syndics.

De nombreuses notes invitant à l'unité, au pardon, aux regrettables discordes régnant dans la paroisse se remarquent, tout au long des années écoulées, dans les prônes. Dans les premiers mois de 1906, la situation paraît s'aggraver car M. Tremblay écrit: "Lorsqu'un fléau, tel sauterelles, chenilles etc, ou une maladie ravage une paroisse, ceux qui l'habitent se hâtent d'aller voir leur curé et de lui demander de prier et de faire prier afin de demander au Bon Dieu de faire cesser ces fléaux et ces maladies. Aujourd'hui (mes frères) je viens vous parler d'un fléau plus terrible que ceux dont je viens de vous parler. Il règne en ce moment dans cette paroisse, et depuis nombre d'années, une division bien regrettable et qui a des conséquences des plus déplorables à

tous points de vue. Elle empêche d'abord le progrès et le développement matériel de votre paroisse qui sera toujours arriérée précisément à cause de ces divisions. Ensuite, quelles conséquences au point de vue moral. Que de fautes graves contre la charité, que de blasphèmes, que d'injustices graves résultent de cette division. Quelle responsabilité à ceux qui vivent une telle division. Chose déplorable, c'est qu'en présence de tous ces maux, la division ne cesse pas. On s'en plaint des 2 cotés."

Une assemblée spéciale est tenue, annulée et reprise quelques temps après, et les premières décisions sont maintenues:

- 1- Omettre les travaux compris de la page 25 à la page 28 de la spécification.
- 2- Faire un ameublement temporaire. (banco, chaises, balustrades, confessionnaux)

Après plusieurs assemblées des syndics, l'emprunt initial est passé à \$18,126.25 et le notaire Flavien Coulombe de St-Félicien est chargé de préparer l'acte de cotisation demandant de prolonger le paiement de dix à vingt ans.

Cette année 1906, avant la visite paroissiale, les résidents sont avertis que la "fameuse question de l'église" ne sera pas discutée pendant ces rencontres.

Le 5 août 1906, M. le curé n'ayant pas en main la copie de l'action intentée contre la fabrique par un citoyen, et les décisions à prendre concernant cette action, il est proposé de dissoudre l'assemblée. D'autres proposent de continuer et une forte majorité décide de confier la cause à un avocat de Roberval.

Le 7 octobre l'assemblée du 5 août est annulée, mais reprend les mêmes résolutions, lesquelles sont acceptées avec 53 signatures en faveur. Une sanction de Mgr l'évêque vient confirmer la position des marguilliers, spécifiant que "l'intérêt devait être de pas plus de 5% pour 10 ans; l'acte de cotisation serait donné comme garantie; cet argent servirait à payer les comptes dûs et à échoir en rapport avec la dite construction."

Sans faire l'unanimité ces résolutions sont acceptées. Mais le groupe de dissidents refuse que leurs biens soient caution pour cet emprunt, qui est maintenant de \$18,126.25, et se réservent de faire valoir

tous les moyens qui seront à leur disposition pour empêcher l'emprunt, "invoquant la loi des colons de 1897."

M. Alphonse Richard et M. le curé Tremblay sont désignés pour signer le nouveau contrat devant Me Morisset, notaire, l'autre partie étant M. Cyrille Bussière, contracteur.

A la fin de 1906 les démarches et assemblées pour emprunter, cette fois, \$15,000.00 sont reprises.

Le 12 avril 1907, le curé Tremblay écrit à son évêque, lui demandant une autorisation écrite pour célébrer la messe à la nouvelle église, car des "gens" se proposent de créer des misères au curé et d'envoyer force lettres, plaintes et requêtes à l'évêque quand le déplacement aura lieu.

La réponse de Mgr ne tarde pas et il s'exprime ainsi:

Rév. M. T. Tremblay, curé de St-Méthode.

Au sujet du nouveau presbytère.

Aussitôt que l'église nouvelle sera prête pour que les offices religieux s'y fassent, (ce dont vous êtes seul juge) vous vous y transporterez. Vous vous installerez temporairement dans le logement qu'on vous offre gratuitement, et vous commencerez aussitôt la construction du nouveau presbytère.

Veillez bien lire cette lettre à vos paroissiens qui seront heureux de voir se clore l'ère des difficultés qui ont nui si grandement aux intérêts spirituels et temporels de la paroisse.

Vous bénirez l'église, avec la formule de la bénédiction d'une maison, en attendant que je la bénisse solennellement à la prochaine visite.

Je vous bénis ainsi que tous vos bons paroissiens.

Veillez me croire, votre tout dévoué évêque M. T. L.

Michel Thomas Labrecque,
Evêque de Chicoutimi.

Le 23 avril une lettre de l'évêque permettant d'enlever les bancs de la chapelle pour les installer dans l'église et ordonnant de fournir dans la nouvelle église, un banc à chacun des possesseurs, autant que possible à la place ou au rang qu'ils occupaient dans la chapelle.

"Cette résolution que passeront les marguilliers, et que j'approuve d'avance écrivait-il, ne vaudra que jusqu'à l'expiration des bancs, c-à-dire à la fin de juin. Après cette date, tous les bancs de la nouvelle église seront vendus aux enchères. La présente sera lue au prône afin que personne ne puisse prétexter en ignorer l'existence."

C'est le 1^{er} mai 1907 que la première messe y est célébrée, et le curé s'installe dans les appartements offerts par M. Alphonse Richard.

Le 5 juin, en présence de plusieurs prêtres et de nombreux paroissiens, Mgr Labrecque bénit l'église, et signale que le presbytère et les dépendances devront également être reconstruits près de l'église.

La démolition de la chapelle est confiée à M. Achille Roberge dès le 16 juin.

Les plans des dépendances et du presbytère sont acceptés et la construction confiée à M. Joseph Simard, d'Albanel pour \$3,000.00. M. le curé s'occupe toujours avec M. Richard, de faire un emprunt, de payer les comptes etc, mais M. Goudreault signe le contrat de construction du presbytère dont les plans coûtent \$30.00.

Les échafauds sont demeurés dans l'église inachevée et les enfants et grands enfants sont priés de ne pas y monter. Des corvées pour nettoyer le terrain de l'église sont annoncés pendant l'été et du bois est demandé dès l'automne.

Les terrains gracieusement offerts par MM Théophile Dion et Alfred Champagna en 1880, don certifié en 1899 par le lieutenant-gouverneur, sont vendus \$500.00 à M. Amable Trudel. C'est au même temps qu'une assurance-rixe est payée \$88.00 par le bureau de la fabrique.

Malgré les avis de régler la rétribution pour l'église, de nombreux retardataires s'en soucient peu. Aussi il est résolu d'aviser ceux qui n'ont pas payé qu'ils seront poursuivis en justice.

Les souvenirs des aînés nous rappellent les querelles entre grou-

pes, les procès (2) qui ont retardés la construction et augmentés les coûts et alimentés la discorde souvent signalés dans la paroisse. Plusieurs pionniers ou descendants de ceux-ci quittèrent la paroisse quand le décret fut connu. La population de 1907 est toutefois supérieure de plus de 10% à celle de 1904.

LA NOUVELLE EGLISE

Après le déplacement, l'église et le presbytère construits, la vie reprend son rythme régulier avec l'oubli qu'apporte les années. Le pasteur est toujours dévoué à ses ouailles, il lui est toujours difficile d'obtenir de tous les rétributions de bois, grains et autres dûs et les demandes se multiplient après les constructions.

L'arrivée d'un vicaire, en la personne de l'abbé F. E. Tremblay, en juin 1908, apporte une aide au pasteur, dont la santé chancelante l'oblige à des périodes de repos prolongées.

Pour permettre l'achat d'autels, un bazar est organisé pendant une fin de semaine.

En septembre l'abbé F. E. Tremblay est nommé curé et poursuit le travail de ses prédécesseurs, mais pour peu de temps. Il décède en novembre et après le service funèbre, auquel les paroissiens sont invités il est inhumé sous la crypte de l'église.

La formation des enfants de chœur retient l'attention de l'abbé J. A. Bourgoing dès son entrée comme curé. Il doit encore rappeler que la propreté est nécessaire à l'église, que le bois nécessaire au chauffage doit être apporté, que dîmes et capitations doivent être payées. Les écoles sont aussi l'objet de sa sollicitude et les rencontres avec les commissaires sont fréquentes et les institutrices sont aussi réunies au presbytère, occasionnellement.

Pour la messe de minuit deux garçons feront la quête et deux petites filles feront celle du jour, ceci pour l'année 1909.

Les sujets de sermon sont bien détaillés et chaque saison apporte des recommandations à peu près semblables à celles des années passées.

C'est en 1910 qu'est annoncé qu'aucune sépulture, à moins de mala-

die contagieuse, ne doit être faite vingt-quatre heures après le décès. Une amende de \$20.00 est prévue pour les contrevenants à cette loi. Un certificat de décès doit être obtenu, et le bureau d'hygiène doit être avisé chaque mois des décès survenus dans la paroisse.

La répartition annuelle établie pour le paiement de l'église est parfois difficile à obtenir de certains francs-tenanciers. Le bureau des syndics recommande de remettre à un avocat, les comptes dûs, mais après quelques mois, un emprunt est accepté pour "payer l'anuité" à la société prêteuse, soit \$1,942.57.

Deux syndics ayant quitté la paroisse depuis leur nomination à ce poste, une demande est faite par M. A. Richard, pour désigner des remplaçants en assemblée publique. M.M. Edouard Trudel et Onésime Mailhot sont nommés.

Le lavage de l'église se fait le dimanche et les travaux sur la terre de la fabrique se continuent. Parfois il est noté que les travailleurs n'étaient pas nombreux, mais ils sont remerciés pour leur bon travail.

Le temps de la visite paroissiale est l'occasion de recueillir les dons pour des messes de tempérance, la société de la Croix, le .05% du séminaire, etc.

Les pèlerins pour Ste-Anne de Baupré partent encore en bateau pour se rendre à Roberval. Le pasteur les accompagne et parfois annonce quelques jours supplémentaires d'absence.

Pour un même dimanche, il peut être annoncé: vêpres un quart d'heure après la messe, catéchisme, mois du rosaire et confession.

A travers les rappels de la répartition légale à payer, les avis pour une nouvelle cloche et les annonces de quête pour le luminaire aux

Gracuseté de:

SALON BELLEVUE Paul-Ange Bouchard, Prop.
1202, Bellevue, St-Félicien, Qué. GOW-2NO 679-2687

fêtes de Noël et du Nouvel An signalent les améliorations prévues.

En 1912, des réparations à la voûte de l'église coutent \$31.87 et la balance due sur les plans de l'église est payée, soit \$148.90.

L'arrivée de la cloche et da bénédiction sont annoncés en juin 1913, et la cérémonie de bénédiction est inscrite ainsi: "En présence de plusieurs prêtres et d'un grand nombre de fidèles, la deuxième cloche de St-Méthode est bénite par Mgr Belley, le 9 juillet 1913. Pesant quinze cent livres et demi, présentée par J.B. Carvonneau M.P.P. et madame Carbonneau, J.F. Laroche, agent d'assurance et madame Laroche, J. Edouard Boily, inspecteur d'écoles et madame Boily, Siméon Cémon et madame Cémon, Alphonse Brassard et madame Brassard, Henri Delisle, gérant de la banque Molson et madame Delisle, Michel Guénard et madame Guénard Joseph Duguay et madame Duguay, Alex Hébert et madame Hébert, Onésime Painchaud et madame Painchaud, Alphonse Richard et madame Richard ainsi que plusieurs autres qui ont signés le registre.

Cette cloche porte les noms de Jésus-Marie-Joseph et a comme devise: Grande voix du dehors qu'on entend en tout lieu; je rappelle aux mortels le souvenir de Dieu.

Don des paroissiens, cette première cloche du carillon a coûté la somme de \$677.71 et fut coulée en France, à Annecy-le-Vieux.

Des travaux sont faits au presbytère. Il faudra quelques années pour terminer et peindre l'intérieur. La construction d'une grange complète l'organisation en 1917.

Un sacristain est engagé en 1918. Après deux annonces d'une assemblée des habitants francs-tenanciers, celle-ci a lieu et le procès-

Hommage à nos Pionniers

Club d'accueil d'Age d'Or
A l'occasion du 10^e anniversaire
Marie-Ange Painchaud, prés.

verbal se lit comme suit: " Le 6 juin 1920, à douze heures de l'avant-midi, en vertu de l'ordonnance des commissaires nommés pour l'érection civile des paroisses et autres fins, dans le diocèse de Chicoutimi, selon les dispositions du chapitre premier du titre IX des Statuts refondus de la province de Québec (1909) , après lecture de la dite ordonnance faite publiquement et annoncée au prône de l'office divin du matin pendant deux dimanches consécutifs, savoir: le trentième jour de mai et le sixième jour de juin mille neuf cent vingt, l'assemblée générale des habitants francs-tenanciers mentionnée dans la dite ordonnance je soussigné, prêtre curé de la dite paroisse de St-Méthode dans le dit diocèse de Chicoutimi, ai convoqué au son de la cloche la dite assemblée au lieu mentionnée dans l'annonce faite au prône, savoir la sacristie de la dite paroisse et j'ai présidé la dite assemblée.

1 J'ai d'abord donné lecture de la requête présentée aux commissaires pour obtenir l'autorisation d'élire cinq syndics chargés d'exécuter le décret canonique du deuxième jour de mai mil neuf cent vingt pour le parachèvement de l'église et sacristie de la dite paroisse.

2 J'ai ensuite requis les francs-tenanciers présents de procéder à l'élection des dits syndics pour les fins plus haut mentionnées et les dits francs-tenanciers ont élu à l'unanimité les personnes suivantes qui sont des francs-tenanciers de la paroisse savoir:

M.M. Joseph Bélanger - Joseph Gilbert - Raoul Hébert - Eugène Lemieux - Michel Guénard.

En foi de quoi j'ai signé le procès-verbal avec quelques francs-tenanciers de l'assemblée les jours, mois et an en premier lieu nommés.

Les syndics conviennent d'un emprunt de \$48,000.00, lequel emprunt est accepté par les paroissiens. Le contrat de ces travaux est accordé

Courtoisie de:		
<p>FAMILLE André Goudreault et Judith Gilbert</p> <p>Marie-Claude Régis Mélanie</p>	<p>FAMILLE Bertrand Gilbert et Lucie Paquet</p> <p>Eric Isabelle</p>	<p>FAMILLE Yvon Gilbert et Jacynthe Lachance</p> <p>Carol Karine Claudine</p>

à M. C. Bussière qui termine, d'après les plans de 1905 et sous la surveillance du même architecte.

L'ameublement de l'église est composé de:

130 bancs de nef à \$8.00	\$1040.00
60 bancs de jubé à \$7.00	420.00
Maître Autel	450.00
Autels latéraux	425.00
Autel de sacristie	175.00
Buffet	130.00
2 Prie-Dieu de sacristie	15.00
2 Prie-Dieu d'église	25.00
4 Stalles	80.00
1 Baptistère	40.00
3 Confessionnaux	175.00
1 Chaire avec escalier	260.00
Balustrade	90.00
Gardes en avant du chœur	40.00
5 Crédences	<u>25.00</u>

Total: \$3390.00

L'installation de fournaies à l'eau chaude et d'un Delco (électrification) complètent les travaux intérieurs.

Les corvées pour l'aménagement du perron, avec le charroyage de 220 voyages de sable et de pierre, réduisent le coût de ces travaux.

Ces travaux totalisent \$48,501.95 et une nouvelle répartition est établie.

Ce n'est qu'en août 1928 que les marguilliers discutent de certaines difficultés résultant des inondations, soit, la hausse des assuran-

Hommage à nos Fondateurs

FAMILLE HERMAN ET SOLANGE COUDE

ces de l'église et du presbytère.

Mgr Lapointe est sollicité pour protester auprès de la compagnie responsable de cette situation. Ses démarches conduisent à une offre de règlement.

Cette offre de \$3,300.00 de Saguenay Transmission Company Limited, pour l'achat du terrain de la fabrique, plus une rente d'occupation de trois années à 6% l'an, (\$540.00) est acceptée par la majorité des marguilliers le 23 août 1930.

Ce règlement accorde à la fabrique la jouissance du terrain, à perpétuité, mais à ses risques et périls. La compagnie acheteuse se réserve le droit d'inonder le dit terrain. Cette résolution présentée aux francs-tenanciers, est acceptée à la majorité, deux personnes seulement s'y opposant sur les 34 présentes. M. Boilard, marguillier, et M. le curé Bourgoing signent l'acte de vente, reçoivent le prix convenu et donnent quittance au nom de la fabrique.

Les travaux d'entretien se font par corvée sous la direction des marguilliers.

Le perron est refait en 1943, les trottoirs sont réalisés en un seul bloc de ciment. L'électrification par Saguenay Electrique date de 1945. Cette même année la dite compagnie paye la peinture nécessaire pour repeindre les couvertures de l'église et du presbytère.

Par la suite et pendant quelques années, la même compagnie continue une aide monétaire, parfois supérieure à la contribution des paroissiens.

Le terrain du cimetière est agrandi en 1950, le terrain ainsi ajouté est vendu \$1.00 par la compagnie Saguenay Transmission Limited.

Les dépendances construites au début du siècle sont démolies en 1953 et remplacées par un hangar.

Les travaux de décoration, peinture, fresques, etc, que l'on peut constater sur les photos, sont réalisés en 1954.

(Voir photographies aux pages suivantes)

Pour compléter le carillon, deux cloches en "la" et en "si" sont installées en 1954. La bénédiction solennelle est faite le 5 septembre à 15 heures, par le Rév. Père Dom. Frs-Xavier Huet O.C.S.O., abbé mitré de la Trappe Notre Dame de Mistassini.

Don de paroissiens et bienfaiteurs la cloche en "la" reçoit le nom de Saint Pie X, alors que celle en "si", don des enfants de la paroisse, reçoit les noms de Saint Dominique Savio et Sainte Maria Goretti.

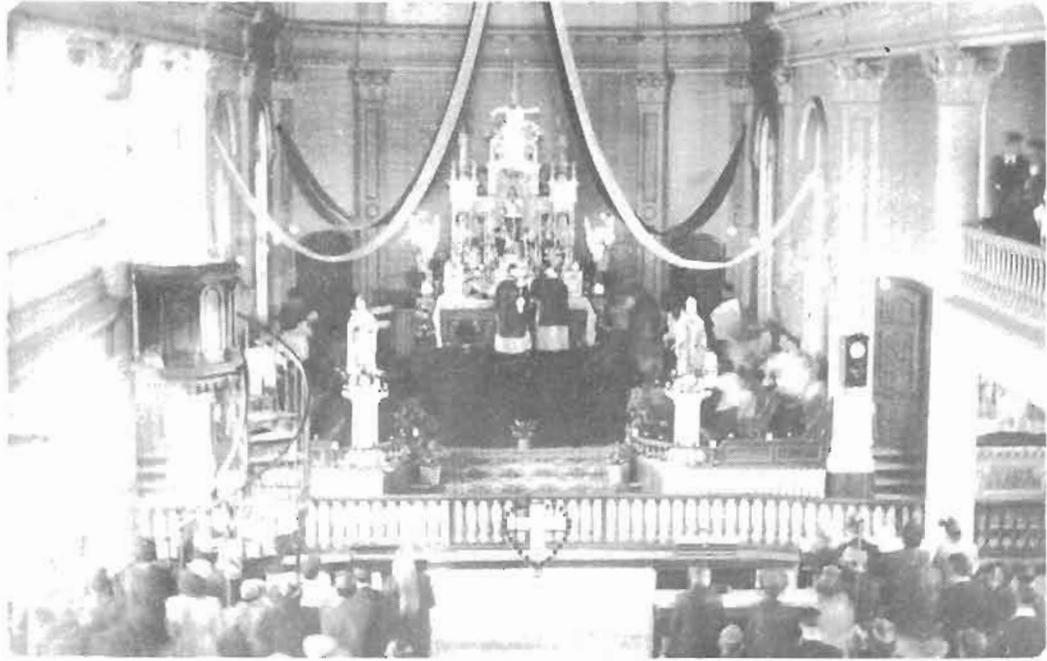
L'harmonium est remplacé par un orgue électrique.

Un lambris extérieur en aluminium est posé en 1961.

Toutes ces transformations et améliorations sont acceptées par les paroissiens qui se font un devoir de délier les cordons de leurs bourses pour transmettre en bon état l'héritage commun laissé des ancêtres.



Le Maître-Autel a subi d'heureuses transformations. La Croix de l'Autel est maintenant grande et hautement dressée. Le majestueux Christ de Limpas s'impose à la piété des fidèles.



Jubilé d'argent de Monsieur le curé J. Fortin, en 1945



Reposoir décoré par Mmes Beaulieu et Gosselin.



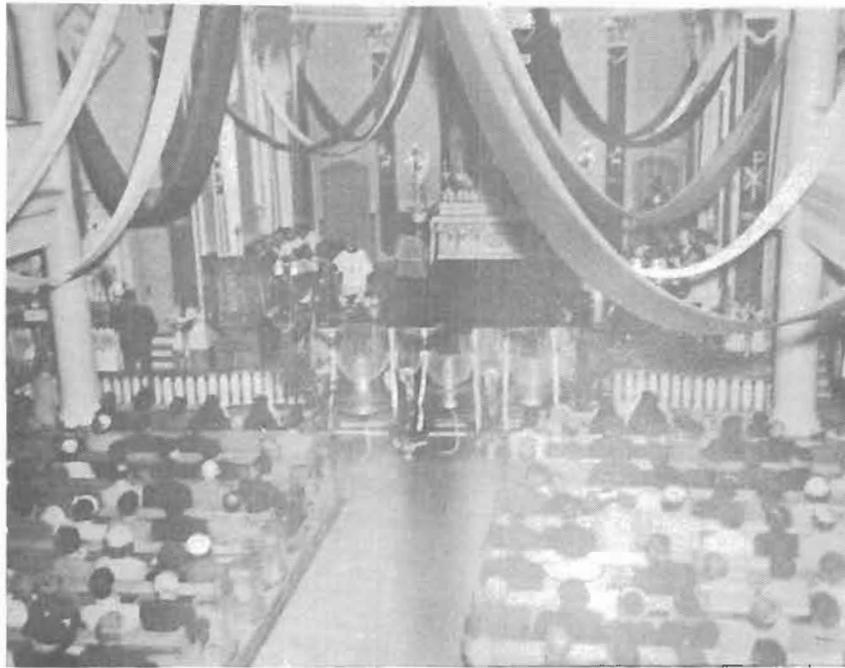
Ce Chemin de la Croix, comme le Christ de Limpias, est une imitation fidèle de l'artiste Daprato.





Eglise et centre du village en 1958.





**Gloire et Honneur
à nos Ancêtres!**

LA FAMILLE ALBERT MAILHOT
ET MARIE OUELLET

M. Louis-René Mailhot

Mme Léon Gauthier (Léona)

Feu Mme P-Paul Leclerc

Mme Joseph-Albert Tremblay (Irene) ^(Marie-Joseph)

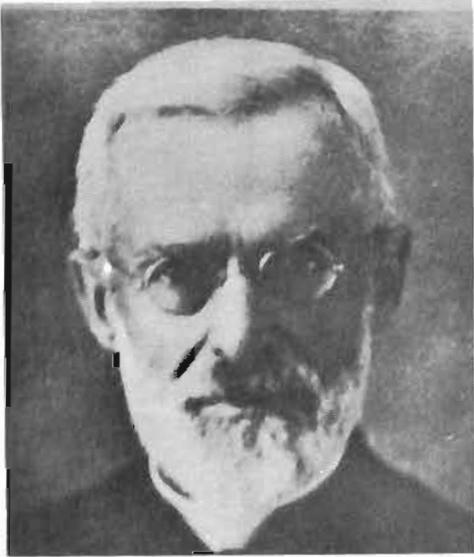
Mme Jacques Coté (Fernande)

Mme Bertrand Allard (Marcelle)

BIOGRAPHIE des CURES

LES PRETRES RESIDANTS

Tremblay, l'abbé Louis-Joseph, Dipl. Acad.



Né à St-Etienne de La Malbaie, le 18 mars 1855, de Charles-Ovide Tremblay, cultivateur et de Mathilda Brassard.

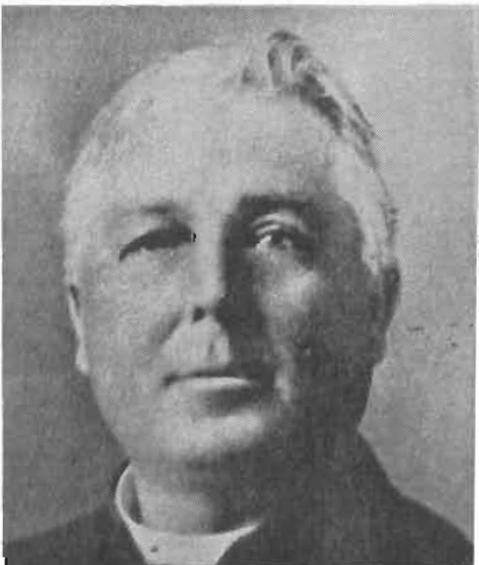
Ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par Mgr Antoine Racine, le 21 septembre 1883.

Premier curé de St-Méthode de Tikouapé d'octobre 1887 à septembre 1894, desservant en même temps St-Cyrille de Normandin et Ste-Lucie d'Albanel; curé de St-Félicien, de septembre 1894 à octobre 1901, tout en demeurant curé de St-Méthode (jusqu'à septembre 1896) et, en même temps, desservant

Notre-Dame-de-la-Doré (1894-97). Missionnaire agricole à partir de 1894. Décédé à La Malbaie, dans sa résidence privée, le 2 avril 1932. Inhumé dans le cimetière de St-Etienne de La Malbaie.

Gauthier, l'abbé Jean-François-Régis

Né à St-Irenée de Charlevoix, le 17 juin 1863, de Philéas Gauthier, cultivateur, et de Caroline Gauthier.



Ordonné prêtre dans la chapelle du couvent Bon-Pasteur à Chicoutimi par Mgr Ls-Nazaire Bégin, évêque du diocèse, le 20 septembre 1890.

Curé de St-Méthode, et, en même temps desservant de St-Michel de Mistassini, de septembre 1896 à août 1897.

Décédé le 30 septembre 1917 dans son presbytère de St-Félicien. Inhumé d'abord sous l'église de St-Félicien, le 3 octobre 1917, son corps repose maintenant à la chapelle funéraire du cimetière.

Bergeron, l'abbé Elzéar



Né à St-Etienne de La Malbaie, le 21 octobre 1865, de Marc Bergeron, cultivateur, et de Flore Pilote.

Ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par Mgr Louis-Nazaire Bégin, le 8 mai 1892.

Curé de St-Méthode de Tikouapé, et, en même temps, desservant de la mission de Notre-Dame-de-la-Doré, de septembre 1897 à septembre 1899.

Décédé le 22 décembre 1915 à Notre-Dame de la Terrière. Inhumé sous l'église de Ste-Lucie d'Albanel, le 29 décembre 1915.

Hébert, l'abbé Louis-Napoléon-Eugène



Né à Notre-Dame d'Héberville, le 26 décembre 1859, de Calixte Hébert, registraire, et d'Adelphine Poulet.

Ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par Mgr Michel-Thomas Labrecque, évêque du diocèse, le 11 mai 1893.

Curé de St-Méthode, de septembre 1899 à avril 1905, et, desservant de la mission de Notre-Dame-de-la-Doré. (1899-1904)

Au repos d'avril 1905 à son décès, survenu à l'Hotel-Dieu de Québec, le 9 mai 1918.

Inhumé sous l'église d'Héberville, le 12 mai 1918.

Tremblay, l'abbé Thomas



Né à Baie-St-Paul, le 27 octobre 1875 ,
de Thomas Tremblay, inspecteur d'école,
et de Marie-Malvina Gagnon.

Ordonné prêtre dans la cathédrale de
Chicoutimi par Mgr Michel-Thomas Labrec
que, le 24 mai 1902.

Curé de St-Méthode d'avril 1905 à sep-
tembre 1908.

Au repos, il se retire dans sa famille,
de septembre 1935 à son décès, survenu
à l'Hospice Sainte-Anne de Baie St-Paul
le 5 mai 1941.

Inhumé dans le cimetière de Baie St-

Paul, le 9 du mois de mai 1941.

Tremblay, l'abbé François-Elzéar



Né à St-Alexi de Grande-Baie, le 11 dé-
cembre 1875, de Joseph-Octave Tremblay,
cultivateur, et d'Eléonore Bouchard.

Ordonné prêtre dans l'église de St-Al-
phonse de Bagotville par Mgr Michel-
Thomas Labrecque, le 19 mai 1901.

Desservant de St-Méthode, de juin jus-
qu'à septembre 1908, puis curé de cette
même paroisse, de septembre à novembre
1908.

Décédé dans son presbytère le 22 novembre 1908. Inhumé sous l'église de
St-Méthode, le 25 novembre 1908.

Bourgoing, le chanoine Arthur, chan. tit., V.F.



Né à Ste-Croix de Tadoussac, le 28 mars 1878, de François Bourgoing, marchand, et de Philomène Marquis.

Ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par Mgr Michel-Thomas Labrecque, le 22 mai 1904.

Curé de St-Méthode de novembre 1908 à mars 1931, et, en même temps, vicaire forain de mars 1931 à septembre 1953.

Chanoine titulaire du Chapitre de la Cathédrale de Chicoutimi, le 26 décembre 1938, puis chanoine honoraire le 18 novembre

1953.

Retiré à l'Hotel-Dieu St-Michel de Roberval, de septembre 1953 à son décès, survenu dans cet établissement, le 3 novembre 1956. Inhumé dans le cimetière de Roberval.

Fortin, l'abbé Joseph



Né à Baie St-Paul, le 27 septembre 1891 de Joseph Fortin, forgeron, et d'Henriette Simard.

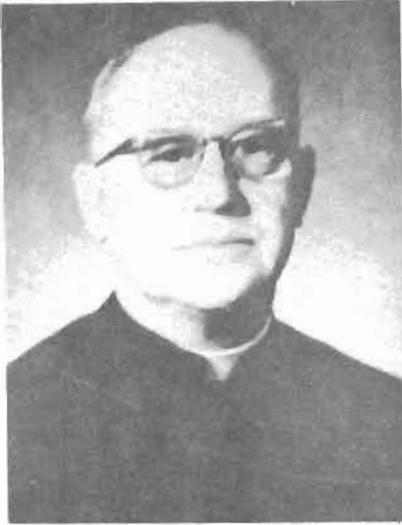
Ordonné prêtre dans la chapelle du séminaire de Chicoutimi par Mgr Michel-Thomas Labrecque, le 2 mai 1920.

Curé de St-Méthode, où il réorganisa la paroisse, de mars 1931 à janvier 1950.

Retiré dans sa propriété, à Baie St-Paul, de septembre 1961 à son décès, survenu à l'Hopital St-François d'Assise de Québec, le 20 mars 1969.

Inhumé dans le cimetière de Baie St-Paul.

Lévesque, l'abbé Ernest, M. Sc. S., V.F.



Né à Notre-Dame de Roberval, le 5 avril 1908, de Georges Lévesque, shérif, et de Laura Richard.

Ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par Mgr Charles Lamarche, évêque du diocèse, le 21 mai 1933.

Curé de St-Méthode, de février 1950 à septembre 1963.

Curé de Notre-Dame d'Hébertville depuis août 1969.

Lavigne, l'abbé Sabin, V.F.



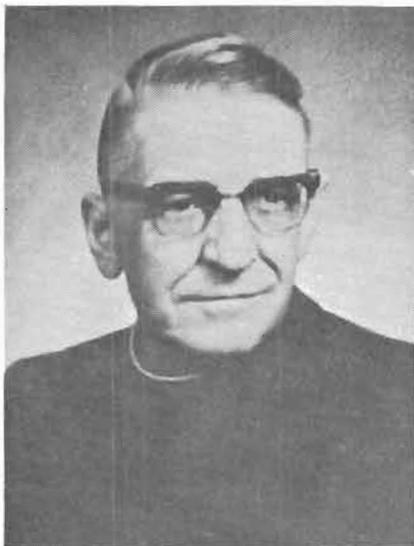
Né à St-Valère de Bulstrode, comté d'Arthabaska, le 25 avril 1920, de William Lavigne, cultivateur, et de Victoria Thibodeau.

Ordonné prêtre dans l'église de St-Joseph d'Alma par Mgr George Melançon, évêque du diocèse, le 22 avril 1945.

Curé de St-Méthode de septembre 1963 à juin 1970.

Curé de St-Michel de Mistassini et, en même temps, desservant de la paroisse de Ste-Elizabeth de Proulz, depuis juin 1970.

Doré, l'abbé Thomas-Louis, diplômé en bibliothéconomie.



Né à Ste-Croix du Lac-à-la-Croix, le 21 novembre 1913, de Joseph Doré, cultivateur, et de Clarida Coulombe.

Ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par Mgr Charles Melançon, le 3 juin 1939.

Au petit Séminaire dès septembre 1939: professeur de religion, de mathématique d'initiation scientifique (Minéralogie physique, chimie, zoologie, botanique , astronomie), de sciences dans les classes supérieures; conservateur de musée, bibliothécaire adjoint; il obtint en

1961 un diplôme en bibliothéconomie; bibliothécaire au C.E.G.E.P. de Chicoutimi d'août 1967 à juin 1970.

Curé de St-Méthode depuis juin 1970.

LES VICAIRES

Savard, l'abbé Joseph



Né à St-François-Xavier de Chicoutimi , le 1^{er} mai 1886, de Louis Savard, cultivateur, et d'Albine Tremblay.

Ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par Mgr Michel-Thomas Labrecque, le 13 mai 1894.

Vicaire à St-Félicien, et, en même temps desservant à St-Méthode, d'août 1894 à juin 1896.

Décédé le 14 octobre 1932 à l'Hotel-Dieu St-Vallier de Chicoutimi.

Tremblay, l'abbé François-Elzéar

Voir "Les prêtres résidants"

Dallaire, l'abbé Germain



Né à St-André du Lac St-Jean, le 3 novembre 1922, d'Adélard Dallaire, fromager, puis charpentier-menuisier, et d'Eliane Larouche.

Ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par Mgr Georges Melançon, le 22 mai 1948.

Vicaire à St-Méthode de septembre 1956 à avril 1960.

Larouche, l'abbé Ludger



Né à Baie-St-Paul, le 3 juillet 1920, d'Hercule Larouche, cultivateur, et d'Alice Tremblay.

Ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par Mgr Georges Melançon, le 6 février 1949.

Vicaire à St-Méthode de janvier à juillet 1956.

Gagnon, l'abbé Bernard



Né à St-Dominique de Jonquière, le 1^{er} février 1925, d'Alfrédise Gagnon, journaliste, et d'Alice Gauthier.

Ordonné prêtre dans l'église de St-Dominique de Jonquière par Mgr Georges Melançon, le 3 avril 1951.

Vicaire à St-Méthode d'avril 1960 jusqu'à juillet 1962.

Bolduc, l'abbé Dieudonné.

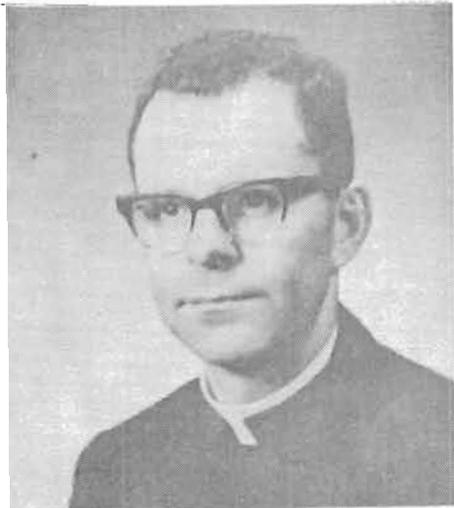
Né à Ste-Famille de Kénogami, le 7 décembre 1928, de Pierre Bolduc, barbier puis cultivateur, et de Laudie - Anna Naud.

Ordonné prêtre dans l'église de St-Méthode par Mgr Georges Melançon, le 5 juin 1955.

Vicaire à St-Méthode pendant juillet et août 1955.



St-Hilaire, l'abbé François



Né à Ste-Marguerite de Dorchester, le 30 juin 1931, de Napoléon St-Hilaire, journaliste, et de Robella Lagrange.

Ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par Mgr Marius Paré, évêque du diocèse, le 25 mai 1959.

Vicaire à St-Méthode de juillet 1962 à septembre 1963.

LES PRÊTRES NÉS A ST-MÉTHODE

Noël, l'abbé Eugène



Né à St-Méthode, le 1^{er} juillet 1924, d'Eugène Noël, cultivateur, et d'Anna Boilard.

Ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par Mgr Georges Melançon, le 25 mars 1950.

Étudiant à l'institut de catéchèse de l'Université Laval de septembre 1964 à juin 1965, où il obtint le baccalauréat en pédagogie religieuse.

Aumônier au centre de formation des maîtres de Chicoutimi depuis août 1967.

Lebeuf, l'abbé Théodore



Né à St-Méthode, le 2 juin 1927, de Wilfrid Lebeuf, cultivateur, et d'Alice Gosselin.

Ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par Mgr Georges Melançon, le 30 mai 1953.

Vicaire au Christ-Roi de Chicoutimi, depuis août 1968.

Larouche, l'abbé Maurice

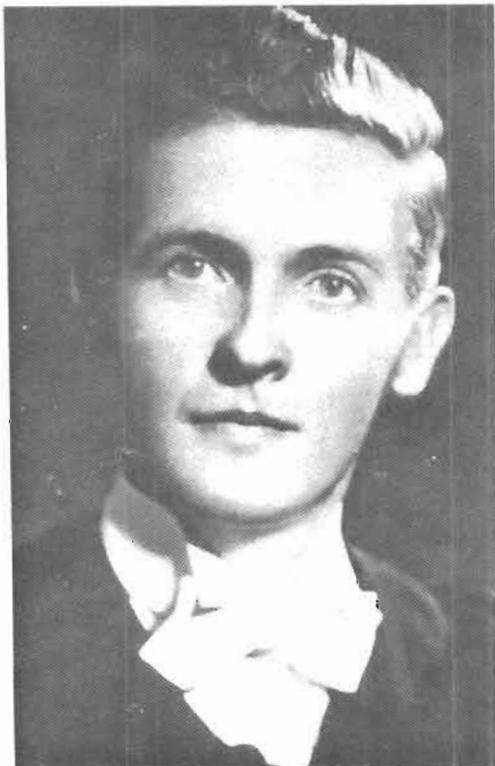


Né à St-Méthode, le 9 février 1927, de Thomas Larouche, cultivateur, et de Marie - Louise Lespérance.

Ordonné prêtre dans la cathédrale de Chicoutimi par Mgr Georges Melançon, le 12 juin 1954.

Vicaire à St-François Xavier de Chicoutimi de puis septembre 1965.

Guillemette, Rodrigue, Père Dominicain



Né à St-Méthode le 8 octobre 1934, de Josaphat Guillemette, cultivateur, et de Fabiola St-Jean.

Ordonné en la chapelle des Pères Dominicains d'Ottawa en avril 1961.

Jobin, l'abbé Herménégilde

Né à Ste-Christine de Porneuf; de Napoléon Jobin et de Dalida Bédard. Ordonné prêtre en la cathédrale de Chicoutimi, le II juin 1922. Décédé en 1952.

Aubé, le père Sylvio

Né à St-Michel de Mistassini le 30 janvier 1904, de Joseph Aubé et de Laura Fortin. Ordonné prêtre le 25 mai 1930, il exerce son ministère à l'Abbaye de Notre-Dame de Mistassini jusqu'en 1945. Décédé en 1977.

Boutin, l'abbé Edmour

Né à St-Félicien le 7 décembre 1932, d'Edgar Boutin et de Philomène Fontaine. Ordonné prêtre en l'église St-Cyrille de Normandin le 13 juin 1965.

Audet, l'abbé Florian

Né à Desbiens le 12 décembre 1936, de Francis Audet et de Marie-Jeanne Goudreault. Ordonné prêtre à Chicoutimi, le 14 juin 1965.

LES MARGUILLERS

Le 7 septembre 1884, les francs-tenanciers désignent trois personnes qui sont appelées anciens marguillers et quatre autres qu'ils désignent comme nouveaux marguillers. Il n'y a pas d'élection en 1886.

Anciens:		Pitre Doucet	1908
Charles Hébert		Alfred Painchaud	1909
Edouard Lalancette		Adolphe Marceau	1910
Théophile Dion		William Savard	1911
Nouveaux:		Philippe Doucet	1912
Onésime Painchaud		Napoléon Dion	1913
Hubert Villeneuve		William Savard	1914
Odilon Perreault		Alcide Provencher	1915
Alphonse Richard		Joseph Bélanger	1916
Edouard Lalancette	session 1885	Etienne Hébert	1917
Onésime Painchaud	1887	François Boulanger	1918
Georges Marceau	1888	Néri Bouchard	1919
Chrysologue Marceau	1889	Napoléon Mailhot	1919
Joseph Doucet	1890	Eugène Painchaud	1920
Joseph Langevin	1891	Joseph Brassard	1921
Joseph Dion	1892	Honoré Hébert	1922
Alcide Hébert	1893	Arsène Richard	1923
Joseph Trudel	1894	Urbain Dupuis	1924
Jean Bélanger	1895	Eloi Genest	1925
Alex Hébert	1896	Achille Roberge	1926
Edmond Julien	1897	Eugène Lemieux	1927
Edouard Lalancette	1898	Edouard Boilard	1928
Joseph Roberge	1899	Edouard Trudel	1929
Edouard Trudel	1900	Omer Baril	1930
Abel Lalancette	1901	Raoul Hébert	1931
Georges Guénard	1902	Lorenzo Guénard	1932
Franklin Baril	1903	Georges Fortin	1933
Pierre Marceau	1904	Gédéon Goudreault	1934
J. Bouchard	1905	Eugène Bélanger	1935
Napoléon Gaudreault	1906	Oscar Doucet	1936
Damas Dion	1907	Albert Mailhot	1937

Johnny Boulanger	1938	Michel Lebeuf, Mme	1965
Josaphat Guillemette	1939	Denis Doucet, Mme	1966
François Côté	1940	Héliodore Langlais	1966
François Fleury	1941	J.A. Beaulieu, Mme	1966
Antonio Painchaud	1942	André Lebeuf	1966
Philippe Chabot	1943	Léopold Paradis	1967
Rémi Mailhot	1944	Ernest Chabot	1967
Denis Doucet	1945	Henri Lavertu	1968
Nazaire Doré	1946	Marcel Girard	1968
Auguste Truchon	1947	Cyprien Guillemette	1969
Joseph Gosselin	1948	René Girard	1969
Auguste Girard	1949	Jeannette Villeneuve	1970
Patrick Bouchard	1950	Marielle Girard	1970
Charles Larouche	1951	Roland Vallée	1971
Isidore Savard	1952	Isidore Doucet	1971
Pierre Bolduc	1953	Herman Coudé	1972
Ernest Savard	1954	Léo Séguin	1974
Isidore Hébert	1955	Marie-Ange Painchaud	1974
Samuel Aubé	1956	Solange Bouchard	1974
Ludger Simard	1957	Joseph Beaudoin	1975
Evariste Hébert	1958	Albert Bouchard	1975
Claudemir Girard	1959	Roger Savard	1976
Thomas-Eugène Coudé	1960	Paul-Armand Baril	1976
Rosario Painchaud	1961	Simone Roberge &	
Edmond Allard	1962	Paulette Chabot	1977
Lionel Larouche	1963	Roland Guay	1978
Charles-E. Larouche	1964	Jean Boulanger	1978
Edmond Villeneuve	1965	Marcel Hébert	1979
Philippe Leclerc	1965	Claude Bradet	1979
Julien Bouchard	1965	Gabrielle Guillemette &	
Lionel Larouche	1965	Hermance Laprise	1980

LES SYNDICS

Les syndics, élus par les francs-tenanciers en assemblée publique, sont responsables devant ces francs-tenanciers de la construction ou de rénovation des édifices de la fabrique. Les décisions prises doivent être acceptées par les marguilliers et les francs-tenanciers avant d'être réalisées. Aux différentes périodes de construction et de rénovation, se sont succédés à ce poste:

Charles Hébert	1881	Joseph Gilbert	1920-1924
Olivier Perreault	1881	Raoul Hébert	1920-1948
Hubert Villeneuve	1881	Eugène Lemieux	1920-1934
André Fradette	1883	Michel Guénard	1920-1922
Odilon Perreault	1883	Napoléon Goudreault	1922-29
Alphonse Richard	1883	Honoré Tremblay	1924-1929
Philippe Doucet	1904	Alfred Painchaud	1929-1950
Alphonse Richard	1904	Achille Roberge	1929
Joseph Roberge	1904	Alcide Provencher	1929
Alexandre St-Germain	1904	Lorenzo Guénard	1934
Joseph Dion	1904	Joseph-Arthur Gagnon	1934
Joseph Bélanger	1920-1929	Lorenzo Guénard	1934



M. le curé Bourgoing



Visite de l'évêque

LA COMMISSION SCOLAIRE

La situation de l'enseignement à la fondation de la municipalité scolaire.

Dans la nouvelle confédération l'enseignement est contrôlé par les provinces. Le Québec a un passé d'enseignement contrôlé et valorisé par le clergé. Le premier ministre Cauchon (c), antérieurement surintendant de l'Instruction publique, crée en 1867 le premier ministère de l'Instruction publique au Canada.

Le ministre hérite des responsabilités dévolues au surintendant, mais il doit en plus être responsable "aux chambres", et, par delà, au peuple, de la sensibilisation du gouvernement à l'éducation et à la promotion de celle-ci par tous les moyens.

La confédération apporte une nouvelle acuité aux problèmes des droits scolaires de la minorité protestante et du rôle de l'Eglise Catholique. Les deux groupes défendent leurs droits.

Les gouvernements québécois contribueront eux-même à édifier une structure administrative et financière, qui en plus de réduire leur rôle en matière d'éducation, accentuera la fragmentation du système scolaire et assurera aux protestants une situation privilégiée en matière de financement scolaire.

Les protestants exigent à nouveau un système scolaire autonome, une meilleure répartition des taxes en milieu urbain et un partage clair des fonds de l'enseignement supérieur.

Après quelques rencontres, naîtra la "Loi scolaire de 1869". Cette loi accentue le caractère confessionnel des deux secteurs. Les propriétés protestantes sont plus importantes, ils obtiennent davantage, soit 1,80\$ pour chaque enfant protestant d'âge scolaire et les catholiques reçoivent 0,84\$.

Depuis la conquête, l'Eglise catholique a assuré la survivance de la nation. Elle protège ainsi les canadiens-français de tout ce qui peut porter atteinte à leur foi et à leur langue. Elle use de tous ses pouvoirs pour endiguer le flot de laïcisme, de matérialisme et de franc-

maçonnerie, ferments du mal révolutionnaire qui frappe l'Europe et menacerait de corrompre la population. Dans ce contexte, la seule présence d'un ministre de l'Instruction publique constitue pour elle une provocation. C'est le germe d'une décadence catholique qu'il faut combattre à tout prix.

La nouvelle loi fait un pas dans la bonne direction, et le journal "ultramontain" * Le nouveau monde s'en réjouit en ces termes: "Nous pouvons dire avec confiance et avec joie, que dans notre pays le gouvernement, suivant en cela les idées de la majorité, regarde les écoles populaires et les établissements d'enseignement supérieur comme des foyers de discorde, s'ils sont soustraits à l'influence du principe si vrai et si essentiel de l'ingérence religieuse pour être soumis au contrôle exclusivement civil et politique."

Pour "former des chrétiens", seul but de l'éducation, il faut parler christianisme aux enfants sur tous les tons et sous toutes ses formes, tous les jours et à chaque heure du jour; l'Etat, laïque et neutre par définition, ne peut donc s'arroger la responsabilité en matière d'éducation, sans violer ces principes fondamentaux de la société canadienne-française.

A ce moment, les écoles élémentaires, modèles et académiques dépendent des commissions scolaires et forment le secteur public.

Tout le secteur privé; collèges industriels et classiques, universités, est soustrait à l'autorité du Conseil de l'Instruction publique pour les programmes, manuels, qualification du personnel, diplômes, ad-

* Les Ultramontains: groupe d'intellectuels qui militent avec le plus de dynamique et de conviction en vue d'assurer la supériorité de l'Eglise dans tous les domaines de la vie politique et sociale et plus particulièrement encore dans le domaine éducatif. Ils exercent une influence prépondérante sur l'évolution du système.

En Hommage aux Pionniers

LA FAMILLE GILLES VALLEE

Gilles
Yolande
Claude
Mark

ministration disciplinaire et financière. L'Etat subventionne ces écoles, mais là s'arrête son pouvoir.

Le ministre Chauveau ne peut réaliser tous ses projets éducatifs, mais parvient à augmenter les subventions aux écoles publiques, à la caisse de retraite des enseignants et aux municipalités pauvres. Il soutient également l'organisation des "cours du soir". La création de l'École Polytechnique de Montréal, d'une école des arts et manufactures à Québec, d'écoles de réforme et d'industrie pour délinquants, d'écoles spéciales pour les sourds-muets et les aveugles complète le réseau des écoles publiques françaises.

Le nombre des professeurs diplômés n'augmente pas; les commissaires préfèrent la main-d'oeuvre à bon marché et incompétente que lui fournit le bureau des examinateurs. Quant à la pédagogie, le Conseil de l'Instruction publique décide en 1873 de diviser les cours d'études primaires en quatre années: élémentaires (1^e et 2^e degré), modèle et académique.

Le programme catholique est très simple à l'élémentaire: lecture, écriture, calcul, tenue de livres, géographie, histoire du Canada, notions élémentaires d'agriculture et d'art épistolaire. A l'école modèle on raffermi la tenue de livres, on aborde l'histoire de France, d'Angleterre et des Etats-Unis, on dispense des notions de physique et de chimie agricole. L'école académique propose en plus des rudiments d'architecture, les préceptes littéraires, la description et l'étude facultative du latin.

Il est proposé par l'abbé A. Pelletier, lors d'une conférence, de confier au clergé l'élaboration des programmes et des règlements disciplinaires ainsi que le choix des livres et des instituteurs.

Mgr. Laflèche décrit (déjà) le ministère de l'Instruction publique comme une grosse machine, une puissante organisation par laquelle "l'E-

Une Courtoisie de: MARTIAL VALLEE
251 rue Principale St-Méthode
terrassément et excavation

tat libéral * mettra la main sur les générations naissantes pour leur apprendre à remplir leur rôle sans égard à la religion".

La participation financière de l'Etat donne une idée plus juste de cette puissance invoquée, quand en 1874 on dépense 1,500,000\$ au Québec pour l'éducation, soit l'équivalent des trois-quarts du budget de la province. La moitié de cette somme provient des parents et plus de 30% des impôts fonciers. La principale faiblesse de ce ministère était un ministre à temps partiel. P.J.O. Chauveau cumule les charges de premier ministre, de ministre de l'Instruction publique, de secrétaire de la province, de registraire et de député à Ottawa, comme c'était possible à cette époque.

Son successeur, Gédéon Ouimet (c) -1873-, a peu de temps à consacrer à l'éducation. Ayant hérité du ministère avec le poste de premier ministre de la province, il avoue son incompétence en matière d'Instruction publique. Aussi, après avoir consulté tous les évêques, il abroge le ministère de l'Instruction publique et ressuscite le surintendant; personne stable, compétente et dévouée qui aura tout le temps de s'occuper de cette grande cause. Il faut dire que la loi créant le ministère prévoyait déjà cette éventualité.

Mgr. Bourget, évêque de Montréal écrivait à Mgr. Taschereau, archevêque de Québec: "L'on ne peut pas non plus se dissimuler qu'il y a chez les laïques * un désir plus ou moins prononcé de vouloir s'emparer

* Idées libérales; ne pas confondre avec le parti libéral.

* Laïques: non par opposition à religieux, mais dans le sens de " qui veulent la laïcisation (1870)" C'est à dire d'après le Robert "qui veulent écarter tout esprit confessionnel de l'enseignement officiel".

Souvenons-nous des loisirs de nos Ancêtres

La Commission Municipale
des Loisirs de St-Méthode

M. Georges Fortin, vice-président
Mme Chantale Audet
M. André Doré
M. Raynald Guillemette
M. Johnny Simard
M. Gérard Baril
Mme Solange Girard, sec. trés.

de l'instruction comme de beaucoup d'autres choses; et, que s'ils avaient pu se passer du clergé pour établir leurs écoles, ils l'auraient fait sans se gêner. Il est croyable qu'ils le feront plus tard, quand il y aura chez le peuple plus de goût pour l'éducation de manière qu'il ne soit plus nécessaire que le clergé intervienne pour le pousser". C'est un jugement qui fait preuve d'un certain sens de la prophétie.

La nouvelle loi entre en vigueur en février 1875. C'est la fin de l'évolution des structures scolaires. Jusqu'en 1964 prévaudront: 1- La séparation complète et l'autonomie à tous les niveaux des deux comités confessionnels et des deux systèmes scolaires ainsi créés. 2- La juridiction exclusive sur tout ce qui concerne spécialement les écoles et l'instruction publique en général des catholiques romains. 3- L'admission automatique au sein du Comité Catholique de tous les évêques dont le diocèse est situé en tout ou en partie au Québec, leur nombre servant à déterminer celui des laïcs du Conseil de l'Instruction publique nommés par le lieutenant gouverneur, et celui des membres du comité protestant. Personne de ces comités n'est élu par le peuple, mais tous exercent les droits des élus. Les tentatives de l'Etat d'apporter des changements provoquent des réactions outrées. (1) C'est l'époque de la formation de la municipalité scolaire de St-Méthode.

ORGANISATION MATERIELLE ET PEDAGOGIQUE

Avant l'ouverture de la première école, les enfants apprenaient "par coeur" les prières et le petit catéchisme. Le calcul, la lecture et l'écriture étaient enseignés par les parents ou les frères et soeurs aînés. Les "livres de messe" servaient de livre de lecture à ceux qui savaient lire afin de ne pas oublier.

**Hommage
aux
Pionniers**

PHOTO ANDRE L TEE
Boul. Sacré-coeur St-Félicien
Centre Complet En Photographie
André Thériault

Le 15 octobre 1884, le Rév. F.X. Belley, curé de St-Prime, demandait au Département de l'Instruction Publique d'ériger en municipalité scolaire, sous le nom de St-Méthode, le territoire de la mission de St-Méthode d'Atticouapé (Canton Parent).

Après deux avis publiés dans la gazette officielle, les 1^{er} et 8 novembre 1884, les commissaires sont nommés et la réponse du département acceptant l'érection scolaire, parvient au Rév. Belley, tel qu'il apparaît dans le texte suivant:

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 20 novembre courant (1884), d'ériger en municipalité scolaire sous le nom de "Saint-Méthode", dans le comté de Chicoutimi, la partie du Canton Parent, qui forme actuellement la mission Saint-Méthode, et est bornée comme suit, savoir: en front par le premier rang du dit Canton Parent, au nord est par la rivière Ashuapmouchouan, le lac St-Jean et la rivière Mistassini, en profondeur au 13^e rang du dit canton, au nord-ouest par le lot 49, dans le deuxième rang, et la ligne qui sépare "Parent" de "Normandin" dans les 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, et 13^e rangs.

Hommage a nos Fondateurs

FAMILLE ROLAND BOUTIN

Les personnes désignées comme commissaires se réunissent et le procès-verbal de cette première assemblée se lit comme suit:

"A une assemblée des commissaires d'école, pour la municipalité de St-Méthode dans le comté de Chicoutimi tenu à St-Méthode dans cette municipalité, mardi le neuvième jour du mois de Décembre mil huit cent quatre vingt quatre (1884) à sept heures de l'après-midi à laquelle sont présents. Messieurs Olivier Perreault, Alcide Hébert, Joseph Dion, André Villeneuve et Franklin Barrie.

Monsieur Olivier Perreault président de l'assemblée.

Monsieur Alcide Hébert propose que Monsieur Olivier Perreault soit nommé président des commissaires d'école secondé par André Villeneuve et Franklin Barrie.

Et que André Fradet a été nommé comme secrétaire-trésorier des commissaires d'école pour la finission de l'année moyennant la somme de huit piastres argent courant."

Adopté unanimement
Olivier Perreault
président
André Fradet
secrétaire-trésorier (*)

* Reproduction intégrale du texte.

L'engagement d'une première institutrice se fit à la fin de décembre. Mademoiselle Louise Boivin fut choisie pour enseigner à cette première école située sur le lot 50 du rang IV. L'organisation matérielle était des plus sommaire puisque, pour l'année 1885-86, les commissaires décident de faire installer deux bancs et deux tables de douze pieds de long, ainsi qu'un tableau noir fait de toile cirée soutenue par un carton et encadré de bois non peint. Une carte géographique et une mappe-monde sont achetées.

Les livres d'étude sont choisis par M. F.X. Belley et les parents sont tenus de les procurer à leurs enfants d'âge scolaire. Sans ces livres les enfants seront refusés à l'école. L'institutrice doit "suivre les instructions" de M. Savard, inspecteur d'écoles. Les commissaires insistent toutefois sur l'augmentation et les répétitions des leçons. Ces élèves sont de niveaux scolaires différents. L'achat de livres du maître facilitera le travail de l'enseignante.

Il est proposé de fermer cette école devant les difficultés financières de la commission scolaire. Les enfants d'âge scolaire ne peuvent fréquenter une même école, les distances à parcourir étant trop grandes. Une demande est adressée au département de l'Instruction publique, le 11 juillet 1887, concernant la fermeture de la commission scolaire de St-Méthode. Cette demande est rejetée et l'école demeurera au service des enfants qui peuvent s'y rendre.

En mars 1888, les commissaires décident de partager la paroisse en deux arrondissements et d'ouvrir deux écoles. Le premier comprendra le territoire de la chapelle jusqu'à l'extrémité de la paroisse et une maison sera placée sur le lot 5 du rang IV. M. Edouard Lalancette est nommé régisseur pour le déplacement de cette "maison d'école". Pour l'ar-

Honneur aux Defricheurs

FAMILLE JOSEPH BAUDOIN

rondissement no 2, couvrant toute la partie au nord de la chapelle, une école sera construite sur le côté sud du lot 23 rang IV. M. Joseph Roberge sera régisseur et s'occupera de cette construction. M. Alphonse Richard est autorisé à engager les deux institutrices, selon la loi. Peu après, celui-ci sera remplacé comme président par le Rév. Louis Tremblay curé de St-Méthode. Il occupera ce poste pendant trois ans.

Les commissaires demandent que chaque institutrice engagée subisse un examen du bureau des examinateurs. Parfois cet examen doit être retardé, comme pour Mlle Julie Marceau qui n'a pas l'âge prescrit par la loi pour enseigner en 1891.

Les difficultés financières persistent et l'école no I. ne sera pourvue d'un puits qu'en 1892. Cette école changera de place et sera tenue dans la maison de Gervais Bernier sur le lot 3 rang IV en 1895.

A l'assemblée des commissaires du 30 mars 1896 il est proposé par M. Philippe Doucette, secondé par M. Joseph Dion et accepté unanimement qu'une troisième école soit ouverte et que les arrondissements soient repartagés. L'école no 3 sera située sur le lot 23 du rang IV.

Mais en 1899 l'école no I sera fermée, le nombre d'enfants étant insuffisant.

L'inspecteur d'écoles signalait aux commissaires le peu d'organisation réglementaire des écoles. En 1900 des améliorations seront apportées: "refaire les tables en pupitres, poser des dossiers aux bancs, peindre le tout". Par la suite, le logement des institutrices devra être séparé de la classe et les terrains clôturés. Les institutrices ne possédant pas de brevet d'études sont engagées sur la recommandation du curé de la paroisse.

En 1902, une quatrième école est ouverte. Le rapport de l'inspecteur d'écoles, comportant des recommandations que les commissaires adop-

Honneur aux Pionniers

Famille Cyprien Guillemette
Gabrielle Painchaud

Lise	Réjean
Luc	Edith
Normand	Alain
Marc	Pierre
Ghyslain	Renald

tèrent se lisait comme suit:

"Rapport de Jos. Ed. Savard, inspecteur d'écoles.

1' Sur la mise en application des cours d'études.

Le cours d'étude est en opération presque au complet dans les écoles no 1, 2 et 3 mais dans celle du no 4, on y enseigne pour ainsi dire, que la lecture un peu de calcul et de catéchisme.

2' Sur l'emploi des livres de classe autorisés.

Dans toutes les écoles on y trouve les livres de classe autorisés par le département de l'Instruction publique.

3' Sur l'usage des tableaux de l'emploi du temps.

Les écoles no 1, 2 et 3 ont de bons tableaux d'emploi du temps excepté celle du no 4 qui n'en a aucun.

4' Sur les maisons-d'écoles.

Les écoles no 1, 2 et 3 sont bonnes, excepté celle du no 4, tenue dans une maison louée; on doit en construire une au printemps d'après les plans.

5' Sur le mobilier et autres fournitures d'école.

J'ai trouvé dans les écoles cette année des sièges avec dossiers, d'assez bonnes tables, quoiqu'elles ne soient pas suivant le système perfectionné.

6' Sur les défauts sérieux qui peuvent exister dans la municipalité en général (municipalité scolaire), dans les écoles en particulier, chez les institutrices individuellement.

Les écoles no 1 et 2 sont tenues par d'anciennes institutrices qui réussissent bien dans l'enseignement, celle du no 3 donne d'assez bons résultats mais celle du no 4 est régie par une maîtresse plus ou moins compétente.

7' Sur les moyens que les commissaires devraient prendre pour améliorer l'état de leurs écoles.

Les commissaires devront faire clôturer le terrain de toutes leurs écoles, ajouter aux écoles no 2 et 3 un hangar avec lieu d'aisances, devront aussi lambrisser l'intérieur de l'école no 2, mettre des chassiss doubles dans toutes les écoles, terminer l'école no 3 et construire celle du no 4 conformément aux règlements hygiéniques recommandés par le surintendant de l'Instruction publique." (*)

* Texte intégral.

Toutefois l'achat d'une mappemonde demandée par l'institutrice de l'école no 2 sera refusé, "les élèves ne font pas un grand cours d'étude" diront les commissaires. Les commissaires se méritent des félicitations pour l'école no 4, "qui fait l'ornement de l'endroit" écrira l'inspecteur Savard. Une école portant le no 5 est construite en 1908 et elle est érigée sur un terrain donné par M. Horace Croteau sur le lot 22 du 8^e rang.

Pour l'école no 6 un local est loué chez M. Onésime Mailhot, au coût de \$40. pour l'année scolaire. Madame Pierre Mailhot y enseignera en 1907.

Le village se déplaçant avec l'église nouvellement ouverte au culte, les résidents de ce secteur demandent une école à deux classes comprenant une école modèle. Cette construction sera réalisée en 1913. Les numéros d'arrondissements sont changés et le no I devient le secteur du village; le rang IV partie sud devient le no 2.

Il est difficile d'obtenir les services d'enseignantes qualifiées, comme demandé par l'inspecteur d'école et en septembre 1917 deux clas-



Ecole construite en 1913 dans le secteur du village actuel.

Hommages

à nos

Fondateurs

Famille Ovide et Marie-Ange Painchaud

Ollie Albert Ghislaine

Gilles Aurélien Marie-France

II petits-enfants.

ses demeurent fermées. L'une d'elles ouvrira en novembre et la date d'ouverture de la seconde n'est pas mentionnée dans les registres.

Une nouvelle école est ouverte dans une maison, portant à huit les écoles de la commission en 1920. La construction de cette école se fera après maintes difficultés.

Suite à l'inondation (voir ce chapitre) quatre écoles seulement ouvriront pour la rentrée de 1926, et en septembre 1927 l'école no 4 ne peut ouvrir les commissaires n'ayant pas trouvé d'institutrice pour ce secteur.

Les difficultés s'accroissent avec l'inondation de 1928 et les commissaires demandent à la municipalité de Mistassini de s'occuper de l'école qui était fréquentée conjointement par des élèves de Mistassini et de St-Méthode, aucun élève de St-Méthode n'étant demeuré dans cet arrondissement après l'inondation.

Pour septembre 1928 les commissaires engagent trois institutrices, soit aux écoles no 1 (village), no 2 (rang nord) et no 8 (savane). Il sera décidé plus tard si une institutrice sera engagée à l'école no 6 (IV^e rang sud).

Les nombreux départs occasionnés par la vente des propriétés submergées, entraînent la vente ou la fermeture de certaines écoles mais de nouvelles constructions sont prévues pour répondre aux besoins d'une clientèle scolaire habitant des secteurs non pourvus de locaux scolaires.

L'école no 4 sera définitivement fermée pour la commission scolaire de St-Méthode, et l'administration de celle-ci est confiée à Mistassini, les seuls enfants la fréquentant étant de cette localité.

La compagnie Duke Price apporte son concours pour la construction d'écoles sur le territoire inondé par des prêts et le don de terrains.

Homages aux Anciens!

Emile Fortin	-	Noella Genest
Jacqueline		Claude
Rolande		Jean-Yve
Micheline		Solange
Rose		Nicole
George-René		Jacques
Marie-Thérèse		Jean-Marc
Marcial		Serge

Dans le secteur de colonisation, c'est le ministère concerné qui répond, en 1931, à la demande d'une école située sur le lot 52 rang II. En 1930 les arrondissements I, 2 et 3 gardent le même numéro mais l'arrondissement no 6 devient le no 4 et le no 8 devient le no 5.

En 1932, l'arrondissement no 2 n'étant plus habité, suite à l'inondation, l'arrondissement no 7, après en avoir détaché les lots numéros 7 à 14 inclusivement pour les inclure dans l'arrondissement no 1, portera à l'avenir le no 2 et comprendra les lots 15 à 65 inclusivement du rang IV et l'école sera située sur le lot 54, appartenant à la cie Duke Price.

Un nouvel arrondissement est formé dans les rangs 7 et 8. L'école sera ouverte en septembre 1933 et sera tenue dans une maison appartenant à M. Gustave Boulanger. L'entretien, le bois de chauffage et un poêle sont inclus dans la location de \$40.00 pour l'année scolaire.

Le rapport de l'inspecteur d'école pour l'année 1933-34, demande des travaux d'entretien et de peinture qui ne sont pas exécutés.

Neuf classes sont en opération. Malgré l'inconfort des locaux les résultats sont bons et les notes accordées aux institutrices sont excellentes.

Les résidents du rang III demandent la construction d'une école qui leur est refusée, le nombre d'enfants dans le secteur étant insuffisant.

En septembre 1934, ils obtiennent qu'une école soit ouverte, après une entente passée entre les commissaires et M. Isidore Allard.

Plusieurs demandes concernant un escalier de sauvetage à l'école du village, comme elle est désignée dans les procès-verbaux, n'ayant à date, pas été entendues des commissaires, l'ordre de l'inspecteur d'école, spécifiant à la commission "qu'elle doit être faite avant la fin des vacances du jour de l'An" est considérée et la majorité des commissaires accepte cette réalisation.

L'école no 3 doit être reconstruite, la nouvelle construction, réalisée en 1937, est située au centre de l'arrondissement.

Les résidents du rang XII demandent une école. Après entente avec la commission scolaire de Mistassini les élèves des rangs XI et XII fréquenteront une école de cette municipalité. Le département de l'Instruction Publique avise toutefois les commissaires que le rang no XIII fait partie de la municipalité de St-Méthode.

L'arrondissement no I2, formé en 1944, est composé des lots 3 à II inclusivement des rangs II et III. Les cours sont donnés dans une résidence privée pour débiter l'année scolaire.

Un professeur, M. Armand Simard, est engagé pour enseigner aux garçons. C'est après son arrivée que se fait l'électrification des classes du village.

En 1945, une délégation formée de M. Léopold Lavertu, président de la commission scolaire, M. le curé Fortin, M. Josaphat Guillemette, maire, et du secrétaire-trésorier M. A. Painchaud, rencontre le député et discute des subventions relatives à la construction d'un couvent. Par la suite des plans et devis pour un couvent de six classes avec logement pour les religieuses sont demandés à un architecte.

Une nouvelle délégation se rend demander à la compagnie Saguenay Power l'autorisation de construire une école sur le terrain loué à la fabrique. Cette demande est acceptée, les travaux de construction se déroulent normalement et la Congrégation des Soeurs du Bon Conseil est contactée pour y donner l'enseignement aux jeunes filles.

Quatre religieuses de cette communauté viennent y enseigner en septembre 1948 et y reçoivent aussi des pensionnaires, même de l'extérieur de la paroisse.

Les écoles sont progressivement reconstruites, sans logement pour l'institutrice. Pour les constructions plus récentes, c'est un agrandissement qu'il faut réaliser pour répondre aux besoins de la clientèle plus nombreuse.

Dans le but d'aider les élèves des écoles à divisions multiples, les commissaires demandent une subvention de transport pour les élèves de 7', 8', et 9' années des écoles du rang II aux écoles du village, en 1951 et en 1952 ceux du rang Nord y sont également transportés.

L'école no 5 ne peut plus accueillir tous les élèves du secteur et

une maison doit être louée; la reconstruction est réalisée en 1956 alors que l'école no 6 est reconstruite en 1957, après des années de location d'une maison servant d'école.

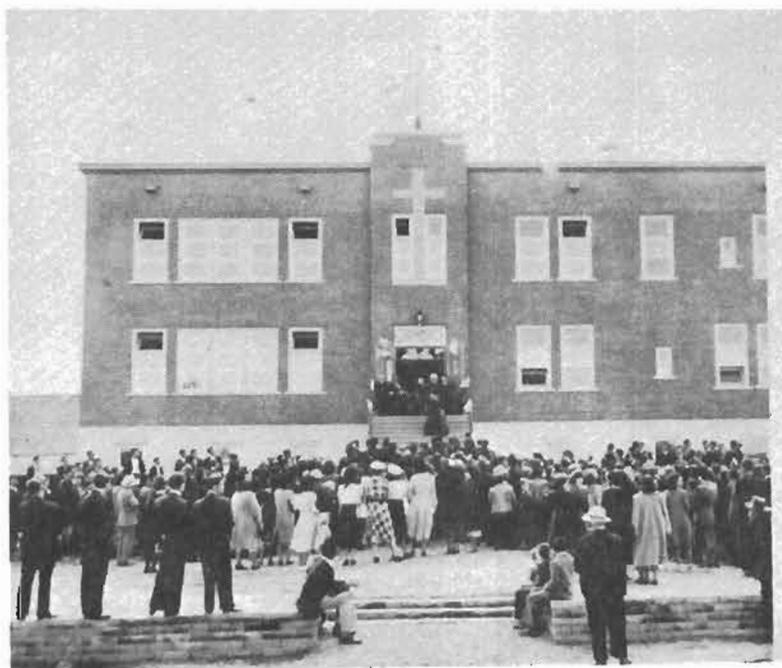
La gratuité des livres scolaires est votée le 6 mai 1958.

Tous les élèves fréquentent les écoles du village. Pour les loger tous, l'école no 5 est transportée dans la cour du couvent où elle servira de salle de cours pour l'année 1963-64 et d'autres.

C'est l'ère du regroupement scolaire. Alors que la formation du ministère de l'éducation crée un remous de craintes et d'espoirs, où sont repris les critiques du siècle précédent et que sont valorisées les réalisations de ce court ministère, les commissaires rencontrent les autres

municipalités, les parents, les professeurs, et tentent de tirer le meilleur parti des changements proposés.

Messieurs Roland Boutin, président, Gaston Baril et Raymond Nugent sont les délégués locaux à la commission scolaire dans le secteur no 6.



Bénédiction du couvent en 1948.

En Hommage à nos Pionniers

FAMILLE PAUL-EMILE LEBEUF

Après le rapport des délégués à la régionale no 6, les commissaires se prononcent en faveur d'une seule commission scolaire régionale sur le territoire du comté Roberval. Dans ce projet, les écoles secondaires seront situées pour répondre aux besoins de la clientèle scolaire. Ils donnent leur adhésion à ce projet, "croyant ainsi agir dans l'intérêt des contribuables qu'ils représentent et pour le plus grand bien des élèves confiés à leur responsabilité."

C'est sous la présidence de M. Gaston Baril que se réalisent les fusions scolaires. La commission locale demande au Ministère de l'éducation, de faire partie de la commission scolaire régionale Louis-Hémon et que les neuf commissaires soient nommés à l'administration de celle-ci. M.M. Gaston Baril, Raymond Nugent et Marcel Girard sont délégués à la commission régionale.

Les tâches sont partagées, chaque commissaire a sa responsabilité distincte, soit: M.M. Gaston Baril et Marcel Girard, budget et finance Raymond Ouellet, conciergerie et achats, Raymond Nugent, relations professionnelles.

Le service d'orientation de la commission scolaire régionale Louis Hémon est extentionné à la 7^e année et l'enfance "exceptionnelle" sera sous sa responsabilité.

L'incendie du couvent, survenu le 14 février 1967, devait perturber l'organisation matérielle. Déclaré pendant une récréation d'avant-midi, pendant que les pompiers luttent pour circonscrire ses ravages, le personnel s'occupe de réunir tous les élèves loin du danger et par la suite de les faire transporter chez leurs parents.

**Hommage
aux
Anciens**

FERME TICOUAPE - Prop.: Gérard Baril
éleveur Holstein, pur sang
Lisette Boutin
Michel Josée
Claudia Jean-Marie

C'est la course à la réorganisation temporaire dans des locaux de fortune. La salle du conseil et son sous-sol, la sacristie, un local inoccupé à Dominique Savio comblent les besoins les plus urgents. Les cours de récréation restent les mêmes, les locaux utilisés étant situés à proximité de l'école incendiée.

Un comité de devis pédagogiques est formé pour étudier les besoins présents et futurs et les impératifs du renouveau pédagogique. Ce comité est formé de M.M. Gaston Baril, président, Marcel Girard, commissaire, Mmes Pierre-Paul Leclerc et Jonny Simard, parents, M. Roger Parent, directeur des services pédagogiques, la Rév. Sr Ste-Agathe de Jésus, directrice du couvent, Mmes Jean-Paul Harvey et Jean-Marie Mailhot ainsi que Mlle Annette Aubé, institutrices. Ce comité demande que la construction projetée comporte les locaux suivants: une bibliothèque, un atelier d'arts plastique et de solfège, une cafécafétéria, un gymnase à usages multiples, des locaux nécessaires au personnel et au directeur, 8 classes de cours réguliers et une maternelle.

Les besoins établis sont soumis aux architectes St-Gelais, Tremblay, Tremblay, Labbé qui préparent les plans et surveillent la construction. Le terrain nécessaire est acheté de Transport d'Energie du Saguenay pour \$1.00.

La commission a déjà consenti au regroupement avec St-Félicien et demande, en 1967, à la Commission Régionale Louis-Hémon de se dissocier d'elle pour la direction pédagogique à l'élémentaire.

Le transport des élèves le midi est décidé en assemblée spéciale en 1968, par une voie de majorité.

Les municipalités scolaires de N. D. de La Doré, St-Félicien, St-Prime et St-Méthode s'unissent pour former une commission locale, et les

Compliments de

ORCHESTRE DU COQ D'OR
avec
Hélène & Jean-Marc Boutin

FERME DU COQ
famille
Hélène & Jean-Marc Boutin
Josée Jenny Steve Yves

diverses étapes de cette réalisation s'échelonnent sur plusieurs années.

Pendant les années d'enseignement des soeurs du Bon Conseil dans la paroisse, les jeunes filles ont l'avantage de suivre des cours plus avancés, leur permettant l'accès à l'école normale de leur choix.

Le transport des écoliers de niveau secondaire s'organise au début des années 60. Après le cours primaire, ces élèves sont dirigés soit à Normandin ou à St-Félicien, selon le lieu de leur résidence.

Après la fusion des municipalités scolaires de St-Félicien en une seule et suite à l'initiative de M. Gaston Baril, St-Méthode, par résolution, la Commission Scolaire de St-Félicien accepte de se regrouper avec les municipalités scolaires de Rivière au Doré, de St-Méthode et de St-Félicien, le 10 février 1969. Le 2 avril 1969 le Lieutenant-Gouverneur, par un arrêté en conseil, fusionne les municipalités scolaires déjà mentionnées et érige la nouvelle "Municipalité Scolaire La Vallière".

L'enseignement au primaire est sous la responsabilité de cette nouvelle formation.

La dernière session de la commission scolaire de St-Méthode est tenue le 4 juin 1969. M. André Bussière est nommé commissaire à la Commission Scolaire La Vallière.

Tous ces hommes, qui, pendant un siècle, unirent leurs efforts afin d'améliorer la noble cause de l'éducation, méritent notre reconnaissance et nos respectueux hommages.



M. Roland Boutin, prés. de la Com.Scolaire, M. Julien Bouchard, maire et M. le Curé Ernest Levesque assistent à la remise des bulletins.

ADMINISTRATION SCOLAIRE

Pour la première imposition scolaire, les commissaires établirent à onze sous du cent dollars d'évaluation le taux des taxes foncières et à six sous la rétribution mensuelle des enfants d'âge scolaire tenus de fréquenter l'école.

Ces taux varient l'année suivante pour passer à \$0.21 par cent dollars d'évaluation et \$0.08 de rétribution mensuelle.

Pendant le semestre de 1885 les taxes scolaires sont établies à onze sous du cent dollars d'évaluation et la contribution mensuelle des élèves à six sous. Cette participation locale jointe à l'aide gouvernementale donnait à l'audition des livres, faite par le Rév. F.X. Belsey, l'état financier suivant:

Recettes	\$81.61
Arrérages	\$11.67

Les dépenses n'y apparaissent pas. Les montants payer pour diverses dépenses inscrites aux minutes nous indiquent que le bois fut payé \$0.60 la corde, et que le salaire payé pour réaliser l'ameublement scolaire était de \$0.40 par jour.

Toutefois du bois n'était acheté que si la part d'une demie corde par contribuable ayant des enfants à l'école ne suffisait pas ou encore si quelqu'un omettait d'apporter le sien. Dans ce dernier cas, le bois acheté était ajouté aux taxes de ce contribuable.

Le rapport de 1885-86 montre une légère augmentation:

Recettes	\$94.20
En caisse l'année précédente	<u>\$15.47</u>
	\$109.67

dont \$51.91 en chèques du Département de l'Instruction Publique

Dépenses	\$101.00
En caisse	\$8.67
Arrérages pour 1884-85	\$58.71
et 1885-86	

Les commissaires avaient tenté de réduire les arrérages en autorisant le secrétaire-trésorier à retirer des bons sur l'argent des travaux publics en paiement des taxes scolaires et des rétributions mensuelles.

Cette mesure s'avérant inefficace, les grains seront acceptés dans le même but au coût de:

- 0.01 $\frac{1}{2}$ la livre de blé
- 0.01 $\frac{1}{4}$ la livre de seigle d'automne ou de pois
- 0.01 la livre de gaudriole (*)
- 0.075 la livre d'avoine

Les arrérages augmentent et à l'audition suivant un déficit de \$2.48 est constaté. Quoique les arrérages aient atteint \$95.87 en 1890 l'année se termine avec un surplus de \$20.96. Les institutrices et le secrétaire-trésorier devront tout de même attendre que certaines personnes aient payé leur redevance pour recevoir la dernière partie de leur salaire. Ces institutrices recevaient \$60.00 par année. Quand elles s'absentaient de l'école sans l'autorisation du président ou de M. le curé, une partie du salaire était retenu. Pour l'année scolaire 1890-91, il fut ainsi retenu \$12.40 à Mlle Marie Coudé.

La commission scolaire est érigée depuis 10 ans. Les salaires des institutrices sont de \$70.00 annuellement et trois écoles reçoivent la clientèle scolaire. Les recettes totalisent \$367.31 et les dépenses atteignent \$342.96.

Les assemblées sont parfois houleuses quand des contribuables désirent des changements que les commissaires ne peuvent accepter.

Les étudiants recevront des récompenses à l'examen de 1898 puisqu'un montant de \$5.00 est voté à cet effet. Les coûts des récompenses devaient être aussi peu élevé que les articles courants, car les dépenses acceptées à cette période indiquent: - .05 et .06 la planche de 12' - .10 la livre de clous - un livre des minutes de 298 pages .88.

Les années 1901 et 1902 seront difficiles pour les commissaires. Un contribuable mécontent des limites d'arrondissements scolaires recrute les "non-satisfaits" et les commissaires décident de consulter un avocat. Le 21 décembre 1901, dûment conseillé; il est adopté, sur proposition de M. Franklin Baril que: "l'appel porté contre la municipalité scolaire de St-Méthode par "un" contribuable de cette municipalité soit plaidé."

* gaudriole: mélange de grains.

Le 29 décembre, en assemblée des commissaires un arrangement au demandeur : "s'il veut retirer son appel que la municipalité scolaire paie la moitié des frais pourvu que tous ceux qui ont signé la requête consentent à ce que les limites des arrondissements scolaires de cette municipalité restent fixés comme par le passé et qu'ils signent cet arrangement." A cette même assemblée le secrétaire est destitué de son poste et remplacé par M. Joseph Giguère. Celui-ci est assermenté (copié dans le livre des minutes) et l'assemblée qui avait été ajournée au 31 Décembre, se poursuit. Les assemblées des commissaires se tiendront dorénavant chez M. Joseph Giguère.

Les deux "causes" seront les sujets d'assemblées fréquentes. Les frais encourus obligent les commissaires à demander au Surintendant de l'Instruction publique l'autorisation de prélever une taxe spéciale de deux cents dollars.

Les contribuables obtiennent finalement l'école sur le lot no 9 du rang IV, site préféré au lot no 6 proposé par les commissaires (décision non affichée) et acceptent de payer les frais de cette cause.

Les enfants d'âge scolaire du secteur compris entre les lots 66 et II du rang IV et la partie habitée du rang III à partir du lot no 50, pourront fréquenter cette école, s'ils paient la contribution mensuelle. Pour terminer l'année, un local appelé "bocati", appartenant à M. Edouard sera utilisé gratuitement. M. Trudel donne le terrain pour la construction de l'école no I.

Le Surintendant de l'Instruction publique autorise une taxe spéciale de \$192.49 sur toutes les propriétés foncières imposables de l'arrondissement. Cette somme servira aux frais de déplacements et autres encourus par la requête des résidents ainsi que pour le salaire de l'institutrice pour les trois mois de l'année scolaire. Mlle Vézina de St-Prime est engagée pour terminer l'année. (7 mars 1902)

La construction de l'école no I est accordée à M. Louis Godin pour \$420.00. Celui-ci s'engage à faire une porte, non demandée dans les devis présentés, une cheminée et à peindre le mobilier.

Les résidents des rangs XII et XIII demandent une école; les com-

missaires jugent que la situation particulièrement isolée de ce groupe de contribuables doit retenir leur attention. Ils demandent au Surintendant l'autorisation, dans ce cas spécial, de ne pas utiliser les plans et devis du département de l'Instruction publique. Le terrain, sur le lot 29 du rang XII est gratuitement offert par M. Henri Lalancette et le no 4 désignera l'arrondissement. Pour débiter l'école en 1902, la cuisine de M. Lalancette est acceptée comme local temporaire, une chambre sera disponible pour l'institutrice. La location, fixée à \$8.00 sera payée par les résidents du secteur concerné. Le mobilier sera préparé pour septembre et se composera de: "deux tables en pupitres de douze pieds de long avec carreaux en dessous, trois bancs de douze pieds avec dossiers, un tableau noir, un poêle avec tuyau." Les meubles devront être peints. L'ouverture de l'école est prévue pour septembre 1903.

Il faut aussi reconstruire l'école no 3 qui a été renversée par un cyclone. Les résidents demandent d'utiliser le même bois, mais une autorisation du Surintendant est nécessaire.

L'audition du 5 juillet 1902 présente cet état financier:

Evaluation de la propriété foncière:	\$5427.00
Reçu du département de l'Ins. Publ.:	<u>\$46.18</u>
Recettes totales	\$592.27

Le procès de localisation de l'école no 1 a coûté \$131.27. Le total des dépenses pour cette année n'est pas inscrit, mais les enseignantes avec brevet recevaient \$80.00 et les autres \$70.00 ou \$75.00 d'après l'expérience de chacune.

Pour l'ouverture de l'école no 6, un local est loué chez M. Onésime Mailhot, au coût de \$40.00 pour l'année scolaire. Mme Pierre Mailhot y enseignera en 1907.

Deux écoles sont construites en 1908. Les dépenses pour l'école 5 construite sur le terrain donné par M. Honoré Croteau sur le lot 22 du 8^e rang, totalisent \$622.00, ameublement inclus, et s'inscrivent ainsi:

Construction et ameublement de l'école no 5. (référer autre page)

Construction et ameublement de l'école no 5.

1'	Construction de la maison	\$520.00
2'	Un crucifix	0.50
3'	Un poêle à deux ponts avec tuyaux	16.00
4'	Une horloge	3.00
5'	Banc à pupitre, tableau noir, tribune et pupitre	56.00
6'	Transport de l'ameublement et du poêle	6.00
7'	Pour l'inspection de la maison par l'inspecteur	6.00
8'	Pour une pompe	7.50
9'	Un quart (baril) à l'eau	1.00
10'	Pour assurance de la maison	6.00
	Total:	\$622.00

Une taxe spéciale de \$622.00 sera prélevée sur la propriété foncière de ce secteur. L'année se termine avec un surplus de \$341.58.

L'école du village ne répond plus aux besoins d'une clientèle scolaire accrue. Une école à deux classes, située près du presbytère est demandée. La construction de cette école est confiée à M. Cyrille Bussière pour \$1975.00. Avec les imprévus elle coûte en réalité \$2500.00. Les revenus excèdent de \$3.90 sur les dépenses pour l'année 1913-1914.

Le salaire des institutrices est uniformisé à \$200.00 et le salaire du secrétaire-trésorier est porté à \$4.15 par mois.

Depuis le début de la commission scolaire, la contribution mensuelle par élève variait d'un arrondissement à l'autre, et nombre de familles ne réglaient pas ce dû aussi consciencieusement qu'on s'y attendait. Après les difficultés de perception, les nombreuses remises de ces dettes, des consultations légales pour en obtenir le paiement, les commissaires discutent de son abolition.

Le taux des taxes scolaires est porté à \$1.10 par cent dollars d'évaluation foncière, en 1916.

L'école no 3 doit être reconstruite, et le site sera changé. M. Alfred Painchaud accorde un terrain pour la nouvelle construction évaluée à \$200.00 et reprend possession du lopin de terre où cette école était primitivement située.

Les terrains sont donnés jusqu'à ce jour par le propriétaire du lot quand le site d'une école est fixée.

La construction d'une école avec logement pour l'institutrice permet à celles-ci d'habiter à l'école même. Elles s'occupent des travaux d'entretien ménagers et d'aalumage du poêle et présentent une facture spéciale et variable pour ces services.

Quand en 1918, le conseil municipal ordonne la fermeture des écoles pour épidémie, les commissaires consultent un avocat concernant les salaires à payer aux institutrices pour ces jours de fermeture obligatoire. La ligne de conduite retenue n'apparaît pas dans les procès-verbaux.

La décision de construire une école, la signature du contrat de construction, une consultation pour annulation de "procédures de construction", et un dédommagement payé pour rupture de contrat compliquent la situation lors de l'organisation de l'arrondissement no 8. Pendant quelques années le bas de la maison de M. A. Gagné est loué pour y donner les cours à ce petit groupe d'enfants. (La location du local passe de \$45.00 à \$40.00 après deux ans.) Quelques années après la première location, le nombre d'enfants étant de dix pour l'arrondissement, la construction est encore remise. "Les gens de cet arrondissement sont presque tous partis ou prêts à partir", écrivait le secrétaire en 1925.

L'année 1925-26 terminée, le secrétaire-trésorier est autorisé à payer une prime de \$160.00 répartie entre Mesdemoiselles Bernadette Fortin, Rose Garneau, Alice et Yvonne Marceau, pour succès durant l'année scolaire écoulée. La prime pour la prochaine année est fixée à \$200.00 et le salaire \$350.00 pour les quatres institutrices qui enseigneront pendant l'année.

Le nombre d'enfants étant insuffisant pour justifier l'ouverture d'une école, les écoliers de l'arrondissement no 4 sont dirigés à l'école no 5. La maison de M. Adjutor Lemieux est louée dans l'arrondissement no 8 en 1928 et c'est la compagnie Duke Price qui se charge d'y faire transporter l'ameublement scolaire et qui paiera le bois de chauffage. C'est également par la compagnie qu'est financée la construction d'une nouvelle école pour laquelle on demande une subvention gouvernementale.

Pour l'année 1928-29 les dépenses se résument ainsi:

Salaire aux institutrices:	1407.00
Livres (récompenses):	31.35
Entretien; chauffage, lavage, balayage:	417.88
Ameublement & réparation:	150.00
Payé sur emprunt:	1250.00
Intérêts sur emprunt:	130.35
Divers:	<u>58.57</u>
Total:	\$4628.53

L'arrondissement no 5 n'a pas encore d'école, c'est dans une partie de la maison de M. Leufroid Côté, dont la location est de \$60. comprenant chauffage et lavage du local, que seront donnés les cours aux 5 enfants de ce secteur.

La rétribution mensuelle est de \$0.25 par enfant.

Le balayage des classes est uniformisé à \$1.00 par mois, les coûts dans le passé variant d'une école à l'autre, tout comme les coûts du lavage.

Le terrain de l'école no 5, située sur les lots no 40 et 41 du rang V, Canton Parent, est acheté \$50.00 de Mme Léon Godin. La construction de cette école est confiée à M.M. Jean et Adélarde Dallaire pour \$1175.00 et doit être livrée le 24 décembre 1930. Une subvention de \$1200.00 est demandée.

L'évaluation foncière, le 16 octobre 1932, est de \$504,120.00.

Pour l'année 1933-34 les institutrices recevront un salaire annuel de \$150.00 sauf le titulaire de l'école modèle qui recevra \$175.00.

Hommage aux premières institutrices

De Madame Blanche-Eva Fleury Girard
Dernière enseignante à l'école no 5

Neuf classes sont en opération pour l'année scolaire 1933-34. Malgré l'inconfort des locaux les résultats scolaires sont bons et les notes accordées aux institutrices sont excellentes.

La situation particulière d'une école oblige les commissaires à accepter \$75.00 de M. le curé Fortin pour payer une partie du salaire de l'institutrice. Cette école, dans un secteur de colonisation, aurait dû être sous le contrôle du ministère de la colonisation. Les commissaires s'occupent de l'engagement de l'institutrice.

Pour les résidents du rang III, une école ouvrira après une entente entre les commissaires et M. Isidore Allard qui "s'oblige à fournir l'institutrice et tout ce qu'il faut pour maintenir la classe en opération durant l'année scolaire actuelle pour \$100.00, dont le paiement se fera comme suit: \$20.00 à la fin d'octobre et \$10.00 par mois jusqu'à concurrence de \$100.00." Accepté par la majorité des commissaires.

Pour l'école no 6 située au lot 52 rang III, elle sera ouverte moyennant un octroi de \$150.00 promis par M. le curé. La commission fournira six pupitres doubles, un tableau noir et un pupitre pour l'institutrice. Quant à l'école du rang III, elle est construite sur le lot 29 et porte le no 9. M. Auguste Girard vend pour \$20.00 le terrain nécessaire à cette construction.

La troisième école du rang Nord sera construite sur le lot 36 et une partie de la maison de M. G. Boulanger est louée pour une autre année à \$4.00 par mois. Onze institutrices sont engagées et leur salaire annuel est de \$150.00.

L'évaluation foncière totalise \$490,843.00 et le taux est fixé à \$0.80 % pour l'année 1942.

Courtoisie de:			Boris Dion	Gilles Gaumont
			Luc Naud	Michel Boutin
			Pierre Naud	Laurier Bergeron
EQUIPE	DE	Richard Perron	Lévis Naud	Claude Gaumont
		Bernard Lavertu	Martin Lavertu	Marc Gaumont
HOCKEY	DU	Daniel Perron	Robin Bergeron	Michel Gaumont
		Marcel Perron	Steeve Lavertu	Réjean Naud
RANG 2.		Luc Perron	Serge Gaumont	Ls-Marie Perron

L'inspecteur renouvelle ses recommandations et incite fortement les commissaires à "engager un maître". Pour l'année scolaire 1942 - 1943, cent-trente-six élèves sont inscrits aux écoles.

Voulant utiliser l'école du rang III, sur la pointe, les commissaires demandent à M. E. Allard d'évaluer le coût du transport de son site actuel jusqu'au lot 6 du rang III. Les travaux comprennent un solage de ciment, un vestibule, le terrassement, une clôture, etc. Il doit leur faire connaître le coût le plus tôt possible. Ce projet ne se réalise pas et peu après, il est demandé un octroi de \$2500.00 pour ériger une école de 35 élèves dans un rang de colonisation. Le nouvel arrondissement porte le no 12 et comprend les lots 3 à 10 inclusivement des rangs II et III. Pour cette construction un terrain est demandé à Saguenay Power, sur le lot 6 rang III. La construction est accordée pour \$2340. à des contracteurs de St-Félicien.

La maison du maître est un item spécial dans les comptes de la commission: "un compte dû à Benoit Simard pour loyer de la maison de maître est accepté le 16 mars 1945.

Les commissaires jugent nécessaire de consulter un homme de loi quand un propriétaire réclame \$136.00 pour avoir transporté ses enfants à l'école de Mistassini. Me R. Bergeron représente la commission, dans cette cause, en cour supérieure.

La reconstruction de l'école no 8 est confiée à M. A. Painchaud au coût de \$2390.00 et le couvent est construit par Art. Construction Ltée. pour \$67,406.00.

Hommage aux Anciens

M. ROMEO DOUCET

MME. MARIE HEBERT
et leurs 50 petits enfants

Annette
Alcide
Isidore
Jean-Louis
Laurry-Anna
Josaphat
Antonia
Irène

Norbert
Rose-Ange
Joseph
Gisèle
Roland
Hermance
Noella
Denise

Le cercle d'études des institutrices est formé en 1950 et la somme de \$15.00 est allouée par la commission scolaire pour la formation d'une bibliothèque, alors qu'à l'école des garçons c'est \$5.00 annuellement qui est voté dans le même but.



Ecole no 6, rang II
La construction date de 1931.

Un contrôle rigoureux des livres de comptes est demandé à un vérificateur, et des irrégularités relevées entraînent la démission du secrétaire-trésorier.

La rémunération des commissaires est adoptée en novembre 1961. Le président recevra \$160.00 et chacun des conseillers \$80.00 s'ils assistent à toutes les assemblées tenues pendant l'année.

La réfection des systèmes de chauffage et d'électricité du couvent et la vente de la dernière école, soit l'école no 6, le transport scolaire, la construction de l'école élémentaire après l'incendie du couvent et l'offre de location de locaux pour les cours aux adultes sont les dernières activités financières de la commission scolaire qui tenait sa dernière assemblée en juin 1969.

LES PREMIERES INSTITUTRICES

<u>Année</u>	<u>Nom de l'institutrice</u>	<u>Salaire</u>
I884 à I889	Mademoiselle Louise Boivin	
I888 à I889	Mademoiselle Amélia Guénard	
I889 à I89I	Mademoiselle Marie Coudé	\$47.60
I889 à I89I	Mademoiselle Caroline Hébert	\$60.00
I89I à I893	Mademoiselle Mélanie Marceau	\$58.47
I89I à I892	Mademoiselle Julie Marceau	\$30.00
I893	Mademoiselle Amélia Guénard	\$24.50
I895	Mademoiselle Simard	
I896	Mademoiselle E. Huot	
I897	Mademoiselle N. Tremblay	
I897	Mademoiselle A. Vézina	
I900	Mademoiselle Marie-Ange Marceau	\$80.00
I900	Mademoiselle Corine Bélanger	\$80.00
I902	Mademoiselle Virginie Lalancette	\$75.00
I902	Mademoiselle Julie Marceau	\$80.00
I903	Madame Damase Dion	\$70.00
I904 à I905	Mademoiselle Julie Marceau	\$85.00
I904 à I905	Mademoiselle Marie-Anna Richard	\$80.00
I904 à I905	Mademoiselle Aimée Guénard	\$75.00
I906	Mademoiselle Marie-Anne Fournier	\$75.00
I906	Mademoiselle Albina Guillemette	\$80.00
	Mademoiselle Julie Marceau	\$100.00
	Mademoiselle Alice Cloutier	\$125.00
I907	Madame Pierre Mailhot	

Liste des Commissaires

Olivier Perreault, prés. 1884

André Villeneuve
Alcide Hébert
Joseph Dion
Franklin Barrie

Franklin Barrie, prés. 1885

Alcide Hébert
Joseph Dion
André Villeneuve
Théophile Dion

Alphonse Richard, prés. 1886

Alcide Hébert
André Villeneuve
Théophile Dion
Jean Bélanger

Alphonse Richard, prés. 1887

André Villeneuve
Alcide Hébert
Théophile Dion
Jean Bélanger

Rév. Ls Tremblay, prés. 1888

Alphonse Richard
Jean Bélanger
Jean Savard
Alex Hébert

Rév. Ls Tremblay, prés. 1889

Odilon Perreault
Joseph Roberge
Alex Hébert
Jean Savard

Rév. Ls Tremblay, prés. 1890

Jean Savard
Cyrille Guillemette
Odilon Perreault
Napoléon Perreault

Jean Bélanger, prés. 1891

Odilon Perreault
Napoléon Perreault
Cyrille Guillemette
Télesphore Guilmet

Jean Bélanger, prés. 1892

Télesphore Guilmet
Onésime Painchaud
Joseph Dion
Napoléon Perreault

Jean Bélanger, prés. 1893

Télesphore Guilmet
Joseph Dion
Onésime Painchaud
Joseph Trudelle

Alphonse Richard, prés. 1894

Onésime Painchaud
Joseph Dion
Damase Dion
Joseph Trudelle

Alphonse Richard, prés. 1895

Joseph Trudelle
Joseph Dion
Damase Dion
Philippe Doucette

Alphonse Richard, prés. 1896

Philippe Doucette

Damase Dion

Edmond Julien

Adolphe Marceau

Jean Bélanger, prés. 1897

Adolphe Marceau

Edmond Julien

Joseph Giguère

Joseph Doucet

Jean Bélanger, prés. 1898
(mêmes en 1899)

Edmond Julien

Joseph Giguère

Adolphe Marceau

Alfred Painchaud

Napoléon Goudreault, p.1900

Alfred Painchaud

Edmond Julien

Adolphe Marceau

Adélard Guilmet

Napoléon Goudreault, p. 1901

Alfred Painchaud

Edmond Julien

Adolphe Marceau

Franklin Baril

Napoléon Goudreault, p.1902

Franklin Baril

Alfred Painchaud

Joseph Doucette

Joseph Lapointe

Alphonse Richard, prés. 1903

Alfred Painchaud

Alphonse Doucet

Pierre Marceau

Théodore Gosselin

Alphonse Richard, prés. 1904

Pierre Marceau

Théodore Gosselin

Alphonse Doucet

Pitre Doucet

Alphonse Richard, prés. 1905

Pitre Doucet

Théodore Gosselin

Edouard R. Trudel

Napoléon Jobin

Pitre Doucet, prés. 1906

Raoul Hébert

Napoléon Jobin

Edouard R. Trudel

Cléophas Bussière

Napoléon Jobin, prés. 1907

Cléophas Bussière

Edouard R. Trudel

(remplacé par Pierre Mailhot)

Raoul Hébert

(remplacé par Jacobé Bédard)

Onésime Mailhot

Pitre Doucet, prés. 1908

Pierre Mailhot

Onésime Mailhot

Jacobé Bédard

Cléophas Bussière

J. Eugène Gobeil, prés. 1909

Pierre Mailhot
Onésime Mailhot
Pitre Doucet
P. Hilaire Bélanger

J. Eugène Gobeil, prés. 1910

Pierre Mailhot
Pitre Doucet
P. Hilaire Bélanger
Napoléon Mailhot
(fils de Delphis)

J. Eugène Gobeil, prés. 1911

P. Hilaire Bélanger
Napoléon Mailhot
Napoléon Dion
Honoré Croteau

Napoléon Dion, prés. 1912

Honoré Croteau
Napoléon Mailhot
Arsène Richard
Honoré Genest

Napoléon Dion, prés. 1913

Honoré Croteau
Arsène Richard
Honoré Genest
Arthur Aubé

Edouard Trudel, prés. 1914

Arsène Richard
Honoré Genest
Etienne Hébert
Arthur Aubé

Edouard Trudel, prés. 1915

Etienne Hébert
Arthur Aubé
Omer Baril
Henri Milot

Edouard Trudel, prés. 1916

Etienne Hébert
Henri Milot
Omer Baril
Henri Tremblay

Omer Baril, prés. 1917

Henri Milot
Henri Tremblay
Joseph Bélanger
Honoré Croteau

Honoré Croteau, prés. 1918

Joseph Bélanger
Henri Tremblay
Arthur Mercier
Joseph Julien

Honoré Croteau, prés. 1919

Joseph Bélanger
Arthur Mercier
Joseph Julien
Achille Roberge

Arthur Mercier, prés. 1920

Achille Roberge
Joseph Julien
(remplacé par Iréné
Duguay)
Gédéon Martel
Herménégilde Guay

Arthur Mercier, prés. 1921

Irené Duguay
Gédéon Martel
Achille Roberge
Herménégilde Guay

William Savard, prés. 1923

Irené Duguay,
Arthur Mercier
Adolphe Marceau
Arthur Aubé

Adolphe Marceau, prés. 1925

Irené Duguay
Arthur Aubé
Albert Roy
Alfred Painchaud

Alfred Painchaud, prés. 1927

Albert Mailhot
Francis Darveau
Josaphat Guillemette
Léon Godin
(remplacé par Ovide Pouliot)

Alfred Painchaud, prés. 1929

Ovide Pouliot
Josaphat Guillemette
Achille Roberge
Zéphirin Poisson

Arthur Mercier, prés. 1922

Irené Duguay
Gédéon Martel
(remplacé par Jonny Girard)
Herménégilde Guay
Napoléon Goudreault
(rempl. par William Savard)

William Savard, prés. 1924

Irené Duguay
Arthur Mercier
(remplacé par Albert Roy)
Adolphe Marceau
Arthur Aubé

Alfred Painchaud, prés. 1926

Albert Roy
Irené Duguay
Albert Mailhot
Napoléon Dion

Francis Darveau, prés. 1928

Albert Mailhot
Josaphat Guillemette
Alfred Painchaud
Ovide Pouliot

Alfred Painchaud, prés. 1930

Zéphirin Poisson
Achille Roberge
Philippe Chabot
Omer Baril

Pour l'année 1931, nous retrouvons les mêmes commissaires qu'en 1930.

Alfred Painchaud, prés. 1932 Omer Baril Philippe Chabot Rémi Mailhot Achille Roberge	Alfred Painchaud, prés. 1933 Omer Baril Rémi Mailhot Achille Roberge Majoric Mc Nill
Achille Roberge, prés. 1934 Majoric Mc Nill Omer Baril Rémi Mailhot Egide Darveau	Egide Darveau, prés. 1935 Omer Baril (remplacé pas Oscar Doucet) Majoric Mc Nill Pierre Mailhot Gédéon Goudreault
Egide Darveau, prés. 1936 Majoric Mc.Nill Pierre Mailhot Gédéon Goudreault Wilfrid Lebeuf (prés. mai 1937) Ernest Gagnon (avril 1937) Evariste Hébert (mai 1937)	Pierre Mailhot, prés. 1937 Wilfrid Lebeuf Ernest Gagnon Francis Fleury Evariste Hébert
Pierre Mailhot, prés. 1938 Ernest Gagnon Francis Fleury Isidore Baril Wilfrid Lebeuf	Pierre Mailhot, prés. 1939 Ernest Gagnon Isidore Baril Francis Fleury Wilfrid Lebeuf
Isidore Baril, prés. 1940 Francis Fleury Wilfrid Lebeuf Abel Gagnon Pierre Mailhot	Isidore Baril, prés. 1941 Abel Gagnon Wilfrid Lebeuf Pitre Bolduc Auguste Girard
Pitre Bolduc, prés. 1942 Isidore Baril Auguste Girard Abel Gagnon Honoré Bussière	Isidore Baril, prés. 1943 Auguste Girard Honoré Bussière Pitre Bolduc Léopold Lavertu

Léopold Lavertu, prés. 1944

Isidore Baril
Honoré Bussière
Joseph Mailhot
Samuel Aubé

Samuel Aubé, prés. 1946

Léopold Lavertu
Denis Doucet
Joseph Mailhot
Charles Larouche

Isidore Hébert, prés. 1948

Léopold Lavertu
Rémi Mailhot
Joseph Gosselin
Lionel Larouche

(Mêmes pour l'année 1949)

Isidore Hébert, prés. 1951

Edgard Boutin
Rémi Mailhot
Joseph Gosselin
Lionel Larouche

(Mêmes pour l'année 1952)

Lionel Larouche, prés. 1954

Josaphat Boutin
Léopold Paradis
Edgard Boutin
Lucien Provencher

Léopold Paradis, prés. 1956

Roland Boutin
Josaphat Boutin
Joseph Larouche
Lucien Provencher

Léopold Lavertu, prés. 1945

Samuel Aubé
Joseph Mailhot
Charles Larouche
Denis Doucet

Isidore Hébert, prés. 1947

Samuel Aubé
(remplacé par Rémi Mailhot)
Charles Larouche
Denis Doucet
Léopold Lavertu

Isidore Hébert, prés. 1950

Rémi Mailhot
Léopold Lavertu
(remplacé par Edgar Boutin)
Lionel Larouche
Joseph Gosselin

Lionel Larouche, prés. 1953

Joseph Gosselin
Edgard Boutin
Léopold Paradis
Josaphat Boutin

Léopold Paradis, prés. 1955

Josaphat Boutin
Lucien Provencher
Joseph Larouche
Roland Boutin

Roland Boutin, prés. 1957

Josaphat Boutin
Isidore Savard
Raymond Nugent
Gaston Baril

Pour l'année 1958, nous retrouvons les mêmes commissaires qu'en 1957.

Roland Boutin, prés. 1959
Gaston Baril
J-Baptiste Ouellet
J-Marie Leclerc
Raymond Nugent
(Mêmes pour l'année 1960 et 1961)

Roland Boutin, prés. 1962
Gaston Baril
Raymond Nugent
J-Baptiste Ouellet
Claude Raymond
(Nommé par le lieut- gouv)

Roland Boutin, prés. 1963
Gaston Baril
Raymond Nugent
J-Baptiste Ouellet
Claude Raymond
(remplacé par Jean Roberge)

Roland Boutin, prés. 1964
(remplacé par Gaston Baril)
Jean Roberge
Raymond Nugent
J-Baptiste Ouellet
Marcel Girard

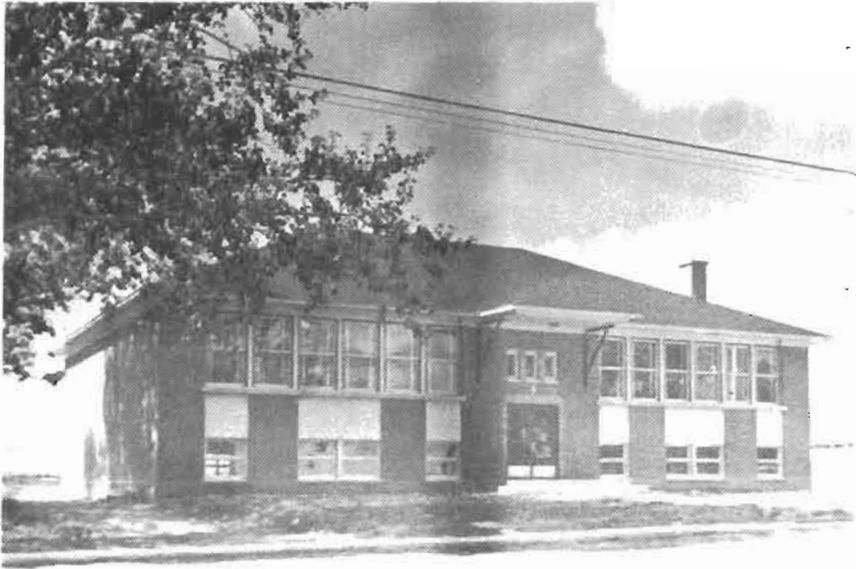
Gaston Baril, prés. 1965
Raymond Nugent
Marcel Girard
Raymond Ouellet
Jean Roberge

Gaston Baril, prés. 1966
Marcel Girard
Jean Roberge
Raymond Ouellet
André Bussière

Gaston Baril, prés. 1967
Marcel Girard
(remplacé par Gérard Naud)
Raymond Ouellet
Jean Roberge
André Bussière

Gaston Baril, prés. 1968
Jean Roberge
(remplacé par Clément Guil-
lemette)
André Bussière
Raymond Ouellet
Gérard Naud

La dernière assemblée a eu lieu le 4 Juin 1968, après ce fut la fusion des commissions scolaires.



Collège
Dominique
Savio



Enseignantes du couvent



L'ORGANISATION MUNICIPALE .

L'HISTOIRE DU REGIME MUNICIPAL AU QUEBEC

Avant d'entrer dans la matière traitant l'organisation municipale de St-Méthode, nous avons jugé à propos de faire connaître une partie de l'histoire du régime municipal au Québec dont l'auteur est M. Julien Drapeau du Ministère des Affaires Municipales.

Il est intéressant de noter que certaines localités dans les comtés municipaux du XIXème siècle étaient très isolées et que, parce qu'elles contenaient une certaine population, la législature du temps prit des dispositions spéciales pour leur permettre de devenir des municipalités. C'est ainsi qu'en 1856, tout le territoire qui borde le lac St-Jean fut constitué en municipalité. (19 Victoria, c. 71)

En 1859, par 22 Victoria, chapitre 70, fut passée la loi qui porte le titre suivant: "Acte pour changer les limites de la municipalité du Lac St-Jean, et pour la diviser en deux". Le texte de cette loi nous permet de comprendre le problème que cette époque vivait, concernant l'organisation des municipalités au Québec:

"Considérant qu'il est nécessaire, vu la grande étendue de ses limites actuelles, et vu le manque de routes, de communication dans la municipalité du Lac St-Jean, d'amender l'acte 19 Victoria ch. 71, et de changer les limites de la dite municipalité: à ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du conseil législatif, décrète ce qui suit: I- Depuis et après la passation du présent acte, la municipalité du Lac St-Jean sera partagée en deux divisions séparées: la première division sera appelée la municipalité d'Hébertville, dont le chef-lieu sera à Hébertville dans le township de Labarre, et la seconde division sera appelée la municipalité de Roberval, les terres sauvages d'Ouiatchouan et tous les autres townships qui pourront être arpentés à l'ouest, où tous les établissements qui pourront être ouverts auparavant qu'un arpentage n'ait lieu, aura pour chef - lieu un endroit qui sera Roberval, et chacune des dites municipalités aura les pouvoirs d'une municipalité locale et d'une

municipalité de comté, de la même manière et sous les mêmes restrictions que la municipalité actuelle du Lac St-Jean.

2 Chacune des dites municipalités pourra être organisée et pourra exercer tous ses pouvoirs et toutes ses fonctions, bien qu'il ne puisse y avoir 300 âmes dans ses limites; et la qualification des électeurs et des conseillers sera celle mentionnée dans l'acte cité plus haut."

Cette loi démontre l'effort que le gouvernement du temps a dû faire pour constituer certaines municipalités et encourager les habitants à se donner une forme d'organisation pour régler les problèmes locaux.

Comme on le voit, la notion de municipalité, en ces temps de défrichage et de colonisation, était loin de celle que l'on connaît aujourd'hui. On s'accommodait alors fort bien de la définition du territoire que des concepts juridiques, traditionnels (religieux plus particulièrement), politiques et géographiques tentaient de cerner. Somme toute, les fermes étaient les unités économiques de base de l'organisation municipale et le clocher, au coeur même de cette vie simple et agricole, constituait la pointe sèche dont se servaient les dirigeants de l'époque, qu'ils soient au service de la justice humaine ou spirituelle. (C.D.)

L'ERECTION CIVILE

Suite à l'érection canonique, afin de procurer à leur nouvelle paroisse une existence civile dont ils reconnaissaient le besoin, la majorité des francs-tenanciers de St-Méthode adresse une requête à l'effet de faire reconnaître leur paroisse canonique pour les effets civils

La requête ainsi préparée et accompagnée d'une copie du décret d'érection canonique, des avis de publication, d'un plan de la paroisse, est adressée aux commissaires chargés de "mettre en opération" dans le

Hommage de

FERME ARC-EN-CIEL

Bertrand Boutin

Denise Naud Boutin

Patrick

David

diocèse de Chicoutimi, le chapitre I des Statuts Refondus de la Province de Québec. La paroisse civile ne peut exister, qu'autant qu'il y a une paroisse religieuse, mais les limites de la paroisse civile ne sont pas nécessairement les mêmes que celles de la paroisse religieuse. Pour fixer ces limites, l'autorité civile jouit de la même liberté que l'autorité religieuse. Mais il faut que la paroisse religieuse préexiste; c'est une condition essentielle de la loi (2).

Le décret d'érection civile est daté du 3 novembre 1885. Les rangs III et IV, du no 52 à l'extrémité de la pointe Mistassini ne faisaient pas partie de St-Méthode.

La première assemblée du conseil municipal fut une session spéciale, tenue le vingt-troisième jour du mois de novembre mil neuf cent quatre vingt-cinq à sept heures de l'après midi, à la résidence de M. Olivier Perreault, sur le lot 8 du rang IV, la location annuelle pour la salle était de \$1.75.

Ce 23 novembre 1885, M.M. Joseph Doucet, André Frazer, Georges Guénard, Joseph Langevin, Georges Marceau, Onésime Painchaud et Olivier Perreault, tous nommés conseillers municipaux avec l'approbation du lieutenant gouverneur en conseil, ont prêté serment, sous la présidence de M. Joseph Doucet.

Puis les sept conseillers ont procédé à la nomination d'un maire parmi eux. M. Georges Guénard propose M. Onésime Painchaud comme maire, on accepte cette proposition à l'unanimité. Onésime Painchaud fut donc le premier maire de la municipalité de St-Méthode.

M. André Fradet, pour sa part, fut engagé secrétaire-trésorier. Il reçut \$2.50 pour la fin de l'année 1885 puis, pour les autres années, son salaire s'élevait à \$25.00. Le secrétaire-trésorier du conseil a-

hommage a nos fondateurs

FERME LAROUCHE & FILS - Hidola Larouche

Héléna Larouche: Représentante de "décor vivant"

Jean-Marie

Nancy

Huguette et Camil Bélanger

git aussi comme président des élections, juge de paix et assume les fonctions de secrétaire dans tous les organismes de la municipalité. André Fradet demeura secrétaire jusqu'en 1891.

Au cours de la première année, le conseil tint ses sessions à la résidence de M. Olivier Perreault. Les sessions générales avaient lieu le premier lundi du mois à sept heures de l'après-midi. Cependant, il arrivait fréquemment au conseil de se réunir le samedi ou les autres lundis du mois.

En février de la même année, il est ordonné et statué par résolution du conseil, que: "comme contribuables, nous ne nous apposons pas à l'ouverture du chemin qui communique de cette municipalité à la paroisse de Normandin, mais nous nous opposons à l'entretien de ce chemin, parce que la municipalité est trop pauvre et que le chemin est trop dispendieux à entretenir." (Livre des délibérations, 1^{er} février 1886)

Ont voté pour la résolution Joseph Roberge, Joseph Doucet, Georges Marceau et Jean Villeneuve; contre la résolution Joseph Langevin et Olivier Perreault. La résolution a donc été retenue avec deux voix de majorité.

Il est vrai cependant que le montant de la taxe imposé par la cotisation n'était que de 24 centins par cent piastres sur la propriété foncière suivant le rôle de cotisation de l'année 1886.

En 1887, l'histoire ne dit pas si M. le maire Onésime Painchaud fut inspiré de l'esprit divin, toutefois, nous savons qu'il était entouré, à la table du conseil, de Jean Villeneuve et de cinq Joseph. En effet, M.M. Joseph Dion, Joseph Doucet, Joseph Janelle, Joseph Langevin et Joseph Roberge sont tous conseillers municipaux pour l'année 1887-88. Désormais les sessions se tiendront chez Théophile Dion.

Dès la première session du conseil que Thélesphore Guillemette pré-

hommage de :

Alcide Doucet et Jeannette Julien
Réjean Doucet Pauline Larouche
Steve Doucet Maurice Doucet
Louise Doucet Régis Asselin
Marianne Doucet Carol Doucet

side, il est résolu de demander à son excellence le Lieutenant Gouverneur en Conseil de ne publier tout avis, règlement, résolution ou ordre en conseil que dans la langue française seulement. Déjà le Canadien français craignait pour sa culture.

Il impose une amende de une piastre aux membres du conseil à chaque fois qu'ils manqueront d'assister aux séances du conseil sans raison valable et à toutes les personnes assistant aux séances du conseil et ne tenant pas le silence.

Le secrétaire-trésorier, André Fradet, est toujours en charge. Il fait du bureau le samedi, de neuf heures du matin à quatre heures de l'après-midi.

En mars 1889, le conseil considère de son devoir de donner son appui le plus énergique en faveur de la construction d'un pont de chemin de fer sur le St-Laurent près de la ville de Québec. Le conseil passe 5 résolutions à cet effet qu'ils transmettent au Membre du Comté à Ottawa avec prière d'aider la Compagnie du Pont de Québec à obtenir le secours dont elle a besoin.

En novembre 1889, une requête, présentée par un certain nombre de contribuables concernant une demande faite par eux, pour se détacher des frais et entretien de la route qui sépare les lots nos 23 et 24 du cinquième rang, la séparation étant demandée depuis le lot no 22 du dit rang en descendant, ne peut être acceptée parce que la majorité des membres du conseil ont un intérêt personnel dans la dite demande. Tout cela pour dire qu'on ne choisissait pas nécessairement un conseiller à chaque partie de la municipalité.

C'est le 2 février 1891 que Joseph Langevin est nommé maire de la municipalité après avoir siégé au conseil en tant qu'échevin pendant 6

en souvenir des anciens colons

FAMILLE Armand Seguin

Mme Blandine Murray Bernard
Victorin, Jacynthe, Véronique
Lucie, François, Marie-Claude
Brigitte, Antoine, François

FAMILLE Benoit Seguin

Mme Denyse Laliberté
Sylvain
Sonia
Normand

ans, soit depuis l'érection civile de 1885. Il ne laissera ce poste qu'en 1897. En février 1891, on passe une résolution afin que les sessions générales aient lieu au mois de mars, juin, septembre et décembre plutôt qu'à tous les mois. Il y eut quand même neuf sessions au cours de l'année, soit 5 sessions spéciales. Aussi, en février 1892, il est résolu que les séances du conseil soient tenues le premier lundi de chaque mois et non plus à tous les trois mois.

La salle pour le conseil est maintenant louée chez M. Joseph Trudel (lots nos 10 et 11 du rang VI), au coût de \$2.00 par année.

Les fonctions de secrétaire-trésorier seront désormais exercées par Adélarde Guillemette, et ce jusqu'en 1898. Dès 1894, son salaire s'élèvera à \$33.00 par année.

Aucune fête n'empêchait le conseil de se réunir. A la session de mai 1893, on dut statuer et ordonner pas résolution que: " la session du conseil tenue le troisième jour d'avril dernier soit approuvée vu qu'elle a été tenue le jour d'une fête légale".

Joseph Langevin, jusqu'à ce qu'il abandonne complètement la politique municipale, a accompli une multitude d'actions favorisant le progrès et le bon fonctionnement de toute la municipalité.

Il semblerait toutefois qu'Alex Hébert, qui fut maire ensuite, fut assez difficile pour ses secrétaires. En janvier 1898, Adélarde Guillemette est remplacé par Ulric Hébert, lequel n'exerça ses fonctions de secrétaire-trésorier que jusqu'en mai de la même année, ayant remis sa démission. A ce moment, Amable Trudel est nommé en remplacement; le temps d'une session de conseil et il est trouvé inhabile à remplir la charge de secrétaire-trésorier vu qu'il n'est pas en âge. C'est donc en juin 1898 que Joseph Giguère est engagé. Il conservera ce poste jusqu'

hommage de

FERME LAITIÈRE JEAN-PAUL BARIL & FILS

Alma Lévesque

Jacquelin Baril

Martin Baril

en 1901. En octobre 1898, il est résolu que les séances soient à deux heures de l'après-midi au lieu de sept heures.

Pendant le premier mandat d'Alex Hébert, on assiste à l'ouverture de quelques routes et à la construction de certains ponts.

Ainsi, en 1900, la municipalité commence à être passablement bien organisée. Il reste beaucoup à faire, mais il faut admettre que nos hommes ont beaucoup fait aussi.

L'audition des comptes de la municipalité est faite par des individus, parfois le curé ou le vicaire de la paroisse, mais parfois aussi par toute autre personne apte à faire ces calculs. La personne qui aura à faire l'audition des comptes est choisie par les membres du conseil municipal. La tâche consiste à vérifier les calculs effectués par le secrétaire-trésorier au cours de l'année.

C'est grâce à ces auditions transcrites dans les livres de délibérations du conseil municipal, que l'on a pu retrouver que, de la date de l'érection civile, en 1885, jusqu'au 31 décembre 1889, "les recettes et les dépenses se balançaient, s'élevant les unes et les autres à la somme de deux cent cinquante et une piastre et dix neuf centins. Les arriérages de cotisation dûes à la municipalité se montaient à la somme de vingt-neuf piastres et quatre-vingt un centins." Les dettes passives s'élevaient à soixante et dix piastres et douze centins.

Ces détails sont tirés de l'audition des comptes faite le 31 janvier 1890, par le Révérend Louis Tremblay, prêtre. Ils révèlent un petit budget; cependant c'est tout ce dont a disposé le conseil municipal pour assurer le développement de la municipalité au cours des 4 premières années.

COMPLIMENTS

de

FERNAND BOILARD, ENTREPRENEUR - 109 du Rocher, Normandin, Québec
Tracteurs sur chenille, pelle vincent, pépine, camionage, gravier

En 1886, le montant de la taxe imposée par la cotisation était de 24 centins par cent piastres sur la propriété foncière suivant le rôle de cotisation. Cependant, le taux de taxes n'était pas stable ni nécessairement en progression d'année en année. La municipalité imposait de nouvelles taxes à mesure que se présentaient des dépenses.

Ainsi, en 1888, au mois d'août, la somme de \$7.22 fut appropriée sur la propriété foncière pour subvenir aux frais et "radous" faits sur le deuxième rang, dans la route des Perreault; au mois de novembre, la somme de \$126.35 pour couvrir les coûts de travaux faits sur les ponts municipaux et, en décembre, la somme de \$25.27 pour les frais et dépenses de l'administration du conseil municipal. Au total, cela représentait un montant de 48 centins par cent piastres. (L'évaluation totale de la municipalité s'élevait à \$36,100.00)

Sachant que l'évaluation variait entre \$300 et \$500 pour un lot, il appert qu'un propriétaire d'un lot moyen payait environ \$1.92 en taxes municipales. Il se trouvait quand même quelques propriétaires pour figurer sur la liste des personnes endettées envers la corporation. Le conseil municipal décide en 1898 de faire vendre par le conseil de comté, pour arrérages de taxes, certains lots dont les redevances s'échelonnent sur plusieurs années.

LE VINGTIEME SIECLE

Depuis l'érection civile, les routes régionales et secondaires représentent le sujet de plusieurs sessions de délibérations du conseil municipal. Quelques notes sont tirées de ces nombreuses résolutions.

Les bacs utilisés depuis les débuts doivent être reconstruits, ou si possible, des ponts les remplacent avantageusement.

hommage a nos fondateurs	
Henri Bouchard & Rita Villeneuve	Clermont Beaudoin et Monique Bouchard
Ghislain - Céline - Monique	
Jacques - Ginette- Gilles	Eric
Lily - Mario - Brigitte	Dany

Les subventions gouvernementales aident à l'amélioration des chemins déjà ouverts et parfois, après quelques années d'utilisation, ces chemins sont fermés à la circulation par règlement municipal.

Des ponts difficilement construits sont deux fois renversés par un ouragan et l'un deux est même détruit par un incendie.

Ces routes, ponts ou bacs, suivant le cas, étaient améliorés ainsi qu'entretenus aux frais des propriétaires de l'arrondissement, et chaque propriétaire était responsable de la bonne condition du chemin limitrophe de sa propriété.

En mars mil neuf cent trois (1903), toutes les routes et ponts municipaux dans les limites de la municipalité étaient faits, améliorés et entretenus aux frais de la corporation de la paroisse de St-Méthode au moyen de deniers prélevés par voie de taxation directe sur tous les biens imposables de la municipalité.

Ce règlement fut contesté par requête des contribuables qui jugeaient la chose injuste. Révoqué par le conseil, il fut de nouveau mis en vigueur par requête d'autres contribuables qui eux, jugeaient la chose juste. Cette divergence d'opinion se répétait chaque année, même trois ou quatre fois par année.

Le vingt neuf (29) juillet mil neuf cent trois, les préposés à l'entretien de la route située entre les lots 6 et 7 des rangs II, III et IV, connue sous le nom de la route des Perreault, s'opposaient à la fermeture de cette route. Leur demande fut vaine, puisqu'elle fut fermée au cours du mois d'août de la même année. Comme un manège, la route des Perreault s'ouvrait et se refermait à l'accès au public.

La route Taillon, prolongement dans le territoire de St-Méthode, du pont du même nom construit sur la rivière Ashuapmouchouan, était la rivale de la route des Perreault.

CORTOISIES de

BILODEAU ELECTRONIQUE

Paul Bilodeau - Jean-Guy Champagne

Place le gerbier Normandin 274-3485

Le pont construit sur la rivière Ticouapé, en 1906, entraîne la fermeture de la route des Perreault en 1908.

L'incendie qui détruit le pont Taillon en 1908 et la construction du pont Carbonneau à la hauteur de la route des Perreault, décident de la réouverture de cette route en 1909, et en 1914 elle est recouverte de macadam.

Trois ponts sont construits en 1908 et c'est par vente publique, à la porte de l'église, qu'ils sont accordés aux constructeurs.

Le plus récent chemin public ouvert sur le territoire est un chemin de front, commencé en 1918, entre les rangs II et III. Ce chemin est aussi la cause de nombreuses protestations et même de poursuites judiciaires, celles-ci venant de propriétaires résidants à St-Félicien et demandant que ce chemin soit localisé entre les rangs I et II. Verbalisé en 1921, fermé en 1922, réouvert en 1930 et prolongé en 1931 jusqu'au lot no 68, ce chemin est recouvert d'asphalte en 1973.

Ce n'est qu'en 1923 que le chemin du rang IV est prolongé depuis le lot 70 jusqu'au lot 74. Il devra être entretenu par les contribuables "vis à vis" leur propriété respective.

Après 1929, des fermetures de chemins secondaires sont demandées, les nombreux départs créant cette situation.

La participation financière des intéressés au gravelage des chemins est de 50%, l'autre partie est payée par le gouvernement provincial suivant la loi de 1912.

Pour la construction d'un pont de fer, "en face de l'église", la participation du gouvernement fédéral est demandée. Ces démarches débutées en 1938, ne voient leur concrétisation qu'en 1966. La route conduisant à Dolbeau est améliorée et asphaltée en 1972.

COMPLÉMENTS

de

J.J. Turcotte, Notaire - Normandin. Tél: 274-2018

EDIFICES MUNICIPAUX

Depuis la formation du conseil municipal et jusqu'en 1918, date de l'achat d'une propriété par le conseil, les sessions se tiennent dans diverses résidences. Une partie de cette première salle est habitée par une famille qui s'occupe du chauffage et de l'entretien de la salle des délibérations. Les sessions du conseil s'y tiennent jusqu'en 1962, alors qu'une école inutilisée est transportée sur la rue de l'Eglise et aménagée pour les réunions du conseil.

La construction de la partie initiale de l'édifice municipal actuel est accordée à M.L. Dallaire, en 1964. L'agrandissement et le réaménagement sont réalisés en 1979.

La salle située sur la rue de l'Eglise est agrandie en 1968. Utilisée comme salon funéraire, salle de réunion par les organismes, elle abrite la bibliothèque municipale, les locaux de l'Age d'Or, la salle de l'A.F.E.A.S. et la salle d'artisanat.

LE COMITE D'HYGIENE

Le conseil municipal, première instance civile, doit statuer sur de nombreux sujets et l'hygiène publique est sous sa juridiction.

Pour remplir cette obligation, un comit. est formé en 1892. Ce comité, dont les membres sont nommés par le conseil, est mandaté pour faire adopter tout règlement jugé utile à la sauvegarde de la santé des résidents du territoire. Les premiers officiers ainsi nommés sont Messieurs J. Trudel et F. Baril.

Les vaccins antivarioliques, la fermeture des écoles et édifices publics pendant les épidémies, sont recommandées par ces officiers. Un responsable est nommé pour visiter les familles en quarantaine, ou les maisons "placardées", comme on disait en ce temps. Toutes les maisons abritant un malade contagieux devaient être identifiées par un avis placé sur ou près de la porte principale. La désinfection à la naphtaline, suivant une épidémie ou une inondation se faisait sous la surveillance ou par un officier de ce comité.

La dernière nomination relevée à ce poste est celle de M.M. Fortin en 1962.

COMMISSION MUNICIPALE DES LOISIRS

Un comité de loisirs formé en 1958, s'occupe pendant quelques années d'organiser et soutenir une équipe de hockey, d'un carnaval d'hiver, etc. La patinoire est alors située sur le terrain du collège et des bénévoles s'activent à glacer et entretenir régulièrement la surface glacée appréciée des joueurs et des amateurs de patinage.

Avec la formation de la Commission Municipale des Loisirs, en 1975, la charte du premier comité est annulée et l'organisation des loisirs sera sous la responsabilité de représentants délégués par les organismes et d'un représentant du Conseil Municipal. M. André Seguin en est le premier président et pendant son mandat, la construction d'un chalet et de manèges marque le début de l'organisation du terrain situé près du pont.

Aux activités hivernales du passé se sont ajoutées les jeux rognés pendant les vacances estivales sous la surveillance de moniteurs.

M. Armand Rainville, l'actuel président, poursuit avec les commissaires, l'aménagement commencé par ses prédécesseurs.

PLAGES ET CHALETS

Les rives sablonneuses du lac et des rivières attirent les amateurs de natation et de plein-air.

Le conseil s'intéresse à la question, et, en 1948, détermine par un règlement les endroits et les conditions à respecter pour les baignades dans les eaux publiques bordant le territoire de la municipalité de St-Méthode.

L'autorisation de construire des chalets sur certains lots vacants du troisième rang est accordée par les dirigeants municipaux en 1954.

Les rives du lac et des rivières s'ornent bientôt de nombreuses résidences d'été.

L'entretien des voies d'accès est aux frais des propriétaires de ces résidences secondaires. Parmi ces 433 propriétaires, quelques squatters se sont glissés, tout comme au début de la colonisation.

Citadins, villageois et ruraux se cotoient en ces lieux pendant la saison estivale.

LISTE DES MAIRES ET CONSEILLERS

MAIRES

Onésime Painchaud - 1885 à 1888



CONSEILLERS

Joseph Doucet	Olivier Perreault
Joseph Langevin	Georges Guénard
Georges Marceau	André Frazer
Joseph Roberge	Jean Villeneuve
Joseph Dion	Chrysologue Marceau
Joseph Janelle	Franklin Barie

Télesphore Guillemette - 1888 à 1891



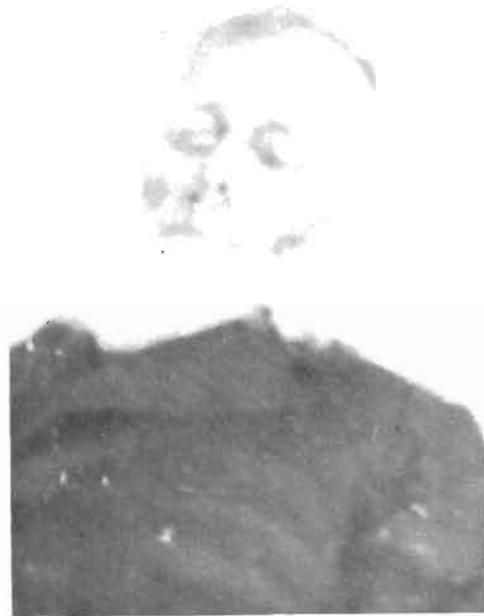
Joseph Langevin	Joseph Roberge
Jean Villeneuve	Joseph Dion
Chrysologue Marceau	Alex Hébert
Franklin Barie	Jean Bélanger
Albert Perreault	

Hommage aux Fondateurs

Raymond Rainville et Geneviève Tremblay

Lucie André

Joseph Langevin - 1891 à 1897



Georges Marceau Joseph Roberge
Alex Hébert Chrysologue Marceau
Jean Bélanger Albert Perreault
Alphonse Richard Philippe Doucet
Joseph Dion Téléphore Guillemette
Olivier Perreault Alcide Hébert
Damas Dion Napoléon Goudreault
Pitre Doucet

Alex Hébert - 1897 à 1901 1902 à 1903



Olivier Perreault Joseph Dion
Franklin Barie Alex Hébert
Jean Bélanger Alphonse Richard
Pitre Doucet Napoléon Goudreault
Alphonse Marceau Joseph Gagnon
Edouard Lalancette Delphis Mailhot
Onésime Mailhot

COMPLIMENTS

de

LA CHAÎNE COOPÉRATIVE DU SAGUENAY

Jean Bélanger - 1901 à 1902

Joseph Dion	Edouard Lalancette
Alex Hébert	Alphonse Richard
Adolphe Marceau	Alphonse Janelle
Joseph Gagnon	

Georges Guénard - 1903 à 1909



Franklin Barie	Jean Bélanger
Alphonse Richard	Pitre Doucet
Edouard Lalancette	Joseph Gagnon
Delphis Mailhot	Onésime Mailhot
Simon Lavoie	Georges Bélanger
Etienne Hébert	Eloi Genest
Alfred Painchaud	Pierre Mailhot
Arsène Richard	Horace Genest
Jacobé Bédard	Urbain Dupuis

Hommage de

FERME DES MILLONS

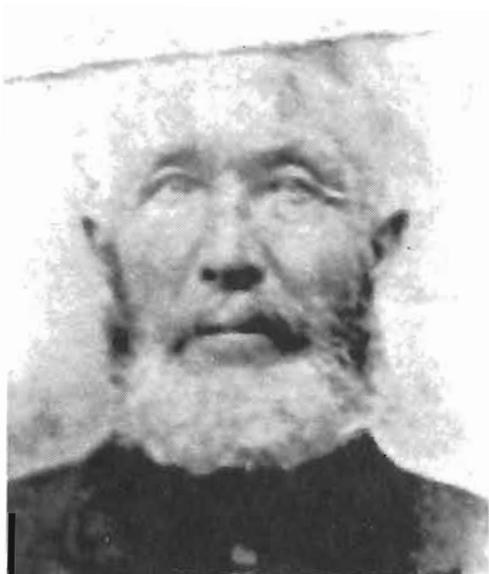
Prop: Armand Rainville

Angèle Paradis

Mario

Caroline

Joseph Duguay - 1909 à 1911



Alcide Provencher	Arsène Richard
Honoré Genest	Jacobé Bédard
Urbain Dupuis	Honoré Croteau
Joseph Duguay fils	Nérie Bouchard

Napoléon Goudreault - 1911 à 1919



Alcide Provencher	Onésime Mailhot
Jacobé Bédard	Honoré Genest
Honoré Croteau	Joseph Duguay
Nérie Bouchard	Eugène Gobeil
Joseph Duguay fils	Napoléon Mailhot
Napoléon Jobin	Zéphirin Poisson
Alphonse Doucet	Joseph Gilbert
Jean Painchaud	François Boulanger
Edouard Girard	William Savard
Napoléon Dion	Philippe Doucet
Edouard Milot	Edouard Trudel
Georges Gagnon	Isidore Gosselin
Herménégilde Guay	

**Honneur
aux
Anciens**

FAMILLE HENRI SEGUIN & BERTHA BOUCHARD
Diane
Jacquelin
Maurice
Rénald
Robert

Alcide Provencher - 1919 à 1924



Adolphe Marceau	Napoléon Dion
François Boulanger	Philippe Doucet
Ovide Pouliot	Herménégilde Guay
Théodore Gosselin	Ephrem Genest
Thomas-Louis Bouchard	Eloi Genest
Joseph Bélanger	Joseph Blouin
Jean-Georges Roberge	Alfred Milot
Adolphe Asselin	Trefflé Simard
Irenée Duguay	Achille Roberge

Irenée Duguay - 1924 à 1928



Alcide Provencher	Nérie Bouchard
François Boulanger	Napoléon Dion
Ovide Pouliot	Honoré Genest
Eloi Genest	Achille Roberge
Joseph Girard	Henri Frigon
Dominique Guay	Albert Darveau
Gédéon Doucet	François Darveau
Albert Pouliot	Rémi Mailhot
Gustave Boulanger	

CORVOISSE

de

LABERGE & LABERGE ST-FELICIEN

Alcide Provencher - 1928 à 1937

Etienne Hébert	Honoré Genest
Edouard Trudel	Francis Darveau
Gustave Boulanger	Rémi Mailhot
Pierre Mailhot	Omer Baril
Josaphat Guillemette	Simon Bolduc
Adjutor Lemieux	Jean B. Lebeuf
Evariste Hébert	Eugène Bélanger
Wilfrid Boily	Oscar Doucet
J.A. Gagnon	Joseph Gosselin
Egide Darveau	Lorenzo Guénard

Raoul Hébert - 1937 à 1939



Josaphat Guillemette	Edouard Trudel
Lorenzo Guénard	Hector Provencher
Majoric Mc Nill	Charles Larouche
Alcide Provencher	

Alcide Provencher - 1939 à 1943

Hector Provencher	Denis Doucet
Armand Bouchard	Edmond Allard
Joseph Beaudoin fils	Faïda Hébert
Philippe Chabot	

COMPLÉMENTS

de

GARDE PAROISSIALE DE ST-FELICIEN

Josaphat Guillemette - 1943 à 1955



Joseph Beaudoin fils	Denis Doucet
Philippe Chabot	Wilfrid Lebeuf
Léon Provencher	Emile Girard
Gédéon Goudreault	Samuel Aubé
Honoré Bussière	Patrick Bouchard
Victor Seguin	Ovide Painchaud
Isidore Baril	Jean-B.Ouellet
Julien Bouchard	Gérard Gilbert

Claudimir Girard - 1955 à 1957



Patrick Bouchard	Victor Seguin
Ovide Painchaud	Jean-B.Ouellet
Julien Bouchard	Gérard Gilbert
Lionel Larouche	Jean-Marie Baril
Joseph Doucet	Armand Seguin

**Honneur
aux
Pionniers**

FAMILLE: Lévis Simard
Pauline Dion
Janick
Chantale

Julien Bouchard - 1957 à 1961



Gérard Gilbert	Lionel Larouche
Jean-Marie Baril	Isidore Rainville
Ernest Chabot	Joseph Doucet
Wilbrod Allard	Francis Audet
Emile Fortin	Armand Seguin
Roland Vallée	

Paul-Emile Lebeuf - 1961 à 1973



Gérard Gilbert	Armand Seguin
Roland Vallée	Josaphat Boutin
Léo Seguin	Normand Bouchard
Paul-Omer Baril	Auguste Truchon
Thomas Fortin	Robert Allard
J. Edmond Larouche	Lucien Julien
Jean-M. Mailhot	Paul-Armand Baril
Johny Simard	Pierre-P. Leclerc
Roland Bouchard	Léopold Paradis
Raymond Boulanger	Georges-H. Doré
Alphonse Bouchard	Maurice Beaulieu

Honneur à nos Fondateurs !

FERLAC INC.

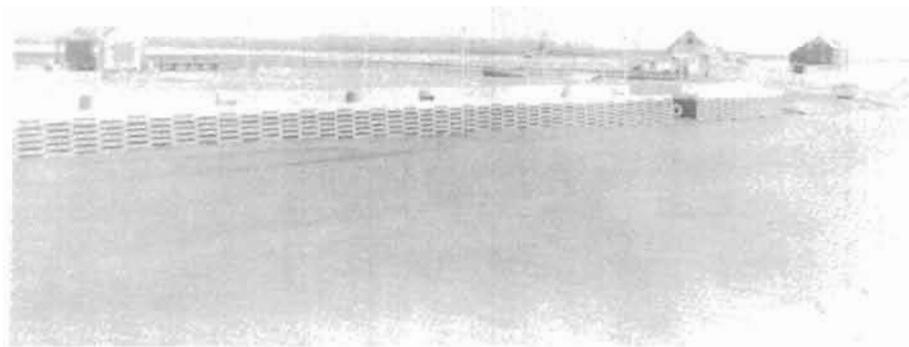
Siège social
444, Principale, St-Prime
G0W 2W0
Tél. (418) 251-3279

Succursale Roberval (418) 275-2356
St-Félicien (418) 679-1834
Chibougamou (819) 746-4164



Edifice municipal

Marina



HOMMAGE DE

Réjean Girard

PRODUCTEUR DE BOEUFs

Annette

Nathalie

Paquerette

Gylaine

Dany

Annie

Isabelle

HOMMAGE DE

FERME FORTHERO

Roger Fortin & Thérèse Dion

Alain

Suzie

Karine

Fermes du
rang nord.



En haut, chalets
au Boom, ci-contre,
sur l'extrémité de
la presqu'île for-
mée par les rangs
III et IV.



LES TRANSPORTS

OUVERTURE DE ROUTES

Les premières routes à être ouvertes dans les alentours de la municipalité de St-Méthode furent celles de Normandin en 1889 et une autre conduisant à Mistassini en 1890. En effet, le gouvernement construisit des chemins passant par St-Méthode, au profit des deux autres municipalités toutefois, car elles n'étaient utiles à aucun colon de St-Méthode, personne ne s'installa à proximité.

A cette époque, les colons n'avaient comme avantage, que le bac reliant St-Prime à la Pointe sur l'Ashuapmouchouan; ce qui est très peu comme accommodation si l'on considère que tous les trajets sur terre s'effectuaient assez difficilement étant donné l'état rudimentaire des chemins. Le cheval était le principal moyen de transport, les gens éprouvaient beaucoup de difficultés à voyager. Ils faisaient bien des petits voyages de routine, mais se rendre à Québec, par exemple, était tout un problème. M. Alfred Painchaud nous dit lui-même: " J'ai traversé deux fois le Parc de Québec en voiture. La première fois on a manqué mourir. Quand on est arrivé à Québec, rue St-Joseph, le monde se sont mis à venir voir ce qu'il y avait dans cette cabane-là (un barlot sur lequel avait été placée une toile). Il y avait tellement de monde que le barlot n'était même pas capable de passer dans la rue. On disait: "On s'en va au Lac St-Jean". Les gens disaient: "Au Lac St-Jean, vous faites ben pitié". Ils repartaient et d'autres revenaient".

Dans les années qui suivirent, seulement quelques routes furent ouvertes alors que d'autres se voyaient interdire l'accès au public; n'étant pas d'après les autorités compétentes, très utilisées et n'étant d'après ceux-ci, qu'une source de dépenses inutiles. Ainsi, on verra apparaître deux nouvelles routes, celle des Villeneuve entre les lots 65 et 66 des rangs 3 et 4 et la route des Perreault entre les lots 6 et 7 des rangs 2 et 3.

La municipalité n'avait pas les moyens d'entretenir quotidiennement

ses quelques routes durant notre long hiver. Ainsi, seuls les véhicules tirés par des chevaux pouvaient se servir de ces chemins. Quelques-uns se risquaient à voyager en raquettes, ce qui rendait l'entretien encore plus difficile. Pour y remédier, le conseil résolut, le 4 mars 1889, que toute personne qui passera avec des raquettes aux pieds dans le chemin public soit passible d'une amende d'une piastre.

Tandis que les colons travaillaient d'arrache-pied de l'aube jusqu'au crépuscule, tentant de maîtriser le sol pour l'appriivoiser à la culture; à la table du conseil on discutait ferme au sujet des chemins à construire.

Ce n'est qu'au début du vingtième siècle que les choses s'accéléraient peu à peu et l'on assiste alors à une série de constructions routières et le développement de chemins deviendra chose plus fréquente.

Voiture d'hiver



Pour l'entretien des routes, la municipalité était divisée en cinq arrondissements:

Numéro 1-

Depuis la rivière Ashuapmouchouan comprenant la route des Villeneuve (rang 4, lots 55 à 66) en continuant dans le chemin de front montant jusqu'à la chapelle, lot 10 rangs 4 et 5.

Numéro 2-

Depuis la chapelle jusqu'aux lots 28 et 29 du sixième rang comprenant la route qui se trouve entre les lots 23 et 24 des rangs 4 et 5 et aussi la route entre les lots 29 et 30 du cinquième rang.

Numéro 3-

Depuis les lots 28 et 29 du sixième rang en continuant jusqu'à la grande ligne centrale qui sépare les Cantons Parent et Normandin (lot 49) en comptant le chemin public y compris les routes qui se trouvent entre les lots 34 et 35 et les lots 42 et 43 du septième rang.

Numéro 4-

Depuis le lot 29 du cinquième rang jusqu'au terme de la route qui sépare les lots 34 et 35.

Numéro 5-

Depuis la route qui sépare les lots 34 et 35 en suivant la voie publique jusqu'à la grande ligne entre les Cantons Parent et Normandin.

LE BAC

Un passage d'eau est tenu sur la rivière Ashuapmouchouan entre les municipalités de St-Méthode et de St-Prime; il s'agit d'un certain vaisseau nommé "bac". Il donne facilité aux voyageurs de traverser entre les municipalités sus-dites en prenant point de départ ou d'arrivée le bout de la route des Villeneuve entre les lots 65 et 66, rang 3, St-Méthode et la propriété de M. Blouin de St-Prime.

Ce bac à rames servira au transport des marchandises et au transport des personnes qui doivent se rendre sur l'autre rive. Ce moyen de communication sera offert gratuitement aux contribuables.

En 1891, on construisit un nouveau bac en collaboration avec la municipalité de St-Prime et le gouvernement fédéral. Voyant que ce mo-

de de transport était d'un grand secours pour la population, devant les difficultés d'obtenir du gouvernement fédéral la permission d'ériger un pont sur la rivière reconnue navigable, en 1904, on construisit un autre bac à rames, traversant la Ticouapé à la route entre les lots 21 et 22 du rang V.

Ce transport très utile occasionnait parfois des malentendus. Ainsi le 11 octobre 1886, le conseil municipal adopte une résolution imposant une amende de cinq piastres aux personnes utilisant le bac sans nécessité, privant les usagers de ce service.

Pendant le jour, quand le bac se trouvait sur la rive opposée, les passants formaient un porte-voix de leurs mains et criaient; le bac était traversé. En 1918, le dernier de ces traversiers est construit.

Seuls les embarcations de plaisance parcourent maintenant cette rivière tortueuse pour leur randonnée.

LA NAVIGATION

Avant 1887, un quai est construit au sud de la chapelle, mais l'année de cette réalisation n'est pas connue. Les bateaux transportant voyageurs et marchandises, y font escale. En 1898, un nouveau quai et un entrepôt sont construits sur le lot 21 du rang IV.

Pendant de nombreuses années, les marchandises destinées aux résidents de St-Méthode, Normandin et Albanel sont arrivent à ce quai, d'où elles sont acheminées vers leur lieu de destination ou entreposées près du quai.

Les subventions gouvernementales, permettant un horaire régulier du bateau, sont parfois refusées et pendant certaines saisons de navigation celui-ci ne vient que pour livrer une cargaison.

L'arrivée d'un bateau est une distraction appréciée des jeunes comme des moins jeunes. Se rendre au quai est la façon la plus agréable et la plus rapide de connaître les arrivées, les départs et les nouvelles

Hommage de

FERME JOSAPHAT DOUCET

Mme Yolande L. Doucet

Francine

Gaston

Nicole

Gilles

de l'extérieur, rapportées par l'équipage.

Les noms de Déry, Duguay, Matte et Trudel sont présents dans la mémoire des personnes qui ont vécu cette période. Le Colon, le Marie-Alma et le Petit-Arthur sont fréquemment mentionnés, quand les résidents de ces années évoquent leurs souvenirs.

Au début du présent siècle, M. D. Matte offrait le service de finition de bois de construction, par un planeur installé sur un bateau. Au delà de dix ans, sa famille habite sur le bateau, alors qu'il parcourt le lac et les rivières, répondant aux demandes des agriculteurs installés sur les rives. La saison de navigation terminée, il revient à sa maison du village.

Le dernier de la lignée, le Petit-Arthur, transportait à Roberval des cages de bois et revenait chargé de marchandises diverses. Ce service disparaît vers 1922.

Seules les embarcations de plaisance parcourent maintenant la rivière aux eaux calmes. Près du pont, une marina, construite en 1978, permet une escale aux amateurs de navigation intérieure.

L'AÉROPORT

L'histoire de l'aéroport Dolbeau-St-Méthode débute au cours de la guerre 39-45, alors que le Ministère de la Défense Nationale fait ébaucher deux pistes d'atterrissage devant être utilisées en cas de nécessité, mais qui servent surtout à l'entraînement des pilotes et des équipages de la Force Royale Canadienne de l'Air.

En 1953, la Compagnie Boréal Airways Limited utilise ce site comme base pour ses appareils pendant l'été. Le profil des pistes actuelles est tracé et les premiers aménagements y sont faits.

En 1955, la municipalité de St-Méthode se porte acquéreur des terrains et y effectue, en collaboration avec le Ministère Fédéral du Transport, des aménagements pour une vingtaine de milliers de dollars. Devant la complexité et surtout la nature des investissements et des coûts d'entretien que représentent l'équipement aéroportuaire, la municipalité vend, en 1956, son aéroport à la ville de Dolbeau qui continue le développement.

Direct Air et l'école de Pilotage s'y implantent et une aérogare y est construite.

Un comité intermunicipal est formé et officiellement installé en 1975. Les villes de Dolbeau et Mistassini, les paroisses d'Albanel, de Normandin, de St-Méthode et St-Edmond composent ce comité qui se donne pour nom: "Comité Intermunicipal de l'Aéroport Secteur Nord."

En 1976, l'aéroport opère sous le nom de "Aéroport Dolbeau- St-Méthode" et abrite les services de cinq compagnies et d'un club sportif.

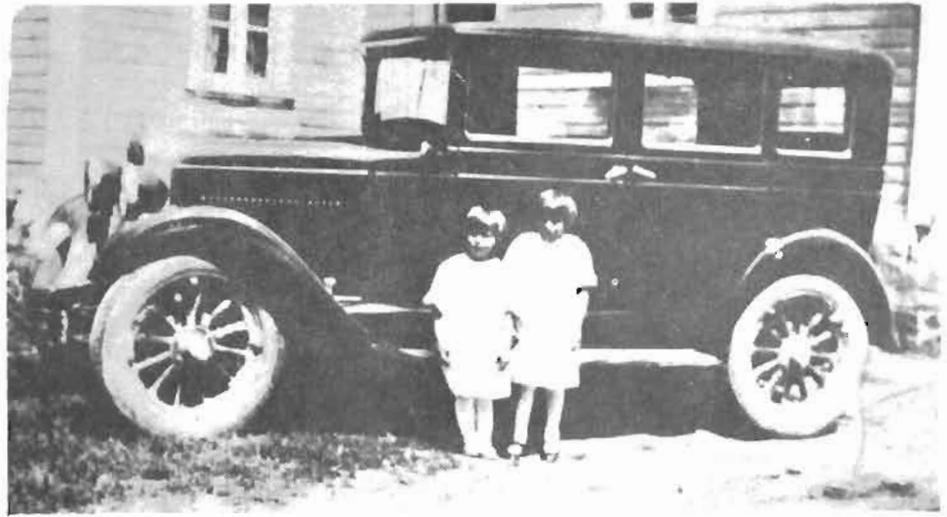
La Compagnie Air Caravane opère un service régulier et quotidien de transport passagers et cargo Montréal/Lac St-Jean. Aviation B.E.N. effectue un service de classe IV (vols nolisés sur 5 appareils)L'école de pilotage "Les Ailes du Nord", offre des cours de pilotage et la location d'avions. Entretien D'Avions C.B. effectue le service d'entretien et de réparation d'avions. La compagnie Budget, un service de location de voitures et un club de parachutisme utilise l'aéroport pour l'entraînement de ses membres.

Depuis le début l'aéroport Lac St-Jean fut un projet du milieu qui demeure une réalisation du milieu pour le bénéfice d'une région.

(Notes fournies par Maurice Beaulieu, secrétaire de C.I.A.S.N.)



Roger Fortin, élève pilote, fait une dernière vérification avant le départ. Son fils Alain, son oncle, J.R. Beaulieu et son grand père, J.B. Beaulieu l'accompagnent.



SERVICE DES POSTES

Les pionniers devaient se rendre à Roberval, ensuite à St-Prime et St-Félicien pour recevoir ou poster leur courrier.

Dans la localité, ce service est inauguré le premier janvier 1881 et M. Aubert Perreault (48 rang IV), est maître de poste et postillon. Le courrier est transporté une fois par semaine. En 1893, M. J. Trudel lui succède. Le bureau de poste change le nom de Ticonopé en celui de Ticouapé quand, en 1907, M. Alphonse Richard devient maître de poste et que le service est localisé dans sa résidence.

Le service par facteur rural est inauguré vers 1916.

Depuis 1881, le bureau de poste était localisé dans la résidence des maîtres de poste successifs. Ce n'est qu'en 1965 que le service est logé dans une construction spéciale du Ministère des Postes.

Maîtres de poste:

Aubert Perreault	1881 à 1893
Joseph Trudel	1893 à 1907
Alphonse Richard	1907 à 1928
Adrien Gosselin	1928 à 19—
Mme Omer Hébert	19— à 1944
Mme Desanges Painchaud	1944 à 1972
Mme Léonide Painchaud	1972 à 1977
Mme Simone Roberge	1977 -

LE TELEPHONE

Les démarches relatives à l'organisation d'un réseau téléphonique sont entreprises la fin du siècle dernier. Cette invention récente ne semble pas devoir atteindre facilement le petit village.

Le sujet est discuté dès l'arrivée de M. le curé Gauthier. Ses sollicitations répétées et les mentions des diverses étapes réalisées soutiennent l'intérêt des premiers membres. L'autorisation de planter les poteaux nécessaires est obtenue des propriétaires concernés, la vente des boîtes à \$3.75 l'unité, le nombre d'actionnaires permet l'utilisation de ce réseau à relais et, en 1899, les abonnés sont reliés à St-Félicien. Le relais du village est situé dans la maison, maintenant centenaire, de M. Trudel.

Le réaménagement de la ligne par la compagnie téléphonique Ashuap-mouchouan est accepté par le conseil en 1907. Le central est alors localisé chez M. Dufour.

A l'achat d'une salle par le conseil municipal, le central y est installé et tenu par les occupants du logement attenant à la salle des délibérations.

En 1920, Mlle Desneige Trudel est opératrice du central dans la salle paroissiale où demeure la famille Edouard Trudel. A ce temps, 85 abonnés sont dessevis par ce poste, 12 sur la même ligne dans le rang 4 et 10 dans le rang nord.

M. F. Darveau succède à Mlle Trudel et après son départ, à l'inondation de 1928, Mme Léon Godin devient opératrice du central.

La Compagnie de "Téléphone du Centre" est achetée par la Compagnie Dubuc de Chicoutimi en 1929.

Avec la disparition de la Compagnie du Téléphone du Centre, coïncidant avec le départ de nombreuses familles et l'augmentation substantielle du prix de l'abonnement, il n'est resté que quelques abonnés. Un tableau de communication pour l'extérieur est installé chez M. E. Trudel ainsi qu'une boîte payante. C'est ce qui existait encore en 1934.

(Depuis 1920, notes fournies par Madame Marie-Joseph T. Bouchard.)



Modèle du tableau de distribution utilisé à St-Méthode, de 1910 à 1934.
Photo fournie par Madame Desneiges Trudel

LA VIE DU COLON

LEUR TRAVAIL

Si l'on compare la vie d'aujourd'hui avec celle que menait le colon d'autrefois, on s'aperçoit facilement que ces braves gens vivaient d'une façon beaucoup plus rustique et beaucoup plus simple.

L'homme avait une grande tâche dans la famille. Il devait prévoir beaucoup de choses pour que sa famille ne manque de rien. Il travaillait la terre, s'occupait de la ferme, coupait le bois pour l'hiver et construisait tous ses bâtiments. Au début, les maisons ressemblaient plutôt à des camps. Il n'y avait pas de clous et on se servait de chevilles. Ces gens ne pouvaient pas se faire de planches parce qu'il n'y avait pas de moulin à scie; on recouvrait alors les murs avec du petit bois rond. Ces maisons étaient recouvertes en chaume et en paille et selon M. Alfred Painchaud cette dernière "est la meilleure couverture qu'on n'a pas eu". La couverture était en lattes de sapin creusé en forme de dalle, une sur un sens et la suivante sur l'autre sens. Certains vivaient 4 à 5 ans dans un camp et se bâtissaient une maison pour un peu plus de confort. Au début, ces maisons n'avaient pas de séparations ce



qui ne plaisait guère au curé. Dans ses sermons, il insistait beaucoup sur la nécessité de poser des divisions et leur indiquait même le moyen de s'en fabriquer.

Mme Onésime Painchaud
(née Philomène Bouvet)
et deux de ses enfants.

La femme aussi faisait sa grande part. Sa journée à la maison était bien remplie. Elle avait sa famille à élever; elle devait faire l'entretien de la maison ainsi que les repas; elle faisait toute sa couture et ce, du cache-nez au bas de laine en plus des couvertures, des rideaux et des nappes; pour ce qui est du lavage, elle se servait d'une planche à laver avec du savon domestique et une cuve. Pour aider son mari, elle allait traire les vaches et travaillait aux semences et aux récoltes.

Leur terre plane et sans roche était tout ce qu'ils possédaient, et c'était tout ce qu'ils demandaient. De cette terre inculte, ils en firent une terre cultivable et généreuse qui leur fournit tous les aliments nécessaires à leur survie. Un endroit était alloué pour la culture des légumes qu'ils mettaient en conserve en prévision de l'hiver; l'autre partie servait aux semences d'avoine et de blé ainsi qu'au pâturage des quelques vaches, moutons, cochons et parfois quelques chevaux qu'ils élevaient.

La nourriture n'était certes pas comme aujourd'hui. Dans les camps on mangeait de la soupe aux pois, du lard anglais, des fèves au lard et quelquefois des crêpes; les desserts étaient assez rares. Chose assez surprenante, dans ces années, personne ne ramassait de bleuets. Ceci était dû au manque de temps, le commerce du bleuets n'existait pas et ce n'était pas la mode d'en faire sécher pour les conserver durant l'hiver et encore moins d'en manger. A la maison, la mère de famille servait le brochet que l'on avait pêché dans le lac et le faisait cuire par-dessus les patates.

L'automne arrivé la récolte de l'avoine et du blé servirait à faire la farine de blé et la farine de sarazin qu'ils faisaient moulinier chez les Bernard de St-Félicien. Ces récoltes étaient bonnes à condition que la gelée soit tardive. Avec la laine des moutons, les femmes confectionnaient de beaux vêtements chauds. Grâce au lait que les vaches donnaient, chacun pouvait fabriquer son beurre et sa crème.

Plus tard, on tuait un porc ou une vache pour se nourrir, et la coutume voulait qu'en l'occasion d'un abattage, on devait aller porter au voisin une partie de cette nourriture étant donné qu'on ne pouvait la faire congeler, et le voisin devra faire la même chose lorsqu'il fera

boucherie. Rien n'était perdu autrefois; avec le suif des animaux on fabriquait du savon ou des chandelles tandis que la peau était tannée pour la fabrication des chaussures.



Cinq générations des Doucet.

hui.) C'était des culottes que maman faisait, on trouvait qu'elle faisait bien... On trouvait à se marier pareil."

Les femmes avaient toujours les cheveux remontés et n'avaient guère le temps de penser à la mode. Ces gens qui avaient beaucoup de travail à effectuer ne pouvaient se permettre de penser qu'aux choses pratiques, et avec raison.

Ces gens possédaient des habits des plus dérisoires. Les femmes et les hommes avaient un seul vêtement pour la semaine et les jours de sortie, sauf peut-être quelques exceptions. Les étoffes étaient habituellement de teinte foncée.

M. Alfred Painchaud l'exprime ainsi: " C'est seulement quand je me suis marié que je me suis acheté un habit. jusqu'à ce temps, je portais des culottes, semblables à celles-ci.. (culotte longue semblable à celles d'aujourd'



Un musicien des environs

LES LOISIRS

Ces braves qui travaillaient de 10 à 12 heures par jour n'avaient pas beaucoup de temps à accorder aux loisirs. On s'organisait des pique-niques, des excursions en forêt pour chasser et pêcher et d'autres se balançaient tout simplement. Le patinage et les baignades étaient fortement décommandés par le curé. Les enfants s'amusaient avec des jouets confectionnés par les grands frères. La jeunesse se réunissait dans les foyers aux extrémités des rangs; on évitait de tenir ces réunions au village parce que le curé interdisait la danse. Lors de ces soirées entre amis, on jouait du violon, du piano et de l'harmonica; on chantait des chansons à répondre et on dansait. Les soirées des personnes plus âgées se meublaient de jeux de cartes, d'histoires et de discussions politique. Les gens attendaient des octrois de défrichement, chemins, ponts et routes. La plupart de nos hommes étaient conservateurs, y compris les curés, et ce, malgré une certaine opposition venant des habitants du rang Nord; lesquels étaient de francs libéraux.

Pour les fréquentations, les garçons allaient voir les filles à la maison. Les amoureux sortaient accompagnés d'un chaperon, qui était ha-

bituellement un frère ou la mère. "Quand il n'y en avait pas et que le curé l'apprenait, ce qui ne manquait pas, cela faisait un bon dix minutes de reproches et d'avertissements," de dire Mme Marie-Joseph Trudel Bouchard.

Contrairement à aujourd'hui, ces réunions n'étaient pas une occasion pour prendre un coup; mais on aimait bien goûter à la bière d'épinière fabriquée à la maison.

A l'occasion de Noël et du Jour de l'An, on faisait de grosses réceptions familiales suivies de rencontres entre voisins et amis. Pour ces fêtes, les parents offraient aux enfants des cadeaux qu'ils avaient eux-mêmes confectionnés comme des petites voitures, des couteaux de poche, des poupées, des robes et des morceaux de trousseau agrémentés de quelques fruits.

La cérémonie de mariage était célébrée de bonne heure; vers 7 heures le matin, et la parenté fêtait toute la journée et quelques fois pendant 3 jours. Le dîner se donnait chez la mariée et la soirée chez le marié.

A l'occasion des baptêmes, les parents invitaient leurs voisins à la maison pour un souper avec les parrain et marraine, on y servait du vin et des bonbons. La mère et la porteuse recevaient un cadeau.

Sauf pour le mariage, toutes ces fêtes sont demeurées avec leurs mêmes traditions, preuve qu'il n'y avait pas seulement des mauvaises choses dans ce temps.

LES MEDECINS D'AUTREFOIS

Depuis les débuts de la colonisation et jusqu'en 1957, il y eut des sages-femmes dans la paroisse. Vu qu'il n'y a jamais eu de médecin résidant ici, la sage-femme avait une très grande importance dans la vie de la municipalité. Elles ont non seulement assisté les accouchements mais aussi encouragé les malades, prodigué des soins avec des herbages et quelques autres recettes-maison. Cependant, dans les cas de maladies plus graves, les gens se rendaient à St-Félicien, pour rencontrer le dr. Poliquin.

Ordinairement il n'y avait qu'une sage-femme par village et à ce sujet un fait cocasse nous fut raconté; selon Mme Philippe Chabot, il y eut un jour deux femmes qui ont accouché en même temps; la sage-femme s'

est donc rendue chez une de ces deux dames et le mari a dû assister l'autre femme, cela à son grand désespoir.

La tâche des sages-femmes n'était pas de tout repos. Elles devaient être disponibles à tout moment et selon Mme Evariste Hébert, elles avaient à se rendre aux malades par des chemins cahoteux et pleins d'embûches.

Leurs rémunérations variaient selon ce que les familles pouvaient donner. Aucun tarif n'était fixé: chacun donnait selon ses moyens.

Lorsqu'il y avait un mort, on avertissait le curé car aucun médecin ne venait constater la mort; c'est le prêtre qui rédigeait le certificat de décès. On gardait le corps pendant deux jours avant l'inhumation; on le veillait en permanence et récitait un chapelet à toutes les heures. Les gens témoignaient beaucoup de sympathie envers les parents du défunt. Durant ces tristes jours, la maison était soulignée d'un crêpe noir, en forme de ruban ou de fleur; la famille s'habillait de noir. On portait le deuil pendant deux ans pour le mari, la femme, le père ou la mère et pendant un an pour un frère, une soeur ou un enfant.

LE COUT DE LA VIE

Dans ce temps-là, le coût de la vie n'était pas aussi élevé qu'aujourd'hui. Toutes les familles menaient une vie autonome; on tirait de la ferme tout ce dont on avait besoin sauf quelques menus objets qu'on allait chercher à St-Prime par eau ou sur la glace l'hiver. On se rendait même parfois à Roberval ou à Chicoutimi. On faisait des provisions pour un mois et, pour moins de \$5.00 on avait un bon marché. Comme le disait si bien M. Alfred Painchaud: "On ne faisait pas d'argent, on n'en avait pas besoin."

Hommage aux Pionniers!

Descendants de
Julia Goudreault et
Achille Roberge

Roch Roberge et Simonne Darveau
Bernard
Brigitte
Errol et Ginette Landry (Marianne)
Camil
Christian
Dany
Gilles
Sylvain

Et de continuer au sujet de leurs emplois rémunérateurs: "De l'argent, on en avait toujours un petit brin de temps en temps. On en gagnait un peu quand le gouvernement faisait faire du travail pour ouvrir de nouveaux chemins ou pour l'entretien des chemins existants ... Vers 1888, je suis allé travailler 5 ou 6 automnes à la construction du chemin de fer entre Québec et Chicoutimi. On partait après les récoltes; on allait travailler là. On gagnait \$1.25 par jour ... pas nourri. On s'engageait un cuisinier, on se bâtissait un camp, on s'assemblait 25 ou 30, puis on payait le cuisinier. Ça nous coûtait 25 cents par jour pour cette pension par tête ..."



Mmes William, Jean et Thomas Savard, Yvonne Savard. Mme Thomas Savard fut la première sage-femme.



On gagnait peu mais on dépensait peu. Voici pour vous donner un petit aperçu des prix, une liste sommaire que nous avons préparée:

SALAIRES:

salaire du secrétaire-trésorier:	\$25.00 par année en 1885 \$33.00 en 1894 et \$35.00 pour l'année 1900
salaire d'un homme sur les chemins:	\$0.80 par jour en 1885 et \$1.25 en 1900
salaire pour un jeune homme sur les chemins:	\$0.60 par jour en 1885
salaire pour une paire de boeufs:	\$0.80 par jour en 1885
salaire pour un cheval:	\$0.60 par jour en 1885
dîme payée aux sacristines par la population:	\$0.25 par personne en 1895 et en 1900 on donnait \$0.25 par personne et pour \$0.25 de biens

DEPENSES:

droits de défrichage:	\$75.00 par lot en 1900
évaluation des lots:	\$300. - \$500. par lot en 1890 \$550. - \$600. par lot en 1900
taux de taxe:	\$0.24 du \$100. d'évaluation en 1885
location de la salle de conseil:	\$1.75 par année en 1885 et \$2.00 de 1890 à 1900
pèlerinage à Ste-Anne de Beaupré en bateau:	\$0.40 du billet et \$0.60 aller-retour pour l'année 1900
frais de voyage à Roberval pour deux jours:	\$2.00 en 1900
faire ferrer un cheval:	\$0.25 par fer en 1900
construction d'une maison:	\$100.00 en 1900
beurre:	\$0.18 la livre en 1900
clous:	\$0.05 la livre en 1900
pupitre pour l'instituteur avec serrure:	\$3.50 en 1900
mélasse:	\$0.05 la pinte en 1900
tissu de coton ou de soie:	\$0.08 la verge en 1900

MODE D'ELECTION MUNICIPALE

Les premiers conseillers municipaux ont été nommés avec l'approbation du Lieutenant Gouverneur en Conseil. Ensuite chaque année, on procède à un tirage au sort pour désigner deux conseillers qui vont sortir de charge. Puis lors d'une assemblée générale des électeurs municipaux de la municipalité, 2 personnes sont nommées en remplacement. (Un individu peut être nommé en remplacement de lui-même.)



M. Elie St-Hilaire député du Lac St-Jean.

Les sept conseillers élus se nomment un maire parmi eux à la prochaine assemblée générale du conseil, (Un individu peut être nommé maire en remplacement de lui-même.) Enfin, le maire nommé et les deux conseillers nouvellement nommés font serment de remplir, bien et fidèlement, les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

L'avis public des élections est fait une semaine auparavant par le secrétaire-trésorier qui affiche une copie de l'avis à la porte de l'église et en lit le contenu à voix haute et intelligible à la porte de l'église, à l'issue du service divin du dimanche matin.

La mise en nomination se fait verbalement et le vote à main levée.

Cette pratique aux élections municipales dura pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'un groupe de citoyens demande et obtienne que la mise en nomination ainsi que le vote se fasse de façon plus pratique.

STATISTIQUES VITALES

Jusqu'à ce que nous ayons un prêtre résidant, les sacrements - mariage, baptême, sépulture - étaient encore administrés à St-Prime par les curés de St-Prime.

Il fallut attendre en octobre 1887 avant de voir notre petite chapelle recevoir un enfant à baptiser.

Le premier baptême à être célébré dans la chapelle de St-Méthode fut celui de Joseph Wilfrid, fils légitime d'Aubert Perreault, cultivateur de St-Méthode, et de Philomène Talbot, né le 9 octobre 1887 et baptisé le 16 du même mois par M. Louis Tremblay, ptre. Le parrain fut Paul Bélanger et la marraine, Calice Painchaud.

Le 3 décembre 1887, le Révérend Louis Tremblay dut inhumer, dans le cimetière de la paroisse, le corps de Marie-Joséphine-Régina, fille légitime d'André Fradet et de Marie-Agnès Gariépy, décédée la veille à l'âge de huit mois.

Le premier mariage fut célébré le 10 janvier 1888, après publication de trois bans de mariage faite au prône de nos messes paroissiales entre Pierre Coulombe, cultivateur domicilié en cette paroisse, fils majeur de Théophile Coulombe, cultivateur, et de feu Virginie Gagné, de la paroisse de St-Félicien d'une part; et Marie Lalancette, aussi domiciliée en cette paroisse, fille mineure d'Edouard Lalancette, cultivateur, et d'Hélène Tremblay, de cette paroisse d'autre part.

Hommages aux Pionniers

Josaphat Boutin	Nicole	Sylvain	Monique
Bertha	Bertrand	Jean-Yves	Gilles
Réjean	Gérald	Jeannine	Bernard
Lisette	Céline	Denise	Chantale

Bon nombre de mariages et de baptêmes se sont ajoutés au fil des années. Vous le constaterez en consultant la liste des effectifs de la population suivante:

1888: 252 âmes dont 164 communicants; donc 88 non-communicants.

baptêmes: 10

mariages: 6

sépultures: 4

1890: 263 âmes dont 163 communicants; donc 100 non-communicants.

baptêmes: 16

mariage: 0

sépultures: 2

1892: baptêmes: 11

mariage: 0

sépultures: 3

1894: 263 âmes dont 164 communicants; donc 99 non-communicants.

baptêmes: 14

mariages: 5

sépultures: 3

1897: baptêmes: 23

mariages: 3

sépultures: 7 (3 adultes)

1899: 362 âmes dont 217 communicants; donc 145 non-communicants.

baptêmes: 25

mariages: 2

sépultures: 7 (5 adultes)

1900: 415 âmes dont 250 communicants; donc 165 non-communicants.

En 1898, la population se répartissait entre 58 familles, en 1900, nous en comptons déjà 76 qui forment une communauté des plus florissantes.

LES EXIGEANCES DE LA RELIGION

Le prêtre tenait une place importante au milieu des gens de la paroisse. Il était le plus instruit et le plus disponible. Pour les questions de maladie, de contrat ou d'argent, une visite chez le curé s'imposait. Ces gens au grand coeur savaient le lui rendre au centuple car ils lui apportaient de l'avoine; des suppléments de foin, de patates; de la main-d'oeuvre pour le presbytère et la chapelle, ainsi que du bois. Quant aux femmes, elles avaient la corvée de nettoyer la chapelle.

Le curé de la paroisse exerçait une influence autoritaire, et ce sur tous les aspects de la vie; tant aux niveaux social, politique et scolaire que religieux. Il était l'âme-soeur de sa paroisse et ce dans l'intérêt des paroissiens. Pour observer les progrès de la vie de la communauté, il visitait les écoles régulièrement et pour mieux connaître ses paroissiens, il les rencontrait entre Noël et le Jour de l'An.

Afin de vous démontrer l'influence qu'exerçait le curé, nous avons recueilli quelques extraits de sermons:

"Les choses qui ne peuvent être permises ne doivent pas être demandées: v.g. permission de danser.

"Ne parlez pas trop fort autour de la chapelle avant et après les offices afin de ne pas déranger ceux qui prient.

"Veillez sur vos propos en présence des enfants.

"En rappel: s'abstenir de la danse.

"L'éducation des enfants par les parents est très importante; il faut leur enseigner le catéchisme et leur donner le bon exemple.

"Tenez-vous en garde contre un certain marchand de vin ambulant; n'achetez pas cette boisson.

"Il ne faut pas faire des jours du dimanche et des jours de fête des jours de chasse. Il n'est pas permis de partir, à moins de raisons graves, la veille du dimanche ou d'une fête pour un voyage ... ne pas s'éloigner pour faire la chasse. On n'est pas assez vigilant sous ce rapport.

"Les divertissements: il y a danger surtout dans la danse et les boissons pendant les fêtes du Jour de l'An. Je ne crois pas que ces dé

sordres règnent dans la paroisse, il faut que les parents chrétiens prennent bien soin de ne pas les laisser entrer. Ne laissez pas vos jeunes gens aller dans les paroisses étrangères où ils seront exposés à tous ces dangers, il serait mieux de les garder dans les réunions chez-vous, dans vos maisons.

"La fête de l'Annonciation n'est pas fête obligatoire, mais vous êtes obligés d'entendre la messe sous peine de péché à moins de raisons graves. Après l'audition de la messe, vous pouvez travailler comme les jours ordinaires de la semaine.

"Attention à la manière dont vous prenez les remarques qu'on vous fait. Surtout lorsqu'il s'agit de politique.

"Voici la manière de se tenir pendant la messe: se lever ensemble et non l'un après l'autre, il faut suivre le chœur, excepté après l'élévation où vous restez debout.

"Gardez vos enfants autant que vous le pourrez; faites-en des colons et non des hommes de chantier."

De plus, il donnait ses conseils aux cultivateurs avant les semences et faisait ses ordonnances concernant la corruption et l'excès de zèle dans les élections:

"Vous voulez, avec raison, que l'on respecte votre liberté, respectez celle des autres, et abstenez-vous de toute menace et de tout acte de violence. (...) Ne recevez rien, soit pour voter, soit pour vous abstenir de voter. (...) Donnez votre suffrage consciemment sous le regard de Dieu, au candidat que vous croyez vraiment probe et capable de remplir son mandat, qui est de procurer le bien de la religion et de l'Etat."

Les fêtes de la paroisse revêtaient toujours un caractère pieux; chaque fête avait sa petite coutume, par exemple, on faisait sonner les glas d'heure en heure à la Toussaint. Le jeûne était fréquent et servait de prélude à ces événements. Ces privations avaient lieu à la veille de la Toussaint, au Carême et les mercredi et vendredi de chaque semaine de l'Avent. Violer sans raison grave la loi du jeûne et de l'abstinence était l'un des principaux péchés contre les commandements de l'Eglise.

Les péchés capitaux étaient l'excès dans le boire et le manger; l'alcoolisme; l'ivresse; l'ivrognerie habituelle; perdre son temps et vivre dans la mollesse et l'oisiveté; et ne pas faire valoir ses talents. Et ceux contre les commandements de Dieu étaient ignorer pas sa faute, les principaux mystères de la religion et les devoirs de son état; négliger d'apprendre l'Oraison dominicale, la Salutation Angélique, le Symbole des Apôtres, les Commandements de Dieu et de l'Eglise; se désespérer; les superstitions; l'horoscope; les pensées, désirs, paroles, regards, actions contraires à la pureté; les modes indécentes; les chansons libres; les bains immodestes; les spectacles dangereux; les danses et les comédies; les assemblées nocturnes; les tête-à-tête; les veillées sans témoins; le défaut de vigilance des parents sur ce point.

Le Concile est particulièrement strict quant aux fréquentations entre jeunes gens:

"En général, dit le Concile, on ne peut condamner la pratique de ceux qui, désirant contracter mariage, se fréquentent pendant un certain temps afin de mieux se connaître. Cependant si ces fréquentations sont trop répétées et se prolongent trop longtemps, elles deviennent une occasion de péchés pour les jeunes gens surtout quand ils sont seul à seul, en un lieu solitaire, ou s'ils assistent à des bals (danses) ou qu'ils vont au théâtre sans être accompagnés. Que les parents et qu'en particulier les mères soient donc d'une grande vigilance, qu'ils voient à ce que, à la faveur d'une trop grande liberté accordée à leur fils et à leur fille, il ne se passe rien de répréhensible. Qu'ils craignent que leur jeune fille, cruellement trompée, après avoir vu son honneur amoindri ou perdu, ne soit honteusement abandonnée."

Les gens étaient très catholiques. L'absence ou le mauvais état des routes obligeaient les gens à se rendre à la messe à pied. " On trouvait que c'était rien, de dire M. Painchaud, ça prenait une heure et quart, une heure et demie environ pour une distance de 6 milles."

On retrouvait dans chaque foyer une photo de la Ste-Famille; en 1898, une association de la Ste-Famille fut formée. Tous les ans, un pèlerinage à Ste-Anne de Beaupré était préparé pour ces gens dévots; et

toutes les familles étaient invitées à y participer. Ils se rendaient à St-Félicien pour prendre le bateau.

Comme vous pouvez le constater, la vie sur le plan religieux était très active et occupait une place prépondérante pour les colons.

LA REDDITION DES COMPTES POUR L'ANNEE 1882

Les premières années, la paroisse ne bénéficiait pas d'un gros budget. Voici donc, pour vous le démontrer, une copie de la reddition des comptes pour l'année 1882.

Recettes

Quête de l'Enfant Jésus	\$18.00
De la Propagande de la Foi	<u>\$15.00</u>
Total:	\$33.00

Dépenses

Pour lavage de la chapelle	\$10.00
Pour forgeron	\$ 3.00
Frais de culte (2 ans)	\$ 4.00
Pour châssis	<u>\$16.00</u>
Total:	\$33.00

Par les comptes ci-dessus, il appert qu'au 31 décembre 1882, il n'y avait aucune somme en caisse.

Dès 1883, le total des recettes s'élevait à \$187.00.

Quête de l'Enfant Jésus	\$37.00
Emprunt fait en novembre	\$50.00
Don de M. de Dumontier (Beauport)	<u>\$100.00</u>
Total:	\$187.00

Dépenses

Réparations à la chapelle	\$216.70
---------------------------	----------

Par reddition des comptes ci-dessus, il appert qu'au 31 décembre 1883, il y avait un déficit de \$29.70. Les dettes passives s'élevaient à la somme de \$50.00 portant intérêt à 7%. Le total était de \$79.70.

Les INONDATIONS

Avant de parler des méfaits des inondations, l'on se doit de présenter une partie, au moins, de l'entente juridique signée entre Québec Development Company et le gouvernement du Québec.

Aujourd'hui, le 12 décembre 1922 - Charles Delagrave -soussigné et notaire de la province de Québec, résidant et travaillant à Québec; vint et apparut l'honorable Honoré Mercier, de Montréal, ministre des terres et forêts de la province de Québec, assigné et autorisé par l'Ordre du Conseil, le 7 décembre 1922 à Québec, approuvé dans ses fonctions par le Lieutenant gouverneur, le 9 décembre 1922. Copie annexée à l'original, dûment signée par les parties et le notaire soussigné.

La partie de la première part ici nommée: "Le GARANTEUR" et "QUEBEC DEVELOPPEMENT COMPANY", corporation formée selon les normes du Dominion Companies Act, son siège étant à Montréal, représentée par M. Lewis Brown, avocat de New-York, autorisé dans ses fonctions par résolution des hauts fonctionnaires de la dite compagnie à l'occasion d'une assemblée régulière dans la ville de Québec, le 13 décembre 1922.

Copie certifiée et signée annexée à l'original.

La deuxième partie ici nommée "LE GARANTAIRE"

Les deux parties déclarent ce qui suit: La partie de la première part déclare d'avoir garanti à la partie de la deuxième part, à ses successeurs et représentants et d'avoir accepté ce qui suit en accord avec les conditions mentionnées ci-dessous:

COMPLAINTS de

BOUTIQUE GUY GILBERT - Hommes & Dames - St-Félicien - 679-0756

DESCRIPTION

1- "Le droit, assujéti à l'accord du Gouvernement fédéral, si nécessaire, d'élever et de maintenir le niveau du Lac St-Jean par la construction, l'exploitation et l'entretien d'un ou plusieurs barrages aboutissant partiellement à l'Ile Maligne, pouvant être construits de telle manière à pouvoir maintenir le niveau d'eau du Lac à un maximum de $17\frac{1}{2}$ pieds au-dessus de zéro de Roberval, dont le niveau zéro est et doit servir comme point de référence à la satisfaction du Ministre des Terres et Forêts; et par ces barrages de garder et d'enlever l'eau du Lac St-Jean, comme il serait nécessaire; entendu que le garantaire ne pourrait, sans l'accord du Lieutenant gouverneur en conseil, construire des barrages plus hauts que les $17\frac{1}{2}$ pieds au-dessus de zéro jusqu'à la fin de 24 mois après la fin de la construction de ces barrages."

2- "Le droit de construire, opérer et maintenir des barrages à proximité de la sortie du lac dans la Petite "Discharge", comme pouvant être nécessaire ou désirable pour jouir des droits du paragraphe I., entendu cependant que des travaux adaptés garderont toujours un débit minimum de 350 pieds cube par seconde dans la Petite "Discharge" pour pourvoir aux nécessités et au bien-être du public qui vit dans cette région.

3- "EN CONSIDERANT du texte ci-dessous, le garanteur abandonne toute possibilité de poursuites en dommage, incluant l'inondation de cette partie de terre gouvernementale en partie ou en entier, des plages ou îles, ou d'autres droits de la Couronne, exception faite de la propriété privée ou à des constructions, améliorations du Gouvernement qui doivent être payées par le Garantaire, ses uscesseurs et ses représentants."

Hommage aux Anciens

FERME: Jean-Marie Ouellet
Pauline Gagnon
Kathy, Sonia, Patrice

4- "L'île No. 173, des îles de la Grande "Discharge" connue sur le cadastre officiel de la ville de Delisle, comté Lac St-Jean, comprenant approximativement 233 acres et généralement connue sous le nom de L'ILE MALIGNE, au prix de \$5.00 par acre, payable en entier du prix ici reconnu."

CONSIDERATION

5- LA CONSIDERATION pour les propriétés, droits et privilèges est comme suit:

a) Les CONSIDERATIONS MONETAIRES mentionnées ici, payable en accord avec la clause 4.

b) LE GARANTAIRE abandonne en ce qui concerne des terres données par la Couronne par des documents qui ne garantissent pas le droit de faire le drainage mentionné ici, et lesquelles terres le Garantaire, étant pour cela assigné par la Compagnie Oyamel, ayant le droit de drainer selon deux documents de la Couronne.

Août, les 4 et 5 1903, toutes poursuites en dommages envers la Couronne et tous droits de drainer ces terres en vertu des documents donnés à la Compagnie Oyamel:

c) LE GARANTAIRE est d'accord dans un délai de 5 ans à partir de la date de ce document, de développer l'île Maligne. 200,000 H.P. seront fournis par les turbines installées.

d) LE GARANTAIRE est d'accord de payer la Couronne, représentée ici par le Gouvernement provincial, à un taux ici mentionné pour chaque H.P. produit à l'île Maligne après 200,000 H.P. pro an.

Le terme H.P. pro an signifie 6,534.96 KH/H. Le paiement pour la période de 50 ans après date de ce document sera 50 cents pro H.P. pro an; pour chaque période excédant 21 ans; le prix sera fixé comme il convient; et si les parties ne peuvent s'

GIRARD & FILS
de

R. GIRARD & FILS - Epicier licencié - Boul. Sacré-Coeur, St-Fél.

entendre, le prix sera fixé par le Gouvernement en accord avec une autorisation de celui-ci.

6- LE GARANTAIRE est d'accord de payer un minimum pour le H.P. de \$15,000.00 pro an et pour chaque an après 5 ans de la date de ce document.

7- LES PAIEMENTS doivent être faits au Département des Terres et Forêts. Le garantaire doit installer à ses frais des installations de mesuration qui mesureront correctement les H.P. produits et ses installations de mesuration doivent être ouvertes à l'inspection à toutes les personnes autorisées par le Ministre des Terres et Forêts.

8- LA METHODE de calcul de la production doit être basée sur le H.P. électrique produit à l'installation et mesuré par les installations de mesuration de la station.

9- LE GARANTAIRE doit soumettre au Garantour un rapport tous les trois mois qui sera un relevé de l'énergie produite et utilisée, certifié par un représentant qualifié, si nécessaire, une personne désignée par le Ministre des Terres et Forêts doit avoir accès aux livres du Garantaire pour cela.

CONDITIONS

IO- LE GARANTAIRE se déclare d'accord de commencer immédiatement les travaux à l'Ile Maligne et si cela s'avère impossible, dans un délai de 2 mois, le Lieutenant gouverneur aura le droit de fixer une pénalité pour dommages de \$50,000.00. En cas de non-paiement dans un délai raisonnable, le Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil aura le droit d'annuler les documents pour l'Ile Maligne sans remboursement des paiements effectués jusque là.

II- Si le garantaire ne se comporte pas à l'intérieur de ces 5 ans de l'art. (5c) selon les conditions ici mentionnées, et dépense \$8,000.00 pour cela (néanmoins s'il est empêché par des causes majeures) ou ac-

**Hommage
aux
Pionniers**

FAMILLE Normand Bouchard
Janine Brassard
Lili Guylaine
Carmen Jean-Roch

cord du Gouvernement Fédéral, il aura droit à une prolongation correspondante du délai. Le garantaire est responsable sur demande écrite du ministère des Terres et Forêts, des paiements des dommages au-dessus de \$15,000.00 comme mentionné ici pour chaque période de 12 mois, jusqu'à l'exécution de la condition, i.e.:

Pour les 12 mois après la période	\$15,000.00
Pour les 2e 12 mois après la période	\$20,000.00
Pour les 3e 12 mois après la période	\$25,000.00
Pour les 4e 12 mois après la période	\$30,000.00
Pour les 5e 12 mois après la période	\$35,000.00
Pour chaque 12 mois après cela	\$35,000.00

jusque l'exécution des conditions. En cas de défaut de paiement à l'intérieur d'un délai raisonnable, le Lieutenant Gouverneur-en-Conseil aura le droit d'annuler les documents pour l'Ile Maligne, sans remboursement des paiements effectués jusque là.

I2- LE GARANTAIRE doit soumettre, en accord avec les lois provinciales des copies de tous les plans, l'élévation, profiles, etc...qui décrivent le projet de développement et les constructions adjacentes, pour informer le Département régulièrement des modifications et améliorations, avec les détails appropriés nécessaires, aussi en ce qui concerne la machinerie et la production. Le garantaire doit aussi fournir des copies du data d'information au garanteur.

I3- LE GARANTAIRE, doit avertir le garanteur par écrit de la fin des travaux.

I4- LES DROITS de ce document ne doivent pas interférer avec des droits de tierce ou avec les lois fédérales et provinciales (8 GEO. V ch 68etc)

COMPLÉMENTS à P

J.D.H. inc. - Prop.: Jos Haché - Transmission & Différentiel -

en ce qui concerne la navigation, les mines, la pêche et le flottage des bois.

I5- LE GARANTAIRE doit maintenir le bon ordre des structures, travaux érigés pour le développement et doit s'occuper des réparations pour maintenir le déroulement normal de la production.

I6- Aussitôt que possible, le Gouvernement Provincial imprimera des documents qui garantiront les droits ici mentionnés.

I7- LE GARANTAIRE paiera les coûts de ce document et les deux copies certifiées pour le ministère des Terres et Forêts.

L'acte est porté sous le numéro 5.490 des minutes du notaire soussigné et est signé par les parties en présence du notaire.

HONORE MERCIER

MIN. DE LA COURONNE DES TERRES ET FORETS

ET

QUEBEC DEVELOPPEMENT COMP. LTEE

COPIE D'UN RAPPORT DU COMITE DU CONSEIL, le 7 décembre 1922, approuvé par le Lieutenant Gouverneur le 9 décembre 1922.

No. 2478.

LA GRANDE "DISCHARGE" DU LAC ST-JEAN- Le Min. des Terres et Forêts a déclaré dans un rapport le 7 décembre 1922.

Le Québec Dev. Comp. Ltee, une corporation selon le Dominion Companies, désire développer les eaux de l'Ile Maligne à la Grande "Discharge" du Lac St-Jean en construisant des barrages.

L'estimation des coûts est de \$12,000.00 qui seront dépensés selon les ententes de 15 à 18,000.\$ par un client de la compagnie qui exécutera toutes les constructions.

Une aide sera accordée pour promouvoir les industries qui en résulteront.

HOMMAGE AUX ANCIENS

FAMILLE: Albert Bouchard
Marie-Ange Julien Réjeanne
Roland Jean-Marc
Clermond Daniel
Marcel Jean-Hude
Pauline Nathalie

Suivent les descriptions, considérations et conditions déjà con-
nues, auxquelles s'ajoutent l'article I2.

I2- Les articles "E" (service hydraulique) nécessaires seront inclus au
document.

Certifié par A. Norisset

(signé) Honoré Mercier

H.L. Brown

Charles Delagrave

le 12 décembre 1922, No 5490 des minutes annexées au document
Extrait des minutes de l'assemblée spéciale des directeurs de la Québec
Development Company, Château Frontenac, Québec, à 17:00 heures le 30
novembre 1922.

- LA MOTION suivante est établie:

Entendu que M. H. Lewis Brown, avocat de New-York est autorisé au
nom de la Compagnie de faire les contrats et ententes de la Province de
Québec et/ou ses ministres, ledit Brown, peut dans le meilleur intérêt
de sa Compagnie, en accord avec le droit d'exploitation des eaux du Lac
St-Jean, les îles de la Grande Discharge, connues comme l'île Maligne,
le lit des eaux de la rivière Saguenay de la chute à Caron à l'embou-
chure de la rivière Shipshaw jusqu'au croisement de la prolongation de
la ligne de division entre les rangs A et (I), donnant ainsi à Brown
pour ces nécessités et ententes, selon besoin, en accord avec les con-
ditions de l'entente, des contrats, ententes, ventes.

Moi, W.C. Parker, certifie que je suis secrétaire de la Québec De-
velopment Company Ltee, une compagnie établie selon les normes du Domi-
nion Companies Act, que le document est un extrait complet de l'assem-
blée spéciale de la direction de la Cie au Château Frontenac, le 30 nov.
1922. (Signé) W.C. Parker

Traduit de l'anglais par STEPHEN CHENEC, attaché politique

GRACIEUSE de

NETTOYEUR ST-FELICIEN - 1415 Bl. Sacré-Coeur, St-Félicien
Nettoyage à sec, pressage - Prop: Marcel Bard - 679 - 2681

Après la construction des barrages, et même pendant la construction, des offres d'achat sont faites aux propriétaires riverains. Les terrains jugés susceptibles d'être immergés par le rehaussement prévu sont catalogués et certaines ventes se préparent.

De ce relèvement, des niveaux atteints, des préparatifs de ceci, il ne demeurent pas d'écrits qui ont été conservés par les archives.

La position du conseil municipal est exprimée dans une résolution en date du 5 juillet 1926, et adressée au Vice-Président de la Québec Développement Co. lui demandant de régler immédiatement cet état de choses.

Evoquant les terres basses du territoire de la paroisse, les dommages causés à l'agriculture par les rivières qui traversent et longent ce territoire et dont les eaux sont à une hauteur extraordinaire. Cette situation nuit aux récoltes de foin et de grain, aux pâturages submergés et des difficultés pour l'alimentation du bétail d'une paroisse essentiellement agricole et autres considérations reprises par les résidents qui adressent à la même compagnie une requête le même jour, et dont le texte dit:

1. La paroisse de St-Méthode, Lac St-Jean, est composée d'une plaine très basse, traversée dans toute sa longueur par la rivière Ticouapé qui sert de drain à une grande partie des terres en culture.

2. La paroisse est exclusivement agricole; la meilleure partie de ses terres sont des terrains d'alluvion sillonnés en tous sens par des tributaires de la rivière Ticouapé. Si le niveau de la rivière devient trop élevé, l'eau pénètre dans les tributaires, summerge les terrains ou les imbibe de manière à les rendre impropres à la culture et même au pâturage. Telle est la situation actuelle causée par le barra-

HOMMAGE A NOS PIONNIERS

FAMILLE Armand Painchaud et Gabrielle Mailhot

Yvon et Cécile Hébert

Carmen

Daniel et Ginette

Claire

Diane et Normand Martel

Mario

ge de la Grande Décharge à l'Île Maligne. Présentement, à certains endroits des terrains semés au printemps sont sommergés de jour en jour et d'autres ne peuvent être ensemencés parce qu'ils sont trop imbibés d'eau. Déjà plusieurs cultivateurs entrevoient la nécessité de diminuer leur troupeau attendu si le niveau actuel de la rivière se maintient une grande partie de la récolte de foin et de grain y compris la perte du paccage pour l'été est perdu.

3. Attendu que lors même que les propriétaires atteints seraient indemnisés c'est la meilleure partie du terrain qui disparaît et la plus considérable et par suite la partie restante sera trop faible pour faire face à la situation financière actuelle de la paroisse et ne sera pas suffisamment forte pour rester organisée comme paroisse, garder son curé, etc., etc., c'est donc la disparition de cette paroisse à brève échéance.

4. Attendu qu'on nous a toujours affirmé que le barrage de la Grande Décharge ne nous causerait jamais de dommage sérieux, c'est pour quoi nous n'avons pas cru devoir protester plus tôt ne voulant pas non plus nuire au développement de toute une région.

5. D'après l'échelle marine de Roberval, le niveau du Lac St-Jean serait monté d'au delà de 15 pieds; pour faire disparaître tous dommages sérieux, il faudrait le baisser de plus de moitié. C'est pourquoi nous vous soumettons ces faits, vous priant de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour faire cesser cet état de choses ou établir la valeur de ces dommages au point de vue paroissial.

Et nous avons signé à St-Méthode:

La première signature est celle du Rév. J.A. Bourgoing, curé et suivie d'environ 840 signatures des résidents.

Hommage de

LA LIGUE DE HOCKEY AMATEUR ST-METHODE 80-81

Luc Simard - président
André Doré - vice-président
Carole Poirier - secrétaire
René Boulanger - directeur
Jean-Marc Fortin - directeur
Chantal Boulanger - directeur

Le comité de la défense des cultivateurs prépare un mémoire en 27 points qui est présenté à la législature québécoise le 17 septembre de l'année 1926. Comme on nous l'a exposé à plusieurs reprises déjà, est-il écrit, et notamment au début de l'affaire en 1915, ce privilège, s'il est accordé, comporte un véritable désastre pour le comté du Lac Saint-Jean. Les dommages causés sont si considérables qu'aucune compagnie ne peut songer à les rembourser selon leur pleine valeur.

D'abord pour ce qui concerne les dommages directs, environ 2000 lots de terre (pour le tour du Lac) sont baignés entièrement ou partiellement. Si l'on considère que les terrains baignés ne sont pas les hauteurs généralement d'une fertilité moins grande mais les terrains plats et les battures d'une extrême fécondité, on peut s'imaginer un peu quelle source de revenu on enlève aux cultivateurs et quel montant fabuleux il faudrait verser pour faire un remboursement équitable.

Mais à la rigueur, que la valeur de ces terrains s'élève à 40, 50 ou 100 millions, pourvu qu'on en ait le droit, on peut payer la somme requise et s'approprier ces terrains; mais ce qui ne peut se payer, ce sont les dommages causés au reste de la région, aux terrains non baignés.

Parmi ces dommages, il faut placer en premier lieu le changement de climat.

Suivent des descriptions du lac, de la façon dont les glaces se brisent et s'engouffrent dans les chutes et les rapides et l'appréhension du retard apporté à ce départ et au temps des semailles autour du lac. Reconnaisant que certaines personnes pourraient réfuter ces arguments, le mémoire explique pourquoi la glace partira plus tard si un barrage refoule les eaux.

EN L'HONNEUR DES ANCIENS

Gilbert Gagnon, Louissette Fortin

Nadine Patrice Gilbert jr.

En fait, on a terminé depuis plusieurs mois à l'île Maligne un barrage capable de porter le niveau du lac Saint-Jean au point 17.5 et plus de l'échelle d'étiage au quai de Roberval. Ce barrage est destiné à faire du Lac Saint-Jean un réservoir immense pour le développement de forces hydrauliques au bénéfice de la compagnie Duke Price Power. Il servira surtout à l'emmagasinement des eaux du printemps et de l'automne pour obvier aux baisses de l'été et de l'hiver. Naturellement, au début de la saison de l'hiver, le lac sera monté à son niveau le plus élevé possible: des battures immenses seront alors couvertes d'eau que le froid transformera en glace.

La crue du printemps ne faisant que remettre le lac à son niveau normal de l'automne, la glace restera emprisonnée entre les rives sur lesquelles elle s'était formée. Seul le travail de la pluie et du soleil pourra, en fondant les abords du champ de glace, permettre sa promenade habituelle d'une rive à l'autre, par laquelle la masse énorme peut se disloquer peu à peu et finalement se rompre tout à fait.

En outre, la chute, existant d'ordinaire à l'entrée du lac, étant effacée par le refoulement des eaux, et le courant d'appel de la grande décharge à peu près annulé par le fait même, cette énorme quantité de glace devra nécessairement fondre sur les lieux ou à tout événement à quelques trois milles plus bas, dans les piliers de l'écluse.

C'est exactement ce qui se passe d'ailleurs sur tous les lacs placés dans les mêmes conditions. Et tout homme, fut-il ministre, pourra constater partout où il le voudra que lorsque la glace ne peut s'échapper d'un lac elle doit fondre sur place pour disparaître, et la glace immergée dans l'eau froide prend joliment plus de temps à fondre sous les rayons brumeux du soleil de mai qu'à sauter une chute.

Le changement de climat menace de ruiner l'agriculture dans la ré-

UNE COURTOISIE DE :

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-FELICIEN
1297 Boul. Sacré-Coeur, 679 - 1381

Gérald Lefebvre
directeur général

Aimé Levêque
Dir.-Adj. Epargne

Léger Simard
Dir.-Adj. Prêts

gion, enlevant aux agriculteurs des revenus que nul ne pensera jamais à leur rembourser.

Mais on semble vouloir ignorer systématiquement tous les dommages qui résulteront nécessairement d'un relèvement du niveau du lac. Nous disons: Le climat sera changé on nous répond sans gêne: Ce n'est rien, ce n'est pas la compagnie qui en souffrira En maints endroits l'entretien des chemins publics deviendra si onéreux que le contribuable ne pourra le supporter Ce n'est rien, la compagnie ne paiera pas un sou de plus Les taxes, aussi élevées que d'habitude, retomberont désormais sur une partie seulement de la population Ce n'est rien, la compagnie n'en paie aucune Les fabriques de fromage seront tellement réduites qu'elles devront fermer leurs portes; dommage sérieux pour le propriétaire qui perd pratiquement tout et pour les patrons qui devront aller à 5,6 ou 8 milles pour trouver ce qu'ils avaient chez-eux Ce n'est rien si la fabrication du fromage baisse au lac St-Jean au détriment de Pierre ou de Jacques, la compagnie l'achète en Ontario.....

Que n'a-t-on pas ignoré? Nos ministres eux-mêmes n'ont-ils pas oublié que les terres du lac St-Jean avaient des maîtres? N'ont-ils pas disposé de la propriété d'autrui sans plus de vergogne que s'il se fut agi de leurs biens personnels?

Messieurs nos gouvernants, nous vous prions de bien le remarquer, nous ne sommes pas des sauvages. Les terres sur lesquelles nous vivons nous ne les avons volées à personne; nous les avons achetées du Gouvernement qui en était le maître, nous les avons payées et nous avons reçu quittance. Ces terres qu'ont acquises et défrichées nos pères dans un

**HOMMAGE
AUX
PIONNIERS**

Famille Mme Desanges Doucet Painchaud
Ghislain
Gaétan - Huguette Paradis
Michel - Mariette Hébert
Angéline - Euclide
Suzanne - Roland Doucet
Francine - Ch-Henri Mailhot

effort homérique, ces terres sont pour nous un héritage sacré, et nous ne laisserons personne s'oublier au point de permettre malgré nous sa destruction. Vous avez avec nous, Messieurs les Ministres, un contrat qui vous lie, qui vous enchaîne de toute la puissance morale d'un engagement solennel et inviolable.

Le droit de propriété est à la base de l'édifice social; si, par un intérêt quelconque, vous le méprisez pour nous, ne chantez pas victoire. Dites-vous que votre tour approche et qu'il sera peut-être plus terrible.

L'histoire est un ensemble de faits qui se répètent chaque jour. L'écueil sur lequel s'est brisée telle nation qui avait oublié tel ou tel commandement de Dieu est également le terme qui nous attend tous si nous prenons le même chemin. Méprisez le droit de propriété, tôt ou tard vous aurez la révolution, c'est fatal.

Un politicien provincial en vedette exprimait un jour à un congrès de colonisation, il y a quelques années à peine, cette pensée si profonde et si juste: "La plaie dont souffre la société contemporaine et qui la conduira inévitablement à la ruine si l'on n'y porte immédiatement remède, c'est la désertion des campagnes au profit des villes déjà trop nombreuses et malheureusement trop remplies." Et, en homme pratique, il préconisait comme le seul moyen de salut le repatriement des nôtres et leur établissement sur les belles terres encore inexploitées de la province.

Monsieur le premier Ministre, nous vous le demandons: "Est-ce en enlevant à l'agriculture près de 2000 lots de terre fertile, en chassant du sol environ 500 familles, et de quelle manière, hélas que vous favoriserez le sort agricole? Que vous panserez la plaie qui gangrène

Hommage à nos Ancêtres !

M. Leufroid Côté et Mme Louisia Jobin

Aline Rolande Martial Paul-Joseph Normand

Thérèse Ghislaine & Jacqueline

notre province? Que vous activerez la repopulation des campagnes?

Vous le reconnaissez et vous le proclamez hautement, l'agriculture est le facteur principal de la richesse et de l'indépendance d'un peuple.

Aujourd'hui encore, escomptant son caractère pacifique, vous êtes prêts à l'abandonner prosaïquement à l'ours industriel qui le menace. Vous savez que la région du lac St-Jean, "le grenier de la province", souffre depuis de longs mois un véritable martyre, que l'habitant de cette région a été mis à la porte de sa terre par un millionnaire américain sans coeur et sans pitié, qu'il est bafoué par cet orgueilleux, et traité, chez lui, comme ne le serait nulle part en pays libre un simple étranger.

Vous savez tout cela et vous n'agissez point; vous protestez de votre amour pour la victime; mais vous êtes indignés de l'entendre se plaindre; vous avez vendu votre frère à une compagnie qui veut faire fortune, et vous ne voudriez pas qu'on vous laisse voir un peu l'odieux de votre action. Tous, vous protestez de votre innocence. Monsieur le Ministre des Terres et Forêts était absent, il est fort mécontent de la chose Monsieur le Ministre de la Colonisation était absent, il est souverainement fâché Monsieur le Ministre de l'Agriculture était absent, il est au paroxysme de la colère Monsieur le Député du comté, Ministre sans portefeuille était absent, il veut s'arracher les cheveux Monsieur le Premier Ministre est souverainement sympathique aux cultivateurs et la compagnie continue cyniquement son oeuvre de destruction sans être gênée par personne; les requêtes sont prises en considération; les protestations suivent, les plaintes ont le même sort

Le mémoire se continue sur plusieurs pages, évoquant la violation

COMPLAINTS DE

AGENCE DE PNEUS DU NORD LTEE, 679-1327
1475, Boul. Sacré-Coeur St-Félicien, Qué.
Vendeur autorisé GOOD YEAR, MICHELIN, B.F. GOODRICH

du droit de propriété, l'expulsion de l'habitant, son esprit pacifique et son grand coeur, son attachement au sol, les insultes et le mépris qu'il a souffert, etc. Et il se termine ainsi:

S'il s'adresse à vous aujourd'hui, Messieurs les Ministres, si nous nous adressons à vous, c'est que nous espérons encore malgré tout que notre appel sera entendu; que notre détresse saura peut-être vous émouvoir et que la brutale réalité des faits accomplis vous fera constater ce que dans un moment de surprise vous n'avez pas su prévoir. Nous sommes convaincus, que cette fois, les gouvernants de cette province sauront comprendre leur devoir et l'accomplir sans faiblesse; que le lac reviendra à son niveau normal, que tous les dommages directs ou indirects causés à telle ou telle personne seront payés à l'entière satisfaction de ceux qui les ont subis. Que la compagnie sera remise à la raison, et que le lac St-Jean pourra ainsi redevenir ce que l'ont fait nos pères sans que les Messieurs de la grande décharge ou autres ne soient venus leur offrir un peu de soulagement dans leur misère ou de secours dans leur détresse.

Le journal "le Colon" publie que le conseil municipal avait passé une résolution pour vendre la paroisse en bloc. Cette affirmation et quelques autres sont démenties par le maire Duguay (23 décembre 1926).

Les notes du maire donnent des exemples de cultivateurs dont la réussite ne fait aucun doute, possédant un beau cheptel, certains prêtant de l'argent et qui subissent la perte totale de leur établissement ou des pertes si grandes qu'il ne leur sera pas possible de continuer avec le peu qui n'est pas affecté par la submersion.

HOMMAGE AUX

INBATEURS

FAMILLE AN D R E L E B E U F

Pour se faire une idée de l'étendue des dommages, écrira-t-il, dans la plaine basse entre Normandin et St-Méthode, une superficie de 24 milles carrés (8 milles de long sur trois profondeurs) est affectée et rendue inculte par l'infiltration.

(A l'époque des petits barrages Price à l'entrée de la petite Décharge, cette plaine se transforma en marécage. Depuis la destruction de ces malfaisants barrages, la plaine, aidée par les travaux, s'assainissant graduellement promettait de devenir cultivable en entier; une grande partie l'était déjà.)

C'est actuellement 150 lots enlevés à l'agriculture.

En 1924, d'après les chiffres donnés par l'avocat Bergeron (le 9 décembre à Québec) le lac a atteint le point 17.9 ... Or, cette année là, dans toute l'étendue de la paroisse, sur tous les ponts publics, les gens, pour aller à la messe, devaient monter debout sur le siège de leur voiture. Et c'est à peine $4\frac{1}{2}$ pouces de plus que le point 17.5.

En 1916, le lac n'est monté qu'à 14.5. Ce fut la meilleure année qu'on ait jamais eu pour la culture. Preuve que la hausse des eaux n'est pas un argument en faveur de la culture.

En 1908, l'eau aurait atteint le point 19.8. Or, ce printemps-là les rangs 4 et 5 à partir du lot No 18 disparaissait sous les eaux. Chez M. Duguay, on se servait d'une chaloupe de 18 pieds pour circuler sur la ferme, et on l'attachait à la galerie de la maison. L'eau pénétrait dans les étables; on monta les petits animaux sur les fenils. La crue des eaux était venue après les semailles; elle avait détruit les semailles. Elle baissa rapidement; on sema de nouveau et on récolta du blé en abondance.

Parmi les extraits des journaux du temps, un article du maire, daté

Honneur a nos Ancêtres!

FAMILLE Gérard Tremblay et Thérèse Lavoie
Dany Tremblay Christian Tremblay

du 29 novembre 1926 et publié dans le Progrès du Saguenay, dit:

Je proteste aussi contre les discours et les articles de journaux qui prétendent que les dommages causés par l'état des eaux du lac St-Jean au point I7.5 seront insignifiants, à l'appui de ma protestation je porte les faits suivants:

Que la Cie Duke Price a reconnu avoir causé et payé des dommages dans la seule municipalité de St-Méthode, seulement pour dommages aux récoltes pour très près de \$50,000. et il en reste encore en suspens.

Qu'il y a deux fabriques de fromage de formées complètement et une très importante diminuée de moitié.

Qu'il s'est vendu au-delà de 300 vaches laitières sans compter les petits animaux.

Qu'il y a les deux tiers de la parpisse d'affectés.

Qu'un grand nombre de cultivateurs ont mis le peu d'animaux qui leur reste en hivernement dans des écuries que le niveau de I7.5 atteindra.

Que la moitié du village est à un niveau de au plus 3 à 4 pieds au dessus du niveau I7.5, par conséquent très en danger et que aucun travail n'a été fait pour protéger la vie des individus qui peuvent être victimes d'un désastre comme il s'en est déjà vus en de pareils cas, au dégel du printemps.

Appuyé par tous ces faits, je proteste et je suis prêt à défendre ces avancés contre n'importe qui.

(Signé: Irenée Duguay, maire de St-Méthode)

Sous le titre "Ce qu'était cette paroisse il y a dix ans et ce qu'elle est aujourd'hui", un article publié le II janvier 1927 dans le Progrès du Saguenay, signé par le curé Bourgoing et les secrétaires de

**HONNEUR A
NOS HONNIFIERS**

Roger Grenier
Jacinthe Seguin
Cathy
Martin
Alain

quelques organismes, trace ainsi le portrait de la municipalité: Pour redresser l'opinion publique sur l'attitude des cultivateurs de St-Méthode concernant le baignage des terres par le barrage de l'Ile Maligne les corps publics de cette municipalité croient de leur devoir de publier les statistiques officielles de ces différents corps.

Ces statistiques signées par les officiers de ces différents corps font voir clairement la marche ascendante vers le progrès de cette paroisse dans les dix dernières années, et sa véritable situation actuelle, tant au point de vue agricole qu'au point de vue paroissial.

Evaluation municipale, d'après le rôle en force en 1917; \$376,264; en 1926; \$681,700;

Nombre d'acres en culture en 1917: 1,143, en 1920: 8279, en 1923: 10,230, en 1926: 12,008.

Population en 1916: 804 âmes, en 1926: 1,080.

Nombre de familles en 1916: 135, en 1926: 178.

Revenus de la Fabrique: en 1916: \$1,223.73, en 1925: \$4,154.31.

Construction en 1907 d'une église de 100 pieds X 56 pieds avec sacristie mesurant 75 X 34 pieds; cette construction a été payée en entier en 10 ans.

En 1917, parachèvement de l'église au coût de \$48,000. dont \$18,000. sont payées capital et intérêt depuis 1920.

En plus, installation de chauffage, eau chaude et vapeur, ainsi qu'installation électrique, système Delco, le tout partiellement payé.

La paroisse possède 7 écoles sous la direction de 9 institutrices, un cercle agricole, avec une moyenne de 100 membres, munis d'instruments agricoles, des animaux nécessaires à l'amélioration des races de porcs, boeufs et moutons.

Nous comptons aussi une caisse populaire fondée le 20 avril 1924, avec un capital actif, à date, de \$28,756.23 et avec un chiffre d'affaire de \$108,000.

FROMAGERIES

En 1916: une seule fabrique en opération. En 1925: 4 fabriques en opération, dont l'une combinée pour la production du beurre et fromage, recevant ensemble au-delà de 20,000 livres de lait par jour. En 1926: 2 fabriques ont fermé leurs portes, complètement avant la fin de la saison et une troisième, la principale, a diminué de moitié. Cette derni-

ère avait fabriqué en 1924 pour \$21,752.41 et en 1925 pour \$24,480.18. Ces fermetures de fabriques sont dues au fait que les cultivateurs ont été obligés de vendre leurs animaux, ne pouvant plus les nourrir: l'exhaussement des eaux du lac St-Jean en étant l'unique cause.

En 1964, Mgr Tremblay exprimait son opinion sur ce sujet en ces termes:

Je vous dirai d'abord qu'il y a deux faits d'inondation à Saint-Méthode.

Le premier et le plus important date de 1926. Il est l'effet permanent du relèvement du niveau du lac St-Jean par les barrages qui ont fermé la grande et la petite décharge du lac. Le terrain de la paroisse de St-Méthode étant très plat et peu élevé au-dessus du niveau normal du lac, le relèvement artificiel de celui-ci a refoulé l'eau de la rivière Ticouapé jusqu'au delà de l'église, et il a rendu inutilisable pour l'agriculture toutes les terres en bordure de la rivière, en tenant l'eau trop près de la surface pour permettre l'égouttement nécessaire du sol. Tous les propriétaires de ces terres ont été obligés de s'en aller, se contentant de l'indemnité plus ou moins convenable qu'on a bien voulu leur verser.

Ce qui a aggravé la chose c'est que cela s'est fait illégalement, sans droit, comme l'a déclaré en pleine session de la législature le premier ministre d'alors, Alexandre Taschereau. On a ainsi poussé l'eau sur des terres en violation du droit de propriété et sans même d'avis préalable requis par la loi. Pour cette raison et à cause de l'ampleur des dégâts, affectant 940 propriétaires autour du lac, l'aventure a été qualifiée de tragédie. Ce méfait a causé des troubles et des ruines, des procès et des difficultés de toutes sortes: il a mis

Compliments de

LES ASSURANCES LEO COTE LTEE

1439, Boul. Sacré-Coeur St-Félicien, P.Q. 679-0132

VIE - INCENDIE - AUTO - RESPONSABILITE

une tache dans l'histoire de nos hommes d'Etat et coûté plusieurs millions à la compagnie spoliatrice; quelques individus ont été largement dédommagés, la plupart insuffisamment, plusieurs aucunement; et ce n'est pas encore fini.

La paroisse de St-Méthode était la plus massivement affectée par l'inondation des terres et par l'injustice. Toute la partie sud-est de son territoire, depuis le village jusqu'au bout de la pointe à l'embouchure de la rivière Ashuapmouchouan, une distance de sept milles, précisément occupée par des cultivateurs, et tous les terrains en arrière à plus de quelques centaines de pieds de la Ticouapé ont été rendus incultes et ont été abandonnés.

Pendant ce temps les ventes continuent d'augmenter les possessions de la Cie Duke Price dans la paroisse. Le 22 mars 1928, le curé Bourgoing écrivait:

A date, 13,000 acres de terre, soit en tout 130 lots, ont été vendues à la Cie Duke Price. Le nombre des possesseurs est 89, dont 69 résident dans la paroisse et 20 en dehors. Sur ce nombre, 81 ont vendu leur propriété en entier et 8 en partie. Ont été aussi vendus à la Cie I fromagerie en coopérative, I hotel, I moulin à scie (le seul que nous ayions), I magasin et 5 maisons dans le village.

Depuis mai 1927, 42 familles ayant vendu leur propriété à la Duke Price, ont quitté la paroisse, sur ce nombre il y avait 38 cultivateurs et à l'exception de 3 familles, ils se sont tous fixés sur des terres ici à Normandin, Albanel, St-Félicien, etc.

Depuis mai 1927, 13 autres familles ont quitté définitivement la paroisse. Sur ce nombre il y avait I marchand, 2 cultivateurs, I menuisier et 9 locataires, journaliers pour la plupart.

Il y a encore à date, 24 familles qui ont vendu à la Duke Price et

EN SOUVENIR DES ANCIENS !

LA FAMILLE DE: Thomas Ouellet et Fernande Tremblay
Ghislain Rachel Diane

qui devront partir d'ici au printemps. A l'exception de 3 familles, ils sont tous cultivateurs.

A deux ou trois reprises, on m'a offert, sans que je le demande, à me dédommager au sujet de mon revenu. Il n'y a rien de réglé encore, parce que je ne sais pas pour le moment quel montant on a fait perdre au curé de St-Méthode.

Le cas de la fabrique n'est pas encore réglé. Chaque fois que j'en ai parlé on m'a toujours dit qu'il n'y avait rien de décidé à ce sujet.

Cet exposé répondait possiblement à des questions précises, car il correspond aux ventes par secteur déterminé, soit le village et les divers rangs affectés.

Certains ont commencé la démolition des dépendances situées sur les terres et les terrains vendus à la Compagnie Duke Price depuis 1926. La coupe du bois est aussi effectuée sur les boisés.



Quand, au milieu de mai, la rivière gonfle et déborde de son lit, la population s'inquiète devant la menace d'une autre inondation.

COURTOISIE de

LA CAISSE POPULAIRE DE TICOUAPE - St-Méthode, Qué.

G O W - 2 Y O tél: 679-0742

Le 20 mai, vers 4 heures du matin, deux vieillards sont secourus par des voisins vigilants. Quand M. F. Darveau et ses compagnons se présentent à la maison de M. Doucet, celui-ci (88 ans), et son épouse se tiennent debout sur des chaises, plus d'un pied d'eau recouvrait le plancher. Des madriers, en équilibre précaire sur des chaises, sont utilisés pour les conduire au chaland. Ils se réfugient chez un de leurs fils.

Dans leur rapport, les sauveteurs rappellent qu'au début de la semaine, (22 mai) le maire Duguay se rendait à Roberval rencontrer M. Low. Lui faisant remarquer que le lac avait déjà atteint le point 19.00 et montait rapidement, il ajoutait: "Nous allons être inévitablement inondés; il nous faut du secours; il faut organiser le grand déménagement. Fournissez-nous les embarcations nécessaires. - Vous savez, dit M. Low la compagnie n'est pas responsable des torts causés par le lac lorsqu'il dépasse le point 17.5 ... Je ne puis donc rien vous donner, mais je puis vous louer des canots." ... M. Duguay refusa.

Le 24 mai, la route conduisant à Mistassini est fermée et le 25 c'



est vers St-Félicien que la circulation est interrompue. Du village jusqu'au site de la chapelle, la route est recouverte d'eau.

HOMMAGE AUX MONTAGNARDS !!

"FERME JEL" : Joseph-Edmond Larouche & Julienne G. Larouche.

Louis-Philippe

Brigitte

Ginette

Carol

Pâquerette

Yves

Eliane

Sylvain



Le 26 mai au matin, le niveau est de 21 à 3 heures il a atteint 21.5. La crue rapide oblige des familles à quitter leur demeure et à se réfugier dans les parties moins affectées de la pa-

roisse ou dans les paroisses avoisinantes. Parents et amis accueillent les réfugiés qui n'ont apporté que peu de vêtements et parfois quelques vivres.

Le dimanche matin le niveau est à 22.13 et avant la messe, M. Duguay téléphone à l'Hon. Emile Moreau d'envoyer du secours (i.e. un bateau) parce qu'il y a du monde et des animaux en danger. Moreau répondit: Je vais aller voir les Price et vous rendre réponse dans quelques minutes. Au bout d'une couple d'heures (pendant la messe), M. Moreau téléphone au central (chez M. Francis Darveau) qu'il s'était entendu avec la Cie Price pour que celle-ci envoie le lendemain un bateau secourir les inondés...

Pendant toute la journée d'autres familles sont déplacées. Parfois les hommes doivent demeurer pour s'occuper du bétail, ou, comme M. Darveau qui hisse le central téléphonique près du plafond et continue à donner le service.

Le dimanche 27 mai, l'échelle d'étiage indique 22.13.

COMPLIMENTS de

E P I C E R I E J O V I
Roger Savard, propriétaire.

Roger Savard
Thérèse Fortin
Sonia Michel

Peu d'assistance à la messe dominicale de ce jour, les gens faisaient connaître leur situation par téléphone.

Le bateau promis arrive le matin: c'est l'Alligator. Irénée Duquay monte à bord et va chercher le bac qui servait autrefois de tra-

versier sur la rivière Ticouapé à la vieille chapelle.



La première demande vient de M. Clovis Julien qui réclame de l'aide pour sauver son bétail de la noyade. Le

bateau tirant le bac s'y rend et en quelques voyages les animaux en danger sont transportés chez M. Albert Darveau. Les autres sont gardés sur le fenil. Le cas suivant est celui de M. Genest pour le même service.

Les départs sont nombreux en ce lundi. Utilisant parfois un wagon de ferme pour déplacer des familles, le cheval doit nager à plusieurs endroits, tant il y a d'eau sur la route reliant St-Méthode à Normandin. D'autres se dirigent vers St-Félicien. Des malades sont déplacés, comme Mme E. Jobin, quand sa famille doit, à son tour, quitter la maison. Il est difficile de reloger convenablement tous ces gens. Certaines familles sont dispersées chez des parents, d'autres logées dans toutes les habitations inutilisées, certaines ayant même servies d'abri aux animaux.

COMPLIMENTS de

SALON VIATEUR BOIVIN - coiffeur pour hommes.

Coupe de cheveux - Modeling - Mise en plis

1275 Boulevard Sacré-Coeur, St-Félicien. Tél:679-3742

M. Raoul Hébert met un bac à la disposition des sauveteurs qui vont le chercher dans le rang Nord. (Le rang des Pains-chauds, écrit le relationniste.) Ce bac servira de bateau-passeur sur la route régionale.

Après avoir transporté en sécurité les animaux de M. Diguay, la flottille se rend, le 29 mai, chez M. C. Julien, chercher une partie du ménage et des vivres. Pour faire le chargement, on accoste le bac près du mur de la maison. Pour permettre à Mme Julien d'emballer literie, vêtements et vivres, un chaland dans lequel elle prend place est entré dans la maison.

C'est la course au sauvetage des animaux et au déménagement des meubles.



Pendant toute la journée se continuent les services des sauveteurs déplaçant des familles vers divers points de la paroisse.

Le soir, peu de lumières se reflètent dans les eaux; deux ou trois dans le village, et "quelques phares isolés dans les coteaux".

La journée du jeudi est pareillement employée. Des familles qui aidaient les sinistrés se voient obligées de quitter leur demeure, com-

Hommage

a nos

Honniers

FAMILLE Lionel Seguin
Blanche Bouchard

Réal	Pierrette
Michelle	Roger
Denise	Colette
Lynda	Guy
Stéphane	Marie-Eve

me la famille Darveau. M.M. Philippe Hébert et Joseph Dubé partent aussi ce jour-là. Même la soirée est occupée.

Le soir, raconte M. Joseph Duguay, nous nous rendons avec l'Alligator et le petit boat (sans le bac par conséquent) chez M. J. A. Gagnon au chemin de Normandin. M. L'abbé Bourgoing qui a organisé ce voyage, descend un instant et revient aussitôt avec le père de J.A. Gagnon, M. Emile Gagnon (le commissaire) qui monte à bord avec nous. Nous partons aussitôt vers le village et la vieille chapelle. Passant à travers les granges et les maisons comme au-dessus des routes nous nous rendons, avec notre bateau qui tire $3\frac{1}{2}$ pieds d'eau, jusque chez M. Urbain Dupuis. Le long de notre route, M. le curé montre à M. Gagnon les dégâts irréparables que nous venons de subir. Un peu sur les nerfs sans doute, il expose avec chaleur la triste situation de la paroisse; et cela fait vraiment mal au coeur de le voir tantôt s'indigner, tantôt pleurer, toujours en proie à la plus violente émotion ... M. Gagnon parlait très peu. Tout à coup M. le curé lui dit: "Vous pensez vous rendre compte exactement de la situation de notre paroisse, vous n'en avez, même aujourd'hui aucune idée. Tout ce que vous pouvez voir c'est le niveau de l'eau et la grande étendue des terrains baignés. Pour apprécier justement la grandeur du désastre dont on afflige presque volontairement St-Méthode, il faut avoir vécu dans la paroisse, l'avoir vu vivante et forte, avoir connu sa vie intime!" M. Gagnon ne disait mot, tout à coup il éclata en sanglots: "C'est terrible, c'est terrible, répétait-il, et il pleurait comme un enfant." Une chance pour lui, observa M. Duguay car le vieux maudit, s'il n'avait pas pleuré, je le sacrais à l'eau... A l'endroit où était autrefois la vieille chapelle, nous nous arrêtons pour regarder l'ensemble de la paroisse. Placés à cet endroit, et regardant dans la direction de la ligne des lots, nous ne voyions à perte de vue qu'une mer immense partant à nos pieds et s'étendant sans inter-

HOMMAGE AUX PIONNIERS	CORPORATION MUNICIPALE ST-METHODE
	M. Jean-Marie Mailhiot, maire
	M. Maurice Beaulieu, conseiller
	M. Josaphat Doucet, conseiller
	M. André Lebeuf, conseiller
	M. Georges Fortin, conseiller
	M. Benoit Seguin, conseiller
	M. André Goudreault, conseiller
	Mme Solange Girard, sec. trés.

ruption jusqu'aux coteaux très élevés du Canton Racine, près de Péri-bonka. Le retour se fit par le même chemin, et dans les mêmes circonstances. Nous arrêtâmes cependant quatre ou cinq fois pour faire visiter à M. Gagnon des maisons inondées. Passant devant la demeure de M. Irénée Duguay, il manifesta le désir d'aller voir, et M. Gagnon entra dans le magasin même en chaland.

Ensuite, nous nous rendîmes tous ensemble chercher M. Napoléon Goudreault à sa maison. Comme nous passions au bout du pont qu'il a construit sur sa ferme, M. Goudreault s'écria: "Il y a 43 ans que je demeure ici, et à l'endroit précis où passe en ce moment le bateau, je n'ai jamais vu une goutte d'eau ... Tout ce qui reste de ma terre, c'est une petite lisière de quelques arpents près du tracé de la Fabrique et encore ce terrain n'est élevé que d'une dizaine de pouces au-dessus de l'eau."

Alors M. Bourgoing dit à M.M. Goudreault et Gagnon: "J'ai une proposition à vous faire: si vous le voulez, je vais payer les dépenses et vous allez vous rendre tous deux à Roberval voir M. Moreau, le mettre au courant de notre pénible situation et lui demander d'aller à Québec demander au Premier Ministre d'organiser pour la paroisse un règlement équitable et immédiat ..."

Là-dessus, M. Goudreault répondit: "Je serais bien prêt à faire le voyage, mais il est inutile de faire aucune démarche auprès de M. Moreau s'il ne vient pas lui-même auparavant. Un homme qui n'a pas vu, ça ne peut pas comprendre, ça ne peut pas marcher avec coeur. Faisons-le venir, et parlons-lui ici."

MM. Bourgoing et Gagnon trouvant la réflexion juste, nous nous rendîmes sans tarder chez M. Gagnon téléphoner à M. Moreau.

Hommage aux Anciens

Ferme Gérard Gilbert & Fils
Producteur laitier, rang 3
Gagnant de la médaille de
bronze du mérite agricole
en 1969.

Famille Gérard Gilbert
et Juliette Boutin
Judith, Bertrand, Yvon
Gilles, Johanne, Annie

En passant près du cimetière inondé, M. Bourgoing évoqua avec émotion le lien qui nous unit à tous ces gens que l'on ne respecte pas même dans leur dernier sommeil ... Le reste du voyage se poursuivit dans les larmes.

Il était 9 heures du soir lorsque nous arrivâmes chez M. Gagnon. Alors M. Bourgoing appela M. Moreau et lui exposa la misérable situation de la paroisse; il le supplia de venir se rendre compte lui-même de toutes ces choses. A quoi M. Moreau répondit que notre sort l'affligeait, mais qu'il ne pouvait pas venir. M. Bourgoing lui exposa de nouveau avec une émotion profonde le tragique de notre situation et le supplia dans les termes les plus pressants de venir faire une visite. M. Moreau répondit qu'il comprenait tout cela, mais qu'il ne pouvait pas venir, que Roberval était dans la même situation que nous, que lui-même avait dû déménager et devait protéger sa maison avec des madriers, qu'il était seul, etc... Alors M. Bourgoing s'écria: "Seigneur, vous allez donc nous laisser mourir sans nous porter secours!" Puis, se tournant brusquement: "Venez parler M. Gagnon". et il rejeta l'appareil avec dépit. M. Gagnon répéta ce que M. le curé venait de dire, ajoutant qu'il venait de visiter tous les lieux et que seule une personne ayant vu pouvait comprendre la situation de la paroisse. M. Moreau répondit comme auparavant: "Je sais, je sais, mais je ne puis y aller. Si vous m'aviez téléphoné quelques heures plus tôt, je me serais rendu avec M. Mercier qui était ici." Comme M. Gagnon insistait encore plus, il lui dit "Dans tous les cas, si j'ai trois heures à moi demain, je vais monter certain; prenez-en ma parole." Et M. Gagnon tout surexité de dire: "Oui M. le curé, oui M. le curé."

Pendant que M. Gagnon parlait ainsi M. le curé monta au deuxième faire une visite à Mme Gagnon fils, assez gravement malade.

Nous nous préparions à partir quand M. le curé chargea M. Gagnon de voir M. Moreau et lui dire de venir le lendemain sans faute...

HOMMAGES AUX FONDATEURS

Ils ont voulu, par l'éducation, contribuer à un développement harmonieux de la Communauté.

Roland Tremblay, président

COMMISSION SCOLAIRE LA VALLIERE

La journée du 1^{er} juin débute de la façon "habituelle" par le voyage pour le bétail, le transport de foin, etc. Craignant que le pont ne cède sous la force de l'eau, des hommes sont transportés au rang VI où ils emplissent des sacs de sable pour "charger" le pont.

Le lac se maintient à 23.9.

La journée du est racontée par les sauveteurs, dont un commissaire du Comité de Défense des Cultivateurs. L'échelle d'étiage indique 23.5 à Roberval; celle de St-Méthode est enlevée depuis le 27 mai.

Dans une lettre datée de St-Méthode (Saguenayensia avril 1980 p49) le 2 juillet, qu'il adressait aux fidèles du diocèse de Chicoutimi, Mgr décrit ainsi sa visite: "Pour atteindre l'église paroissiale, entourée d'eau de toute part, j'ai dû franchir une distance de trois milles sur un mauvais radeau remorqué par un petit chaland d'une quinzaine de pieds de longueur. Les hommes qui m'accompagnaient m'ont tout de suite fait observer que c'est avec ces primitives embarcations et quelques canots de planche brute fabriqués d'urgence de leurs propres mains qu'ils ont réussi à sauver d'un péril imminent, de jour et de nuit, en deux fois vingt-quatre heures, quarante familles avec tout le bétail qui leur appartenait. Et, pendant que nous avançons lentement dans cette plaine inondée, de tous les côtés, si loin que pouvait porter mon regard, c'était la mer, de laquelle émergiaient comme des navires échoués toutes ces belles maisons d'habitants et ces superbes bâtiments qui bordaient la rivière Ticouapé. Au milieu du village, dont pas une maison n'est à sec, apparaît de loin le clocher de l'église, semblable à un phare, en d'autres temps signe de joyeuse espérance, en ce moment, témoin tragique d'un désastre sans nom. Le radeau nous dépose au seuil même du presbytère, dont on peut faire le tour en canot. Une dizaine

HOMMAGE AUX

FONDATEURS

F E R M E J i F a

Famille:

Louissette et Jean Boulianger

Jinny et Fabien

d'hommes m'attendaient. Pas une femme, pas un enfant. C'est tout ce qui reste de la prospère, je dirais l'opulente paroisse de St-Méthode, qui comptait plus de 400 propriétaires et dont la superficie de 35,000 acres au moins, est presque totalement sous l'eau en ce moment. C'est une ruine complète ..."

Les journalistes qui visitent la paroisse en même temps que Mgr Lapointe décrivent les scènes que présentent les photos de ces jours.
(Saguenayensia avril 1980)

Dimanche le 3 juin, une légère baisse est notée avec 23.2.

Pour la messe dominicale, les paroissiens sont transportés par la flottille qui se rend à la vieille chapelle, ensuite au chemin de Normandin et au coteau du rang III. Après la messe célébrée par l'Abbé Jean Bergeron, Mgr Lapointe donne le sermon. Il exhorte à la paix les fidèles éprouvés, leur rappelant les malheurs et la patience de Job... Il annonce la fermeture de l'église pour le milieu de l'été ... "Il n'y a plus à songer un seul instant à réorganiser cette paroisse."

Les offices terminés, il faut recommencer tous les voyages d'avant la messe pour reconduire les gens dans leurs refuges. Pendant le diner, M. Louis Perron apporte de la part de M. Michel Guénard un télégramme venant de MM. Ermitage et Moreau et exigeant le changement de l'Alligator pour le Tulipe. Mgr Lapointe de répondre: "Je les verrai en passant à Roberval et je réglerai l'affaire; en attendant, le bateau restera ici."

Dans l'après-midi on va reconduire Mgr Lapointe et MM. L'Heureux et Poulain à la vieille chapelle d'où une automobile les transporte à St-Félicien. On revient au village, l'Abbé Bergeron monte à bord et l'on se rend au rang Nord, chez M. Georges Bélanger, faire de nouveaux sondages. On constate une différence de 4 pieds entre 1908 et 1928.

A NOS FRÈRES

ELEVAGE DE CHEVAUX CLAUDETTE DUFOUR - Gérant Adélarde Noël

Vente de chevaux - Service d'étalon classifié A

Ferrage et réparation de sabots à domicile. Tél:679-4350

Le lendemain, M. Ephrem Genest déménageait ses meubles. Il était demeuré dans sa maison avec un enfant jusqu'au 3 juin. La journée est encore occupée par le déménagement des meubles et animaux.

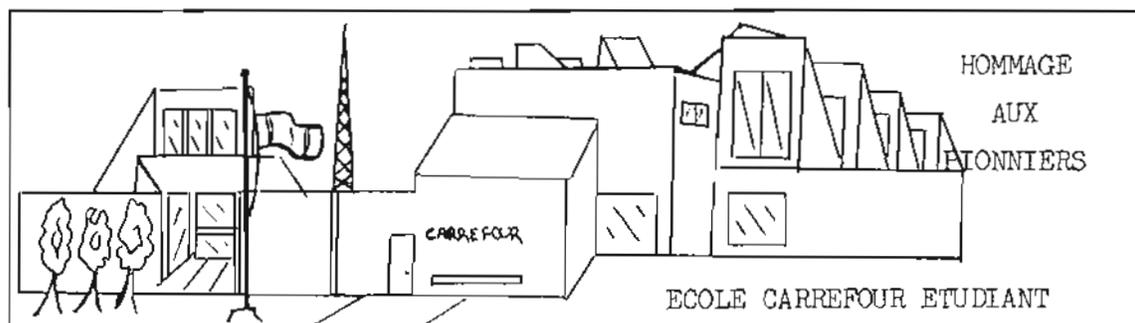
Un vieux yacht est envoyé par le député Moreau pour aider les sinistrés. Il se rend premièrement chercher des sacs de sable pour charger le pont. Il reste deux jours à St-Méthode. L'Alligator continue son service. Le niveau est à 22.5 mais les déménagements se poursuivent en chaland, la compagnie ayant repris son bateau le 6 juin.

La rivière revient à un niveau à peu près normal. Les caves sont nettoyées et désinfectées, tant dans les maisons qu'au presbytère et à l'église. On prépare le retour.

Pendant quelques jours sur les terrains en culture, les dommages causés sont visibles dès son retrait, mais l'infiltration des terrains avoisinants devait être constatée par un précédé reconnu valable tout autour du lac St-Jean.

Un extrait d'une lettre de M. Antoine Tremblay, daté du 9 août 1928, relate une visite de terrain par M. Low, représentant de la compagnie, venu constater les effets de l'infiltration. Celui-ci, avant de quitter St-Méthode, arrête chez M. le curé et lui dit: "M. le curé, la compagnie va acheter la paroisse en entier ... Nous avons constaté aujourd'hui que nous rendions incultes des terres que nous n'aurions jamais voulu croire affectées par le relèvement du lac. Je vais me rendre à New-York pour m'entendre avec les premiers au sujet de votre paroisse et je reviendrai vous voir."

Quelques 35 familles habitent encore dans la paroisse et refusent d'accepter la fermeture qui découlerait d'une vente globale. Soutenus par le curé Bourgoing, aidés par la compagnie, commence la lutte pour



conserver leur paroisse.

Les quelques notes relevées dans les procès-verbaux concernant la participation de la compagnie à la réorganisation nous ont incitées à demander au directeur du service immobilier de l'Alcan, un résumé de cette collaboration.

M. René Prévost, directeur, nous communique ceci:

Historique de St-Méthode

L'acquisition des terrains autour du lac St-Jean n'a pas été chose facile. Dès l'annonce de la construction de la centrale et des barrages de l'Isle Maligne, une forte opposition se manifeste et un mouvement de résistance s'accroît. Comme il est difficile d'acquiescer les propriétés nécessaires à l'exhaussement des eaux et que la population multiplie ses représentations auprès du gouvernement provincial, l'Assemblée législative sanctionne, le 1^{er} avril 1927, une loi concernant la fixation des indemnités exigibles à raison de l'élévation des eaux par les barrages à la Grande Décharge et à la Petite Décharge du lac St-Jean. Cette loi institue une commission d'arbitrage appelée " Commission du Lac St-Jean ". La commission est chargée:

- I- De déterminer l'indemnité à laquelle ont droit les propriétaires de terrains inondés dans le cas où la compagnie n'a pas déjà acquis le droit de les inonder:
 - (a) Par suite de la construction, du maintien et de l'exploitation des barrages construits à la Grande et à la Petite Décharge du Lac St-Jean.
 - (b) Par suite des dommages jusqu'à présent causés comme sus dit aux moissons ou autrement dans tous les cas où le propriétaire du terrain qui a subi de tels dommages n'a pas été payé.

COMPLIMENTS DE

HOTEL COLONIAL - RESTAURANT MELODIE

1286 Boul. Sacré-Coeur, St-Félicien.

- 2- De déterminer l'indemnité à laquelle a droit le gouvernement de la province par suite des dommages causés comme susdit aux améliorations, constructions et chemins lui appartenant;
- 3- De déterminer, conformément aux dispositions ci-après, l'indemnité à laquelle ont droit les personnes qui ont sur et dans les terrains des droits de servitude, d'usufruit, d'usage ou d'habitation, dans les cas où la compagnie n'a pas déjà acquis le droit de les inonder.
- 4- De rendre toute décision qui serait requise et nécessaire à la mise à effet de la présente loi.

Dans le cas des acquisitions de la plupart des terrains impliqués à St-Méthode, les compensations ont été établies par ladite Commission du lac St-Jean par jugements homologués et enregistrés pour valoir comme titre d'acquisition.

Ainsi, l'Alcan, par l'intermédiaire de ses prédécesseurs, soit Duke Price Power Cie, Saguenay Power Cie, Saguenay Transmission Cie, s'est intéressée de près à la paroisse de St-Méthode à compter de 1926. En cette année, la compagnie a fait un relevé topographique de toutes les terres de la municipalité en bordure de la rivière Ticouapé et Mistassini. L'Alcan conserve encore dans ses archives un plan de ces relevés sur lequel toutes les bâtisses du village y apparaissent avec le nom de chacun des propriétaires du temps. La compagnie d'alors, Duke Price, a procédé à l'acquisition des terrains pouvant être affectés par l'exhaussement du niveau du lac St-Jean, exhaussement concédé à Québec Développement Cie en vertu d'une convention signée le 12 décembre 1922 devant Me Charles Delagrave, notaire, passée avec le gouvernement de la province, alors représentée par l'Honorable Honoré Mercier.

En raison de la situation particulière de St-Méthode, où les ter-

CORTOISIE DE

LES ASSURANCES LEO COTE

1439 Boul. Sacré-Coeur, St-Félicien.679-0132

Assurance VIE - INCENDIE - AUTO - RESPONSABILITE

res sont relativement basses, la compagnie a dû acquérir une proportion beaucoup plus appréciable des terres que dans les autres localités du lac St-Jean. De plus, suite à l'inondation exceptionnelle de 1928, plusieurs agriculteurs de St-Méthode ont abandonné les fermes, craignant que les terres seraient régulièrement affectées, ou que le niveau du lac St-Jean rende la culture impossible. D'autre part, certains agriculteurs qui avaient vendu leurs terres à la compagnie, avaient choisi de se reloger dans les municipalités environnantes. En 1928, on a même craint que la paroisse disparaisse, suite à l'exode qui a suivi l'inondation de la fin de mai. Cette situation a provoqué plusieurs conversations entre le curé de la paroisse du temps, M. J.-A. Bourgoing, et les responsables de la compagnie. Tous ont réalisé qu'il était difficile de convaincre les agriculteurs que les terres qui avaient été inondées conservaient leur fertilité en autant que les fossés de drainage étaient entretenus en bon état. En collaboration avec le curé Bourgoing, la compagnie a invité les intéressés à occuper de nouveau les terres acquises par la compagnie. Un mouvement dans ce sens a été instauré et, en 1930, des annonces ont paru dans tous les journaux de la région et dans le journal "La Presse" de Montréal, indiquant aux intéressés la disponibilité de terres qui étaient déjà en partie défrichées et dont plusieurs étaient pourvues de maisons et de bâtiments de ferme. Le curé Joseph Fortin, qui succédait à l'Abbé Bourgoing en 1931, s'est fortement impliqué dans le mouvement et déjà cette même année, quinze candidats avaient été choisis pour occuper des terres laissées vacantes. Un comité avait alors été formé composé du curé Fortin, de Louis Couture et de Edouard E. Trudel, afin de faire la sélection de ceux qui avaient formulé des demandes d'occupation. Le mouvement de retour à la terre s'intensifie par la suite et 42 familles s'installent sur les terres jadis abandonnées.

COMPLIMENTS DE

BOULANGERIE ERNEST GUAY & FILS LTEE

1254, Boul. Sacré-Coeur St-Félicien

Tél: Bur: 679-1047

Rés: 679-0613

Rés: 679-0457

Un bail avec la compagnie permettait à l'agriculteur de faire l'exploitation des lots qui lui étaient concédés à un loyer annuel de \$1.00, et la compagnie s'engageait à solder elle-même les taxes municipales, scolaires et d'église.

Pour aider les cultivateurs à se bien organiser, la compagnie s'assure les services d'un agronome pour l'exploitation d'une ferme, dite modèle, sur une terre basse affectée par la crue de 1928, afin de s'assurer de la fertilité du sol. Elle y importe du troupeau laitier de la ferme des Pères Trappistes d'Oka.

La compagnie construit une nouvelle fromagerie et un moulin à scie, exploite une boutique de forge, un magasin général et une Caisse Populaire. La compagnie vend aux agriculteurs en place, des animaux pur sang à un prix de faveur et, par l'intermédiaire de la Caisse, permet aux cultivateurs d'effectuer le paiement de leurs animaux par leur livraison de lait à la fromagerie, sans intérêt.

A tous les agriculteurs réinstallés, la compagnie promet de leur céder un titre de propriété gratis s'ils s'avèrent des cultivateurs intéressés et, afin d'assurer une relève compétente, la compagnie instaure un régime de bourses d'études annuelles à l'école moyenne d'agriculture de Chicoutimi, pour les plus méritants du Cercle des jeunes agriculteurs de St-Méthode. Des bourses d'études pour des cours d'été à la même institution sont aussi octroyées aux jeunes filles.

Cet exemple de la collaboration, sans précédent dans l'histoire du Québec, s'avère un succès. Les agriculteurs se consacrent avec courage à leur entreprise pendant une période difficile, soit la crise des années 30. L'implication de la compagnie dans la caisse populaire devient vite une nécessité passée car les agriculteurs ont remboursé intégralement le prix d'achat de leurs animaux. Quelques années plus tard, le forgeron Alfred Jobin acquiert la boutique de forge, la fromagerie est

Un hommage de

MOUVEMENT DES FEMMES CHRÉTIENNES
Madame Bertha Boutin, prés.

cédée à Joseph Pelchat qui l'opère, et avec le temps le moulin à scie et la ferme sont vendus à ceux qui les exploitent. Il en a été de même pour le magasin général qui est passé à l'entreprise privée.

Ainsi en 1947, moins de vingt ans après l'amorce de ce mouvement de retour sur les terres abandonnées en 1928, la compagnie se sent fière de sa contribution et, dans une cérémonie impressionnante, elle remet à chacun des occupants un titre de propriété pour la somme de \$1.00. Ils sont à cette époque trente et un à recevoir le fruit de leur persévérance, alors qu'ils étaient un peu plus de quarante au début. Pour le curé Fortin, c'est un accomplissement et une performance dont il est fier à juste titre, car il a été le principal instrument de ce mouvement " de retour à la terre ". Il s'en réjouit avec toute la population de St-Méthode et ne ménage pas ses éloges à l'endroit de la compagnie qui a rendu cette expérience possible, grâce à sa compréhension, à sa collaboration et aux gros sous qu'elle y a consacrés. En fait, la compagnie vient de remettre en propriété aux agriculteurs des terres qu'elle a acquises au coût de plus d'un demi-million de dollars. Cette cession des terres de la compagnie restera mémorable, tout particulièrement pour ceux qui y ont travaillé et ceux qui y étaient impliqués.

Nos dossiers indiquent qu'en 1926, la population de St-Méthode était de 1,260 alors qu'en 1931 elle avait été réduite à 545. Toutefois, on note qu'en 1940 la population atteint 1,350. D'autres notes retrouvées dans nos dossiers indiquent qu'il y avait 64 familles en 1928 alors que le nombre était de 204 en 1944.

Autres contributions de la compagnie

La désorganisation de la paroisse de St-Méthode qui s'est fait sentir en 1928 et la crise économique qui a suivi, ont durement affecté les finances de la fabrique. Dès 1930, le curé Bourgoing faisait appel à la

HOMMAGE AUX PIONNIERS

LA FAMILLE DE:	Richard	Claude	Margot	Gilles
	Lorenzo	Normand	Pauline	Thérèse
Pierre Gagnon	Claudette	Michel	Philippe	
Alice Richard	Gérard	Jules	Paul	23 petits-enfants

compagnie pour l'obtention d'octrois ou de subsides afin de permettre à la fabrique de balancer son budget. On se rappellera que l'église avait été construite en 1907 et parachevée en 1922. En 1922, la dette de la fabrique est de \$109,800. et, afin d'assurer le paiement de cette dette, les syndics de la paroisse procèdent à l'établissement d'une taxe d'église appelée alors "répartition". Cette taxe permettra de rembourser la dette et les intérêts sur une période de 30 ans, le dernier paiement devant être effectué en l'année 1951. En raison de la diminution de population, il est facile de conclure que pendant les années de crise le remboursement de la dette devient difficile. C'est alors ce qui a incité le curé Bourgoing à solliciter une aide pécuniaire de la part de la compagnie. Effectivement, de 1930 à 1935 inclusivement, la compagnie verse tous les ans à la fabrique et au curé des sommes annuelles variant de \$900. à \$6,000.

Tôt après l'extinction de la dette de la fabrique, le curé Ernest Lévesque songe à réparer et rénover son église. Des travaux de rénovation sont alors estimés à environ \$27,000. Ces travaux sont exécutés en 1954. Comme la compagnie est encore liée étroitement aux affaires de St-Méthode, elle verse une contribution de \$10,000.

D'autre part, dès son arrivée à St-Méthode en 1950, le curé Lévesque y forme un comité d'embellissement afin d'améliorer l'apparence du village aux yeux des automobilistes qui circulent en plus grand nombre. Il s'agit alors de peindre les maisons du village, d'améliorer l'apparence des terrains en y entretenant des pelouses et y effectuant des plantations d'arbres. Ce mouvement connaît un certain succès grâce à la collaboration des propriétaires du village et, comme chacun peut s'en douter, la contribution de la compagnie est à nouveau sollicitée. Pour être partie à ce programme d'embellissement, la compagnie souscrit

GRACIEUSETE DE

CENTRE MEDICAL DE ST-FELICIEN
1075 Boulevard Sacré-Coeur
Téléphone: 679-0943

Médecins: Wilfrid Dumas
Fernand Gagnon
Laval Boily
Carol Gagné
Gaston Côté

\$400. pour l'achat de peinture et fournit une quantité appréciable de chaux pour rafraîchir les bâtiments de ferme. Un peu plus tard, le curé Lévesque fait des démarches auprès de la compagnie pour qu'elle rende disponible les terrains vacants du village afin de permettre la construction de nouvelles habitations. Une pression identique avait été faite par le curé Fortin en 1949. Cependant, cette entreprise comportait certaines difficultés pour la compagnie car les terrains non construits du village qui appartenaient à la compagnie étaient hypothéqués en vertu d'un acte de fiducie passé en 1946 et dont la durée était de 30 ans. Donc, pour permettre la vente des terrains du village, il fallait que la compagnie obtienne une mainlevée de l'acte de fiducie, et cette procédure était difficile et onéreuse. Malgré ces obstacles, et suite aux représentations faites par la compagnie vis-à-vis ses fiduciaires, une mainlevée est finalement obtenue et les lots du village sont subdivisés et vendus par la compagnie en 1959 à un pris nominal, ce qui permet une augmentation de la population dans le village même. Point n'est besoin d'ajouter que le revenu de la vente des lots du village était de beaucoup inférieur au coût des démarches.

Pendant toute la période de temps au cours de laquelle le curé Ernest Lévesque a dirigé les destinées de la paroisse de St-Méthode, il a régulièrement frappé à la porte de la compagnie pour assurer sa collaboration à toutes sortes de mouvements. D'abord pour la cession gratis des terrains occupés par la fabrique, puis pour les terrains nécessaires à la construction d'écoles, ensuite pour des travaux de drainage, d'entretien de ponceaux, de gravelage, etc. Quant à la contribution de la compagnie envers la ferme modèle, la fromagerie, la forge, le moulin à scie, le magasin général et la caisse populaire, il nous est impossible de fournir le montant exact de cette contribution totale, car les dossiers s'y rapportant ont été détruits il y a quelques années.

COMPLIMENTS de

HOTEL-MOTEL DU MOULIN

1920 Rang St-Eusèbe St-Félicien 679-1871

17 unités de chambre-Piano Bar le Parisien

On retrouve cependant certaines notes à l'effet que ces entreprises représentaient un déficit de plus de \$48,000. pour les deux premières années de leurs opérations.

La paroisse de St-Méthode, pendant plus de 40 ans, a été l'objet d'une considération particulière et soutenue de la part de l'Alcan et de ses prédécesseurs. A plusieurs reprises, certaines autres paroisses du lac St-Jean ont même accusé l'Alcan de réserver ses faveurs à St-Méthode et cela à leur détriment.

Aujourd'hui, St-Méthode n'a rien à envier aux municipalités environnantes et a droit d'être fière de la place qu'elle s'est taillée en ce secteur. Ce succès est la résultante des efforts constants consentis par sa population et l'Alcan se félicite de s'être associée aux courageuses personnes qui ont rendu ce succès possible.

René Prévost, directeur
Service Immobilier
Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée
Jonquière.

8 mars 1979

Certains conservent des souvenirs amers de cette période, d'autres admettent avoir fait un bon marché, avoir "profité" de l'occasion de vendre; après plus de cinquante ans, la diversité d'opinion persiste encore. La population de 1926 a payé une industrialisation régionale qui n'a pas encore pénétré dans les limites de la municipalité.

En hommage a tous les anciens!

FAMILLE LUCIEN DION & MONIQUE SIMARD

Gilles - Boris - Reyna - Karol - Serge
Tonie - Manon - Janik - Sabin



Vue du village au moment où l'eau a atteint son plus haut niveau: 23.59.

Lors de la baisse des eaux, vers la mi-juin.





27 mai.

Lors du sauvetage, une auto est remorquée par un cheval afin d'aider au déménagement.



27 mai.

Sauvetage des animaux de la famille Genest.



4 juin.

La famille de M. Ephrem Genest fut la dernière à quitter leur habitation au rang V.



Mercredi 30 mai

L'échelle d'étiage indique 23.59 à Roberval. Ici: Partie sud du village et rang V.



Mercredi 30 mai

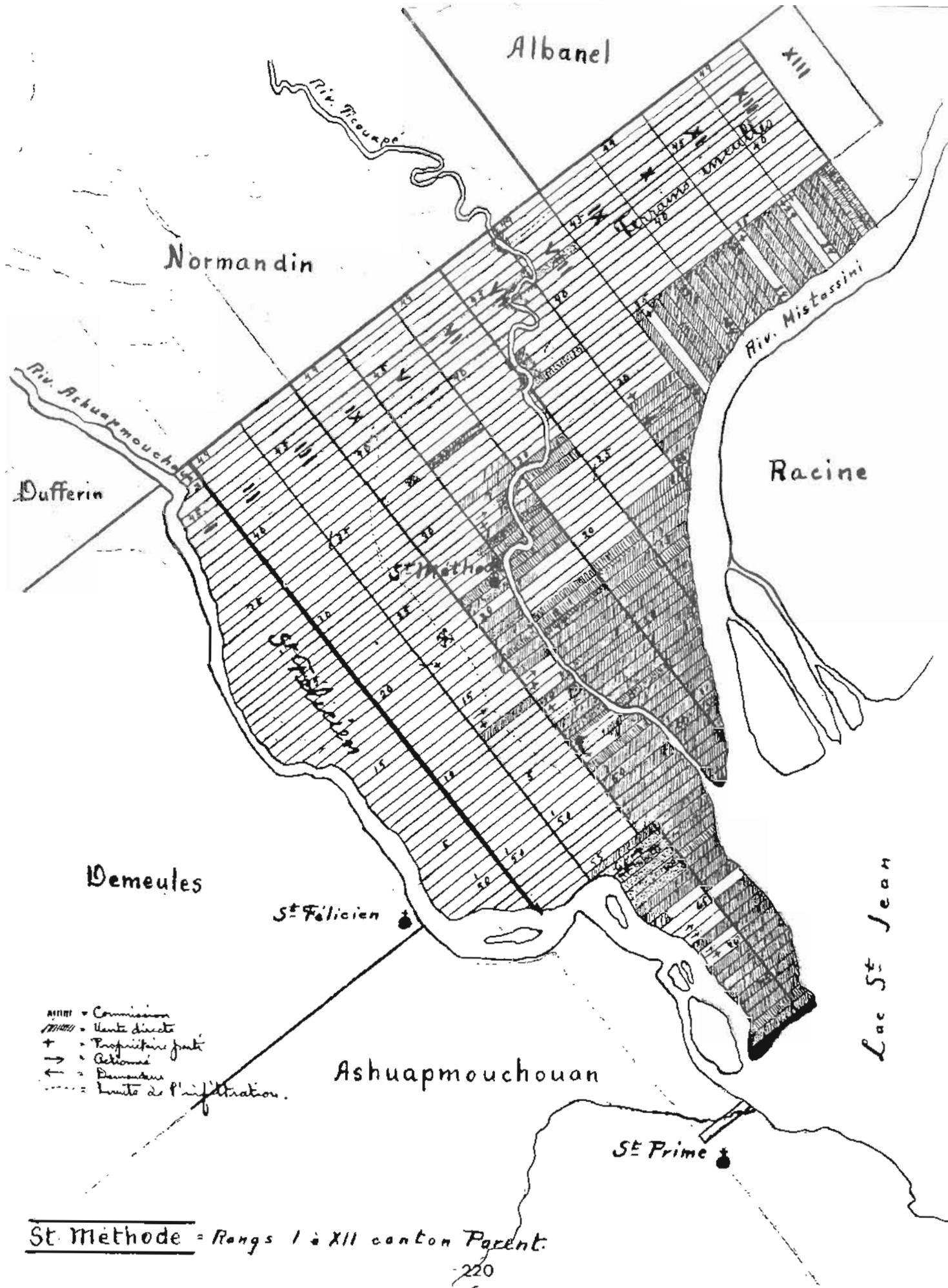
Partie sud du village.



Mercredi 30 mai

On doit entrer en chaloupe au magasin de la compagnie.





St. Methode = Rangs 1 à XII canton Parent.

SOUVENIRS DE S ANCIENS

MEMOIRES DE JOSEPH BELANGER

Je suis né à St-Sébastien d'Aylmer, comté de Beauce, le 8 juillet 1872. Mon père c'était Jean Bélanger né à St-Gervais. Ma mère Philomène Morin de St-Anselme, de Dorchester. Mon père est mort à 59 ans à St-Méthode, enterré au vieux cimetière. Ma mère est morte à 82 ans, et enterrée au cimetière actuel.

Quand mon père est arrivé à St-Méthode il parlait de St-Sébastien, il était cultivateur. J'avais 7 ans. Parti de St-Sébastien en voiture par le chemin de Québec, il avait vu des annonces dans les journaux par le père Lacasse, vu que chez nous à St-Sébastien c'était une terre de roches. J'me rappelle qu'il y a deux ans, quand je suis allé à St-Sébastien, il y avait 54 ans que je n'y étais pas allé. Je suis resté surpris de voir que sur notre ancienne terre, ça n'était que des roches blanches à travers lesquelles y poussait un peu d'arbo. (herbe) C'était pauvre ces terres-là, c'est pas créable. (croyable)

Vous devriez trouver dans les livres du père Lacasse, missionnaire colonisateur, des "dictons" des débuts de la colonisation au Lac Saint-Jean. Mon père ayant lu cela, qu'on colonisait le Lac St-Jean, partit de sa terre, avec mon frère Napoléon à la fin de novembre. Roberval faisait rien que commencer à s'ouvrir.

En arrivant à Roberval il avait vu des champs de blé remplis de beaux épis et on voyait des souches à travers. Il avait visité des terres de Roberval à St-Méthode, il avait passé 3 semaines et avait été ben surpris de voir ces belles moissons mûres, alors qu'en partant de chez lui tout était gelé.

Tout le tour du Lac St-Jean était en bois, toutes les terres étaient très bonnes pour la culture. Tout poussait à pleine terre et les gelées venaient tard.

Mon père est revenu à St-Sébastien au mois de décembre. Il a par-

lé tout l'hiver de s'en venir au Lac St-Jean. Il a parlé de vendre sa terre et il a essayé d'amener de ses amis avec lui. Alors au courant de l'hiver 1879, il a vendu sa terre à not voisin.

L'automne d'avant, mon frère Napoléon était resté à St-Prime passer l'hiver chez Jean Fradette. Au mois de mars suivant, mon père est reparti en voiture d'hiver, avec ma soeur Fidelise, ça pris à peu près 8 jours. Arrivé à St-Prime, il a pris mon frère Napoléon et sont montés jusqu'à St-Méthode.

Au commencement de juillet 1880, on a parti de St-Sébastien et on s'est rendu à Lévis dans deux jours. On a couché là chez des connaissances et on est parti le lendemain matin, en bateau de Québec et on est débarqué à Chicoutimi à 3 heures le lendemain matin.

Nous étions tous les enfants à part les deux qui étaient déjà rendus avec notre père. Notre mère était avec nous-autres. On avait apporté tout notre ménage, qui était pas gros je vous assure. On est parti de Chicoutimi avec une "wagine" et un vieux cheval le jeudi matin et le dimanche suivant on était à St-Prime. On s'est rendu à St-Méthode dans l'après-midi. Pour passer la rivière St-Félicien, fallait prendre un bac à rames. Je vous assure que les chemins n'étaient pas beaux ... A partir de l'autre côté de l'église de St-Prime, jusqu'à la rivière à l'Ours, il n'y avait personne qui restait, alors c'était des chemins en plein bois, pleins de roches et de corps d'arbres.

Quand on est arrivé à St-Méthode, il y avait une première maison au bout du chemin de 4 milles, c'était Napoléon Perreault. Au coin de la route cette maison est encore là, mais ce sont des Boucard qui y demeurent.

Hubert et Odilon, Napoléon et Olivier Perreault occupaient tous ce coin de la route.

La première chapelle de St-Méthode était bâtie 4 lots plus loin, on peut voir encore à cet endroit la place de l'ancien cimetière, et la chapelle était à un arpent de là envers la rivière.

Dans le temps, où était la chapelle, c'était la terre de Théophile Dion. On était desservi de St-Prime par le Rév Belley, qui était curé.

Avant nous autres, il y avait à St-Méthode les 4 frères Perreault , qui venaient d'Arthabaska.

A peu près en même temps que nous autres sont arrivés à St-Méthode Joseph Hébert de Ste-Sophie d'Arthabaska, Charles Hébert de la même place ainsi que les Perreault, Georges et Chrysologue Marceau, deux frères, venant de Lambton. Joseph et Théophile Dion étaient aussi de Lambton. Tout cela était du temps de la mission du Rév. Belley.

Le premier curé qu'on a eu comme résident, c'était M. Louis Tremblay, de Charlevoix, je crois.

Quand je suis arrivé, il n'y avait pas de chapelle de construite en core. Il n'y avait pas eu beaucoup de messes de dites et les premières messes se sont dites chez Théophile Dion, à peu près 4 ou 5 ans de temps tous les deux mois.

La première chapelle qui fut construite tout près de la maison de M Théophile Dion, a été vendue ensuite à Joseph Trudel. Je n'y ai pas travaillé j'étais encore trop jeune, mais mon père y a travaillé. Elle était bâtie toute en pièces équarries à la hache.

Quand notre premier curé, M. Thomas-Louis Tremblay est arrivé, le presbytère était bâti. Il est resté ici 6 ans environ. Quand M. Tremblay a été nommé premier curé, j'avais 14 ans, j'avais fait ma première communion avec le Rév. Belley. Je n'avais pas encore été à l'école, il n'y en avait pas.

Les trois plus vieux de chez-nous avaient pu aller à l'école, pour apprendre à lire et à écrire avant qu'on arrive ici et moi j'étais trop jeune et avant que les écoles fussent organisées à St-Méthode, j'étais devenu trop vieux pour y aller ; alors je n'ai pas été à l'école du tout.

Quand on est arrivé à St-Méthode, mon père a pris un lot à 3 milles de la vieille chapelle, environ 5 milles de l'église actuelle. Il y avait à peu près 2 ou 3 arpents de terre de faits et il y avait un petit camp de bâti. Je ne sais pas par qui. Mon défunt père avait acheté les droits de celui qui avait défriché le coin de terre et bâti le camp. Il avait payé je crois \$75.00. Au gouvernement, il y avait un lot de 100 acres à présent en grande partie baigné par le Lac lorsqu'il a été haussé

en 1927.

On a donc commencé à défricher cette terre tous mes frères et notre père. Durant 15 ans environ, on était 8 enfants avec la mère à travailler tous ensemble.

Alors en 1899, les grands travaux de Shawinigan ont commencé. Not' terre toute défrichée, alors on a commencé à se disperser. Napoléon et Pierre sont allés travailler à Shawinigan et moi je suis allé les trouver à la Toussain.

Quand je suis allé travailler à Shawinigan j'avais une terre à moi à St-Méthode depuis 3 ans, alors au printemps je suis venu faire les semences, ensuite je suis retourné travailler et dans le premier hiver j'ai connu ma femme, à Shawinigan. Je pensionnais chez Louis Grandmaison, le beau-frère de ma future, a venait faire des tours; là ont commencé mes premières amours.

Je me suis marié le 18 juillet 1900, et je suis revenu sur ma terre à St-Méthode. J'y ai passé le reste de l'été et suis retourné travailler encore pour l'hiver à Shawinigan avec ma femme, ensuite on est revenu à St-Méthode pis là, les hivers, j'allais au chantier.

Dans ma vie, j'ai eu plusieurs charges publiques, syndic dans la construction de l'église, marguillier, conseiller municipal et commissaire d'écoles. J'ai eu la médaille de bronze et un diplôme de concours agricole en 1924 et 1925.

Dans ce temps-là, je m'occupais ardemment d'agriculture, je connaissais bien des agronomes, ... Quand ils sont venus faire l'inspection pour le concours, on était après faire les foins. Ils m'ont fait remplir les formules et je pensais qu'on était plusieurs concurrents mais j'étais le seul sans le savoir. Je m'étais bien adonné, j'avais du vrai beau foin et j'avais fait du travail spécial. J'avais jusque changé un cours d'eau qui brisait une partie de ma terre. J'avais une vraie bonne terre, ben planche, on pouvait voir un mouton de l'autre bout sans se tromper.

A la hausse du lac, j'ai été obligé de vendre par exemple. J'ai pu vendre à la valeur des 2/3 plus haut que l'évaluation. \$15,000.00 que j'ai vendu. C'est malheureux que la plupart n'ont pas profité de cet ar

gent. En vendant, j'ai acheté au 4 de Normandin pour \$14,000.00, et j'ai mis \$1,000.00 sur la maison.

C'est vrai qu'il est venu des crises. Lorsque le foin se vendait \$4.00 et \$5.00 le 100 bottes, on avait engrangé nos récoltes de foin. Après deux ans et demi, le foin était devenu rare, alors on a fait un bon coup et on a vendu le foin à \$12.00 le 100 bottes. La première année on a semé 250 minots et on a récolté 2,000 minots, la terre était ben bonne.

Ces notes ont été prises à Normandin où demeurait M. Bélanger, par J. Emile Fortin, pour la Société Historique du Saguenay, le 19 février 1947. M. Bélanger était encore très alerte pour son âge, 75 ans. Il avait bien travaillé toute sa vie mais ne le regrettait pas. C'est avec des hommes de cette trempe que l'on a bâti notre pays.

NOTES HISTORIQUES SUR M. LE CURE EUGENE HEBERT ANCIEN CURE DE ST-METHODE

Ces notes ont été prises dans les mémoires de Madame Eric Sauvageau laquelle avait été sa ménagère quand il était à St-Méthode, par J. Emile Fortin, le 15 mars 1969. Madame Sauvageau était alors âgée de 96 ans.

C'est elle qui parle - J'ai travaillé au presbytère de M. le curé Eugène Hébert quand il était curé à St-Méthode.

M. Hébert, on disait qu'il était malin, il avait été vicaire à Roberval avant, j'ai été 5 ans ménagère pour lui, on disait qu'il était sévère, mais vous savez, un père dans une famille, faut qu'il soit sévère pour bien les élever, un curé c'est pareil. Y avait de quoi aussi, un curé quand il arrive dans une paroisse, y a des changements à faire, ensuite il y a eu des tracas...

Quand ils ont voulu changer la chapelle, elle était en bois cette chapelle là; elle était au coin de la vieille route, a fallu qu'ils la change pour la placer où elle est à présent, y a eu bien du trouble, c'était épouvantable.

Quand Monseigneur a donné la décision où l'église devait être pla-

cée, la guerre a pris. Il y en avait beaucoup qui étaient contre cela, ils ont fait une grande assemblée d'église et tous les francs-tenanciers y étaient. Y en a un qui s'est levé, il a dit à Mgr : " Barrez-moi de sur la liste de la religion catholique ", c'était un Perreault . Mgr a répondu : "Ca m'est égal, faites ce que vous voulez".

Il y en avait beaucoup qui n'étaient pas contents, ils ont fait du trouble. Ils ont coupé là corde du pavillon puis les balises. Ca tombait de tous les côtés dans le chemin... On aurait dit que tout le monde était enragé.

Toujours que l'église s'est bâtie pareil, je pense que c'était M. Bussière qui dirigeait les travaux.

Il était bon pour tous M. le curé Hébert, c'était un homme qui était prompt, quelque chose qui lui faisait pas c'était tout de suite Bang! Mais après ça fini, il n'avait pas de rancune. Moi dans 5 ans avec lui j'ai pas eu un mot qui faisait pas.

Le soir avec Mlle Tremblay, qui était institutrice, et le petit garçon qui venait s'occuper de l'église, on se trouvait quatre, et bien on jouait aux cartes. Mais M. le curé faisait fâcher Mlle Tremblay qui était orgueilleuse un peu. M. le curé Hébert avait ben du plaisir, car il était ben joyeux pis y était joueux aussi.

Dans le temps des fêtes y avait de la visite de prêtres, ça arrivait des grosses carrioles, ils étaient 4 prêtres, y passaient des nuités là, ça chantait, y faisait danser M. le curé, pis ils se jouaient des tours pour rire. Des fois on était rendu à 2 heures dans'nuite pis ça dormait pas encore. M. le curé Hébert a toujours été ben joyal.

**Hélicitations et
Reconnaissance
à nos fondateurs**

La Famille Adrien Girard
Solange Audet
André Girard
Sylvain Girard
Jacques Girard

Je vais avoir 83 ans, le 23 août, pis j'suis né à St-Méthode, à environ 20 arpents de la rivière, dans le rang de l'ancienne église. J'ai été baptisé dans l'ancienne église de St-Méthode, deux milles plus bas que l'église d'asteur.

Mon père, c'était Abraham Lalancette dit Breton. D'où que ça venait les Lalancette? Ca j'le sais pas. On avait de la parenté dans le coin de Chicoutimi.

Le père y se serait marié en 1880, une fois marié y s'est pris un lot. Le lot du père était ben p'tit parce que c'était pas un cultivateur. Il a construit sur un coin du lot une maison de 25 par 25, avec quelques bâtiments: une ched, une grange, une étable pour les moutons, cochons et pis le cheval.

J'ai fait ma première communion avec le curé Hébert. C'est rien qu'avec ma femme que j'ai appris à lire et à écrire couramment pour me débrouiller sans trop de mal; a l'avait ben plus d'instruction que moi elle, avec sa septième année. C'était bon dans mon temps, ça.

On a été élevé assez pauvrement par des parents pauvres et sans instruction. On est tous venus au monde dans la même maison de colon à St-Méthode. Quand on venait au monde, y était pas question de docteur dans le temps, rarement de sage-femme. C'était des parents, si y en avait, ou simplement la voisine. Quand il fallait des soins absolument, y avait les ramancheurs, les soigneurs et un docteur à St-Félicien, le dr Poliquin. Mais quand on le faisait venir, le malade avait le temps de mourir bien des fois, surtout l'hiver, et surtout parce que le monde attendait trop longtemps, à la dernière minute.

Notre maison, le père l'a fait, pis année après année, il l'a améliorée, arrangée à son goût. Alphonse avait planté deux rangées d'arbres chaque côté de not chemin de maison, des cerisiers et des peupliers. Les peupliers étaient encore là y a une dizaine d'années, y étaient pas mal gros. La maison est disparue, elle. Au début, elle était vaste à l'intérieur, le plancher en bois brut, mais la mère se faisait des lèses de catalogue et mettait ça sur son plancher, parce qu'

elle était fière la mère. Les parents avaient leur lit entouré de rideaux dans un coin pour se cacher des enfants qui dormaient dans l'autre coin. Plus tard, on a fini le grenier pis les enfants couchaient en haut. On grimpait au commencement, avec des barreaux fixés au mur. Les meubles, mon père en a fait plusieurs ou il allait voir un meilleur que lui dans nos voisins.

On cultivait du foin, un peu de blé, de l'avoine, des patates et des légumes. La mère faisait des sarrages pour l'hiver, avec les fruitages de l'été pis les légumes qu'on cultivait. Elle faisait ben à manger comme la plupart des femmes de colon du temps. Elle faisait tout le linge de ses enfants, les onze... Elle faisait même nos chaussures. Tu te prenais de la laine qu'a faisait fouler à l'eau chaude avec du savon, ça venait épais comme du feutre, ça faisait des bonnes bottes chaudes en plus que c'était pas usable.

On avait chez nous pour la mangeaille, un gros poêle à deux ponts et pour le transport, y avait un quatre-roues, une carriole et un berlot pour l'hiver. A part la culture t'avais la chasse pour te nourrir. Le père partait des grandes semaines à la chasse, comme ça on ne se nourrissait pas rien que avec de la soupape, pis on avait toujours de la viande sur la table contrairement à bien des familles de pauvres cultivateurs. On avait de l'ours, de l'orignal, du lièvre, de la perdrix, ainsi que de toutes les sortes de poissons possible. Le père y était bon chasseur, y avait un fusil à double cap, y fabriquait lui-même ses balles avec un moule à balles.

En plus le père y était musicien à ses heures, y avait son violon, sa musique à bouche, ses cuillères et son accordéon. Comme violonneux y était pas pire pantoute... toute la paroisse lui demandait de venir jouer dans les veillées et les noces.

La petite école à St-Méthode était chez Jos Dion de mon temps. Jos Dion avait eu le premier moulin à battre que j'ai vu, y était simple avec un cheval.

Vers 1907, l'église a été monté deux milles plus haut que où elle était en premier. Nous autres on se retrouvait à quelques cinq milles

de l'église pis le père a décidé de ne pas aller à la messe là. Finalement y a décidé de déménager à La Doré. Moi je me suis rendu à Montréal où j'ai travaillé dans une manufacture de coton comme tisseur, mais pas longtemps. J'ai pris ensuite le métier de plâtrier, mais j'l'ai laissé c'était trop salaud. J'ai décidé de devenir briqueteur comme mon frère Alphonse. On portait des belles grandes overalls blanches nous autres les maçons ...

Je me suis marié le 19 août 1916 avec Rose-Anna Lamothe. J'avais 26 ans pis elle 22.

Note concernant la provenance du nom Lalancette:

Les généalogistes ne peuvent que voir un rapprochement entre Abraham Lalancette et Pierre-Henri LeBreton dit Lalancette, qui de la Malbaie sont venus s'installer à Chicoutimi et Grande-Baie. Le métier de Pierre-Henri Dubois-LeBreton lui vaudra un surnom qui deviendra en moins de vingt ans son nom véritable. Chirurgien, il aura donc à utiliser le principal instrument de travail de la Corporation des chirurgiens de l'époque, soit "la lancette" pour pratiquer des saignées, principal remède à tous les maux en ce temps.

Ces notes ont été recueillies par Mario Lalancette, petit-fils de M. Edmond Lalancette, le 5 juin 1977.

MEMOIRES DE MME IRENE DUGUAY

Mme Duguay était âgée de 86 ans lorsqu'elle a raconté ses souvenirs. Elle est présentement décédée. Elle a vécu à St-Méthode de 1907 à 1928, et elle nous relate les faits qui ont marqués ce temps.

Ma famille est arrivée à Notre-Dame-de-la-Doré, mais je me suis mariée à St-Méthode, nous venions de Charlevoix. Je suis venue ici pour faire la classe en 1907 et je pensionnais chez une dame Martel. J'ai fait le trajet en voiture d'hiver, c'était fin octobre: il y avait des routes et nous utilisions les voitures.

Nous allions à la messe à l'église actuelle qui venait d'être construite, elle était neuve. Le curé Thomas Tremblay célébrait la messe, seulement c'était un prêtre malade et il n'a pas été longtemps; c'est un autre curé Tremblay qui l'a remplacé, lui-même n'a fait que quelques mois, et c'est ensuite M. le curé Bourgoing qui est venu prendre la place.

Les prêtres étaient assez sévères, on nous défendait la danse surtout, ils avaient beaucoup d'influence sur la vie quotidienne des gens. Nous avions beaucoup de respect pour eux, nos relations étaient amicales avec le curé.

Il y a eu presque un drame lors du changement de place de l'église, il y a eu beaucoup de chicanes. C'était en 1905, il y a même des gens qui ont abandonné leur religion, mais moi je n'étais pas encore de l'endroit.

Il y avait une seule école dans le village et une autre à la place de la vieille église, dans le bas de la paroisse. Une journée de classe représentait beaucoup d'ouvrage, car on faisait de la 1^e à la 7^e année, l'inspecteur passait une fois par an. A l'occasion de ces visites, nous exerçons les enfants à être polis et à avoir un bon maintien.

Les personnages importants de la municipalité étaient le curé et le maire, il n'y avait pas de médecin. Pour en consulter un il fallait aller à Roberval.

Il y avait un magasin général et c'était un M. Gobeil qui en était le propriétaire. Le forgeron était un M. Bouchard qui venait de Bagotville, le cordonnier M. Adrien Gosselin, M. Mérand était le fromager et la fromagerie existait lorsque je suis arrivée.

Le service postal fonctionnait de la sorte: une fois par semaine, le courrier arrivait de Roberval par voiture. La correspondance était très rare parce qu'il n'y avait pratiquement que des gens illettrés. Le maître de poste était M. Alphonse Richard, en même temps il tenait un petit restaurant.

La vie qu'on menait dans la paroisse était très tranquille. Il n'y avait pas de lieu d'amusement. Les seules soirées qu'on pouvait faire

c'était dans le temps des fêtes, ou alors on se réunissait les familles pour jouer aux cartes ou on faisait un souper. On ne faisait pas tellement de pique-nique, on ne pouvait pas danser c'était défendu, mais on pouvait chanter, et pour ça, on a chanté mon mari et moi.

Mon mari a commencé à chanter pour la messe il avait 18 ans. Il m'a charmé par son chant dans l'église lorsqu'il a entonné un morceau le jour de la bénédiction des cierges.

Chacun avait sa provision de boissons alcooliques pour les occasions spéciales et pour le temps des fêtes, c'était très bon marché.

Les fréquentations entre jeunes gens étaient très paisibles. Les garçons et filles qui se rencontraient étaient chaperonnés. On s'amusaient à des jeux de société, les seules sorties que l'on pouvait faire, c'était des promenades en voitures le dimanche s'il faisait beau, mais jamais un couple seul, il fallait être deux couples...

La politique avait beaucoup d'impact sur nos vies et les personnes âgées en discutaient très chaudement pendant les périodes d'élection.

Le travail quotidien d'une maîtresse de maison c'était d'entretenir sa maison, faire son manger, tout se faisait à la maison: on cuisait le pain, on faisait le beurre, on tuait nos viandes et on les préparait à la maison. Le lavage se faisait sur la planche à laver, les planchers se lavaient à la brosse. C'est comme ça que le temps se passait, et il se passait bien. Il fallait aussi filer la laine, faire le travail au métier, les couvertures de lits, faire les robes et autres vêtements les bas se faisaient tous à la maison, les tuques et mitaines aussi.

Le temps de préparation des repas dépendaient de chaque famille, évidemment plus la famille était nombreuse et plus on devait y consacrer de son temps.

Les menus comportaient surtout: du lard salé qu'on avait à l'année, des fèves au lard, de la soupe aux pois quand on pouvait en récolter avant qu'ils gèlent, les desserts n'avaient rien d'extravagant, il se composait souvent de tarte aux raisins. Les repas n'étaient peut-être pas aussi variés qu'aujourd'hui, mais la nourriture était bonne et naturelle.



1- Photo du haut: Antoinette, Marie et Albert Goudreau.

2- Photo du bas à gauche: Mme Frédéric Duchesneau.

3- Photo du bas à droite: M. et Mme Raoul Hébert





GLANURES

Traitant de divers sujets, puisés çà et là, ces notes complémentaires s'ajoutent aux écrits des archives locales.

LA CONTRÉE DU LAC ST-JEAN

L'arpentage du territoire fut fait par P.A. Tremblay qui dit dans son rapport, publié en 1888: "Le Canton Parent, qui renferme une étendue d'environ 50,000 acres, se compose pour les trois-quarts de terre égale, sèche et sablonneuse, mais fertile; l'autre quart est marécageux. Le bois a été en partie détruit par le feu; la forêt qui reste se compose d'épinière, de bouleau, de merisier, etc. Il y a dans ce canton des gisements de peinture et d'ocre en abondance."

Puisé dans "La Contrée du Lac St-Jean", publication gouvernementale datant de 1888.

LE SOL DU CANTON PARENT

Le sol du Canton Parent est généralement composé de terre argileuse et couverte en plusieurs endroits d'une couche de terre jaune sablonneuse. Le feu a ravagé à plusieurs reprises une grande partie de l'espace compris entre les rivières Ashuapmouchouan et Mistassini. Une étendue considérable de terre propre à la culture paraît s'étendre de chaque côté de la rivière Mistassini dont le cours paisible offre une communication facile avec les établissements du Lac St-Jean. A l'extrémité de la pointe formée par les rivières Mistassini et Ashuapmouchouan, il y a des belles prairies naturelles, ainsi que sur les lots soixante-et-treize et soixante-et-quatorze du troisième rang et sur les petites îles situées à l'embouchure de la rivière Tikouapé.

Tout le terrain compris dans les limites du Canton Parent et au delà, jusqu'à une grande distance, est généralement très uni; à part quelques roches et rochers que j'ai remarqués sur les bords des rivières, je n'ai point trouvé dans tout l'espace que j'ai arpenté un caillou de la grosseur d'un marbre à jouer.

Écrit par P.A. Tremblay en 1864.

DESCRIPTION DE LA RIVIERE

La rivière Tikouapé serpente au sud-est du grand cordon, à une distance variant d'un mille à deux milles et demi vers le milieu du cordon et s'en approche en arrivant à l'extrémité ouest.

Rien de plus charmant que la vallée de ce cours d'eau. Il n'y a rien de pareil dans le Saguenay, pour ne pas dire ailleurs. Coulant tranquillement ses eaux noires vers le lac Saint-Jean, les ormes et les saules qui ombragent ses rives y reflètent comme dans un miroir leurs troncs élancés et leurs branches longues et flexibles.

Texte de P. H. Dumais, 31 janvier 1872.

UNE VISITE MINISTERIELLE

Le voyage du ministre de la colonisation et des travaux publics, effectué en 1901, est relaté en entier mais nous en extrayons la partie racontant la visite à St-Méthode.

Venant de St-Félicien, le 26 septembre, deuxième jour de leur voyage, le relationniste remarque " que le seul pont de l'Ashuapmouchouan est à 2 milles au nord du village de St-Félicien, et pour aller à St-Méthode, il faut revenir d'autant sur ses pas sur la rive opposée. C'est une anomalie que ce pont Taillon. La rivière forme en cet endroit une série de cascades qu'on pourrait élever à 25 pieds de tête d'eau au moyen d'une chaussée, ce qui fournirait une énergie de 10,000 à 20,000 chevaux, car la rivière tout entière y passe, et elle a presque les proportions du St-Maurice. Avis aux hommes entreprenants.

A l'entrée du chemin qui conduit à Tikouapé, un porte-drapeau à cheval, tout enrubanné nous attend pour nous précéder jusqu'à l'église

Courtoisie de

JEAN-MARIE GAGNON

courtier d'assurance

1148, rue St-Antoine, St-Félicien. P.Q. C.P. 217 tél.:679-1485

de St-Méthode. M. Denis Gauthier, marchand à St-Félicien, M. le notaire Coulombe, les maires de St-Prime et St-Félicien, M. A. Brassard, de Roberval et plusieurs autres grossirent le cortège. Près de l'église, le maire de St-Méthode, M. Jean Bélanger, un vieux pionnier, donne lecture d'une adresse courte, mais bien touchante, dont voici le texte:

A L'Honorable Lomer Gouin,

Ministre de la colonisation et des travaux publics de la province de Québec, et à ses honorables collègues.

Honorables Messieurs,

Veillez donc permettre, ce soir, aux colons de la petite parpisse de St-Méthode du Lac St-Jean, l'honneur de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue au milieu d'eux ainsi qu'à nos dignes députés, MM. Girard & Tanguay, et autres messieurs qui ont l'honneur de vous accompagner dans ce long et fatigant voyage que vous avez entrepris dans le but de visiter la belle région du Lac St-Jean, afin de vous mieux rendre compte de son importance et de travailler avec la plus grande énergie possible à son avancement dans la voie du progrès.

Honorables messieurs,

Honorés de votre visite, nous reconnaissons et apprécions avec le plus profond respect vos sentiments de dévouement à notre égard, et nous profitons de la belle circonstance par laquelle vous êtes au milieu de nous, pour vous exposer, avec le plus profond respect, nos besoins les plus urgents, qui consistent en la construction du pont de Ticouapé, qui a été démoli par une tempête en juillet dernier, et de plus, s'il vous est possible, de donner une petite indemnité pour secourir les malheureux qui ont été victimes d'un terrible ouragan. Enfin, messieurs, nous espérons, avec grâce, que votre honorable ministère voudra bien répondre à nos plus profondes aspirations, en travaillant avec le plus d'énergie possible à la réalisation du grand projet d'avenir, celui de la construction du chemin de fer de Roberval à la Baie St-James.

Veillez agréer bien sincèrement l'hommage de notre profonde reconnaissance pour votre agréable visite, et nos souhaits de bon voyage et d'un heureux retour au milieu de vos familles.

Bien respectueusement à vous,

Vos très reconnaissants,

JEAN BELANGER, maire.

-Monsieur le maire, répond gaiement le ministre, vous vous trompez: ce voyage ne nous paraît ni long ni fatigant. Cette visite que nous vous faisons est toute une révélation. Sans flatterie nous vous disons que le Lac St-Jean est le plus beau joyau de la Province. Le gouvernement qu'il représente n'a pas de prétention d'être parfait, mais seulement d'être bien intentionné. Son premier et dernier voeu est de faire la province aussi grande et aussi prospère que possible, et c'est à quoi il travaille sous son chef l'Hon. M. Parent. M. Gouin parle en ces termes émus de l'ouragan qui a dévasté la paroisse. Les gouvernements, dit-il, ne sont pas la Providence, mais en sont souvent les instruments, et les colons de St-Méthode ont droit de s'attendre à l'aide gouvernementale en pareille circonstance. A propos du projet de la Baie James, il fait remarquer qu'il ne faut pas tenir à avoir des enfants trop grands et trop difficiles à nourrir, il importe seulement qu'ils soient robustes et viables. Le projet en question est gigantesque, et il faudra mettre à contribution tous les coeurs et toutes les têtes pour arriver à le réaliser. Cependant, s'il n'en tient qu'au gouvernement actuel, les voeux du peuple du Lac St-Jean seront réalisés.

(Applaudissements prolongés)

Le ministre a été suivi de MM. Tanguay, Robitaille et Girard. M. Amédée Robitaille a exprimé son entière confiance au sujet du chemin de la Baie James; le prolongement de la ligne de Roberval à St-Méthode va se faire, et quand il y aura 40 milles de voie ferrée, on en fera 40 autres, et d'étape en étape le projet se réalisera. Le projet ne lui paraît pas extravagant, car il y a ici des millions à exploiter. Il croit que le Lac St-Jean est destiné à devenir le grand centre producteur de la pulpe, et croit aussi que toutes ces fabriques qui commencent n'en formeront qu'une puissante pour la fabrication du papier.

UN HOMMAGE AUX ANCIENS

Denis Doucet et Maria Villeneuve

64 petits-enfants

22 arrières petits-enfants

Alma-Rose

Angella

Hydola

Diane

Marielle

Lucie

Thérèse

Jean-Paul

Noëlla

Armandine

Jean-Yves

Inutile de dire que tous ces discours ont été couverts d'applaudissements. Outre les dégats causés par l'ouragan et la reconstruction du pont de la Ticouapé, j'ai constaté la nécessité d'une route pour relier l'église au rang d'en arrière.... Mais en route pour Normandin.

On s'y rend par une route de douze milles de longueur percée en partie à travers champs et à travers bois, et tirée au cordeau. L'alignement est encore mieux marqué par la ligne téléphonique qui suit la route sur tout son parcours. Encore une petite merveille aux yeux des excursionnistes, qui déclarent n'avoir jamais fait plus beau tour de voiture. Peu avant la lisière du bois, on entre dans le canton Normandin...

Extrait du compte-rendu du Voyage Ministériel aux colonies du Lac St-Jean du 24 au 30 septembre 1901 par M. Ulric Barthe.

SOCIÉTÉ DE RAPATRIEMENT ET DE COLONISATION DU LAC ST-JEAN

Fondée en 1898, sous le patronage du lieutenant-gouverneur, ayant comme présidents honoraires l'honorable J. I. Tarte, ministre fédéral au ministère des travaux publics et le Très Rév. Dom Antoine (Trappiste) entre autres. Les membres de cette société venaient de tous les milieux et de toutes les parties de la province. Le premier curé de St-Félicien l'abbé Joseph Girard, fut missionnaire-colonisateur dans le Nord des Etats-Unis. Son travail facilita le retour au pays et plus particulièrement au Lac St-Jean de nombreux Canadiens-Français émigrés aux Etats-Unis. Le rapport de 1902 du secrétaire de la société signale que les colons de ces années arrivent mieux pourvus de biens matériels que les défricheurs des débuts de la colonisation du Lac St-Jean.

Les représentants des diverses sociétés de colonisation s'entraident, comme le mentionne le R. Dupont en ces termes en 1900: "Notre mode de propagande le plus effectif semble être les conférences illustrées,

Hommage de

Julie Leclerc Hines, présidente
Luc Allard, vice-président
Jean-Marc Fortin, secrétaire

COMITÉ DU CARNAVAL 1981

Armand Rainville-Jean-Joseph Ouellet
Geneviève Rainville- Bernard Lavertu
Raymond Rainville- Jean Lavertu
Irène Beaulieu - Liboire Galarneau
Thérèse Savard - Bertha Boutin
Marc Gaumont - Jeannette Villeneuve
Georges Fortin- André Doré

par des vues de la région du Lac St-Jean au moyen de la lumière calcium et du gaz acétylène. J'ai donné 31 de ces conférences durant l'année 1899, M. L.E. Carufel de la Société de Colonisation de Montréal m'a accompagné et m'a aidé dans plusieurs endroits. Partout nous avons constaté avec plaisir qu'il y a un mouvement de colonisation très accentué vers le Lac St-Jean."

Une publication de 1902 donne le profil de cette société sous le titre de: Une société puissante.

L'Association est en soi-même une force. Le seul fait d'avoir enrôlé sous la bannière de la colonisation plus de 750 citoyens, tant de Québec que du district du Lac St-Jean et du Haut Saguenay, dénote la grandeur d'une cause aussi populaire comme le bel esprit qui anime nos populations. A première vue, plus d'un nouveau membre de cette société s'est peut être demandé ce que son adhésion et son obole pourraient tant faire pour activer le courant d'émigration au Lac St-Jean. La réponse ne s'est pas fait attendre: ce que l'on a pu prendre de prime abord pour un simple mouvement individuel a pris des proportions d'une imposante collectivité, ces modiques contributions forment, réunies, une addition très sonnante dont le bruit métallique s'est répercuté au loin. Rien de plus vrai que la parodie du vieux proverbe: Aide-toi, le gouvernement t'aidera; une oeuvre à laquelle les particuliers s'associent et souscrivent en aussi grand nombre est manifestement populaire et certaine du concours des pouvoirs publics. Le nombre impose toujours.

Ce mouvement d'ensemble a mis d'emblée la Société de Colonisation et de Rapatriement du Lac St-Jean en pleine lumière. Le pays ouvre de grands yeux sur ce territoire tenu dans une obscurité relative jusqu'à ce que Sir Wilfrid Laurier l'eut révélé comme un nouvel Eldorado dans son discours de novembre dernier au banquet de l'Association des grands

HONNEUR AUX BÉRIBICHEURS !

FAMILLE Paul Côté et Thérèse Gravel	Gisèle	Nicole
	Marcelle	Lisette
	Jocelyne	Serge

manufacturiers du Dominion. Plus récemment encore, à la vue de cette imposante réunion d'hommes, l'hon. M. Gouin déclarait que, de toutes les sociétés de colonisation qu'il connaissait, celle du Lac St-Jean était sans contredit celle qui révélait le plus de vitalité et de virilité. Légitimement fière de ce prestige, la Société a fait de sa dernière assemblée générale annuelle, une affaire tout à fait solennelle, pour laquelle il a fallu, vu l'affluence, utiliser de grandes salles du Parlement et de l'Université, grâce à l'obligeance des autorités. Outre les personnages distingués qui ont honoré la Société de leur présence, elle a reçu à cette occasion des marques de haut encouragement sous forme de lettres d'excuses de la part de Mgr Marois, représentant l'archevêque de Québec; de Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi; du lord-évêque de Québec; de Son Honneur le lieutenant-gouverneur Jetté; de Sir Wilfrid Laurier; des hon. M.M. Tarte, Fitzpatrick, Parent, Turgeon et Dechêne. C'est pour commémorer cet événement que la Société publie sous une forme plus volumineuse que d'habitude son rapport sur les opérations et les événements de l'année.

Le 6 juin 1902, l'honorable Tarte écrivait à Sir Wilfrid Laurier: le texte de cette lettre est ainsi résumé: Tarte considère que la société de colonisation et de rapatriement du Lac St-Jean, dont il est un des directeurs, devrait recevoir une augmentation de subvention. Il est indiqué que l'Ouest reçoit autant d'argent alors que l'Est est négligé. Ce à quoi Laurier lui répond qu'il croit que c'est aux membres de la société d'augmenter leur contribution. Tarte répond qu'il diffère totalement d'opinion avec Laurier. Les gens du Nord-Ouest ne versent pas d'argent et le gouvernement dépense \$500,000.00 par année pour peupler leur territoire. Il faudrait s'occuper davantage de la "province qui nous a porté au pouvoir." Laurier répond qu'il croit qu'il y a une grande différence entre les gens du Nord-Ouest et la société de colonisation. Celle-ci est une organisation philanthropique et les membres devraient y souscrire plus qu'ils ne le font. Tarte écrit à son chef qu'il croit que sa position, au sujet de la société de colonisation est insoutenable. Il faudrait développer les vieilles provinces autant que les nouvelles, dans l'Intérêt du Canada. La position de Laurier ne change pas et pour lui c'est la position de Tarte qui est insoutenable.

Quelques années après le départ de Tarte du ministère des travaux publics (1902), un projet pour diriger l'émigration des canadiens-français vers l'Ouest est établi par les parlementaires.

Nous devons mentionner que parmi ces noms que l'on retrouve à l'intérieur des textes sur la Société de Rapatriement et de Colonisation du Lac St-Jean, plusieurs de ceux-ci furent des colons de notre paroisse.

Extrait du rapport annuel de 1902 de la Société.

NOTES SUR ST-METHODE
(Lettre à Arthur Buies)

C'est avec plaisir que je réponds à votre demande, un peu tard, il est vrai, mais non par défaut de diligence. La nouvelle paroisse de St Méthode, plus connue sous le nom de Tikouapé, à cause de la rivière de ce nom qui la traverse, comprend le canton Parent à l'exception du premier et des cinq derniers rangs (ce canton renferme sept rangs). Elle est renfermée dans la pointe formée par les deux immenses tributaire du Lac St-Jean, l'Ashuapmouchouan et la Mistassini, et limitée au N.O. par le canton Normandin.

A la page 239 de votre ouvrage sur le Saguenay et le Lac St-Jean, j'ai rencontré l'unique passage ayant rapport à la colonisation de cette paroisse. "Quelques log-hauses, dernières habitations du lac se montreront à demi-ensevelies dans les bois le long de la rivière Tikouapé; au milieu des souches encore fumantes et des innombrables racines d'arbres, à peine déchaussées, s'entrelacent sous les pas..." Ces log-hauses étaient celles de deux pionniers venus de Somerset, les frères Odilon et Aubert Perreault qui jouissent aujourd'hui d'une honnête aisance fruit de leur courage et de leur énergie. Ces hardis défricheurs abattirent les premiers arbres de la paroisse actuelle de St-Méthode en l'année 1878. L'année suivante, cinq autres familles les suivirent. Aujourd'hui la paroisse compte environ 700 âmes. Deux écoles y sont en opération; on y voit une chapelle et un presbytère avec un prêtre résident et desservant aussi Normandin et Albanel. Un marchand, le seul au nord de la rivière Ashuapmouchouan, y fait le trafic avec les colons de ces différents cantons. On fait actuellement des démarches pour y

établir une fromagerie au printemps.

La rivière Ticouapé, qui divise la paroisse dans toute sa longueur, est un magnifique cours d'eau d'environ un arpent et demi de largeur. Le courant y est presque nul. Sa profondeur la rend naviguable jusqu'à environ 6 lieues de son embouchure. Ses rives sont couvertes d'une riche végétation. Les lots qui y aboutissent des deux côtés sont d'alluvion et d'une fécondité remarquables. On y voit des prairies naturelles où le foin est en si grande abondance qu'on y marche comme sur des cousins moelleux. Les colons ramassent chaque année une grande quantité de ce fourrage qu'ils désignent sous le nom de foin bleu et dont la quantité cède guère à celle du mil. Ces prairies naturelles sont une précieuse ressource pour l'élevage du bétail et favorisera beaucoup le développement de l'industrie laitière. Un étranger me disait que quand les deux côtés de la rivière seront bordés d'habitations soignées, de plantations et autres embellissements qui suivent l'aisance, St-Méthode sera un des endroits les plus enchanteurs de la province. Avec St-Prime, St-Méthode est la paroisse qui souffre le plus de dommages des inondations annuelles du Lac; l'eau, voilà notre ennemi; Chaque année, une grande étendue du terrain et du plus riche, reste submergé pendant 2 ou 3 semaines par la crue des eaux du printemps. Le foin n'y peut résister. Et ce mal s'aggrave loin de diminuer, cela est si vrai, que les arbres périssent aujourd'hui là où ils avaient atteint autrefois leur développement normal. On a dit que cela est dû au défrichement. Mais cette raison n'est guère admissible si l'on considère que le lac ne s'élève que très peu au temps où la neige fond sur les terrains défrichés, c-à-dire vers la fin d'avril. Ce n'est qu'un mois plus tard, vers la première quinzaine de juin alors que les rivières descendent à plein lit les eaux de la neige des forêts, que le lac produit les inondations. La cause du mal doit être

COURTOISIE DE

FERLAC Succursale St-Félicien. 1039 rue Carillon, Tél: 679-1834

André Tremblay, gérant.

cherchée ailleurs que dans le défrichement de l'avis d'un très grand nombre. Cette cause est si visible qu'elle ne laisse aucune place au doute. Ce sont les "dames" ou écluses que la maison Price a fait construire à l'entrée de la décharge du lac. Il serait à propos que le gouvernement fît étudier la question, et, la cause étant connue, le remède serait bientôt trouvé. Il n'est pas douteux que le bien particulier ne nuise au bien général et que les écluses devraient sauter.

Pour terminer, M. je prendrai la liberté de vous engager à combattre vigoureusement un mal qui vaut les dix plaies d'Egypte et qui nuit énormément à la colonisation. Je veux parler des exploiters, c-à-dire de ces colons de mauvaise foi qui ne résident ni par eux-mêmes ni par d'autres sur leurs lots, qui ne les cultivent ni ne les défrichent mais qui se contentent de faire certaines améliorations insignifiantes afin de se donner un semblant de droit auprès du gouvernement, et cela "ni fraudeur legis" et au grand détriment de leurs voisins, qui poussent leurs terres dans la forêt mais qui voient trop souvent leur récolte gelée, leurs bâtisses brûlées à cause de ce lot négligé qui augmente en valeur d'une année à l'autre au prix des sueurs du colon de bonne foi et qui est toujours pour celui-ci une cause de misère et quelquefois de découragement. Pendant ce temps, l'exploiteur se donne peut-être toutes les aises, tandis que le pauvre colon n'a souvent que du mauvais pain pour soutenir son existence et celle de sa famille. Et quand les étrangers viennent visiter nos endroits avec l'intention de s'y fixer, voyant qu'il leur faudrait s'enfoncer dans la forêt avec la perspective d'y être 5, 6, 10 ans sans chemin, ils reculent assez souvent en face d'un tel sacrifice et s'en retournent, jetant en passant un oeil d'envie sur ces lots endormis qui donnent sur un bon chemin mais dont ils ne pourraient prendre possession sans s'exposer à des poursuites et mē-

HOMMAGE AUX BONNERS

Jean-Baptiste Ouellet et		
Hénédine St-Pierre		
Gisèle	Solange	Pierrette
Raymond	Marie-Marthe	Micheline
Angéline	Charles-Eugène	Yvon
Jean-Marie	Yvonne	Denise

me à la prison. Voilà M., le mal sur lequel j'ose appeler votre patriotique attention et que je serais heureux de voir combattre hardiment si le plan et le but de votre ouvrage le permettent.

Pour soutenir convenablement les intérêts de la colonisation, il faudrait en principe général qu'un colon arrivant dans une nouvelle place avec l'intention de s'y fixer, pût sans danger, prendre possession du premier lot venu lorsque ce lot n'est ni cultivé ni habité.

Agréer, M. l'assurance de mon respect et de ma haute considération

Louis Tremblay, ptre

Notes sur St-Méthode adressées à Arthur Buies, vers 1895, par le premier curé de St-Méthode.

INDUSTRIES LOCALES

Disons tout de suite que la principale et la seule industrie pour ainsi dire qui a toujours existé à St-Méthode; c'est l'agriculture. Cependant il y a toujours eu un moulin à scie. Construit d'abord dans le bas de la paroisse sur le lot 53 le long de la rivière Ticouapé. Ce moulin n'avait pour toute force motrice qu'une roue à vent, il appartenait à M. Jean Bélanger et fut construit vers 1893. Quelques années plus tard, M. Joseph Lapointe en a construit un à la vapeur qui donnait un meilleur service, ce qui occasionna la fermeture du premier. Situé à proximité du village, ce moulin est disparu en 1928 lors de l'inondation. Enfin, en 1929, la compagnie Duke Price a fait construire un autre moulin, à l'électricité, afin d'accommoder les paroissiens. Ce moulin est bâti à quelques arpents de l'église; il est très moderne et rend d'excellents services à la paroisse. M. Edouard Trudel en est le surveillant et le gérant, et il emploie de 2 à 4 hommes la plus grande partie de l'été.

Hommage à nos Ancêtres

M. Félix Julien	Lucien	Raoul	Gabrielle
Rosaire	Marcel	Janette	André
Marie-Ange	Anita	Roselma	Gaétane
Edmond	Jean-Paul	Raymond	Armand

Comme autre industrie, il y a la flotte du bois, l'été, sur la rivière Mistassini. Il y a une chaîne appelée "Boom" de St-Méthode qui sert à arrêter le bois qui descend sur la rivière. Là il est mis en "raft", ce sont les bateaux qui viennent le chercher et le conduisent au moulin de "River Bend". Cette industrie existe depuis une quarantaine d'années et elle emploie de 30 à 40 hommes tout l'été. D'après les dernières nouvelles, elle devrait fermer au printemps 1936 pour être transportée à Péribonka.

A part cela il reste l'industrie laitière. Nous avons actuellement deux fromageries. L'une est au rang Nord, tenue par M. Philippe Painchaud qui en est le propriétaire. L'autre est à la fois une fromagerie et une beurrie. Elle est située aux environs du village et appartient à la compagnie Duke Price. Elle est tenue par M. Joseph Pelchat qui est fabricant et engagé. Cette beurrie est considérable; elle emploie deux ouvriers une bonne partie de l'année; et le beurre fourni par cette fabrique a une très grande renommée dans toute la région à cause de sa saveur et de sa bonne qualité. Il y a déjà eu dans la paroisse cinq fromageries qui ont disparues pour la plupart lors de la désorganisation causée par le relèvement des eaux du Lac St-Jean.

Ecrits datant du 25 février 1936 par Joseph Fortin, ptre.

RESSOURCES NATURELLES

Comme ressources naturelles, il y a l'agriculture exclusivement. Par conséquent la population est agricole. La route régionale passe au milieu de la paroisse de St-Félicien à Normandin. C'est une belle paroisse agricole, sise au nord du beau Lac St-Jean. Elle est serpentée par la petite rivière Ticouapé; bien que ses eaux soient nortes; elle y

GRACIEUSETE DE

LUCIEN ALLARD

Coupon - Lingerie

Linge de travail pour homme - Habits de Moto-Neige

M. et Mme Allard, propriétaires. Téléphone: 679-1747

donne son charme et y met un cachet qui égaye la paroisse et y apporte un peu de vie.

Le terrain est très plat, c'est la raison qui fait que certains rangs sont difficiles à égoutter et occasionne même des bouts de savanne. Au début de la paroisse ce n'était qu'une grande savanne. Cependant le bois était beau et bien poussé; l'épinette et l'orme primaient sur les autres sortes de bois. Il y avait bien aussi un peu de bouleau et un peu de cyprès. Maintenant le bois est enlevé et il ne reste plus ou peu de bois sur le territoire de la paroisse.

C'est une paroisse absolument paisible, bien qu'il en ait déjà été autrement. Une vingtaine de maisons entourent l'église et le presbytère. Parmi ces maisons on y trouve 3 magasins appartenant respectivement à M.M. Alexandre Painchaud, Raoul Hébert et J.A. Baulieu. Se trouve aussi un forgeron: M. David Potvin, un cordonnier: M. Léopold Mailhot. Il y aurait de la place pour un menuisier, un boulanger et aussi un boucher.

Ecrits datant du 25 février 1936, par Joseph Fortin, ptre.

REUSSITE DES COLONS

Onésime Painchaud est arrivé de Somerset à St-Méthode, en 1880, avec une somme de \$400.00. Il a pris 300 acres de terre, dont 60 sont aujourd'hui en culture. Sa propriété est évaluée à \$2,000.00 et cela sans compter 52 têtes de bétail et le roulant de la ferme. Il a récolté, l'année dernière, 325 minots de grain, dont 85 de blé, 250 de patates et 2800 bottes de foin.

Alcide Hébert est venu de Ste-Sophie d'Halifax en 1881, avec un capital de \$700.00. Il a pris 200 acres de terre en bois debout. Aujourd'hui il a 80 acres en culture et sa propriété est estimée à \$2500. sans compter 64 têtes de bétail et le matériel de sa ferme. Il a récolté l'année dernière 425 minots de grain, dont 85 de blé, 200 minots de patates et 6,000 bottes de foin.

En outre ces deux exemples les cas sont fréquents de colons venus à St-Méthode, sans aucune ressource, et dont les propriétés valent aujourd'hui mille, quinze cent et même deux mille dollars après quelques années de travail. Publications gouvernementales publiées en 1890.

DEMONSTRATION DE ST-METHODE A SON CURE

Dimanche, le 8 mars 1931, après l'office divin, une démonstration des plus touchantes avait lieu à l'occasion du départ prochain de M. le curé Bourgoing, récemment nommé curé à Notre-Dame de Roberval.

Depuis longtemps, assistance aussi nombreuse ne s'était vue à l'église: c'est un grand nombre de paroissiens, partis de St-Méthode depuis 1927, résidant actuellement dans les paroisses voisines, s'étaient fait un devoir de venir témoigner avec la paroisse, à leur ancien pasteur, leurs sentiments de reconnaissance.

La tristesse se lisait sur toutes les figures, et l'émotion était visible dans toute l'assistance.

M. Achille Roberge, au nom de la paroisse, lut l'adresse suivante qui, dans sa simplicité, traduit bien l'expression des sentiments de la population:

"Monsieur l'abbé J. A. Bourgoing, prêtre, curé de St-Méthode.

Vos paroissiens de St-Méthode, anciens et actuels, ici réunis, désirent vous exprimer les sentiments qu'ils ont ressentis en apprenant votre nomination, curé à Roberval, et vous dire sincèrement les regrets qu'ils éprouvent à l'occasion de votre prochain départ pour ce nouveau champ d'action.

Depuis 23 ans, M. le curé, vous êtes au milieu de nous; vous nous avez prodigué ... avec la parole de vie ..., votre coeur de père que nous avons appris à aimer ... partout et en tous lieux, quand un de vos paroissiens rencontrait quelques misères ... et Dieu sait si St-Méthode a eu sa large part, surtout depuis 1926, ... nous avons trouvé en vous une âme généreuse, un coeur avide de se donner, avec tout le zèle, toute la générosité dont, seuls, nous avons été les témoins de tous les instants.

Hommage à ceux qui ont bâti St-Méthode.

RICHARD VALLEE
LOUISELLE OUELLET
SANDRA VALLEE

Nous sentons le besoin de vous dire ces choses, M. le curé, parce qu'il est des circonstances où l'enfant doit laisser libre cours aux sentiments de son coeur, et dire dans son langage simple mais vrai: Vous nous avez aimés comme des enfants, nous vous aimons comme un père.

Evidemment, la vie de famille ... car véritablement St-Méthode est une seule famille ... dans 23 ans, rencontre toutes espèces de circonstances, les unes joyeuses, les autres tristes. Certes vous avez eu votre large part de ces dernières que vous avez partagé avec nous dans ces dernières années, surtout, où vous nous avez démontré à l'évidence ce que vous étiez pour vos paroissiens. Et il nous fait plaisir de reconnaître publiquement que, surtout à cette époque troublée, votre zèle et votre générosité ont toujours été en éveil dans le meilleur intérêt de vos ouailles. Aussi nous croyons de notre devoir de vous dire que nous reconnaissons ce que vous avez été et ce que vous avez fait pour nous, tant au spirituel qu'au temporel, et que, toujours vous avez été notre défenseur intrépide, ferme et énergique: ce pourquoi nous vous disons Merci!

M. le curé, nous aurions voulu pouvoir vous témoigner sensiblement notre estime, vous donner quelque chose de nous-mêmes qui vous rappellera, plus tard, votre passage à St-Méthode.

A cette fin, nous vous remettons cette petite bourse, gage de notre reconnaissance ... C'est bien peu de chose, mais dans les temps difficiles que nous traversons, vous le savez, la raison est tenue de contrôler le coeur.

Pour plusieurs d'entre nous, M. le curé, vous nous avez baptisés, puis, vous avez ensuite baptisé nos enfants: vous êtes donc deux fois notre père; aussi veuillez bien croire que nous conserverons, avec la génération qui pousse, le meilleur souvenir du curé le plus dévoué, le plus aimant et le plus aimé.

Les paroissiens de St-Méthode"

Hommage aux Pionniers

FAMILLE MME PATRICK BOUCHARD

Thérèse	Albert
Blanche	Ghislaine
René	Jean-Claude
Marie-Paul	Irène
Paul-Ange	

Puis, M. le curé, visiblement très ému, remercie l'assistance; il a un bon mot pour tous, et chacun, les absents, les disparus et ceux qui montent ... il résume la vie paroissiale depuis qu'il est au milieu de nous, nous assure de son bon souvenir pour nous ... voici un bref résumé de son allocution:

Mon cher M. Roberge,

Mes chers paroissiens,

Il y a eu 23 ans au mois de novembre dernier, Mgr l'évêque de ce diocèse me nommait curé de votre paroisse; vous deveniez ma famille, mes enfants, au milieu desquels j'aurais aimé mourir ...

Il y a quelques semaines, le premier pasteur de Chicoutimi et Lac St-Jean, le représentant du Pape, m'appelait à un nouveau poste, à la cure de Notre-Dame de Roberval. Malgré les épreuves que j'ai eues ces dernières années, je vous le dis en toute sincérité, j'éprouve aujourd'hui une vive douleur à me séparer de vous, parce que vous m'avez toujours donné des marques de bienveillance que je ne pourrai jamais oublier. C'est l'obéissance seule qui m'arrache à votre affection.

Avant de vous quitter, je veux cependant vous rappeler ce que j'ai été pour vous et ce que vous avez été pour moi, au point de vue spirituel et temporel.

Plusieurs d'entre vous ont été baptisés par moi; je les ai mariés, et j'ai même baptisé leurs enfants. C'est donc avec raison que vous me dites que je suis deux fois votre père. J'ai fait faire la première communion à vos enfants; je vous ai distribué le pain divin; j'ai béni vos mariages; j'ai visité vos malades; j'ai préparé vos chers disparus pour le grand voyage de l'Eternité; je vous ai prêché la parole de Dieu.

A vos enfants, j'ai toujours recommandé l'amour, le respect et l'obéissance qui vous sont dus; je vous ai toujours enseigné, jeunes et vieux, à être de bons chrétiens.

Hommage à nos Ancêtres ...

M. MME JOHNNY SIMARD

Guy - Gaston - Luc - Huguette

Suzie - Jules - Line - Rachel

Francine - Michel-Dani-Pierre

MME ADRIEN TREMBLAY

Florent - Erol - Bertrand

Armande - Fernande - Paul

Conrad - Marcel - André

De votre côté, je puis vous rendre ce témoignage que vous m'avez toujours édifié par votre conduite, par votre assiduité à assister aux offices du dimanche malgré les distances éloignées pour plusieurs d'entre vous, par votre empressement à recevoir les sacrements de Pénitence et de l'Eucharistie, par vos bonnes dispositions à mettre en pratique les conseils que je vous donnais en prêchant la parole de Dieu.

Il en manque plusieurs parmi vous de ceux qui assistèrent à mon arrivée dans cette paroisse, en 1907. Depuis 1926, plusieurs ont dû quitter la paroisse pour les raisons que vous savez ... d'autres dorment leur dernier sommeil dans le cimetière de cette paroisse. Soyez assurés que je prierai toujours pour ces chers disparus, vivants et défunts, comme je prierai pour chacun d'entre vous, et je vous prie de faire la même chose pour moi.

Au point de vue temporel, j'ai administré de mon mieux les affaires de votre fabrique et de vos syndics; j'ai payé votre église avec votre argent que vous m'avez donné généreusement; j'ai fait faire le parachèvement de l'église, et je puis vous rendre encore ce témoignage que, unanimement, sans causer d'ennuis, vous avez consenti à ces travaux, vous vous êtes toujours acquittés de vos dettes envers la fabrique, les syndics et votre curé. Je vous en félicite. Vous continuerez, je l'espère, à agir de la même manière. Soyez assurés que ce que l'on donne pour bâtir et entretenir la maison de Dieu n'appauvrit personne.

Vous connaissez comme moi les événements qui, depuis 1926, ont diminué cette paroisse de moitié. J'aurais aimé mieux dans ces circonstances ne pas être votre curé, mais la Providence en avait décidé autrement.

Dans une question aussi épineuse, j'ai pu en mécontenter quelques-uns; j'ai pu me tromper, je l'avoue, car personne n'est infallible.

Honneur aux Fondateurs !

FAMILLE CLAUDE BEAUDOIN ET THERÈSE MARCEAU

Lise - Joanne - Nathalie

Mais soyez assurés que j'ai toujours agi de bonne foi et que je n'ai jamais travaillé au détriment de mes paroissiens. J'ai toujours essayé d'améliorer leur situation. D'ailleurs, le travail que j'ai fait le prouve. Au cours d'août 1929, des reporters de journaux étaient de passage dans la paroisse; ils ont pu mal interpréter mes paroles au sujet des derniers événements. Voici ce que je leur ai dit:

La Compagnie a fait construire une fromagerie qui a coûté \$12,000. et elle maintient cette fabrique en opération. Elle a fourni aux cultivateurs des vaches à des conditions faciles de paiement et elle s'est engagée à payer pendant cinq ans leur lait à \$2.25 le 100 lbs; elle a fourni au printemps de 1929 du grain de semence et graines de foin aux personnes qui trouvaient en avoir; elle a fait peindre l'extérieur de l'église et l'intérieur du presbytère; la fabrique n'a rien eu à payer pour ces dépenses; elle a payé \$1100.00 pour le Comité formé pour règlement à l'amiable; depuis 1926, elle a payé régulièrement chaque année la diminution sur les revenus de la Fabrique et celui du curé; elle a payé \$1600.00 pour l'assurance de l'église et du presbytère parce que la Cie d'assurance-feu ne voulait plus nous assurer ... et quand on m'a demandé si mes paroissiens étaient contents, voici ce que je leur ai dit:

"Ceux qui ont fait un règlement avec la Compagnie me paraissent satisfaits; ceux qui n'ont pas fait de règlement ne le sont pas."

Je n'ai jamais dit que la paroisse était prospère dans l'état actuel où elle était diminuée de moitié.

Il me semble qu'en disant ces choses, qui étaient la vérité, je n'ai pu nuire à quelqu'un d'entre vous, comme on l'a rapporté dernièrement dans certains journaux de Montréal.

Si je vous quitte, je ne vous laisse pas orphelins, dans quelques jours, un nouveau pasteur viendra me remplacer. Veuillez l'accueillir tous comme l'envoyé du ciel, pour le salut de vos âmes; lorsqu'il sera

Compliments De :

LA BANQUE ROYALE DU CANADA
Pierre André Philibert, directeur
1073 Sacré-Coeur St-Félicien, Qué.

parmi vous, voyez en lui un père et recourez à lui.

En terminant, je vous remercie des bonnes paroles que vous avez bien voulu m'adresser par l'un des vôtres.

Je vous remercie également de la bourse que vous m'offrez. Vous ne l'auriez pas fait et je n'aurais nullement été froissé. Vous le dites avec raison, les années sont dures et il y a des pauvres parmi vous.

Ce témoignage d'estime que vous me manifestez avant mon départ me prouve votre bon coeur et votre générosité qui, d'ailleurs, m'étaient connus depuis longtemps.

Soyez assurés que je n'oublierai jamais mes anciens paroissiens de St-Méthode; je prierai pour eux et je serai toujours content de les recevoir quand ils voudront me visiter.

A tous et chacun, merci et aurevoir.

PREDICTION

Feu l'arpenteur Horace Dumais disait vers 1903 à Mme Dumais et sa fille, Mme Fortunat Bergeron: "Vous verrez un jour notre beau Lac St-Jean changé. On éclusera la décharge du lac et on transformera celui-ci en réservoir noyant les terres riveraines, notre terre, notre île, et chassant les habitants. Les anglais feront cela et ils ne s'arrêteront que lorsque le lac sera à eux et nous réduits en servitudes. Vous verrez cela avant 50 ans.

hommage de

Ghislain Bouchard Christian Rondeau
Patrice et
 Céline Bouchard
 Pierre

hommage de

Paul-Armand Baril & Rita Frigon
Huguette Francine
Claude Jacynthe
Marie-Anne Jocelyne
Germain

COURS DU SOIR

Les premiers cours du soir dont on a conservé les traces furent donnés de l'automne 1947 à l'hiver 1950.

Ces cours de français, anglais et mathématiques au niveau secondaire avaient été organisés avec l'approbation de Monsieur le curé Fortin.

Les participants à ces cours étaient de jeunes adultes du rang II et du rang St-Eusèbe de St-Félicien. Les cours étaient sous la responsabilité du Département de l'Instruction publique et se donnaient dans un local de classe situé dans la résidence de René Boutin, lot 51 rang II.

(Notes fournies par Rita Milot)

PREMIERES LETTRES PATENTES

Le rapport Langelier des terrains concédés par la Couronne, pages 300 et 301, révèle que les lettres patentes des demis S.E. de 50 rangs IV et V du Canton Parent, totalisant 121 acres de terre, sont émises le 15 juillet 1856 (Book no.56, page 256) à Joseph Anctil.

Le 25 février 1882, les lettres patentes sont émises pour les lots 24 et 25 du rang V, totalisant 200 acres, au nom d'Alcide Hébert. (Book 38, page 20).

SOUVENIRS

Les souvenirs des personnes plus âgées et quelques notes dispersées nous apprennent que:

- les pionniers semaient avoine, blé, sarazin, lin et légumes.
- le lin était broyé, filé et tissé pour la confection de nappes, serviettes et literie.
- les enfants d'une famille pouvaient manger les pois avant la récolte, au grand désespoir des parents qui comptaient sur la récolte pour les soupes de l'année à venir.
- la première institutrice était couturière et que les filles parmi ses huit élèves aidaient à découdre les vieux vêtements, à la préparation du repas du midi dans le camp dont une partie servait de classe.
- le deuil se portait un an en noir et un an en noir, blanc et mauve au décès d'un époux, d'un père ou d'une mère; un an pour un frère ou pour un enfant; les hommes portaient une cravate noire et un brassard sur leurs vêtements de toilette; les veuves portaient une voilette opaque

- appelée pleureuse: la maison était marquée d'un crêpe noir lors du décès d'un adulte et de blanc pour un enfant.
- _ pendant le feu de forêt de 1884, une famille est transportée dans la rivière sur un wagon et le père trempait des couvertures dans l'eau pour les protéger de la fumée et de la chaleur en les recouvrant de ces couvertures mouillées. L'inquiétude était grande pour ces familles qui n'avaient même plus de toit. L'aide des paroisses voisines et de l'évêché les encouragea à continuer.
 - _ pour 100,00\$ on construisait une maison.
 - _ lors d'une assemblée publique tenue à la chapelle, au sujet très discuté du changement du site, l'heure d'entrée étant clairement exprimée et les retardataires avisés qu'ils ne pourraient y pénétrer, un vieux garçon fut coincé dans la porte, ne put entrer et ne retourna plus jamais à l'église.
 - _ les prêtres étaient d'une sévérité en accord avec l'époque. Pour certaines personnes les relations avec le pasteur étaient bonnes et d'autres considérant celui-ci comme un être à part, n'entretenaient avec lui que des relations distantes. Il était, pour la majorité, quelqu'un de confiance, consulté pour à peu près tous les sujets.
 - _ la confection de pantouffles, en feutre à collier de cheval ou en lainage foulé, se faisait par la mère. La peau de chat, très durable, servait à faire les semelles de ses chaussures.
 - _ la paille était tressée pour faire les chapeaux pour la famille. Plus tard, des marchands vendaient de la paille tressée à la verge, pour ces confections.
 - _ la bière d'épinette et les vins domestiques étaient consommés à l'occasion des fêtes et des mariages.
 - _ l'arrivée de gros bateaux à l'heure de la messe retardait les curieux qui se rendaient au quai et entraient ainsi en retard à l'église.
 - _ la communion solennelle était précédée de trois ou quatre semaines de catéchisme et d'une retraite de trois jours.
 - _ les études étaient le plus souvent interrompues après la communion solennelle.
 - _ les épiluchette de blé d'Inde, chez M. Doucet, attiraient tous ses descendants
 - _ la distribution, aux parents et voisins, d'un morceau de porc ou bœuf

- abattu pendant l'été, permettait la consommation de viande fraîche.
- _ le programme d'étude était dicté par le journal "L'Enseignement Primaire". Le rapport mensuel comprenait les notes de chaque élève, la moyenne de la classe et les jours de présence.
 - _ la visite de M. l'inspecteur était suivi d'un congé apprécié.
 - _ la journée de travail était de 10 à 12 heures.
 - _ les fréquentations se faisaient à la maison de la fille, en présence d'un chaperon, souvent la mère, le dimanche et "quand ça devenait sérieux" le mardi, jeudi et samedi.
 - _ la viande et le poisson étaient conservés dans la saumure.
 - _ la première musicienne à l'église, Mlle Trudelle, était également sacristine.
 - _ le feuillage des ormes qui bordaient les rives de la Ticouapé, se croisait, formant un toit de verdure de quelques centaines de pieds sur la rivière.
 - _ le savon était fabriqué en utilisant certaines parties des animaux mis à mort pour la consommation domestique.
 - _ les bis de couture pour préparer le trousseau de la mariée, était coutumiers à l'époque des pionniers.
 - _ les tombes étaient fabriquées par un menuisier et une couturière les ornait de tissu.
 - _ Un type scrupuleux faisait une marque sur la porte pour chaque péché et comptait ces marques avant d'aller se confesser.
 - _ le premier marchand, Edmond Tremblay, tenait un commerce dans la maison du notaire Anctil, près de la chapelle. Son successeur, Henri, frère du premier curé, s'installa dans le presbytère avec son commerce, en 1886.
 - _ le 11 janvier 1891, les voitures d'été roulaient encore, le 12, une légère couche de neige permettait l'utilisation des voitures à patins
 - _ les chandelles étaient souvent de fabrication domestique. Un moule dans lequel on placait une mèche était rempli de suif fondu, qui figeait rapidement. La senteur incommodait au début, mais on s'y habituaient. Parfois de l'huile ou de la graisse et un morceau de coton étaient utilisés, quand les chandelles étaient épuisées.
 - _ les courses de chevaux sur la rivière étaient très populaire. Le patinage occupait aussi les loisirs et M. le curé Bourgoing, patineur émérite, écrivait son nom en patin.....(Il faut voir son écriture)

- un règlement municipal imposait une amende de 5,00\$ à toute personne surprise à faire trotter un cheval ou à flâner en traversant le pont. Un avis était placé à chaque bout du pont et le surveillant nommé à cet effet partageait l'amende avec le conseil municipal.
- un garçon est renvoyé de l'école de rang qu'il fréquentait pour port d'arme à feu et paroles blasphématoires.
- lors de la première messe célébrée à l'église, un pilier s'écroule et une partie du tuyau se détache et tombe sur la tête d'un type. A la sortie celui-ci s'exclame: "Vieux pape, ils ont voulu coiffer Ste-Catherine."

QUELQUES PIONNIERES

Les noms de quelques pionniers vous sont maintenant connus, tant pour leur participation active à la vie communautaire que par les souvenirs invoqués par certains d'entre eux ou leurs descendants.

Ces défricheurs étaient soutenus par de courageuses compagnes, trop souvent oubliées. Parmi celles-ci, citons:

Joséphine Lavoie	-	Hubert Villeneuve
Aurore Lalancette	-	André Fraser
Ursule Jam	-	Edouard Coudé
Hélène Tremblay	-	Edouard Lalancette
Alphonsine Boily	-	Jean Villeneuve (fils d'Hubert)
Anna Lessard	-	Thomas Savard
Marie-Louise Pilote	-	Jean Savard (fils de Thomas)
Philomène Morin	-	Onésime Bouchard
Séraphine Rocheleau	-	Napoléon Perreault
Philomène Talbot	-	Aubert Perreault
Malvina Bernier	-	Joseph Dion
Salomé Gagnon	-	Joseph Doucet
Caroline Hébert	-	Alphonse Richard
Anné Roberge	-	Alex Hébert
Hedwidge Hébert	-	Joseph Roberge

VOCATIONS

SOEURS URSULINES

Yvonne Croteau (Honoré et Elisabeth Gingras)	1904
Marie-Louise Painchaud (Johnny et Sara Gagnon)	1906
Eugénie Painchaud (Johnny et Sara Gagnon)	1910
Hélène Guillemette (Josaphat et Fabiola St-Jean)	1920
Florette Dion (Philippe et Marie-Jeanne Bouchard)	1921
Lucille Doucet (Oscar et Eva Guillemette)	1923
Régina Lebeuf (Jean-Baptiste et Marie-Anne Painchaud)	1929

LES AUGUSTINES DE LA MISERICORDE DE JESUS

Cécile Goudreault (Gédéon et Albertine Guay)	1934
--	------

SOEURS DU BON-CONSEIL

Jeanne d'Arc Mayrand (Joseph et Léontine Leclerc)	1917-1945
Laurette Darveau (Albert et Marie-Anne Genest)	1918-1947
Pierrette Hébert (Isidore et Bernadette Goudreault)	1934
Marie-Josée Baril (Isidore et Laurette Gilbert)	1938
Françoise Gagnon (Abel et Mariette Darveau)	1939
Céline Roberge (Louis et Gabrielle Mayrand)	1939
Ernestine Baril (Jean-Marie et Alice Boilard)	1942

SOEURS DE LA PROVIDENCE

Léa Baril (Franklin et Malvina Janelle)	1886-1948
---	-----------

INSTITUT SECULIER NOTRE-DAME

Noëlla Boutin (Edgard et Philomène Fontaine)	1934
Yvette Boutin (Edgard et Philomène Fontaine)	1938

FRERE TRAPPISTE

Lucien Croteau (Honoré et Elisabeth Gingras)	1910
--	------

FRERE OBLAT DE MARIE-IMMACULEE

Almas Gagné (Antoine et Maria Harvey)	1925
---------------------------------------	------

ORGANISMES

La vie communautaire se cimente de la participation de ses membres à des organismes regroupant les personnes partageant des intérêts communs.

Parmi ces premières associations certaines sont disparues et de nouvelles se sont formées, répondant aux aspirations différentes occasionnées par l'évolution survenue pendant le siècle écoulé.

La liste relevée en est possiblement incomplète.

- 1892 - Cercle Agricole
- 1885 - Comité de la fromagerie
- 1897 - Comité du téléphone
- 1898 - Association de la Ste-Famille
- 1899 - Congrégation de la Dame
- 1903 - Société de la Croix
 - Ligue du Sacré-Coeur
 - Enfants de Marie
- 1906 - Société de Tempérance
 - Congrégation du Scapulaire du Mont-Carmel
 - Union de St-Joseph
- 1918 - Cercle Agricole
- 1920 - Comité de la Bibliothèque paroissiale
- 1922 - Cercle des Jeunes Eleveurs de porcs
- 1923 - Société Coopérative Agricole
- 1924 - Union Catholique des Cultivateurs
- 1927 - Comité de défense des cultivateurs lésés
- 1929 - Comité du Corbillard
 - Adoration Perpétuelle

Hommage aux Anciens

FAMILLE Napoléon Lalancette & Rose Anna Ménard

Robert	Dorange	Nicole
Réjane	Gaston	Errol
Lise	Huguette	Claudine

- 1938 - Ligue du Sacré-Coeur
Union des Fermières
- 1942 - Cercles Lacordaire et Jeanne d'Arc
Agrégation du St-Sacrement
Ouvroir de l'Eglise
Ouvroir des pauvres
- 1958 - Oeuvre du Terrain de Jeux
- 1964 - Comité de la Fleuétière municipale
- 1964 - Clercs et Hôteses
- 1968 - Comité de Pastorale Paroissiale
- 1971 - Comité de Préparation au Baptême
- 1972 - Club d'Accueil d'Age d'Or
- 1976 - Comité de Liturgie

MOUVEMENT DES FEMMES CHRETIENNES

Les 225 membres qui composent la Congrégation des Dames de Ste-Anne à sa fondation, en 1951, élisent Madame Nazaire Doré comme présidente, après un triduum spécialement consacré à la préparation et à la réception des dames désireuses de joindre cette association.

Le changement de nom pour l'appellation de Mouvement des Femmes Chrétiennes

Parmi les réalisations de ce groupe présidé par Madame Bertha Boutin, notons le service de l'Entraide et la Garderie dominicale.

CHRÉTIEN D'AUJOURD'HUI

Fondé en 1938 sous la désignation de Ligue du Sacré-Coeur, et nom-

FERME "JADI" Jean & Diane Lavertu
 Christine et Jérôme

Hommage de

et FAMILLE Henri Lavertu
 Julie-Anna Guay

Raymond - Hermine - Reine - Berthe - Jean - Marcel
 - Rolande - France- Claire - Line - Gisèle

mé Chrétien d'Aujourd'hui depuis 1966, ce mouvement masculin poursuit les objectifs, de prière et de bon exemple, acceptés par les membres lors de l'affiliation au mouvement provincial. Plusieurs présidents ont succédé à M. A. Painchaud avant que M. Cyprien Guillemette n'occupe le poste de président de l'association.

C.A.-U.C.C.-U.P.A.

L'Union des Producteurs Agricole actuelle est la résultante d'une série d'essais en syndicalisme agricole.

La nécessité de regroupement est ressentie par les défricheurs qui, dès 1892, s'unissent pour former la première association locale: le Cercle Agricole.

Pendant quelques années des conférences agricoles sont annoncées.

Après un long silence sur le sujet, une tentative de réorganisation se manifeste.

Sous l'appellation de Société Coopérative Agricole de St-Méthode, le 10 décembre 1923, lors d'une assemblée de vingt cultivateurs, un comité de cinq directeurs est choisi. M. Alfred Painchaud est nommé président et M. Irénée Duguay est désigné comme secrétaire.

Deux projets d'affiliation à des organismes provinciaux sont présentés au bureau de direction, le 15 décembre 1924.

Au congrès de fondation de l'Union Catholique des Cultivateurs de la Province de Québec, tenu à Québec les 1er et 2 octobre 1924, M. I. Duguay est élu directeur de cet organisme à titre de représentant du diocèse de Chicoutimi. Il occupe ce poste jusqu'en 1927.

En 1972, avec l'adoption de la loi des Producteurs Agricoles, l'organisme devient l'U.P.A..

COMPLIMENTS

de

ÉPICERIE ALMAS DUFOUR Tél:679-4301

Berthe
Lisa
Angelo

Ken
Sandra
Nathalie
Anick

Les syndicats de base remplacent les syndicats locaux, à la restructuration de 1975, chaque syndicat regroupant quelques localités.

M. Raymond Rainville est le représentant des producteurs locaux au syndicat Des Rivages.

G.E.R.A.

La gestion agricole n'étant pas un cadre rigide mais une démarche continue vers un but déterminé, les producteurs agricoles se dotent d'un nouvel outil de travail, le Groupe d'Etude en Rentabilité Agricole.

Le 21 mars 1972, une première assemblée de ce groupe est tenue.

Les vingt membres ayant antérieurement adopté le système de comptabilité CANFARM, décident d'utiliser le moyen de comparaison anonyme des résultats obtenus en agriculture et d'étudier divers moyens de rentabiliser une ferme.

Les bureaux régionaux du Ministère de l'Agriculture appuient ces études et apportent l'aide technique en comptabilité et en gestion.

U.C.F.-U.C.F.R.-A.F.E.A.S.

Les 62 membres réunis à l'assemblée de fondation de l'Union Catholique des Fermières désignent Madame Welly Tremblay comme présidente et Madame Nazaire Doré comme secrétaire.

L'artisanat et l'art culinaire sont leurs principaux objectifs.

Des subventions gouvernementales permettent l'achat de métiers à tisser, sertisseuses, rouets, etc, et elles requèrent même un couple de moutons et un couple d'oies, lesquels étaient tirés au sort parmi les membres présents. L'heureuse bénéficiaire devait lorer et nourrir les bêtes pendant un an et les reietons devenaient sa propriété.

En 1946, les Fermières sont sollicitées par leur aumônier pour rejoindre les rangs de l'Union Catholique des Femmes Rurales. Elles savent et acceptent qu'en devenant un groupe de pressions auprès des gouvernants elles perdent leurs droits aux subsides gouvernementales.

Désirant conserver l'acquis du groupe initial, symboliquement, elles font don de ces avoirs à leur aumônier, M. le curé J. Fortin, lequel

remet le dépôt accepté quelque temps auparavant. Madame Laurent Asselin préside cette nouvelle formation.

La fusion des Cercles d'Economie Domestique et de l'Union Catholique des Femmes Rurales, en 1966, formant l'Association Féminine d'Education et d'Action Sociale est acceptée par les membres du cercle local.

En 1980, les activités se poursuivent sous la présidence de Madame Solange Bouchard et d'un conseil formé de Mademoiselle Brigitte Baril, Madame Ghislaine Ouellet, vices-présidentes, Mesdames Lauraine Naud, Gabrielle Painchaud, Gaétane Naud, Ginette Girard, Céline Bonneau directrices et Pauline Larouche secrétaire-trésorière.

GARDE PAROISSIALE

Invités par la Garde Paroissiale de St-Félicien à rejoindre les rangs de cette unité, dix hommes de la paroisse répondent à cette invitation, et, le 13 novembre 1968, sont reçus membres, formant la section St-Méthode dont le président fondateur fut M. Rena Simard alors qu'actuellement M. Yvan Audet occupe ce poste.



LE CLUB D'ACCUEIL D'AGE D'OR

Ce regroupement de gens s'est d'abord fait sous l'initiative du M.C.F., dont Claire Fradette était la présidente. Il fête cette année son dixième anniversaire de fondation.

Un premier comité provisoire s'est formé sous la responsabilité de Léonide Painchaud, mais il n'a duré que quelques mois.

A une assemblée paroissiale tenue le 29 mars 1972, il y eut l'élection d'un bureau de direction sous la présidence de Mme Rose-Aimé Painchaud. On vota aussi pour le nom que devait porter l'organisme et "Club d'Accueil d'Age d'Or" fut choisi. Par la suite des rencontres se sont organisées pour réunir les personnes âgées deux fois par semaine.



Hommage aux Anciens

FAMILLE ERNEST CHABOT

Buts de l'Age d'Or:

Se regrouper, organiser des loisirs, faire de l'artisanat.

Vivre une vie sociale bien remplie.

13 novembre 1972: Affiliation du club.

13 février 1975: Le club obtient la charte du gouvernement fédéral l'instituant en Corporation.

L'organisme compte présentement 155 membres dans la paroisse.

Depuis 1976 le club est sous la présidence de Mme Marie-Ange Painchaud. M. Edmond Villeneuve en est le vice-président et Mme Hermance Laprise est la secrétaire. Les directeurs sont:

Mme Laurette Baril

M. Marcel Darveau

Mme Cédulie Gosselin

M. Henri Laprise

Mme Hélène Savard

Mme Adrienne Simard

Mme Marie-Laure Seguin

Mme Rita Bouchard

Mme Rose-Aimée Painchaud

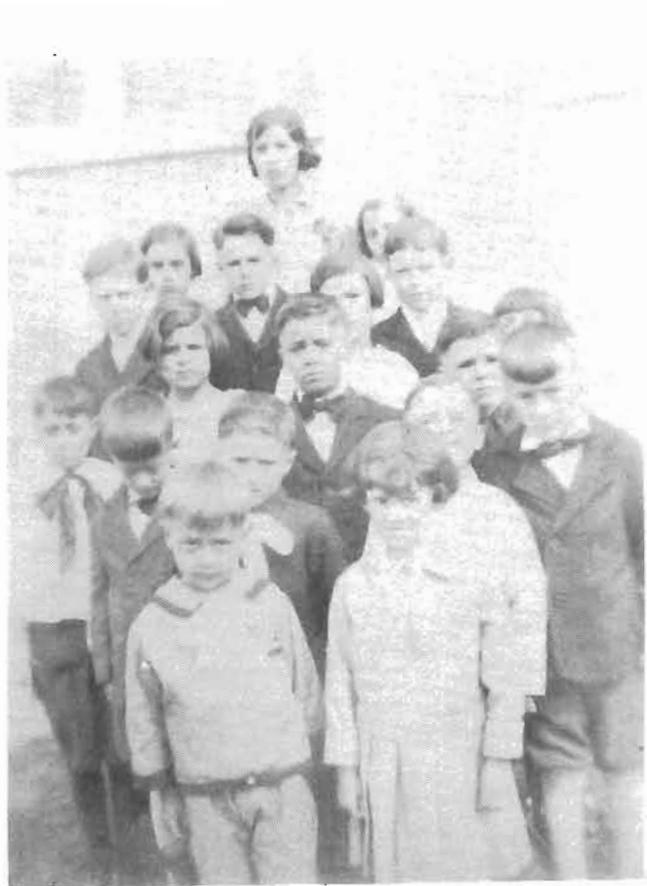
COURTOISIE de

M E N U I S E R I E R. D. E N R .

Menuiserie Générale - Ebénisterie - Cabanons - Matériaux de Const.
557, Route 169 St-Méthode, Qué. Propriétaire: Réal Doucet

EN L'HONNEUR DES ANCIENS

FERME LAC GRENOUILLE - élevage Ayrshire Roland et Ginette Bouchard
Martin - Eric - Bruno - Susy





DATES DANS L'HISTOIRE DE ST-METHODE

- 1860 - Hubert Villeneuve venait chasser sur le territoire du Canton Parent, sur les rives de l'Ashuapmouchouan avec Edouard Lalancette père, et fils, et Edouard Coudé.
- 1863 - Les premiers défricheurs, après avoir chassé sur le territoire, s'y installent.
- 1864 - Le Canton Parent est arpenté pour la première fois par M. P. A. Tremblay.
- 1870 - Erection du Canton Parent.
- 1871 à 1880 - L'abbé Pierre Elzéar Auclair, curé de St-Prime, officiait aux baptêmes, mariages et funérailles des résidents du territoire non organisé, au nord de St-Prime.
- 1872 - Le Canton Parent est arpenté pour la seconde fois par M. Horace Dumais.
- 1878 - Arrivée des frères Perreault sur le rang IV.
- 1879 - Arrivée de plusieurs familles.
- 1879 - Première visite de Mgr Racine, premier évêque de Chicoutimi, en canot depuis Roberval.
- 1880 - Le territoire est nommé Mission.
- 1880 - La première messe de la nouvelle mission à la demeure de Napoléon Perreault par F.X. Belley, curé de St-Prime.(29 nov.)
- 1880 à 1887 - La mission est desservie par le curé de St-Prime.
- 1881 - Début du service postal à Ticouapé.
- 1881 - Le 22 nov. le nom de St-Méthode est donné à la mission Ticouapé.

COMPLIMENTS DE

Me Martin Dallaire
avocat et procureur

St-Félicien - 1291 Boul. Sacré-Coeur
Normandin - 1020 Rue St-Cyrille

- 1881 - L'évêque fixe la mission dans la maison de Charles Hébert, par la suite chez Théophile Dion.
- 1881 - Le 12 octobre le lieu de la chapelle est fixé par le Rév. Bruno Leclerc.
- 1883 - Le 15 mai, la première messe est célébrée dans la chapelle par le Rév. F.X. Belley.
- 1883 - Le 13 novembre, un chemin de la croix est béni solennellement.
- 1884 - Feu dans la partie nord de la paroisse.
- 1884 - Bénédiction de la première cloche à Chicoutimi.
- 1884 - Erection canonique.
- 1884 - Erection scolaire.
- 1885 - Ouverture de la première école dans un camp inoccupé. Mlle Louise Boivin est la première institutrice.
- 1885 - Décret d'érection civile, le 3 novembre. Première assemblée le 23 novembre.
- 1886 - La pointe Mistassini est annexée par résolution du conseil municipal, ajoutant 60 lots, portant à 38,822 acres carrés la superficie de la municipalité.
- 1887 - Arrivée du premier prêtre résident.
- 1888 - Le premier mariage inscrit dans les registres de St-Méthode, celui de Pierre Coulombe et Marie Lalancette.
- 1890 - Le 15 août le comté de Chicoutimi est divisé pour former le comté Lac St-Jean.
- 1894 - Première démarche demandant le changement de la chapelle.

Hommage aux Anciens

Henri Laprise

Hermance Bussière

Céline - Jean-Roch - Roger - Christian - Sylvie
 Claudette - Gérald - Murielle - Marguerite -
 Simone - Serge

- 1901 - Le pont sur la rivière Ticouapé, entre les lots 29 et 30 du rang IV, est renversé par un cyclone.
- 1901 - Construction d'un chaland pour traverser la rivière entre les rangs IV et V lot 22.
- 1905 - Construction du pont en face de l'église.
- 1906 - Construction de l'église sur le lot 22 du rang IV.
- 1907 - Démolition de la chapelle.
- 1908 - Inondation; les rangs IV et V, à partir du lot 18, disparaissent sous l'eau. L'échelle d'étiage indique 19.8.
- 1910 - Feu de force majeure sur les lots 21 et 22 du rang III.
- 1916 - Premiers trottoirs, partie sud du village.
- 1918 - Achat de la première salle publique par le conseil municipal.
- 1918 - Fermeture de toutes les écoles et de la salle publique pour maladie contagieuse.
- 1920 - Construction de trottoirs dans la partie nord du village.
- 1921 - Première élection municipale par scrutin secret.
- 1924 - Fondation de la caisse populaire, le 20 avril.
- 1926 - Inondation.
- 1928 - Inondation partiellement accidentelle.
- 1928 - Projet de réorganisation après l'inondation.
- 1937 - Canal de la pelle. (Creusé par pelle mécanique)
- 1948 - Achat d'une pompe à incendie.
- 1955 - Comité de l'aéroport régional.

	JOS DUFRESNE & FILS LTEE
	DISMAT
COURTOISIE DE	Matériaux de construction
	Manufacturier de portes & châssis
	1138, rue St-Paul St-Félicien, Qué

- 1956 - Aéroport: ville de Dolbeau.
- 1947 - Construction de l'école Maria Goretti.
- 1958 - Terrain de jeux.
- 1962 - Nouvelle salle du conseil (rue de l'église)
- 1962 - Taxe de vente: partage entre les municipalités.
- 1963 - Comité de la protection civile.
- 1964 - Epidémie de rage à St-Méthode.
- 1964 - Construction d'une salle du conseil et caserne.
- 1966 - Construction du bureau de poste.
- 1967 - Incendie à l'école Maria Goretti.
- 1968 - Agrandissement du foyer paroissial.
- 1953 - Construction du collège Dominique Savio.
- 1975 - Comité Municipal des Loisirs.
- 1978 - Marina municipale.
- 1979 - Agrandissement de l'édifice municipal.

Hommage de

René Bouchard et Irène Doucet

Rénald Huguette Lise

Sylvie Fabienne Dany

Hommage de

Edmour Julien et Gertrude G. Julien

Gaston Huguette Normand

Elène Nicole Pauline



L'abbé H. Jobin Premier
ordonné parmi ces
résidents de la paroisse



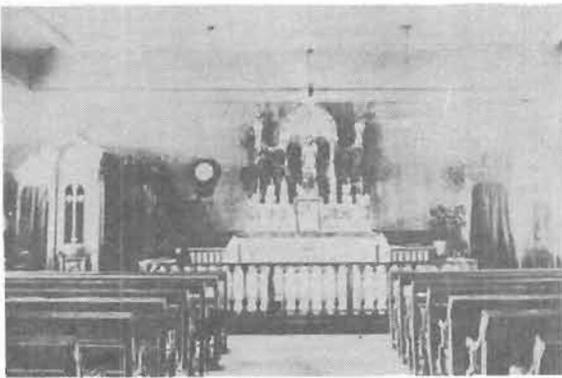
Josephine Langevin Trudel
dernière sage-femme



La cour du presbytère en 1920



1920
et
1980



Sacristie 1920



Auguste Marie-Anne
Edwidge Genest



Moulin construit en 1896



Aux bleuets



2ième récolte de luzerne
chez J. Lavertu



Visite du
vicaire G. Dallaire
au chantier
coopératif 1958



Terrain de jeux

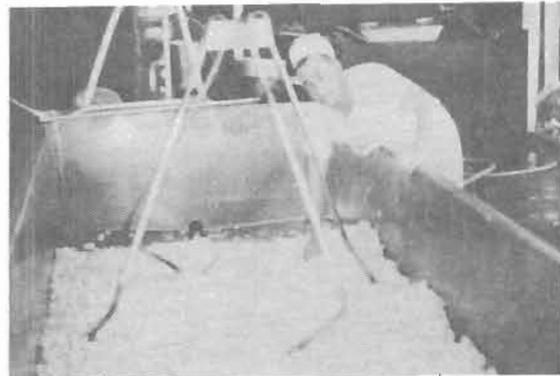
Caisse Populaire



Foyer municipale



Bureau de poste



Extérieur et intérieur
de la dernière fromagerie



C
a
r
r
e
f
o
u
r

E
t
u
d
i
a
n
t

Ecole Dominique Savio



Classe du Carrefour étudiant



Vue aérienne du village



EMBLEME DU CENTENAIRE

L'emblème du centenaire, une réalisation de M.Christian Roberge, représente:

- la petite colonie du début et l'augmentation de celle-ci par le canot et la rivière qui s'élargit; la bûche représente les travailleurs forestiers.
- l'agriculture et le tourisme par le blé et le bleuets
- la faune abondante par le canard
- le siècle commençant par l'avion
- un avenir prometteur par les rayons du soleil levant.

Le résultat de l'agréable travail du Comité du volume historique vous est humblement présenté.

Le comité, assuré de l'impossibilité d'inclure dans ces pages tous les faits qui ont tissé l'histoire locale, est conscient et regrette que certains de vos souvenirs n'y soient pas inscrits.

La participation:

- de la fabrique de la paroisse de St-Méthode et de paroisses environnantes,
- du conseil municipal,
- de la Commission Scolaire La Vallière,
- de la Commission Scolaire Régionale Louis-Hémon,
- du gouvernement fédéral par des projets Canada au Travail,
- des archives nationales,
- de la société historique,
- de nombreux bénévoles

a permis cette réalisation.

Puisse la connaissance du passé resserrer les liens d'amitié qui unissent la population.

Le Comité du volume historique.

par: Solange Coudé, responsable des recherches

Gilles Vallée

Marc Gaumont

Gilbert Gagnon

Eliette Lavertu

DROITS D'AUTEUR

Corporation du Centenaire de St-Méthode

Dépot légal - 1er trimestre 1981

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

Tous droits réservés.

BIBLIOGRAPHIE

INCURSION DANS LE DOMAINE DU ROY, textes colligés, Collège de St-Felicien Blanchard, Raoul, L'Est du Canada-Français: Province de Québec, Montréal
Librairie Beauchemin, 1935.

Tremblay, Monseigneur Victor, l'Histoire du Saguenay, Chicoutimi, 1932.
Saguenayensia, Mars-Avril 1980.

Archives municipales civiles.

Archives municipales scolaires.

Archives de la fabrique de St-Méthode.

Archives civiles de St-Prime, St-Félicien et Notre-Dame du Lac de Roberval.

EDUCATION QUEBEC, volume II, numéro I, septembre 1980.

Société Historique du Saguenay.

Ressources Humaines, personnes âgées.



PARTIE NORD DU VILLAGE, VERS 1940

SOMMAIRE

Armoiries de Saint-Méthode	Page 2
Messages	4
Conseil Municipal de Saint-Méthode	17
Comité du Centenaire	18
Message des rédacteurs	20
Introduction	21
Avant-propos	22
Le territoire	25
L'origine du nom	26
La Colonisation	27
Histoire religieuse	30
La Commission Scolaire	93
L'Organisation Municipale	130
Les Transports	153
La Vie du Colon	162
Les Inondations	177
Souvenirs des Anciens	221
Glanures	234
Vocations	257
Organismes	258
Photos	271
Emblème du Centenaire	276
Message du comité du volume	277
Bibliographie	278

P.S. Quelques erreurs de frappe ont pu se glisser dans l'impression ou le montage, mais plusieurs mots sont écrits intégralement. Veuillez nous en excuser.

